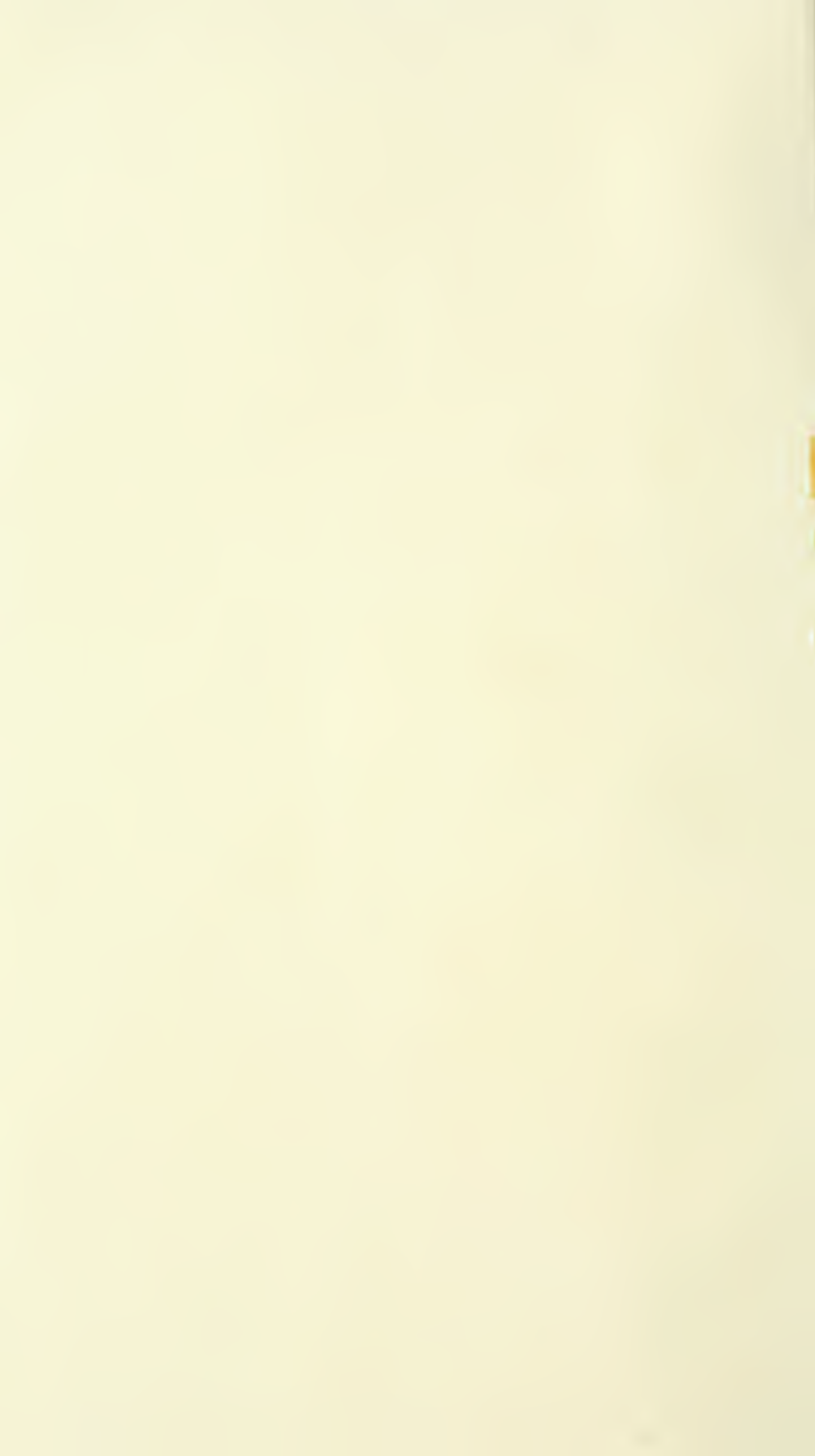


LES

PRUSSIENS A PARIS

ET

LE 18 MARS

AVEC LA SÉRIE DES DÉPÊCHES OFFICIELLES INÉDITES
DES AUTORITÉS FRANÇAISES ET ALLEMANDES
DU 24 FÉVRIER AU 19 MARS

PAR

CHARLES YRIARTE



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE GARANCIÈRE, 10

1871

LES

PRUSSIENS A PARIS

ET

LE 18 MARS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, 8, RUE GARANCIÈRE.

LES

PRUSSIENS A PARIS

ET

LE 18 MARS

AVEC LA SÉRIE DES DÉPÊCHES OFFICIELLES INÉDITES
DES AUTORITÉS FRANÇAISES ET ALLEMANDES
DU 24 FÉVRIER AU 19 MARS

PAR

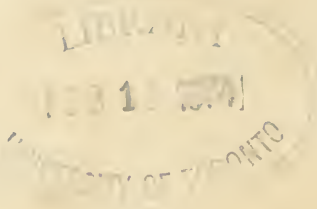
CHARLES YRIARTE





PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE GARANCIÈRE, 10

1871





En choisissant dans l'ensemble des événements du siége de Paris une très-douloureuse période dans laquelle s'encadre l'occupation d'un quartier de la capitale par les troupes allemandes, nous avions pensé tout d'abord faire œuvre d'historien, et dégager dans un récit suivi le véritable sens des faits et des idées; mais nous n'aurions pu qu'affaiblir l'impression que nous avons ressentie en relisant, après huit mois, la succession des dépêches officielles, dont la plupart sont jusqu'ici restées secrètes. Là, et là seulement, se trouvent désormais les véritables éléments de l'histoire, et il n'est pas jusqu'à la langue heurtée en usage dans les télégrammes, surtout quand ils sont écrits sous l'impulsion d'événements aussi pressants, qui n'ajoute, dans ces documents, à la vivacité des récits, et leur donne une couleur et un relief plus particuliers. Nous avons donc renoncé à peindre d'après nos souvenirs personnels soutenus par les

documents, et nous nous sommes proposé de publier la série des dépêches elles-mêmes, en les reliant et en les commentant comme il convient pour expliquer les transitions et les faire bien comprendre.

C'est donc le Livre bleu des préliminaires de la formidable insurrection de la Commune, et celui de l'occupation d'un quartier de Paris que nous présentons au public.

Notre intention première, on le voit au titre que nous avons choisi, était de nous borner à l'histoire de ces soixante heures d'occupation; mais en préparant les éléments de notre travail pour éliminer les dépêches de service et celles qui n'avaient qu'un intérêt secondaire, nous avons compris qu'on n'entre pas de plain-pied dans une telle période sans faire des définitions. C'est dans les dépêches télégraphiques adressées avant le 1er mars au chef du pouvoir et au commandant en chef, que le lecteur voit le plus clairement germer le soulèvement communal, se développer la pensée insurrectionnelle et s'accumuler, dans les différents centres de résistance, les moyens qui vont permettre aux insurgés de tenir en échec une armée tout entière et de terroriser la capitale de la France. Nous avons donc cru devoir, dans notre travail, remonter jusqu'au 24 février, pour nous arrêter à la nuit du 18 mars, ce qui a élargi notre cadre et n'a plus fait du sujet principal qu'un épisode important dans cet ensemble.

Ce n'est qu'à la fin du siége de Paris, après la sortie du 19 janvier, quand les nouvelles des désastres successifs des armées de province eurent porté le découragement dans les rangs des défenseurs de la capitale, que la plupart des honnêtes gens envisagèrent réellement l'éventualité d'une capitulation prochaine. Jusque-là, la plupart d'entre eux s'étaient bercés d'illusions. Le cercle qui nous enserrait était devenu infranchissable, et, fût-on parvenu à le rompre, il eût fallu marcher pendant de longues étapes, toujours prêt à soutenir de nouveaux combats, sans vivres, sans munitions, avant de rencontrer une armée française à laquelle on pût donner la main.

L'armée régulière, très-éprouvée par des combats incessants, de longues et cruelles intempéries, des défaites successives, ou plutôt des luttes indécises dont chaque homme sentait l'inutilité, perdait, au contact des masses, et sous l'influence de l'opinion publique vivement surexcitée, les idées de discipline et d'austère abnégation qui font la force des armées. Si quelque écho de victoire fût venu alors réveiller les espérances du soldat, nul doute qu'en une heure il eût oublié ses souffrances et retrouvé toute son énergie; mais chaque jour, au contraire, nous amenait un nouveau désastre.

La garde nationale était composée d'éléments extrêmement divers. Un grand nombre de citoyens, ani-

més des plus nobles instincts, doués des plus mâles vertus, quoique inhabiles au métier des armes, suppléèrent à cette inhabileté par le sentiment élevé de l'honneur et de la dignité. Ceux-là se recrutaient dans tous les rangs de la société; et beaucoup sont morts la face à l'ennemi. S'ils sentaient que la cause était sérieusement compromise, ils n'en étaient pas moins décidés à faire virilement leur devoir. D'autre part, une masse recrutée aussi dans les rangs les plus divers, et parmi laquelle on comptait nombre d'hommes distingués et de personnalités intéressantes, faisait encore honorablement son devoir, mais elle se berçait d'illusions profondes, ignorait à un point incroyable l'état réel des choses, se gardait de la vérité comme on doit se garder du mensonge, et devait un jour, en face de la terrible réalité de l'occupation, éprouver une douleur d'autant plus profonde et une irritation d'autant plus dangereuse pour les hommes qui avaient pris en main la défense de la capitale. Enfin, on comptait un dernier élément, très-nombreux, très-discipliné dans le mal, formant une multitude toujours prête à l'insubordination et à la révolte, qui cachait sous des apparences de sentiments patriotiques et de violentes idées d'indépendance les desseins les plus audacieux et les espérances les plus criminelles.

Les étrangers n'ont pas pu se faire une idée bien nette de la situation, nous venons de le constater nous-même et en Angleterre et en Italie, et nos pro-

vinces françaises ne sont pas mieux informées. On s'est demandé et on se demande encore avec étonnement comment un gouvernement reconnu avait pu laisser se constituer un parti insurrectionnel aussi résolu, lui permettre de s'armer, de s'organiser, de fonctionner sous ses yeux, d'établir un État dans l'État, pour aboutir, le 20 mars, à s'emparer du pouvoir dans toute sa plénitude et faire à son tour acte de gouvernement en s'imposant, lui minorité, à une majorité énorme.

Tout nous trahissait et tout tournait à notre perte, même les sentiments généreux et les nobles aspirations. Il est certain que le malheur avait profondément troublé les cerveaux; et la limite qui, dans les derniers temps du siége, a séparé le citoyen et le patriote du criminel armé contre la société, est une limite difficile à reconnaître et une ligne presque idéale. En portant un jugement sur les faits, tout le monde doit hésiter, et c'est cette complicité des circonstances qui fit la force de l'insurrection. Il faut dire aussi que la majorité dont nous parlions tout à l'heure était abandonnée à elle-même, fatiguée, vaincue, découragée, humiliée, et qu'elle avait depuis longues années abdiqué toute initiative.

Après le 18 mars, les hommes qui allaient consommer le plus grand des forfaits ne jettent même pas encore le masque, et invoquent l'idée de patrie

et l'idée de liberté; mais on sent cependant le grossier idéal et le rêve sanglant qu'ils poursuivent.

Ceux qui n'ont point assisté au développement des faits se demandent presque tous : Comment n'a-t-on pas étouffé dans l'œuf cette formidable insurrection dont on suivait et la trace, et les préparatifs, et les conseils secrets? La réponse est dans ces dépêches, où l'on voit l'autorité obligée de reconnaître qu'on ne doit peut-être pas repousser la foule envahissante, parce que l'émotion patriotique qui l'anime non-seulement l'excuse, mais encore la justifie. Et d'ailleurs, avec quelle force repousserait-on cette foule si elle n'était composée que de coupables, puisqu'on se trouve désarmé par la convention du 28 janvier?

C'est une situation insoluble. « *Cette pluie amène cette boue* », dit un proverbe castillan, et on reconnaîtra qu'il y a une sorte de logique implacable dans les faits qui se sont accomplis. La défaite aussi soudaine, aussi complète, d'une nation habituée à vaincre et à dominer, devait aboutir à la catastrophe qui a mis le sceau à nos malheurs. On verra dans ces pages combien les circonstances étaient cruelles, compliquées, multiples, tout ce qu'il fallait concilier et ménager; et on comprendra alors des faits qui sont restés inexplicables jusqu'aujourd'hui pour ceux qui n'ont pas assisté de très-près aux événements.

Notre travail est divisé en quatre parties : *les Ma-*

nifestations de la Bastille, du 24 février au 1er mars; — *les Prussiens à Paris,* du 1er au 3 mars; — *les Préliminaires de la Commune,* du 3 au 18 mars; — et *la Journée du* 18 *mars.* — Puis viennent les traités, documents et pièces justificatives.

L'importante période de *l'Entrée des Prussiens* contient des faits dont le public n'a pas pu avoir connaissance, parce qu'ils se passèrent pour ainsi dire à huis clos.

Le seul intérêt de ce travail, c'est que tout fait est accompagné de sa preuve officielle, preuve le plus souvent inédite. Il est évident que si une circonstance (que connaissent ceux qui étaient à Paris pendant le siége) ne nous avait pas mis à même, au poste que nous occupions alors, d'avoir par devers nous des documents irréfutables, nous n'aurions rien à dire au public, qui n'attend pas notre opinion particulière, mais qui veut des pièces probantes pour que la lumière se fasse sur les événements qui viennent de s'accomplir.

Toutefois, comme notre esprit se plaît à l'analyse et à l'étude des causes morales, nous ne nous sommes point interdit de pénétrer les mobiles divers et les causes multiples qui ont engendré la catastrophe du 18 mars; et cette étude tient une place dans notre travail.



I

LES MANIFESTATIONS

DE LA BASTILLE.

LES MANIFESTATIONS

DE LA BASTILLE.

Apparition du Comité central. — Son origine. — Ses transformations. — — Saisie de six mille bombes Orsini. — La seconde affiche rouge. — Revue des forces de l'émeute sur la place de la Bastille.

Après les tentatives insurrectionnelles du 31 octobre et du 22 janvier, c'est à la date du 5 février qu'apparaît, avec son organisation et son caractère définitif, le *Comité central,* qui joua dans les événements du mois de mars le rôle militant et qui est le véritable éditeur responsable de l'établissement de la Commune. Ce *Comité central* succédait à un *Comité* dit *de vigilance,* qui se manifeste peu de temps après le 4 septembre, et change de nom le 7 décembre.

Le *Comité de vigilance* fonctionne d'abord platoniquement; il prend des résolutions qu'on n'exécute point, et il reste dans l'ombre jusqu'au lendemain de la bataille de Champigny, jour où, sous le nom de *Comité central de la fédération républicaine de la garde nationale,* il affiche le principe de résistance à outrance, et demande, par la voie de la publicité, la

mise en accusation des membres de la Défense nationale, comme traîtres à la patrie.

A la fin du même mois, paraît la première *affiche rouge*. Cette affiche n'est pas toujours signée des mêmes noms; mais ceux qui paraissent avoir eu la part la plus active à sa rédaction, et qui d'ailleurs furent les premiers éditeurs responsables des actes et manœuvres du Comité, s'appellent Bouis, Barroud, Chouteau, Fabre, Gaudier, Gouhier, Grelier, Lavalette, Moreau, Pougeret, Prudhomme et Rousseau.

Plus tard, le 20 mars, c'est-à-dire quand le Comité gouverne Paris et prépare l'avénement de la Commune, il se complète au moyen d'élections faites dans les sections, et le nombre de ses membres est porté à trente-cinq.

En mai, les élections des membres de la Commune ayant été une véritable déception pour le *Comité central,* qui croyait réunir les suffrages et se confondre avec la Commune elle-même, ce Comité, qui annonçait depuis longtemps sa dissolution, nomme encore quatre membres nouveaux, et ne cesse jamais de diriger les affaires, malgré les chefs militaires Cluseret, Bergeret, Rossel et Delescluze.

A cette époque, aux noms déjà cités il faut ajouter ceux de Audoynaud, Avoine, Bisson, Bonnefoy, Boullenger, Brin, Chateau, Drevêt, Geoffroy, Hanser, Husson, Lacord, Lacorre, Lagarde, Larocque, Lévêque, Marceau, Maréchal, Millet, Navarre, Ou-

zelot, Patris, Piat, Soudry, Tanguy, Thiersonnier, Tournoy, Valatz, Verlet.

Il n'entre pas dans notre plan de faire l'historique de ce Comité, nous n'indiquons donc que son origine et ses transformations.

Le 5 février, un Comité dissident publie un manifeste à la garde nationale; ce manifeste est signé *Le Maître*. Le 145e bataillon et le 124e semblent avoir pris l'initiative du mouvement.

Le 7, le préfet de police, qui suivait depuis le 31 octobre les agissements des différents meneurs, et avait appris que le Comité fabriquait des engins et des munitions pour son propre compte, opère la saisie des bombes Orsini et l'annonce au commandant du 2e secteur.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Préfet de police au général Callier.

7 février, 8 heures 42 minutes soir.

Nous avons saisi et enlevé six cents bombes chargées; ce soir, nouvelle saisie probable.

Ces saisies successives amenèrent la découverte de six mille bombes de deux modèles différents.

Le 8 février, au moment où les élections à l'Assemblée nationale vont avoir lieu, un autre groupe, tout en prenant la direction du mouvement militaire, veut avoir aussi la direction politique et pose la candida-

ture des chefs du Comité central. Pour la première fois apparaît comme candidat ce Raoul Rigault qui sera le procureur de la Commune.

Le commandant du 2e secteur au général Trochu. — Aux ministres de la guerre, de l'intérieur. — Au général Vinoy. — Au commandant des gardes nationales. — Maire de Paris et préfet de police.

8 février, 10 heures 20 minutes.

Une affiche rouge d'un comité central révolutionnaire et socialiste, uni aux représentants des clubs et des comités électoraux des vingt arrondissements de Paris, a été apposée sur les murs des secteurs. C'est un réquisitoire contre le gouvernement, il conclut à la mise en accusation du gouvernement par la prochaine Assemblée, laquelle devra demander la guerre et donner sa démission plutôt que de traiter des conditions de la paix. L'affiche est signée, pour le comité : — Le président, Raoul Rigault; les assesseurs, Lavalette et Tanguy; le secrétaire, Henri Verlet.

Elle se termine par la liste des candidats à la députation. Le premier nom est Gambetta.

Le programme est donc celui de la guerre à outrance, et M. Gambetta, qui se séparera toujours des signataires et ne leur donnera aucun gage, représente à cette époque, pour Paris, l'idée de la résistance.

Depuis le 8 février jusqu'au 23, l'embauchage des soldats restés armés ne se ralentit point; dans les hauts quartiers, de nouvelles affiches, spécialement adressées à l'armée, engagent les soldats à se joindre au peuple, qui seul doit prendre la direction des affaires, puisque les généraux n'ont fait que trahir

la cause nationale. Le Comité, qui avait siégé au Vauxhall d'abord, puis à l'avenue Trudaine, siége régulièrement rue de la Corderie, et quatre ou cinq tentatives sont faites par la police pour arrêter les signataires des affiches. Mais les bataillons de la garde nationale de ces mêmes quartiers se sont déjà constitués et organisés, ils obéissent à ces chefs dont ils reconnaissent l'autorité, et chaque arrestation devient une opération sérieuse. Il y aura certainement effusion de sang; on redoute d'envoyer des forces isolées dans des centres absolument dévoués à la cause du désordre; les gardiens de la paix, mobilisés et embrigadés pendant le siége, sont désarmés par suite de la convention; la population est hostile, et on recule devant le danger d'une manifestation militaire qui peut amener une émeute.

Le mot d'ordre donné dans tous les clubs prescrit des manifestations générales à la date du 24 février, anniversaire de la République. Les bataillons dissidents se compteront au cri de « Vive la République », au pied de la colonne de Juillet : c'est pour ainsi dire une revue des forces dont l'émeute pourra disposer plus tard. Pour nous, c'est de là que commence vraiment le rôle actif des meneurs.

Préfet de police à président du gouvernement. — Ministre de l'intérieur. — Général en chef et maire de Paris.

23 février, 12 heures 35 minutes.

Il a été décidé hier dans les clubs que de grandes manifes-

tations auraient lieu sur la place de la Bastille. Je fais consigner la garde républicaine.

Commencées d'abord dans un sens pacifique et semblant n'avoir pour objet que des démonstrations en faveur de la République, les manifestations dégénérèrent bientôt : quelques soldats y prirent part, des marins, devenus très-populaires, se mêlèrent aux agitateurs. Un ordre relatif régnait cependant; l'autorité elle-même, qu'on pressait d'agir, croyait dangereux de disperser la foule, qui se réunissait aux cris de « Vive la République! ». C'était donner lieu à des interprétations dangereuses. On verra se refléter le caractère de cette agitation dans les dépêches.

Préfet de police au président du gouvernement et au général en chef.

25 février, midi 35 minutes.

Les groupes persistent, mais peu nombreux et plutôt composés de curieux. La situation est toujours exploitée contre les gardiens de la paix. Les comptes rendus des clubs d'hier soir sont fort mauvais.

Préfet de police au président du gouvernement et au général en chef.

2 heures soir.

Les manifestations s'accentuent dans un mauvais sens, on poursuit et maltraite les femmes bien vêtues, les sergents de ville sont obligés de se cacher. Il faut prendre ses précautions.

2 heures 45 minutes soir.

La foule a grossi à la Bastille, on compte trois mille person-

nes en armes ; députations nombreuses déposant des couronnes. — Numéros des bataillons : 206e, 65e et 137e.

Le général Callier se rend à la Bastille et ne juge pas à propos d'intervenir; une démonstration militaire ne serait ni opportune ni nécessaire si le caractère des manifestations ne se modifie pas.

Préfet de police à intérieur et à général en chef.

3 heures 17 minutes, soir.

La foule est toujours assez nombreuse. Beaucoup de curieux. On voit un certain nombre d'uniformes militaires. Les députations de la garde nationale se succèdent toujours sur la place, quelques compagnies en corps et tambours en tête. On signale comme ayant pris part à la manifestation trente hommes et un clairon portant un uniforme semblable à celui des chasseurs à pied et ayant sur leurs képis le numéro 137. Quelques discours, cris de : Vive la ligne! Vive la République! A bas les traîtres!

Préfet de police à général en chef.

3 heures 50 minutes, soir.

Les journaux avancés du matin contiennent une convocation de la garde mobile de la Seine pour aujourd'hui 2 heures, place Saint-Vincent de Paul, à l'effet de se rendre à la Bastille.

Préfet de police à intérieur et général en chef.

6 heures, soir.

La foule est toujours considérable place de la Bastille. Les députations continuent à apporter des couronnes. Deux mille

mobiles de la Seine ont défilé, précédés de deux fourriers portant une grande couronne noire. La foule crie : Vive la mobile ! — Vive la République !

Préfet de police à intérieur et général Vinoy.

25 février, 6 heures 50 minutes.

Toujours même foule ; à chaque couronne déposée, des clairons de la garde nationale sonnent aux champs, et on crie : Vive la République !

Préfet police à intérieur et général en chef.

8 heures 30 minutes soir.

Les clairons sont installés au faîte de la colonne, ils continuent à sonner chaque fois que l'on dépose des couronnes. La foule paraît assez animée sans être tumultueuse. Cris de Vive la République !

Préfet police à président gouvernement. — Intérieur. — Général Vinoy.

9 heures 45 minutes (25).

9 heures. La place de la Bastille se vide peu à peu. La manifestation tourne à la parade et paraît exciter peu à peu le dégoût des assistants.

Le lendemain 26 février, cette foule oisive qui a perdu depuis quatre mois l'habitude de tout travail, se porte encore en masse à la Bastille ; les curieux, les convaincus, les agitateurs sont mêlés. Bien peu parmi les gardes nationaux ont des idées véritablement hostiles ; mais le Comité central poursuit son

projet, et avant la nuit le drapeau rouge flotte au sommet de la colonne de Juillet. Ce n'est pas encore l'insurrection, mais c'est ce persistant symbole qui, à Lyon, flottait aux mains de ceux qui ont assassiné le commandant Arnaud; à Paris ce sera le drapeau officiel de ceux qui brûleront l'hôtel de ville.

Général Callier, 2e secteur, à président pouvoir exécutif et général Vinoy.

26 février, 11 heures 47 minutes matin.

Très-peu de monde ce matin de huit heures et demie à dix heures et demie place Bastille. Les manifestations ont repris vers neuf heures et demie, mais moins nombreuses qu'hier. Les 95e et 130e bataillons n'y avaient qu'une demi-compagnie, le 123e une compagnie, le 218e trois compagnies avec le commandant et quelques officiers ; point d'armes, point de chants, aucun symptôme de désordre.

Préfet police à intérieur, général Vinoy et ministre de la marine.

26 février, 12 heures 50 minutes matin.

La foule augmente depuis onze heures place de la Bastille. Toujours les mêmes détachements de la garde nationale, les mêmes couronnes. Rien d'hostile, on remarque des marins dans la cohue. (L'un d'eux vient de couronner le génie de la Liberté.) On a arboré le drapeau rouge.

Préfet police à intérieur, général Vinoy et ministre de la marine.

26 février, 2 heures 50 minutes soir.

Des soldats et notamment quelques-uns du 9e d'artillerie se

mêlent aux manifestations. On a fait un mauvais parti à un agent en bourgeois reconnu sur la place.

Préfet de police à intérieur, général Vinoy et ministre de la marine.

26 février, 3 heures 50 minutes soir.

L'agent a été jeté à l'eau avec des raffinements de cruauté. On accuse du fait des soldats du 17e bataillon de chasseurs et un artilleur. Les manifestations se succèdent à la Bastille.

Le bruit de l'entrée des Prussiens dans Paris se répand partout, la foule mal informée croit que l'occupation aura lieu dans la journée du 26. Elle a entendu dire que le matériel de la défense devra être livré à l'ennemi, et un grand nombre d'hommes convaincus ont juré de ne pas rendre leurs armes et de ne pas livrer leurs canons. Comme don patriotique, et afin de répondre par de l'artillerie à l'armement considérable de l'ennemi, la plupart des bataillons de la garde nationale, par voie de souscription, se sont adressés à l'industrie privée pour fondre des canons. Ces canons sont leur propriété, la plupart portent gravés sur la pièce et le nom du bataillon et la date du siége : c'est un trophée que l'ennemi n'aura pas.

Partant de cette idée toute généreuse et patriotique, mais absolument fausse, car ces canons ne sont pas désignés dans la convention, une partie de la garde nationale commence le 26 février à envahir les

parcs d'artillerie et à s'emparer des pièces. Les uns les conduisent dans leurs mairies, en ferment les portes et s'arment jusqu'aux dents; les autres cherchent quelque endroit bien sombre où l'ennemi ne les viendra pas chercher; ceux-ci désignent de grandes places faciles à défendre où ils vont établir des parcs sous leur propre garde; ceux-là enfin choisissent des terrains vagues dans des lieux inconnus, où on n'arrive qu'en gravissant des pentes difficiles, et les plus fougueux vont jusqu'à traîner six pièces dans la salle du club de *la Marseillaise* comme dans un Palladium.

Le général Bertin de Vaux, qui commandait la cavalerie pendant le siége, vient prévenir le général en chef. De l'œil d'un homme très-habitué aux mouvements populaires et qui a déjà vu bien des révolutions, le général Bertin a regardé les groupes, et il juge qu'au milieu des patriotes convaincus, des gamins prêts pour toutes les agitations et des badauds entraînés, un certain nombre de sinistres agitateurs sont les meneurs de cette foule docile, et exploitent cette généreuse émotion. Et pendant que l'agitation se poursuit encore à la Bastille, les gardes qui ont enlevé les pièces du parc Wagram viennent donner un corps aux manifestations et désigner un but à tous ces hommes en armes et absolument désœuvrés, en traversant la place, attelés aux pièces et en les traînant dans les faubourgs. Jusqu'à la nuit l'agitation va

croissant, et de tous les quartiers à la fois arrivent au gouvernement des dépêches signalant l'enlèvement des canons par une foule paisible mais résolue, et qui répond à toute objection « que ces pièces vont » être livrées à l'ennemi et qu'il est de leur devoir » de les soustraire ».

Le général commandant le 3e secteur au général en chef, au Louvre.

26 février, 5 heures 45 minutes soir.

Un certain nombre de pièces de canon ont été enlevées du parc de la place Wagram par des gardes nationaux de divers bataillons qui ont bousculé les hommes de l'artillerie.

26 février, 6 heures soir.

L'enlèvement des pièces continue. Je donne ordre au bataillon de piquet de se porter au parc pour garder pièces et caissons. Les gardes appartiennent presque tous aux bataillons qui ont contribué par souscription à la fabrication desdites pièces; ils veulent, disent-ils, les porter à la place Royale hors de la vue des Prussiens. Le poste de gardes nationaux artillerie est trop faible pour résister, et d'ailleurs leur esprit est le même.

Préfet de police à président du gouvernement, général en chef et ministres.

26 février, 6 heures 37 minutes soir.

La manifestation continue sur la place de la Bastille, on signale l'arrivée d'un assez grand nombre de canons tirés à bras.

Major de place à général en chef.

26 février, 7 heures 8 minutes soir.

Un rapport de police m'apprend que la population connaissant la clause de l'entrée des Prussiens, est violemment surexcitée et se porte en masse à la Bastille.

Colonel commandant en second 2e secteur au général Callier.

26 février, 9 heures 20 minutes soir.

On bat le rappel dans Belleville, les bataillons se groupent en armes.

Préfet de police à président du gouvernement. — Général en chef. — Ministre de l'intérieur et maire de Paris.

26 février, 11 heures 40 minutes soir.

Deux mille gardes nationaux armés, munis de cartouches, sont réunis sur le boulevard de Belleville ; les tambours disent que le rendez-vous est fixé place du Château-d'Eau. Le mot d'ordre est donné par le Comité central, qui siége rue de la Corderie.

Préfet de police à président du gouvernement. — Général en chef. — Ministre de l'intérieur.

26 février, 11 heures 50 minutes soir.

On vient d'enlever les canons du parc de la Muette, on les traine au Trocadéro et au champ de Mars. La réunion de *la Marseillaise* a résolu d'opposer la force à l'entrée des Prussiens, elle attend des ordres du Comité central de la rue de la Corderie.

Général commandant le 2e secteur, à M. Thiers, président. — Au général en chef. — Au ministre de l'intérieur.

26 février, 11 heures 50 minutes soir.

Les bataillons se rassemblent en armes et disent vouloir s'opposer à l'entrée des Prussiens. L'animation est grande, le mouvement essentiellement patriotique et uniquement dirigé contre l'ennemi. La prolongation de l'armistice suspendra ce mouvement; mais il est certain qu'il se reproduira si les Prussiens doivent entrer dans Paris. N'y a-t-il pas là un danger véritable, et n'y aurait-il pas lieu d'en tenir compte dans les négociations?

C'est à ce moment précis que le conflit fut réellement redoutable, et nul ne peut dire ce qui serait arrivé si, par suite de circonstances inhérentes aux négociations elles-mêmes et déterminées par les dispositions militaires du comte de Moltke, l'entrée de l'ennemi dans l'enceinte de Paris n'eût été retardée de deux jours. Les différentes péripéties des négociations n'étaient connues que des autorités supérieures et restèrent secrètes jusqu'au 27 février à midi, de sorte que la masse des citoyens armés qui avaient résolu de s'opposer par la force à l'entrée de l'ennemi, usèrent, pour ainsi dire, leur enthousiasme et leur indignation dans une agitation sans but jusqu'au 1er mars au matin, jour de l'entrée de l'ennemi. La plupart de ceux qui s'étaient mis de bonne foi à la tête de ce mouvement restèrent sous les armes nuit et jour, depuis la soirée du 26 jusqu'au matin du 1er mars, et l'entrée de l'ennemi, entrée subreptice et sans

éclat, ne trouva que des citoyens fatigués par une longue attente pleine d'anxiété. Les dix mille hommes de notre troupe de ligne qui seuls avaient conservé leurs armes, au terme exact de la convention, eussent été certainement impuissants à maintenir ce flot de citoyens exaspérés par quatre mois de siége qui furent quatre mois de souffrances de toute nature. Combien même, parmi ces dix mille hommes, qui composaient la division Faron et qui comprenaient cependant de véritables soldats dont la conduite avait été digne d'éloges dans toutes les rencontres, étaient de cœur avec les citoyens en armes, et, au lieu d'opposer une digue à l'envahissement de la zone, eussent peut-être contribué à la rompre !

Cependant, malgré l'impuissance fatale qui résultait du désarmement de l'armée régulière et des conditions morales dans lesquelles se trouvait celle-ci, l'autorité militaire tenta d'arrêter l'envahissement des parcs d'artillerie, car on sentait que cet armement formidable aux mains de citoyens qui n'étaient pas tous des patriotes, pouvait, à un moment donné, devenir un danger considérable pour la société. On tenta d'abord des moyens de conciliation. Les officiers d'état-major de la garde nationale, envoyés dans toutes les directions, représentaient aux envahisseurs l'inutilité des précautions qu'ils s'efforçaient de prendre, puisque les canons ne devaient, dans aucun cas, être livrés à l'ennemi. Mais une

théorie nouvelle devenait la loi de ces masses, et, comme si la possession d'un engin de guerre pouvait être assimilée à la possession du premier objet venu, les chefs du mouvement représentèrent officiellement, par des députations envoyées au gouvernement, que ces canons étaient les leurs, qu'ils les avaient payés de leurs deniers, et au prix de sacrifices que leur avait imposés leur patriotisme. Dans l'impossibilité de combattre cette interprétation et de dissiper les soupçons de *trahison* d'une foule absolument affolée par une douleur toute patriotique, — qui pour beaucoup n'était qu'un masque destiné à couvrir des desseins criminels, — l'autorité militaire parut accepter ce point de vue comme pis-aller; et comme moyen de conciliation elle proposa aux bataillons de la garde nationale de se constituer (chacun dans son arrondissement) les gardiens de leur artillerie respective. Par ce moyen du moins, ceux qu'on appelait les *bons* bataillons ne livreraient point leur artillerie à l'émeute toujours menaçante. On vit alors se produire un fait qui donna la véritable mesure des intentions d'un certain nombre, et mit à nu les sentiments qui se cachaient sous ces démonstrations patriotiques. L'envahissement du parc Wagram avait été accompli par les bataillons qui avaient payé les canons par souscriptions faites dans les arrondissements, mais bientôt, sur d'autres points, cette condition ne fut plus observée, et les bataillons, composés d'ouvriers trop pauvres pour avoir pu

s'imposer ce sacrifice, séquestrèrent l'artillerie des arrondissements et des faubourgs les plus fortunés. On résolut dès lors de former des parcs gardés par la troupe régulière, et, en l'absence du général en chef des gardes nationales, qui s'était retiré, M. de Castéja, chef d'état-major général, reçut du général commandant supérieur l'ordre d'évacuer les parcs et de mettre en sûreté les canons qui restaient.

Voici la réponse du marquis de Castéja :

Le chef d'état major général des gardes nationales au général en chef.

26 février, minuit.

Je vous adresse les officiers supérieurs de l'artillerie qui viennent me signaler des inconvénients graves au transport des pièces. On pourrait les déculasser, les engerber. Elles ne sont pas en vue au parc Wagram.

Effectivement la foule grondait sur le passage des troupes chargées de réunir les canons; on criait à la trahison. Des femmes, des enfants, la population tout entière, composée de tous les éléments, même les plus honorables et les plus sincères, semblait vouloir s'opposer à cette manœuvre; de toute part on entendait dire qu'on faisait servir l'armée, et ce qu'on appelait les bons bataillons, à une besogne antipatriotique et à une forfaiture. Les plus violents répétaient sous différentes formes le même argument : « Les Prussiens sont encore là, ils sont même plus

près; on n'a pas voulu utiliser et notre ardeur, et notre courage, et nos bras; le général Trochu n'est plus gouverneur de Paris, on va voir ce dont est susceptible la population parisienne, composée de patriotes et d'hommes de cœur! »

La garde nationale, convoquée pour soutenir le gouvernement, refusait déjà, dans beaucoup de quartiers, de prêter la main à l'autorité; on battait le rappel sans aucun résultat, et la concession faite à ceux qui s'emparaient de l'artillerie des différents parcs devenait inutile.

Préfet de police à président du gouvernement. — Général en chef. — Ministre de la marine et maire de Paris.

26 février, une heure.

On a réuni, entre autres, les gardes nationaux de l'île Saint-Louis, qui paraissent aussi peu disposés à marcher contre les Prussiens que contre les ennemis de l'ordre; ils annoncent qu'ils veulent rentrer chez eux. — Dans le quatrième arrondissement, le rappel ne rend pas.

L'émotion publique allait croissant : tous les quartiers de Paris étaient dans une indescriptible agitation; dans les parties de Paris habitées par les citoyens dévoués à la cause de l'ordre, la tristesse était profonde, et au milieu de la stupeur générale un certain nombre de gardes nationaux, d'officiers désarmés et de Parisiens honorablement connus, montraient

une grande exaltation causée par la douleur et la désillusion.

A midi, des bataillons des hauts quartiers, tambour en tête, parcourent la route stratégique intérieure des fortifications, forçant les commandants de secteur et les gardiens des portes à lever les ponts-levis afin de s'opposer par la force à l'entrée de l'ennemi. En vain, mieux renseignés que la foule, les officiers supérieurs objectaient-ils aux commandants de ces bandes armées que si l'ennemi devait entrer un jour ou l'autre, ce n'était ni par le nord, ni par le sud, ni par l'est que cette entrée s'effectuerait, mais seulement par les portes de l'ouest, et que l'occupation serait limitée aux quartiers des Champs-Élysées, avec la Seine, la terrasse des Tuileries et le faubourg Saint-Honoré pour ligne de délimitation; il devint impossible de ramener la foule au sentiment de la réalité, et de lui faire envisager la situation sous son véritable aspect.

Dans cette même journée, à midi, la nouvelle de la prolongation de l'armistice parvint au gouvernement, et le général en chef la fit connaître à tous les commandants de secteur, afin de la répandre dans tous les centres militaires. Mais le mouvement avait déjà sa vitesse acquise; d'ailleurs, l'entrée d'un corps de l'armée allemande était chose résolue, et cette clause n'était pas faite pour apaiser les esprits. La foule ignora jusqu'au matin même le moment précis de

l'occupation; l'agitation patriotique qui s'était produite dès le 24 février allait se prolonger jusqu'au 1er mars, et, comme nous l'avons dit déjà, s'user d'elle-même, juste au moment où elle eût été effroyablement dangereuse en déterminant un conflit entre les Allemands et les assiégés, dans le cœur même de la ville.

Le gouvernement, qui souffrait le premier de cette terrible nécessité, et malgré tous les efforts qu'on avait faits pendant les négociations, avait cru devoir céder sur ce point si douloureux, dans le but de retenir Belfort à la France, n'avait pas osé porter d'avance à la connaissance de la population, par voie d'affichage ou de publicité officielle, le moment exact de l'entrée; de sorte que la convention de prolongation d'armistice signée la veille par MM. de Bismarck, Thiers et Jules Favre, resta secrète jusqu'au 28, avec quelques autres traités et conventions d'une certaine importance au point de vue historique.

Voici le texte de la convention dite du 26 février 1871. Elle fut publiée au *Journal officiel*. Il est bon de faire observer qu'une convention verbale avait déterminé la neutralité du pont Solferino et de la Manutention, pour assurer notre service de l'intendance.

PROLONGATION DE L'ARMISTICE.

Entre les soussignés, munis des pleins pouvoirs de l'Empire

d'Allemagne et de la République française, la convention suivante a été conclue.

ARTICLE Ier. Afin de faciliter la ratification des préliminaires de paix conclus aujourd'hui entre les soussignés, l'armistice stipulé par les conventions du 28 janvier et du 15 février dernier est prolongé jusqu'au 12 mars prochain.

ARTICLE II. La prolongation de l'armistice ne s'appliquera pas à l'article IV de la Convention du 28 janvier, qui sera remplacé par la stipulation suivante, sur laquelle les soussignés sont tombés d'accord :

La partie de la ville de Paris, à l'intérieur de l'enceinte comprise entre la Seine, la rue du Faubourg Saint-Honoré et l'avenue des Ternes, sera occupée par des troupes allemandes, dont le nombre ne dépassera pas trente mille hommes. Le mode d'occupation et les dispositions pour le logement des troupes allemandes dans cette partie de la ville seront réglées par une entente entre deux officiers supérieurs des deux armées, et l'accès en sera interdit aux troupes françaises et aux gardes nationales armées pendant la durée de l'occupation.

ARTICLE III. Les troupes allemandes s'abstiendront à l'avenir de prélever des contributions en argent dans les territoires occupés. Les contributions de cette catégorie dont le montant ne serait pas encore payé seront annulées de plein droit; celles qui seraient versées ultérieurement, par suite d'ignorance de la présente stipulation, devront être remboursées.

Par contre, les autorités allemandes continueront à prélever les impôts de l'État dans les territoires occupés.

ARTICLE IV. Les deux parties contractantes conserveront le droit de dénoncer l'armistice à partir du *trois mars* selon leur convenance, et avec un délai de trois jours pour la reprise des hostilités, s'il y avait lieu.

Fait et approuvé à Versailles, le 26 février 1871.

BISMARCK.

Fait et approuvé à Versailles, le 26 février 1871.

A. THIERS. JULES FAVRE.

A partir de ce moment, ce ne sont plus des bruits plus ou moins vagues, la certitude existe, et l'émotion devient plus grande.

La convention du 28 janvier, réglant le premier armistice et la reddition des forts, stipulait que toutes les pièces qui armaient le rempart seraient descendues de leurs affûts. Ces pièces étaient au nombre de *trois mille*. Les gardes nationaux en armes, maîtres déjà d'un certain nombre de secteurs, violent cette clause de l'armistice en réarmant le rempart, et annoncent hautement l'intention de se procurer des munitions d'artillerie pour ouvrir le feu sur l'ennemi. A Montmartre, à Saint-Ouen, on tire trois fois le canon contre les avant-postes allemands, au risque d'amener la reprise des hostilités.

Pendant ce temps-là, à l'intérieur de la ville, l'agitation continue et arrive à son comble. La place de la Bastille est toujours le théâtre de désordres dont le caractère ne laisse plus de doute sur les intentions de quelques-uns. Une partie des troupes, sans se rebeller absolument, fraternise avec les agitateurs, qui ne parlent que de la haine qu'on doit vouer à l'ennemi, de la nécessité de ne pas accepter l'armistice et de prévenir l'occupation de Paris. C'est sur ce terrain que restent les meneurs, il faut bien le remarquer, et c'est ce qui explique, et l'attitude du gouvernement, qui ne peut pas agir avec violence, et l'entraînement des soldats de l'ordre,

qui sont de cœur avec ceux qui se donnent pour des patriotes.

Les dépêches de la journée deviennent plus rares, on ne peut plus suivre tous ces mouvements divers. Les manifestations en armes, le pillage des munitions, l'enlèvement des canons, les révoltes contre les commandants de secteur, l'évacuation du matériel considérable de la zone occupée et des établissements militaires, les négociations avec l'ennemi pour régler les conditions de l'occupation, les dangers constants d'un conflit déterminé par l'imprudence des gardes nationaux et les violations des conditions d'armistice, enfin les attentats commis contre des Allemands dans le voisinage des forts et des avant-postes : telles sont les nécessités auxquelles le gouvernement doit faire face. Ce n'est cependant pas encore le point culminant de la crise, — car ce moment a sa date au 2 mars, — mais c'est une période de préoccupation surhumaine pour ceux qui ont la redoutable mission d'assumer le pouvoir en de telles circonstances.

Général commandant le 7e secteur au général en chef.

27 février, 12 heures 50 minutes matin.

Les commandants de la garde nationale de l'arrondissement, supposant que les Prussiens doivent entrer cette nuit et que les ponts-levis des portes du 7e secteur sont abaissés, veulent les faire lever et se charger de la garde des portes.

Général commandant le 2e secteur au général en chef.

27 février, 12 heures 50 minutes matin.

J'ai fait connaître la prolongation de l'armistice aux officiers pour répandre la nouvelle dans le secteur. La voie de l'ordre serait plus sûre ; vous jugerez si vous devez en user demain pour dire à la garde nationale que le vrai patriotisme consiste en ce moment à demeurer calme et digne, et à ne pas aggraver, par de folles entreprises, la situation déjà si triste. — Le tocsin se fait entendre ; des bataillons se dirigent vers l'hôtel de ville.

Maire de Paris au général en chef.

27 février, 12 heures 55 minutes matin

Sur la place de la Bastille les troupes sont absolument mêlées aux groupes et fraternisent.

De une heure à trois heures du matin, toutes les dépêches signalent la descente des gardes nationaux des différents quartiers adhérents au Comité central, vers les Champs-Élysées et le Château-d'Eau. La nuit entière s'écoule dans cette agitation. A quatre heures du matin, des forces considérables se mettent en mouvement vers le rempart, mais on doit constater que la conviction patriotique ne joue déjà plus qu'un faible rôle en tout ceci. La foule est composée de gamins qui traînent de petits obusiers qu'ils ont pris sur le rempart, de gardes à moitié ivres, de femmes de mauvaise vie, mêlés à ceux qui croient

vraiment remplir un devoir patriotique en s'avançant vers cet ennemi absent qui est encore dans ses cantonnements, et qui ne commencera son mouvement en avant que dans deux jours.

Préfet de police au Président du gouvernement, — au général en chef, au ministre de l'intérieur et au maire de Paris.

1 heure 30 minutes matin.

Les gardes nationaux se réunissent toujours au square du Temple et se dirigent par petits groupes vers les Champs-Élysées. Le but du mouvement est toujours d'empêcher l'armée ennemie d'entrer dans Paris.

Ministre de la marine, — ministre des affaires étrangères.

27 février, 3 heures 5 minutes matin.

Des groupes nombreux de gardes en armes se forment sur la place de la Concorde. Le bataillon qui garde le ministère de la marine n'est plus réuni. Le Président du pouvoir exécutif est-il en sûreté?

Préfet de police au général en chef.

27 février, 3 heures 35 minutes matin.

Les bataillons continuent leur mouvement par le boulevard Richard-Lenoir, les boulevards des Amandiers et de Ménilmontant, celui du Prince-Eugène. Il y en a déjà d'arrivés à la hauteur de l'Arc de triomphe. Ils montrent le plus grand acharnement contre les sergents de ville.

On voit, par cette dernière phrase, que le but n'est pas seulement d'attaquer l'ennemi et de s'op-

poser à son entrée, et que le Comité central, sous le couvert du patriotisme, travaille à préparer l'insurrection.

Général commandant le 6e secteur au général commandant en chef.

6 heures du matin.

Quatre officiers de la garde nationale viennent de se présenter avec la note suivante : — Comité central de la garde nationale. — Le capitaine Dehoux, de la 4e du 87e, rassemblera immédiatement la compagnie pour aller prendre au Ranelagh, à Passy, les canons qui y sont. — Ces officiers, venus sans troupe, se retirent sans difficulté, après les observations qui leur sont faites sur l'irrégularité de la mission dont ils sont chargés.

Dans ce travail, qui a surtout pour but l'analyse des circonstances morales dans lesquelles on se trouvait alors, on nous permettra de faire observer la teneur particulière de la dépêche qui précède, où, comme nous l'avons dit dans notre avant-propos, devant la constatation irréfragable de l'existence du *Comité central,* révolutionnaire au premier chef, illégal, criminel, un général se voit absolument forcé par les circonstances d'user d'une certaine tolérance envers des officiers qui usurpent les droits du commandement. Le premier mouvement de ceux qui n'ont point subi cette pression morale est de se demander s'il n'était pas du devoir d'un général d'arrêter les officiers et d'étouffer ainsi dans sa première manifestation ce germe de désordre qui aboutira

au 18 mars; mais ceux qui ont vu les choses de près comprendront que l'arrestation des officiers du Comité pouvait immédiatement déterminer la guerre civile, et cela, juste au moment où l'ennemi allait entrer dans la capitale. En effet, il ne faut pas oublier que ces secteurs étaient gardés par des troupes civiques, et qu'on aurait mis ainsi en présence les uns des autres des gardes nationaux armés : sans compter que les agitateurs s'abritaient sous le drapeau du patriotisme exalté par la douleur de l'occupation. Nous nous sommes efforcé de garder notre calme dans cette grande crise, et nous prétendons prouver qu'il y a une inexorable logique dans tout ce qui s'est passé, que la responsabilité remonte plus loin que la date du siége, et qu'étant donné l'ensemble des circonstances, l'issue ne pouvait être autre qu'elle le fut réellement.

La nuit s'écoule dans la même agitation, et heure par heure la position s'aggrave. Le ministre de la marine, l'amiral Pothuau, observe avec soin la nature des groupes armés qui se dirigent vers le rempart.

Ministre de la marine au Président du gouvernement et au général en chef.

27 février, 4 heures 30 minutes matin.

Trois mille hommes rassemblés sur la place de la Concorde et venus par le boulevard de la Madeleine et la rue Royale montent les Champs-Élysées et marchent en bon ordre; ils

poussent le cri de Vive la République! Il n'y a rien de menaçant dans leur allure, mais on sent qu'il y a évidemment organisation.

Pendant que ce mouvement se dessine, les véritables chefs du Comité central ont décidé d'enlever les nommés Piazza et Brunel, dont ils veulent faire des généraux de l'émeute qu'ils préparent. Ces deux individus, dont on retrouvera le nom dans les fastes de la Commune, ont été arrêtés lors de la tentative du 22 janvier contre l'hôtel de ville, alors que Sapiah, qui jouait le même rôle qu'eux, a été tué sur la place même; ils sont incarcérés à Sainte-Pélagie. A quatre heures du matin, la prison, gardée par un bataillon de garde nationale, est attaquée : le poste rend les armes et livre les prisonniers; il paraît certain que le bataillon avait été choisi et prévenu qu'on dirigerait une attaque à heure dite.

Préfet de police au général en chef. — Président du conseil et ministre de la marine, et au maire de Paris.

27 février, 4 heures 38 minutes matin.

J'apprends par un exprès que Sainte-Pélagie est attaqué; on est en train d'enfoncer les portes. Le poste ne résiste pas.

27 février, 5 heures 25 minutes matin.

Le factionnaire de la caserne de la Cité vient de voir passer à peu près huit cents gardes nationaux armés; ils emmènent avec eux les prisonniers de Sainte-Pélagie, dont je viens de vous annoncer l'attaque. Le mouvement s'étend sur la rive

gauche. Une prise d'armes a eu lieu dans le 5e arrondissement; les gardes armés se sont portés sur le 13e arrondissement.

A la même heure, Montmartre s'agite, on entend des coups de feu partant de la hauteur; sur un autre point, un général commandant de secteur, qui a voulu s'opposer au pillage des munitions, est gardé à vue dans son secteur et entouré par les bataillons du Comité central. Le désordre change de nature; les deux faits les plus caractéristiques sont les arrestations des voyageurs entrant dans Paris par les voies ferrées, et l'armement des batteries des buttes Montmartre. Du reste le désordre se reflète bien mieux dans les dépêches que dans un récit, quelque mouvementé qu'il soit.

Préfet de police au général en chef.

27 février, 7 heures matin.

Le général commandant le 2e secteur est fait prisonnier dans son secteur; on a coupé les fils télégraphiques; les gardes nationaux, partout où ils se présentent, invoquent le même prétexte : ils veulent des cartouches pour s'opposer à l'entrée des Prussiens.

Le général commandant le 4e secteur au général en chef.

27 février, 9 heures 25 minutes.

Des gardes nationaux viennent de remonter les pièces du bastion 36 sur leurs affûts et réarment le rempart. Six pièces viennent d'être mises en batterie devant la porte de la Chapelle. On insulte les factionnaires des poudrières, on les violente et on leur demande de livrer les clefs.

Le général commandant le 5e secteur au commandant en chef.

27 février, 11 heures matin.

L'enlèvement des pièces continue; le fait se passe sans violences : les postes d'artillerie de la garde nationale sont de connivence; on n'a pas la force nécessaire pour s'opposer aux envahissements. Depuis hier, cinq bataillons de garde nationale du secteur ont été convoqués : aucun n'a répondu.

Général commandant le 4e secteur au commandant en chef.

27 février, 11 heures 15 minutes matin.

Je ne puis employer que la persuasion pour arrêter l'excès de zèle des gardes nationaux. Je n'aurais pas, du reste, d'autres moyens à ma disposition. Le 129e bataillon s'est dispersé tranquillement.

Préfet de police à général en chef, — au Président du gouvernement.

27 février, 11 heures 55 minutes matin.

L'entrée des Prussiens dans Paris exaspère la population. Place des Vosges, on semble disposé à une insurrection.

Major de place au 7e secteur.

27 février, 1 heure soir.

Sur l'ordre du général en chef, je commande les 15e et 17e bataillons pour les mettre à la disposition du Président du pouvoir exécutif au ministère des affaires étrangères.

Général commandant 3e secteur au général Vinoy.

27 février, 1 heure 10 minutes matin.

M. Frey, ingénieur mécanicien, impasse Rebeval, 23, a six mitrailleuses et un petit canon en magasin. Il est menacé à son tour. Quelle réponse lui faire ?

Chef d'état-major général au général commandant 3e secteur.

27 février, 1 heure 20 minutes matin.

Enlevez les manivelles!

Intérieur à général en chef et préfet de police.

1 heure 30 minutes soir.

On me signale tentatives de pillage sur ateliers Warral Midgleton, avenue Trudaine, n° 9. Les canons en magasin sont le prétexte.

Général commandant le 5e secteur à général commandant en chef l'armée de Paris, Louvre.

2 heures 10 minutes soir.

Toutes les pièces de 7 qui restaient ce matin au parc de la place Wagram ont été enlevées il y a une heure par notre artillerie et transportées aux Invalides; mais des gardes nationaux appartenant à toute espèce de bataillons, surexcités par des meneurs, se présentent de nouveau pour enlever ou briser les caissons, et je n'ai pas de moyen de m'opposer. Je regrette que le bataillon du 35e ait été si vite retiré ce matin de son poste du parc Wagram.

Secrétaire général préfecture de police à préfet de police, — affaires étrangères.

2 heures 55 minutes soir.

Une foule de deux mille personnes, rue Turbigo, escortait une voiture contenant trois individus reconnus pour être des sujets prussiens; on criait : A l'eau! et on avait réellement l'intention de se défaire d'eux, car on les conduisait sur le quai

Valmy. Un officier du 107e bataillon s'est opposé; il a proposé de les conduire place de la Corderie du Temple, au Comité central, pour être jugés. La foule les a entraînés de ce côté.

Secrétaire général à préfet police, — affaires étrangères.

Trois canons sont amenés par des femmes sur la place de la mairie, à Montmartre, quatre autres dans la rue Legendre. Des gardes mobiles de Paris, officiers en tête, ont passé sur le boulevard de Clichy avec quatre pièces de canon, se dirigeant sur le centre de Paris. Le 61e et le 123e bataillon de Montmartre sont partis pour Passy avec armes et cartouches. Le 129e bataillon a destitué son commandant, qui résistait, et en a nommé un autre. Les arrestations arbitraires continuent. Barberet occupe la mairie du 18e arrondissement à midi et demi, avec des hommes du 79e bataillon. Le 132e se dirige vers la Bastille avec ses canons et l'état-major en tête.

Préfet de police à Président du conseil, — général en chef.

5 heures 15 minutes soir.

Quinze cents mobiles de la Seine, d'autres disent trois mille, convoqués par *le Vengeur* rue Lafayette, se sont rendus de là à la Bastille clairons en tête, pour défiler autour de la colonne. Peu d'officiers, abstention de quelques sous-officiers et caporaux. Ils doivent aller à l'École militaire délivrer les marins, et à la caserne de la Pépinière.

Intérieur à général en chef.

5 heures 35 minutes soir.

Les gardes nationaux qui ont occupé la gare de la Chapelle font rétrograder les trains; ils les fouillent et font des arrestations.

Marine à général Vinoy.

6 heures 11 minutes soir.

Les mobiles de Paris ont forcé la caserne de la Pépinière et cherchent à entraîner les matelots vers la place de la Bastille. J'écris au commandant de faire tout son possible pour retenir nos matelots ; mais je ne dispose d'aucune force.

Préfet police aux ministres, — général en chef, etc.

6 heures 52 minutes soir.

Neuf canons ou mitrailleuses sont en batterie sur la place du Château-Rouge, tournés vers les remparts et gardés par des gardes nationaux et des artilleurs de la garde nationale, et des soldats du 110e de ligne. Les officiers sont partis pour chercher des munitions boulevard Ornano et dans les rues adjacentes.

Préfet police à Président conseil et général en chef.

27 février, 7 heures soir.

Les compagnies de marche du 139e bataillon traversent la place de l'hôtel de ville en rentrant dans le 16e arrondissement aux cris de : A l'eau Trochu et le gouvernement ! — A mort Ferry ! — Ces cris sont accompagnés de menaces contre les citoyens paisibles.

Préfet police à intérieur, marine et général Vinoy.

28 février, 12 heures 40 minutes matin.

La réunion de *la Marseillaise,* contenant quatre mille personnes, vient de se terminer. Les résolutions suivantes y ont été arrêtées : — On se rendra d'abord place des Vosges, con-

vertie en parc d'artillerie, pour garder les canons; on s'assurera des portes de Paris et s'emparera ce matin à six heures de l'hôtel de ville et de la préfecture de police. Un sieur Darras est nommé général en chef. Les assistants se sont séparés pour aller prendre leurs armes; un sieur Digoux a promis de rapporter immédiatement vingt mille cartouches. On formera un comité de salut public dans le 19e arrondissement, et il servira de modèle aux autres, qui fonctionnent sous la direction d'un comité central.

Secrétaire général de la préfecture de police à préfet, aux affaires étrangères.

3 heures 25 minutes soir.

Les gardes nationaux du 12e arrondissement prennent les armes; le 73e a formé les faisceaux sur l'avenue Daumesnil. Les hommes prétendent avoir reçu mission de rétablir l'ordre et de s'opposer à l'entrée des Prussiens dans l'arrondissement. Ces gardes nationaux prétendent avoir trouvé à la gare de Lyon trente et un canons cachés. On signale, rue de l'École, puis rue Mazarine, des passages de forts détachements de gardes nationaux, marins, mobiles; ils crient « Aux armes! » Vingt-quatre pièces d'artillerie traînées par des gardes nationaux sont passées dans la rue de Grenelle Saint-Germain. Les concierges des rues du faubourg du Temple sont prévenus que les gardes nationaux viendront pendant la nuit chercher, de gré ou de force, les hommes valides pour les contraindre à marcher. A Montmartre les barricades s'élèvent; grand mouvement de canons.

On visite toutes les gares, on enlève les dépôts de fusils des différents corps constitués au moyen des employés.

Le général Courty prévient que la même effraction a lieu à la gare de l'Est.

Comme il est décidé que l'occupation aura lieu le lendemain, à huit heures, le général Vinoy trace la zone de défense et la fait occuper par deux cordons parallèles. — Les troupes de ligne dont il dispose élèvent d'abord des barricades à la limite de la zone occupée et interceptent les communications. La garde nationale doit former ensuite une seconde ligne en arrière afin que la population ne se mette pas en contact avec la ligne, et ne la puisse déborder.

Voici l'ordre de service de la garde nationale. La dépêche émane du général en chef de l'armée de Paris, ayant pris provisoirement le commandement en chef des gardes nationales.

Général commandant supérieur garde nationale au commandant des neuf secteurs.

28 février, 4 heures 20 minutes soir.

Ordre de service du 1er mars, à cinq heures et demie du matin, et pour les 3, 5, 7 mars. — Place Pereire pentagonale, le 33e bataillon, fournissant une compagnie porte d'Asnières; une avancée boulevard Malesherbes, au coin de la rue Jouffroy; une compagnie route d'Asnières, sur le chemin de fer. — Place Malesherbes, le 90e bataillon, fournissant une compagnie au coin de la rue Cardinet, et une autre compagnie boulevard Courcelles, place de l'église Saint-Augustin. Le 2e bataillon, fournissant une compagnie au coin de la rue Monceau et de Naples; une compagnie rue de Madrid et boulevard Haussmann, une compagnie rue de la Pépinière, rue Tronchet, sur le boulevard Haussmann. 117e bataillon, fournissant une compagnie rue d'Anjou et de l'Arcade, une autre rue du Havre et rue

Caumartin. — Place de l'Opéra, le 6[e] bataillon, fournissant une compagnie rue Lafayette, une autre sur le boulevard, rue de la Paix. — 149[e] bataillon, fournissant une compagnie au boulevard, place Vendôme; le 1[er] bataillon fournissant une compagnie au coin de la rue Saint-Honoré, boulevard des Batignolles, sur le chemin de fer. — Le 69[e] bataillon, fournissant une compagnie sur le pont, place de l'Europe, parc Monceau. — Deux bataillons de réserve, le 221[e] et le 13[e], place Vendôme. Ce service sera de vingt-quatre heures; il consistera à se garder militairement et à défendre de traverser les lignes aussi bien aux soldats étrangers qu'aux gardes nationaux ou soldats français, armés ou non.

Le chef de chaque bataillon devra pourvoir au logement de sa troupe dans les maisons situées sur son terrain; en prévision des difficultés de faire parvenir des vivres, il sera alloué un supplément de solde de 1 fr. 50 par garde. Les hommes seront munis de cartouches.

Les gardes nationaux ne répondirent point à cet appel. Ils ne se souciaient point de rester l'arme au pied, témoins muets de l'occupation, et quoique leur service fût de former une seconde ligne qui était à plus de mille mètres de la zone occupée, que d'ailleurs les rues leur dérobaient entièrement, il ne se présenta qu'un nombre d'hommes tout à fait insignifiant pour répondre à cet ordre de service. M. de Castéja, désespérant d'avoir les hommes honorables toujours prêts à accomplir un devoir, proposa de donner une haute paye de trois francs par homme au lieu de la paye de 1 fr. 50 cent. réglementaire. Ce moyen ne réussit encore que faiblement, puis, peu à peu, la vérité étant connue, les citoyens bien pensants com-

prirent qu'il était de leur devoir d'empêcher un conflit et d'arrêter les bataillons ralliés au Comité central et ceux des hauts quartiers, dans le cas où ils tenteraient d'attaquer la zone occupée. Dès lors, convaincus de l'utilité de leur mission, les citoyens se rendirent spontanément au vœu de l'autorité et formèrent les cordons de seconde ligne.

Mais il faut dire que cette sublime folie qui eût consisté à attaquer les Prussiens dans leur zone, et qui jusque-là avait été le programme des meneurs, n'était nullement dans l'esprit des plus remuants; ils s'agitèrent beaucoup, mais surtout à l'antipode de la zone occupée. Ainsi on verra que pendant quarante-huit heures ils n'eurent d'autre souci que de se barricader dans Montmartre et dans Belleville, tandis que c'était aux Champs-Élysées qu'était établi le corps d'occupation.

La journée du 28 et toute la nuit se passèrent à compléter l'enlèvement du matériel dans tous les secteurs occupés : des millions de cartouches, des masses de projectiles avaient été accumulés sur la rive droite, depuis le Point-du-Jour jusqu'à Passy. On se vit même forcé de laisser dans le Palais de l'Industrie l'énorme matériel qui y était accumulé. Mais les gardes nationaux du Comité, qui n'avaient nullement l'intention d'attaquer les Prussiens, mais avaient assez de logique pour savoir qu'un canon sans munitions n'est qu'une arme vaine aux mains d'un insurgé,

profitèrent de la cruelle situation et des angoisses dans lesquelles on se trouvait, pour commencer à organiser le pillage des différents arsenaux provisoires qu'on avait constitués dans chaque secteur pour la défense du rempart. Sur la plupart des points où se présenta l'autorité militaire pour enlever et les canons et les munitions, des bandes d'hommes armés l'avaient précédée, et comme on fuyait la zone qui allait être occupée dans quelques heures, et que d'ailleurs le service devenait impossible en raison de l'abandon volontaire des bons bataillons et du désarmement des troupes régulières, ce pillage, devenu facile, compléta l'armement de l'insurrection future et changea en une terrible menace ce qui jusque-là n'avait été qu'une précaution presque enfantine qui avait son excuse dans l'excès d'un zèle ignorant. L'autorité, devenue complétement impuissante, dut assister impassible à ces pillages de munitions; mais, à partir de ce moment, ceux qui avaient cru que toute cette agitation avait sa source dans une idée patriotique, voyant l'organisation se faire par les comités, qui, composés d'hommes pratiques, mettaient les munitions de 7 avec les pièces de même calibre et séparaient les cartouches de chassepot des cartouches de fusil à tabatière, et ainsi de suite, comprirent que les Prussiens n'étaient nullement l'objectif, et qu'un jour ou l'autre, après avoir lutté contre l'ennemi, il faudrait tourner ses armes contre des Français révoltés.

Les dépêches qui annoncent successivement le pillage de presque toutes les poudrières, les dépôts et soutes des secteurs, sont très-nombreuses; nous n'en citons que quelques-unes, pour montrer sous quelle forme se produisent ces exactions.

Le chef d'état-major du 6e secteur au colonel Virgile, ministère de la marine.

28 février, 5 heures soir.

Le chef d'état-major prévient que toutes les pièces du Ranelagh ont été enlevées par la garde nationale.

Général commandant 1er secteur à général en chef.

28 février, 6 heures.

Je suis prévenu que des gardes nationaux enlèvent les pièces d'artillerie restées sur le rempart près la porte-caserne n° 2. Je n'ai pas les moyens de m'y opposer.

Préfet de police à général Vinoy.

28 février, 6 heures soir.

Les poudrières du Panthéon sont-elles gardées? Plusieurs avis disent qu'elles sont menacées comme les autres dépôts de munitions de Paris.

Général Callier, commandant le 2e secteur, à général Vinoy.

28 février, 6 heures 10 minutes soir.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que les trois millions de cartouches que j'avais dans mes poudrières sont complétement transportées au Panthéon.

Général commandant le 4e secteur au général en chef.

28 février, 6 heures 25 minutes soir.

Plusieurs bataillons du 18e arrondissement ont le projet de relever cette nuit le poste de la mairie de cet arrondissement, fort de quatre-vingts hommes, et d'employer la violence en cas de refus. Le chef du poste paraît disposé à se défendre, il demande des cartouches et du renfort. Faut-il entrer dans cette voie ? Je ne pourrais du reste disposer que des compagnies de ce bataillon; on ne peut nullement compter sur les autres bataillons en cette circonstance.

Commissaire spécial gare du Nord à préfet de police, Paris.

6 heures 35 minutes soir.

La Compagnie m'informe que demain, à six heures, des piquets du 125e bataillon seront postés aux portes de la gare de la Chapelle pour fermer aux ouvriers (onze cents) l'entrée des ateliers, et sans doute pour entraîner ces derniers avec eux.

A mesure que se répand la nouvelle de l'occupation pour le lendemain, les gardes nationaux, qui ne sont même pas renseignés sur la zone occupée, élèvent des barricades dans les différents quartiers, dans le but, disent-ils, de les sauvegarder d'une occupation. Mais on connaît déjà la zone réservée aux Allemands, et l'occupation n'atteindra jamais ces quartiers-là.

Maire de Paris à intérieur. — Général en chef. — Préfet de police.

28 février, 6 heures 35 minutes soir.

Le service de la voie publique m'informe officiellement que les gardes nationaux du 18e arrondissement ont construit

plusieurs barricades boulevard Ornano, d'autres entre la rue Myrrha et la rue Labat, rue Dejean, place du Château-Rouge, fermant la rue Custine et la rue Poulet; une cinquantaine de bouches à feu sont placées entre les barricades et dans les terrains Versigny, rue Poteau-Brémond, boulevard Ornano, rue Levis, rue Dejean.

Secrétaire général préfet de police au préfet. — Ministre de l'intérieur et général en chef.

9 heures 45 minutes soir.

Des gardes nationaux armés viennent de se présenter à la porte du boulevard du Palais, demandant qu'on leur remette les mitrailleuses. Le poste de la garde républicaine a croisé la baïonnette. Nous prenons nos mesures de défense.

Nous voici arrivés à la nuit du 28 février au 1er mars; c'est une date importante, car l'occupation va s'effectuer. On a vu comment l'agitation s'est produite dans Paris, sous quelle forme elle s'est manifestée et au nom de quelle cause. A partir de ce moment, cette agitation se caractérise davantage.

Nous passons donc au récit des trois journées de l'occupation d'un quartier de Paris par un corps de l'armée allemande.



II

LES PRUSSIENS A PARIS.

LES PRUSSIENS A PARIS.

L'occupation de Paris. — Entrée du corps d'occupation. — Physionomie du quartier occupé. — Physionomie de Paris pendant l'occupation. — Épisodes et péripéties. — La visite du Louvre. — Exaspération de la foule. — Complications. — Notification au comte de Bismarck de l'adoption des préliminaires de paix par l'Assemblée. — Objections du chancelier de l'Empire. — Mouvement du Comité central pendant l'occupation.

L'entrée du corps d'occupation, limité, aux termes de la convention, à trente mille hommes commandés par le général de Kammecke, devait avoir lieu à dix heures. Pendant la nuit du 28 au 1er mars, le gros des forces ennemies campa sous le rempart même, occupa Boulogne et les communes suburbaines comprises dans la zone, et se tint à portée jusqu'au jour. La veille, les maires des 8e, 16e et 17e arrondissements se concertèrent avec les autorités militaires allemandes, et un conseil fut tenu dans la nouvelle manufacture de Sèvres, à l'entrée du parc de Saint-Cloud. A sept heures du matin, les Allemands se mirent en mouvement. Au petit jour le général Chamberet constata que l'ennemi jetait un pont de bateaux au-dessous du Point-du-Jour, afin de faciliter l'évolution

des troupes d'occupation et dans le but de les faire entrer simultanément par les trois ou quatre voies stratégiques.

Au lieu d'entrer comme dans une ville désarmée, il semblait que l'ennemi s'attendît à trouver une certaine résistance, car ses dispositions et les précautions militaires qu'il prenait avaient tout le caractère d'une marche sous le feu des assiégés. Pendant ce temps-là, différents épisodes se produisaient à l'intérieur de la ville et surtout dans les quartiers excentriques.

Préfet de police au ministre des affaires étrangères et au général en chef.

1er mars, 9 heures matin.

Ce matin, à six heures, des artilleurs de la garde nationale aidés de femmes et d'enfants ont mis en batterie cinq pièces de canon sur la plate-forme du moulin de la Galette, en vue de l'armée prussienne. Ces pièces sont pourvues de munitions. On bat le rappel dans cet arrondissement.

Les clubs siégeaient en permanence, les résolutions les plus violentes y rencontraient de nombreux adhérents; on roula jusque dans la salle de *la Marseillaise* des tonneaux de poudre qu'on proposait d'introduire dans les égouts, sous le palais de l'Élysée, afin de faire sauter ce palais, qui, au dire de la foule, devait être habité par le roi de Prusse ou par l'un des princes allemands. La plupart de ces résolutions,

toutes platoniques, ne rencontraient qu'un obstacle, c'est qu'elles étaient prises par des hommes qui ne connaissaient même pas les dispositions locales; car la canalisation des égouts de Paris ne permettait nullement de réaliser ce plan. Le pillage des munitions continuait, les derniers canons qui restaient dans les parcs étaient enlevés; la position du gouvernement devenait des plus critiques, et nous voici arrivés au paroxysme de la crise. Les Prussiens sont aux Champs-Élysées, les émeutiers sont partout : c'est alors qu'on imagine une solution qui va donner la mesure des véritables intentions de la foule. On reconnaît officiellement le droit à la garde des canons par la population elle-même, puisque les envahisseurs assurent qu'ils n'ont d'autre but que de les soustraire à l'ennemi. Le général Vinoy, devant les instances de la foule, et après avoir pris conseil des différentes autorités, fait passer la dépêche suivante aux autorités militaires :

Le général commandant supérieur au gouverneur du Luxembourg et commandants des secteurs.

1er mars, 11 heures 15 minutes matin.

A dater de demain matin la garde du parc d'artillerie du Luxembourg est exclusivement confiée à la légion d'artillerie de la garde nationale. Aucune autre troupe ne devra y concourir. Je donne des ordres en conséquence au commandant de cette légion.

A huit heures, les premières colonnes ennemies

débouchaient par l'avenue de la Grande-Armée et l'avenue de l'Impératrice. Quelques correspondants de journaux étrangers, entrés dans Paris le 29 janvier au matin, ont donné dans leur récit, à cette entrée sans éclat, un appareil triomphal qui n'est pas tout à fait exact. L'Arc de triomphe, en outre des chaînes qui sont toujours tendues, avait été barricadé avec les pavés et débris de toute sorte qui servaient aux constructeurs de barricades. Le peuple attachait une grande importance à ce que les Allemands ne passassent point sous l'arc de l'Étoile; c'était pour lui une idée symbolique, une sorte de couronnement de la victoire, et, en réalité, le défilé, du moins à l'entrée, ne s'opéra point de la sorte. Plus tard, à la sortie, quelques hommes détachés prirent cette voie, mais jusque-là on parlait de mines, de fougasses, de machines infernales, et il eût été urgent pour l'armée allemande de prendre au moins quelques précautions avant de s'aventurer sous l'arc triomphal, qui d'ailleurs était embarrassé par ces obstacles. On a aussi parlé de chasseurs postés en observation sur la plate-forme du monument, mais si l'on considère la hauteur de l'Arc de triomphe, on comprendra qu'il fallait un long temps d'arrêt avant d'y porter un détachement d'observation. L'avenue de l'Impératrice, à l'endroit où s'élevait l'énorme barricade qui en fermait l'entrée, servit aux Allemands de point d'observation; l'artillerie bavaroise s'abrita derrière les courtines, menaçant les boulevards

qu'elles commandent ; on occupa successivement les maisons de droite et de gauche jusqu'à l'ambassade ottomane et le restaurant du coin de la rue de Presbourg; c'est alors que des hussards, espacés les uns des autres et lançant leurs chevaux à toute bride, éclairèrent la marche à la façon allemande. Ceux d'entre les lecteurs qui ont eu la douleur de voir occuper les villes ouvertes, constateront que notre récit est tracé d'après des notes prises sur nature.

Il était alors, exactement, huit heures trente-cinq minutes. La solitude était complète dans les Champs-Élysées. La population, en effet, ignorait que les Allemands dussent entrer d'aussi bonne heure. Vingt personnes tout au plus stationnaient dans l'avenue; c'étaient pour la plupart des gens de service des maisons sises entre la rue de Morny et le rond-point de l'Étoile, qui apparaissaient se tenant sur les portes.

Une fois l'avenue de l'Impératrice occupée, on vit s'avancer quelques cavaliers, espacés les uns des autres : c'étaient des hussards montés sur de petits chevaux très-alertes et très-rapides; le premier caracolait sur lui-même tout en avançant, et à une assez grande distance du second; le second suivait en faisant le même manége, puis le troisième, puis un quatrième, puis un cinquième, et ainsi jusqu'à huit. Ces cavaliers portaient le mousqueton au poing; de loin on les reconnaissait aux petits flots de poussière que

soulevaient les chevaux, qui ne cessaient de caracoler sur eux-mêmes, comme s'ils avaient voulu éviter une balle qui pouvait les atteindre.

Ce furent les premiers arrivés; ils faisaient en quelque sorte une reconnaissance du quartier. Parvenus à la hauteur des premières rues qui aboutissent aux Champs-Élysées à droite et à gauche, un cavalier s'y engagea, s'élançant à toute bride pour les parcourir; il regardait à droite et à gauche, sondant les rues, tout en galopant avec une précipitation extraordinaire. La rue bien *éclairée*, il revenait sur ses pas avec la même vitesse, et ainsi pour toutes les rues et issues jusqu'à la place de la Concorde. Les huit cavaliers allaient, revenaient, communiquaient par signes, et se succédaient les uns aux autres dans un mouvement perpétuel d'aller et de retour. Ils remontèrent ainsi depuis les chevaux de Marly jusqu'à l'avenue de la Grande-Armée, par où s'avançaient déjà les premières colonnes de l'armée.

Vers neuf heures, on vit s'avancer la première colonne, précédée d'un état-major assez nombreux. Une musique composée de tambours, d'instruments de cuivre, et où la note dominante était le fifre, marchait entre l'état-major et la colonne. Le régiment s'arrêta à la hauteur du Palais de l'industrie, et l'état-major, sans aucune escorte, s'avança jusqu'à la place de la Concorde, qui était à peu près solitaire. Cet état-major fit le tour de ladite place, et quand il fut à la hauteur

de la fontaine à gauche, sept ou huit citoyens en tenue civile et à physionomie exaltée s'avancèrent jusque sous la tête des chevaux et poussèrent avec la plus grande chaleur le cri de « Vive la République! » Les Allemands ne s'émurent point en les voyant sans armes, et ils continuèrent de faire le tour de cette place solitaire dont ils prenaient possession. De temps en temps ce cri de « Vive la République! » arrivait jusqu'à eux sans les troubler.

La statue de Strasbourg, qui était devenue depuis le siége une sorte d'autel de la patrie, qui disparaissait encore sous les couronnes d'immortelles et les inscriptions, conserva son même aspect, moins cependant les drapeaux tricolores, qu'on s'efforça de soustraire à l'ennemi. Pendant la nuit, une main inconnue avait couvert les visages des statues allégoriques des villes de France d'un voile noir très-épais et qui affectait la forme d'un masque. Ce matin-là, par un temps magnifique, cette grande place de la Concorde, qui avait déjà vu tant de choses, et à l'histoire de laquelle s'ajoutait la plus lugubre des pages, présentait un aspect véritablement sinistre.

Les journaux, nous l'avons dit, suspendirent leur publication (*voir aux Documents*); dans tous les quartiers, même les plus lointains, les boutiques restèrent fermées, avec l'inscription : « Fermé pour cause de deuil national. » Çà et là des drapeaux noirs flottaient aux fenêtres. Les Tuileries restaient vides; la

place du Carrousel, dont on avait fermé les grilles donnant sur la rue de Rivoli, sur le quai et sur Saint-Germain l'Auxerrois, semblait un désert; de grandes draperies tendues à l'intérieur cachaient à l'ennemi, jusqu'à la vue des rues et des ponts. Ceux des habitants qui étaient le plus à même d'assister au spectacle de cette entrée cruelle, qui pouvait évidemment avoir l'attrait d'un spectacle historique, s'abstinrent non-seulement d'y assister, mais même de rester dans leurs demeures. Beaucoup des habitants des Champs-Élysées émigrèrent à l'intérieur de Paris.

Quelques personnes de la ville s'étant avancées jusqu'au coin du groupe des chevaux de Marly, dans la simple attitude de curieux, les premiers citoyens qui avaient fait la démonstration leur firent signe de se retirer, en agitant furieusement leurs chapeaux et en s'écriant : « Hors d'ici! n'avez-vous pas honte de votre curiosité criminelle? »

Le groupe se dispersa devant cette interpellation, et les curieux, plus craintifs que honteux devant cette exaltation, disparurent du côté du Cercle impérial.

Ce même état-major fit plusieurs fois le tour de la place au pas, ne s'en éloignant que pour remonter et descendre l'avenue des Champs-Élysées. A dix heures et demie, il y eut une nouvelle marche de régiments bavarois; mais ces deux premières entrées ne comprenaient que de fortes avant-gardes. Le gros des forces ne devait entrer qu'à trois heures, après la

revue passée par le roi de Prusse sur le champ de course de Longchamps.

Le corps d'occupation se composait de six régiments de chasseurs bavarois, de deux batteries d'artillerie bavaroise, dont une de mitrailleuses; trois régiments d'infanterie prussienne, dont un de la garde royale; un escadron de hussards de la mort, un escadron de dragons bleus, un régiment de uhlans. L'état-major, qui avait pour escorte des cuirassiers blancs, était très-nombreux et en disproportion avec le corps d'armée d'occupation, qui atteignait à peine le chiffre prévu par la convention; mais un grand nombre d'officiers avaient obtenu le privilége de se joindre à ces troupes. Quelques photographes attachés au corps d'armée suivirent le mouvement, et, à partir de trois heures, quand on eut complété l'installation, ceux-ci opérèrent sur la place de la Concorde et la place de l'Étoile, où les Bavarois se donnèrent la satisfaction de poser au pied de l'obélisque et de l'Arc de triomphe, appuyés sur leurs canons couronnés de lauriers.

Le général de Kammecke avait établi son quartier général dans l'hôtel de la reine Christine, à l'avenue des Champs-Élysées. L'installation des troupes et les mesures de précaution à prendre pour la sécurité de l'armée allemande exigèrent toute la journée du 1er mars. L'entrée véritable, comme nous l'avons dit, n'eut lieu qu'à trois heures, après une revue

passée par le roi de Prusse et le prince royal sur l'emplacement de l'hippodrome de Longchamps, l'entrée du matin à huit heures n'ayant été effectuée que par une forte avant-garde.

Le matériel était considérable : les ambulances, le télégraphe, les fourgons, les caissons et voitures à fourrage se cantonnèrent dans le Palais de l'industrie, dans le Cirque et la rotonde du Panorama; un grand nombre de maisons particulières furent occupées; la plupart de celles qui étaient restées vides par suite du départ des nombreux étrangers qui habitent ce quartier, furent ouvertes et livrées aux officiers ennemis.

Cependant, l'Assemblée nationale, réunie à Bordeaux, délibérait sur la ratification des préliminaires de paix. Le gouvernement de Paris, anxieux du résultat et préoccupé de rendre l'occupation aussi courte que possible, attendait fiévreusement le résultat de la discussion. A six heures du soir, la dépêche suivante parvenait au ministre des affaires étrangères, qui la communiquait au général en chef :

Jules Simon à Jules Favre.

Bordeaux, 6 heures 5 minutes soir.

On commence le vote au scrutin. — Dans quelques minutes je vous enverrai le résultat, qui n'est pas douteux ; M. Conti ayant paru à la tribune pour justifier l'ex-empereur, il s'en est suivi un grand tumulte. L'incident a été clos par un ordre

du jour déclarant que le suffrage universel a consacré la déchéance de l'Empire. M. Thiers avait répondu à M. Conti en quelques mots courroucés qui ont été couverts d'acclamations.

Toute l'Assemblée s'est levée pour l'ordre du jour : cinq membres seulement à la contre épreuve. La discussion qui a suivi a été calme.

Victor Hugo, Quinet, Louis Blanc ont prononcé des discours élevés ; Vacherot et Changarnier ont ému l'Assemblée en soutenant avec noblesse la thèse contraire.

M. Thiers, à un moment, n'a pu retenir ses larmes ; il arrache l'admiration même de ses adversaires.

Je ferai partir un messager à la minute même où j'aurai le procès-verbal. La tristesse ici est profonde, autant au moins chez ceux qui subissent que chez ceux qui protestent.

Dans ce temps de publicité énorme, où les documents de toute nature, livres, journaux, mémoires, dessins, dépêches officielles, constituent une source féconde et presque intarissable de renseignements, un fait digne de remarque se présente : c'est cette abstention presque générale des journaux, qui, en passant sous silence l'entrée de l'ennemi, semblaient vouloir la supprimer de l'histoire. Pendant tout le temps que dura l'occupation, le *Journal officiel* fut à peu près le seul qui ne suspendit point sa publication. Ce n'est point cependant dans cette feuille qu'on peut trouver le récit pittoresque de l'entrée et des différents épisodes qui se produisirent. Voici les termes dans lesquels l'*Officiel* constata l'entrée :

« Aujourd'hui, à dix heures du matin, aux termes des stipulations arrêtées entre l'autorité militaire

française et l'autorité militaire allemande, des détachements de l'armée d'investissement sont entrés dans Paris, ont descendu l'avenue des Champs-Élysées et occupé l'espace expressément déterminé par la convention.

» Les officiers et les soldats de ces détachements ont été logés dans le Palais de l'industrie, dans le Cirque, dans la rotonde du Panorama.

» A ceux qui n'ont pas trouvé place dans ces édifices, des maisons particulières ont été assignées. Il n'a pas été possible d'affranchir de cette charge les appartements des étrangers, très-nombreux dans le quartier des Champs-Élysées et du faubourg Saint-Honoré.

» Un cordon de nos troupes marque la limite dans laquelle les troupes allemandes sont tenues de se renfermer.

» L'accès des points occupés par elles n'est point interdit, mais la population presque tout entière s'est d'elle-même imposé la loi de ne pas user de la liberté de circulation qui lui a été laissée.

» La Bourse n'a point ouvert ses portes. Sur les quais, sur les boulevards, dans les quartiers les plus reculés, les magasins et les boutiques sont fermés. Paris a volontairement suspendu sa vie.

» Il sent la responsabilité qui pèse sur lui en ces jours douloureux. Il comprend qu'il dépend de lui de ne pas ajouter aux malheurs qui accablent la patrie des malheurs plus terribles et peut-être irrépa-

rables; il comprend qu'il se doit à lui-même et à tous ceux qui, dans le monde entier, lui ont témoigné et lui témoignent tous les jours tant de respect et de si touchantes sympathies, de supporter avec une dignité fière cette nouvelle épreuve; il comprend enfin qu'après ces derniers mois, où il a été héroïque devant le danger, devant la faim, devant les misères de toutes sortes, il lui restait à se montrer capable d'un courage plus difficile encore : Paris est calme. »

Malgré le vote de l'Assemblée nationale, les généraux allemands, qui avaient compté sur une occupation de quelques jours au moins, s'inquiétaient de la rendre aussi complète que possible dans sa restriction, et le général de Kammecke demandait par dépèche au général Vinoy l'exécution d'une clause qui faillit déterminer un conflit.

Général commandant corps d'occupation au général en chef de l'armée de Paris.

Champs-Élysées, 6 heures 40 minutes soir.

Les dispositions ont-elles été prises à l'effet de faire entrer les troupes allemandes dans le palais du Louvre et le palais des Invalides dès huit heures du matin?

Général DE KAMMECKE.

Cette clause, grave en ce sens qu'elle permettait aux officiers prussiens une *pointe* dans un quartier non gardé par eux et où, pour parler le langage mi-

litaire, ces visiteurs étaient un peu *en l'air*, avait encore un autre inconvénient : elle était une prise de possession plus complète et une consécration de l'occupation.

La Prusse aux Invalides, c'était une idée qui froissait violemment le patriotisme français, et les Allemands foulant le pavé du Carrousel et passant sous l'arc triomphal, c'était un coup de plus au cœur des Parisiens. Mais de même que l'occupation d'un quartier de Paris, — le plus excentrique et à coup sûr le moins parisien, — autorisait cependant l'histoire à dire un jour que la ville avait été occupée : les négociateurs allemands, dans un but évidemment élevé et pour donner aussi une satisfaction à leurs troupes, avaient pensé que la visite d'un ou deux de nos monuments, et surtout les plus nationaux, autoriserait à dire que leurs soldats avaient visité *les* monuments de Paris, sans entrer dans aucune nomenclature exacte.

Nous croyons avoir eu sous les yeux tous les textes des différentes conventions, et nous ne pensons pas, quoi qu'en ait dit le *Journal officiel*, qu'une clause *écrite* de la convention autorisât cette visite; mais nous savons à n'en pas douter que, *verbalement*, les négociateurs, devant de très-vives instances et pour obtenir quelques concessions assez sérieuses, avaient stipulé que les Allemands auraient le droit de visiter les palais du Louvre et des Invalides.

Si on considère que la dépêche du général de

Kammecke au général Vinoy est datée « six heures quarante minutes » et que celle de M. Jules Simon, datée « six heures cinq », faisait prévoir une solution favorable et très-rapide en faveur de l'adoption des préliminaires de paix (adoption qui, aux termes de la convention, entraînait immédiatement l'évacuation), on conçoit qu'on ait retardé la réponse au général bavarois. En effet, cinquante minutes après sa première dépêche, le ministre de l'instruction publique télégraphiait au ministre des affaires étrangères :

Jules Simon à Jules Favre.

Bordeaux, 7 heures 35 minutes soir.

Pour la ratification, 546 voix. — Contre, 107.
L'Assemblée nationale a ratifié les préliminaires de paix.

C'était la réponse à faire à la demande du général de Kammecke; il ne pouvait plus être question d'occupation à partir du moment où M. le comte de Bismarck aurait reçu, officiellement et par voie hiérarchique, communication de la décision de l'Assemblée. Cette communication eut lieu à dix heures quinze minutes du soir, dans la forme suivante :

POUR VERSAILLES. — DE PARIS.

Ministre des affaires étrangères à M. le comte de Bismarck.

1er mars, 10 heures 15 minutes soir.

Je reçois à l'instant de M. Thiers une dépêche m'annonçant

que ce soir à sept heures l'Assemblée nationale de Bordeaux a ratifié le traité du 26 février. Je rappelle à Votre Excellence que l'article 3 de ce traité porte :

« Immédiatement après la ratification du présent traité par l'Assemblée nationale siégeant à Bordeaux, les troupes allemandes quitteront l'intérieur de Paris ainsi que les forts de la rive gauche de la Seine. »

Je prie en conséquence Votre Excellence de vouloir bien, conformément à cette stipulation, faire donner l'ordre à vos troupes de se retirer immédiatement. Je prie Votre Excellence de me faire savoir de suite si cet ordre va être exécuté.

Jules Favre.

Nous avions temporisé cinquante-cinq minutes pour éviter à Paris la visite du Louvre et des Invalides par les Allemands; M. de Bismarck, lui, temporisa plus de neuf heures, et, pendant que pleins d'anxiété aux affaires étrangères, au Louvre et dans toute la ville (prévenue à minuit 30 minutes de la décision de l'Assemblée par une dépêche du maire de Paris), on attendait encore la réponse du chancelier, celui-ci trouvait un expédient ingénieux qui éludait l'article 3 du traité.

LA VISITE DU LOUVRE.

La nuit se passe dans l'attente. A sept heures et demie, le matin du 2 mars, M. Ernest Picard, le ministre de l'intérieur, nous demande des nouvelles de Versailles : « Faites-moi savoir la réponse du général de Kammecke et la réponse de Versailles. »

A huit heures, M. Jules Favre reçoit enfin la réponse de M. de Bismarck :

POUR PARIS. — DE VERSAILLES.

A Son Excellence M. Jules Favre.

2 mars, 7 heures 50 minutes matin.

Pour effectuer la ratification du traité, il sera indispensable de dresser un acte authentique reproduisant le texte du traité et revêtu des signatures de M. Thiers et des personnes que l'Assemblée nationale aura autorisées à signer pour elle. Je vous prie de bien vouloir télégraphier au président du pouvoir exécutif pour qu'il vous fasse tenir ce document et de me le remettre. Je tiens à votre disposition l'acte de ratification pareil signé par S. M. l'Empereur.

BISMARCK.

Cette formalité devait, on le comprend, entraîner des retards relativement considérables, et, en tout cas, la journée du 2 mars était acquise à l'occupation. Cependant cette restriction du chancelier, que nous signalons sans amertume mais comme un fait, était

peut-être strictement légale; il ne faisait que profiter d'une lacune du traité pour prolonger la prise de possession d'un quartier de Paris.

On n'était point, du reste, sans avoir prévu cette objection, car une heure ou deux à peine après le vote de l'Assemblée, M. Thiers quittait Bordeaux avec un train spécial, et télégraphiait au ministre des affaires étrangères qu'il arriverait le 2 vers midi *avec l'instrument authentique*. Mais enfin la journée du 2 était gagnée, et comme de tout temps l'ennemi, en acceptant de limiter à trente mille hommes le corps d'occupation, avait résolu de changer aussi souvent que possible le personnel des troupes afin de donner satisfaction au plus grand nombre possible de soldats allemands : le commandant en chef de l'armée de la Meuse reçut du général de Kammecke l'ordre suivant, qu'une disposition particulière des fils nous permit de recevoir au Louvre :

POUR MARGENCY. — DE PARIS.
(Traduction.)

Au commandant en chef de l'armée de la Meuse.

8 heures 45 minutes du matin.

Les troupes destinées à choisir les cantonnements qui viendront aujourd'hui à deux heures à l'arc de l'Étoile, se présenteront par escouades sous la conduite d'un capitaine.

VON KAMMECKE.

Ce changement de troupes s'opéra, et afin d'ajouter à l'occupation de la zone le prestige de cette pro-

menade aux monuments du Louvre et des Invalides, le roi de Prusse, qui avait tenu particulièrement à cette clause, envoya à dix heures son aide de camp, le prince Putbus, au général en chef, afin de se concerter sur les mesures à prendre pour en assurer l'exécution.

Le prince Putbus, que nous introduisîmes chez le général, était un homme de très-haute taille, d'aspect très-jeune, à barbe blonde, et aux façons courtoises; il portait la casquette plate à galon blanc et un lorgnon incrusté dans l'œil. C'était le premier et le seul officier qui pénétrait ainsi au cœur de Paris, sous la protection du drapeau parlementaire. Il était très-familier avec les êtres du palais, où évidemment il avait dû souvent assister à des réceptions. Il exposa l'objet de sa mission, en insistant sur l'intérêt qu'il devait y avoir pour les soldats à visiter les Invalides et le tombeau de l'Empereur : c'était, disait-il, ce qui devait avoir pour les troupes allemandes le plus grand prestige.

Personne n'en doutait au Louvre; mais le général, qui, pendant toute la nuit, recevant minute par minute les dépêches les plus alarmantes, faisait des efforts inouïs pour calmer les esprits, rassurer une partie de la population qui croyait toujours à une occupation totale, et pour empêcher les plus exaltés de violer l'armistice en se livrant sur tel ou tel point à des violences contre les occupants, voulut peindre

la situation sous son véritable jour. La carte de l'état-major sous les yeux, avec la ligne de la zone occupée marquée en rouge, il représenta à l'envoyé du roi de Prusse à quel danger irrémédiable on exposait et les assiégeants et les assiégés, en mettant en contact les deux ennemis dans un quartier reconnu comme exalté, et bien en dehors de la ligne stratégique d'occupation, délimitée, de ce côté, par le cours de la Seine.

Le prince reconnut qu'en effet « le feu était très-près des poudres » ; mais comme cependant sa mission était d'insister, il insista. La conclusion du général en chef fut nette et précise : les troupes régulières étaient désarmées, trois cent mille gardes nationaux bien armés erraient dans Paris sous l'empire d'une exaltation facile à comprendre; il reconnaissait qu'il n'était pas maître d'éluder une clause consentie par les négociateurs, mais du moins il faisait observer que cette clause lui paraissait souverainement imprudente, et il déclinait la responsabilité de ce qui pouvait arriver. L'envoyé du roi finit par se rendre à ces raisons, et régla seulement les conditions de la visite au Louvre, en abandonnant le projet de visiter les Invalides. La visite du Louvre se ferait par escouades, sans armes; les chevaux n'entreraient point dans la cour. Le général en chef fit observer aussi que, quant à la visite des salles du Musée, la plupart des tableaux du Louvre avaient été retirés par les soins du ministre de l'instruction pu-

blique et des beaux-arts, que les cadres seuls restaient; et quant aux collections de statues antiques, elles étaient placées dans les salles basses, dont les fenêtres étaient blindées, et où, par conséquent, l'obscurité était complète. Il n'avait point été question, dans cette entrevue, de la visite des Tuileries, qui étaient restées occupées par nos troupes.

La visite du Louvre.

A midi donc, conformément à cette entente, la grille du jardin sur la place de la Concorde ayant été ouverte par un portier-consigne, le jardin désert, piétiné par les chevaux de l'artillerie et changé en un parc d'artillerie pendant le siége de Paris, reçut une escouade d'officiers bavarois qui se présentèrent à pied et traversèrent la grande place du Carrousel, absolument vide. La garnison des Tuileries avait évacué la cour par les guichets du Louvre et le guichet de l'Empereur, et le lieutenant-colonel Périer, qui commandait le château, avait convoqué à l'intérieur les hommes de service et s'était lui-même réfugié à la cour Caulaincourt. Les grandes grilles qui donnent sur la rue de Rivoli avaient été tendues de toiles à l'intérieur, pour mieux isoler l'ennemi. La place du Carrousel était donc absolument déserte, les fenêtres du Louvre étaient vides aussi; on veilla à ce que les soldats de ligne, cantonnés dans le palais, ne se missent même pas aux fenêtres. Une de

ces cantinières civiles qui vendent de l'eau-de-vie à la troupe avait cru pouvoir rester à l'angle du pavillon Mollien, on lui fit même abandonner la place.

Le grand état-major du général en chef occupait, sous les arcades qui touchent au pavillon de la Trémouille, les anciens appartements du général Fleury : les officiers baissèrent les stores pour ne point assister à ce spectacle, et l'entrée des Allemands se fit comme dans une ville morte. Mais tout autour, depuis la rue de Rivoli jusqu'à Saint-Germain l'Auxerrois, et depuis le pavillon de Marsan jusqu'à la colonnade du Louvre, la foule grondait autour du palais, et les patrouilles de cavalerie avaient peine à la contenir; les clameurs arrivaient jusqu'à nous, et une immense tristesse s'emparait de tous ceux qui avaient fait leur devoir en hommes de cœur et n'avaient pu épargner à Paris cette suprême humiliation.

Cette visite du Louvre faillit déterminer l'explosion, car les visiteurs, pour la première fois, se trouvaient en contact avec la population. Ils se répandirent dans les cours en gardant une certaine cohésion, et arrivèrent jusqu'à la cour carrée, où, par suite d'une consigne mal donnée ou par l'imprudence d'un gardien, ils trouvèrent la porte des musées ouverte. Beaucoup d'entre ces officiers, familiers avec Paris et ses monuments, profitèrent de cette circonstance et s'introduisirent dans l'ancienne

salle du musée Campana, et de là dans les salles françaises et la galerie d'Apollon. D'autres firent le tour des galeries et pénétrèrent jusque sous la colonnade. La foule des Parisiens qui, sous l'empire de la plus grande agitation, stationnait dans les rues et sur les places, voyant des uniformes étrangers dans le palais, éclata en vociférations, menaçant l'ennemi et lui jetant l'injure à la face.

D'un autre côté, un certain nombre de jeunes officiers qui se promenaient dans la galerie d'Apollon ouvrirent imprudemment la grande fenêtre au-dessus du balcon dit de Charles IX, et dès lors la situation devint très-tendue. Si, au lieu de dominer cette foule à une hauteur assez considérable, ces officiers se fussent trouvés de plain-pied, il eût été extrêmement difficile d'empêcher le conflit. Le peuple les interpella, en jetant à l'ennemi tout ce qui lui tombait sous la main. Bientôt, un individu de la foule ayant eu l'idée de jeter des sous en criant : « Voici le commencement des cinq milliards », un certain nombre d'assistants suivit cet exemple. Les officiers répondaient à ces tumultes par la raillerie, par des cris et des gestes familiers aux gamins de Paris. Depuis la place Saint-Germain l'Auxerrois jusqu'aux trois arcades du pont des Saints-Pères, les citoyens exaspérés poussèrent des clameurs qui parvinrent jusqu'aux oreilles du général en chef, logé dans la cour Caulaincourt. Des patrouilles de chasseurs à

cheval parcouraient incessamment le quai, mais on conçoit facilement que cette consigne d'écarter une foule qui insultait l'ennemi n'était pas du goût des cavaliers. Les officiers allemands, du reste, répondaient injure pour injure, faisaient des pieds de nez à la foule, poussaient de grands éclats de rire, et, se trouvant protégés par la position elle-même, trouvaient un certain plaisir à braver ces Parisiens contre lesquels les animait une haine spéciale, en raison de ce long siége et d'une résistance plus qu'honorable.

Bientôt le tumulte arrivant à son comble, la foule se précipitant contre les barrières et les projectiles redoublant, on jugea à propos d'envoyer un certain nombre d'officiers d'état-major avec le lieutenant-colonel Nau de Champlouis à leur tête, dans le but de faire cesser cet incident, qui, pour la foule, constituait une volontaire infraction et une bravade de la part de l'ennemi. On doit penser aussi que ces citoyens exaspérés étaient armés, et qu'un coup de feu parti de la foule eût été le signal d'une boucherie épouvantable. Il faut vraiment avoir suivi de près ces cruels épisodes pour comprendre l'angoisse qui nous oppressait et la profonde douleur de ceux qui, civils ou militaires, avaient charge d'âmes en ce moment suprême.

Nos officiers d'état-major s'avancèrent poliment au-devant des officiers allemands, et nous nous en-

gageâmes à leur suite dans les galeries, cherchant des yeux ceux que distinguait un grade supérieur; le colonel leur fit observer que dans une situation aussi périlleuse, le fait d'ouvrir les fenêtres du Louvre et de s'installer ostensiblement sur les balcons constituait une provocation inutile et un danger réel. Ces observations furent accueillies avec la plus grande hauteur ; les officiers allemands se groupèrent bruyamment autour des envoyés, et l'un d'eux, un chirurgien bavarois de très-petite taille, répondit avec violence : « Nous sommes les vainqueurs! » Les autres parlaient allemand avec volubilité et semblaient n'avoir d'autre souci que de faire départir M. de Champlouis de son calme et de sa courtoisie. Il était ému, mais très-digne; de leur côté, ses compagnons, au nombre desquels figuraient de très-jeunes officiers qui faisaient encore partie de l'École d'état-major, avaient peine à conserver leur sang-froid. Ils insistèrent cependant pour qu'on fermât les fenêtres, et voyant que l'esprit de conciliation n'animait pas ces messieurs, ils s'acquittèrent de leur mission comme on s'acquitte d'une consigne donnée par un général en chef, et vinrent rendre compte de ce qui se passait. L'argument du plus grand nombre des officiers ennemis nous frappa : ils n'avaient pu voir Paris, et, du moins, ils en saisissaient un des plus beaux aspects du haut de ce balcon d'où l'on découvre la Cité et le Châtelet. Il est certain que cette mesquine occupation, qui se bornait à un quartier de Paris habité

surtout par des étrangers, leur paraissait une humiliation et contribuait à les exaspérer.

Dans le moment même, le maire de Paris constatait par télégraphe combien la situation était tendue :

Maire de Paris à président du gouvernement.

2 mars, 2 heures.

La promenade si inutile des Prussiens au Louvre et l'obstination à occuper, malgré le vote de l'Assemblée, excitent dans la population une animation qu'on ne peut trouver condamnable. Il y a beaucoup de troupes sur la place du Palais-Royal. Un officier de chasseurs a été renversé de cheval. La présence des Prussiens dans la cour du Carrousel et du Louvre est l'unique cause du tumulte ; il faut convenir qu'elle est au plus haut degré inconvenante et non prévue par la convention.

M. Jules Ferry se trompait, ou du moins il ne connaissait de la convention que ce que nous avons donné nous-mêmes, le texte publié plus tard par l'*Officiel*. Voici le document qui sert à éclaircir ce point mal défini, qui a donné lieu, au sein même du gouvernement, à une controverse. C'est l'extrait de l'*Officiel* du 3 mars :

« La population de Paris s'est étonnée de voir un certain nombre de soldats allemands pénétrer dans les bâtiments du Louvre. Cette visite avait été stipulée dans la convention. Il avait été formellement convenu que les soldats allemands pourraient visiter deux seulement des monuments de Paris : le Louvre

et l'hôtel des Invalides, mais qu'ils ne pourraient le faire que par escouades sans armes, et sous la conduite d'officiers.

» Le général en chef a pris toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de ces conditions, et la convention à cet égard a été strictement appliquée. L'émotion douloureuse de la population ne s'explique que trop dans les cruelles épreuves que nous traversons, mais elle a cru à tort à une violation des conventions faites : elles ont été rigoureusement observées. Sur les représentations du général Vinoy, les chefs de l'armée allemande ont même renoncé à visiter les Invalides.

» Le général Vinoy a fait, en outre, observer aux généraux allemands que la plupart des tableaux du Louvre avaient été retirés par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; que les cadres seuls étaient en place; qu'enfin les statues étaient dans des salles dont les fenêtres étaient blindées et où, par conséquent, l'obscurité était complète.

» La visite du Louvre a donc été bornée à la promenade dans les cours. C'est par une erreur de consigne, bientôt réparée grâce à l'intervention des conservateurs du Louvre, que quelques soldats ont pénétré sous la colonnade. »

Épisode. — Les portes des Tuileries sont fermées par ordre du général en chef.

En voyant M. de Bismarck aussi scrupuleux et aussi ingénieux qu'il l'avait été dans l'interprétation du texte de la convention, lors de la notification du vote de l'Assemblée, le général en chef pensa que dans une situation aussi grave la ruse allemande, ou plutôt, si l'on veut, la ponctualité prussienne, pourrait bien devenir un procédé français. Nous avions remarqué, en franchissant la cour intérieure, du pavillon Denon au pavillon Mollien, qu'un certain nombre de soldats, des ordonnances, bavaroises pour la plupart, stationnaient à cheval autour du square, le mousqueton à l'arçon de la selle. Le général put s'en convaincre par lui-même en jetant un coup d'œil dans la cour du Louvre; il fit appeler le chef d'escadron d'état-major Bourcart, et lui donna l'ordre de traverser le jardin des Tuileries et de faire fermer les grilles de la place de la Concorde. Nous suivîmes le commandant, accompagnés du lieutenant Castelnau-Wallace, officier d'ordonnance du général en chef, et de M. L. Oliphant, un diplomate anglais que ces événements intéressaient au plus haut degré. L'exécution de cette consigne ne rencontra pas d'obstacle matériel; mais cependant, comme les officiers allemands étaient encore dans les bâtiments du Louvre et sortaient à tour de rôle, il fallut livrer passage à chaque escouade. Nous étions appuyés à la

grille de la terrasse des Feuillants, regardant l'aspect de la place de la Concorde, quand un général allemand à cheval, suivi d'un très-nombreux état-major, se présenta à la grille et s'étonna de la voir fermée. Le chef d'escadron Bourcart répondit qu'il exécutait une consigne et que le commandant du corps d'occupation, à l'heure même, devait savoir ce qui motivait la fermeture des grilles des Tuileries. « Mais je suis moi-même le général de Kammecke », répondit l'officier. Le commandant supérieur respecta cependant la consigne, et se dirigea vers la barricade qui fermait le quai du côté de la terrasse du bord de l'eau; il détacha un officier qui, nous le comprîmes plus tard, dut se rendre au quartier général de l'hôtel Rianzarès pour prendre connaissance de la dépêche du général Vinoy, qui notifiait la nécessité où il se trouvait de ne pas laisser continuer la visite du Louvre, puisqu'on entrait dans le Carrousel à cheval et en armes.

A deux heures cinq minutes la dépêche suivante arrivait au quartier général :

Général de Kammecke au général en chef.

Les ordres les plus formels ont été donnés immédiatement pour maintenir strictement la convention, à laquelle il ne peut avoir été manqué que par une erreur regrettable.

Il est juste de dire que les rapports avec le commandant du corps d'occupation ont été extrêmement

courtois, et qu'il a fait preuve, dans ces pénibles circonstances, du plus haut esprit de conciliation. Ce ne fut pas la seule cause de conflit qui se présenta; des rectifications de zone furent nécessaires, des dispositions contraires à la convention avaient été prises par ignorance des termes exacts et des limites imposées; toutes ces difficultés furent aplanies, et l'autorité militaire n'eut qu'à se louer des procédés du général commandant le corps d'occupation.

La visite du Louvre, commencée vers midi, ne dura donc effectivement que deux heures et demie, au grand désappointement des Allemands.

On n'avait pas attendu pour le dresser que le chancelier demandât la remise de l'instrument authentique de la ratification des préliminaires de paix; il était donc à peu près certain que, lors même que l'évacuation ne serait pas immédiate de fait, elle était exigible en droit à partir de l'heure où l'échange des documents aurait eu lieu. L'évacuation du Louvre coïncidant avec l'accomplissement de cette formalité, cette mesure devint définitive; il n'y eut point de tentative nouvelle de visite, et l'ennemi resta dès lors dans la zone primitivement délimitée.

Réception du procès-verbal de la ratification du traité.

C'est à dix heures trente minutes du matin que le procès-verbal régulier, apporté de Bordeaux par le fils

d'un artiste célèbre, M. Philippe Delaroche, attaché aux affaires étrangères, fut aux mains de M. Jules Favre; à dix heures quarante, il prévenait M. de Bismarck.

Ministre des affaires étrangères au comte de Bismarck.

Versailles.

A midi et demi, j'aurai l'honneur de remettre à Votre Excellence le procès-verbal régulier de la ratification du traité. Je la prie de vouloir bien me faire l'honneur de me recevoir.

Jules Favre.

Voici la réponse du chancelier :

A Monsieur Jules Favre, ministre des affaires étrangères, Paris.

Il est urgent de régler l'évacuation prévue dans le traité préliminaire par une entente affable entre les autorités militaires respectives. Je prie, par conséquent, Votre Excellence de bien vouloir désigner sans retard des officiers français supérieurs qui aient à se mettre en rapport à cet effet avec l'état-major général de l'armée allemande. Je vous attends conformément à votre télégramme d'aujourd'hui.

Bismarck.

A la suite de cette entrevue, M. de Moltke déclara que les mouvements de troupes ne permettaient pas d'avoir évacué Paris avant le 3 à onze heures du matin, et c'est la limite qu'il assignait au général de Kammecke pour avoir quitté la capitale. Nous croyons, d'après une dépêche du sous-chef d'état-major, le général Podbielski, que le corps d'armée d'occupation qui était entré le 1er mars fut entièrement re-

nouvelé le 2 à deux heures, et que par conséquent, — pour définir exactement la limite de cette occupation de Paris par les troupes allemandes, — près de cinquante mille hommes peuvent dire qu'ils ont foulé le sol parisien.

Dans la journée même, vers trois heures, le général de Kammecke, qui prenait ses mesures pour l'évacuation, demandait au général en chef de l'armée de Paris de prendre ses mesures pour que les Allemands ne fussent point inquiétés pendant l'évacuation.

L'échange des traités eut lieu à l'heure dite, et, du cabinet même du chancelier, le ministre des affaires étrangères mandait par télégraphe au commandant en chef, au Louvre, que l'on fît partir immédiatement le général de Valdan, chef d'état-major général, afin qu'il se mît en rapport avec l'état-major allemand, au sujet des mesures à prendre pour rendre l'évacuation aussi prompte que possible. Une dépêche supplémentaire, datée de Versailles, deux heures et demie, demandait qu'un intendant général voulût bien se joindre au général de Valdan pour régler l'affaire de la nourriture des troupes allemandes. Sur ce point, il est bon d'ajouter que les Allemands n'acceptèrent point, par tête d'homme, le prix qui sert de base dans nos armées françaises.

LES CHAMPS-ELYSÉES

PENDANT L'OCCUPATION.

Il est nécessaire de dépeindre l'aspect de la place de la Concorde telle que nous la vîmes le 2 mars à deux heures, au moment où nous accompagnâmes le commandant Bourcart. Ce récit peut nous coûter à nous-même, mais ce n'est pas une curiosité banale qui nous amenait là, et désormais ceci est de l'histoire.

L'artillerie bavaroise était en batterie à l'entrée de la grande avenue, à droite et à gauche des chevaux de Marly, encore recouverts des blindages destinés à les protéger contre le bombardement. La place était pleine de groupes; les Parisiens étaient rares, mais cependant quelques vêtements civils se mêlaient aux uniformes étrangers. Autour de la grille de l'obélisque, des soldats appuyés sur des canons posaient devant l'objectif d'un photographe militaire. Au pied du ministère de la marine, dont les fenêtres étaient absolument fermées et les volets baissés, se tenait une foule compacte, composée de soldats de toutes armes. Montés sur les balustrades des anciens jardins, un grand nombre d'Allemands, pressés les uns contre les autres, assistaient à une sorte de farandole dansée par leurs compatriotes; quelques groupes détachés valsaient au son de la musique d'une

bande militaire groupée près de la statue de la ville de Strasbourg. Cette statue était comme un lieu de pèlerinage où venaient tous les Allemands, et des officiers s'efforçaient de déchiffrer les devises, pièces de vers et inscriptions de toute sorte collées sur le petit monument.

Des cavaliers, dragons bleus et hussards, se promenaient incessamment autour de la place, à une allure assez vive et formant patrouilles de cavalerie. De temps en temps passait un petit état-major escortant quelque chef; les officiers étaient très-nombreux. Il y avait là une très-grande variété d'uniformes. Un grand nombre de chariots de l'intendance, de ces petites voitures lorraines semblables à celles que nous avons réquisitionnées nous-mêmes dans l'Est, stationnaient au pied de la terrasse, contenant des barils, des fourrages et des vivres. A part les danses et quelques échos de chansons, l'aspect de la place était assez calme. Au loin, la grande avenue était comble et le mouvement de troupes considérable; les casques étincelaient, des cavaliers couraient dans toutes les directions : un magnifique soleil éclairait cette scène d'occupation.

Paris, il est vrai, avait volontairement arrêté sa vie. Les audiences des tribunaux avaient été suspendues; le secrétaire général du ministère de la justice invita cependant la magistrature à ne pas arrêter, le lendemain, le cours de la justice crimi-

nelle. La Bourse n'avait point ouvert ses portes, les magasins et les boutiques étaient fermés; mais par cela même une foule d'individus oisifs et exaltés erraient dans les rues, et, pour être absolument dans la vérité historique, nous devons dire qu'à partir de trois heures, le 2, un certain nombre de Parisiens affluaient dans les Champs-Élysées; et, à ce moment où la résistance n'avait pas encore été, pour ainsi dire, déshonorée par la Commune, il était pénible de constater qu'une petite partie de la population n'avait pas su résister à cette curiosité malsaine et opposer à la force, qui avait triomphé de Paris par la famine, une abstention générale tacitement convenue; seule manifestation qui fût vraiment digne et raisonnable.

Il y eut de nombreux épisodes, que nous pûmes connaître par les rapports de la police. Il est certain que quelques femmes ayant causé avec des soldats ennemis, furent suivies par la foule et fouettées publiquement. L'une d'elles, à la tombée de la nuit, s'étant assise sur un banc avec un officier bavarois, fut mise à nu par une foule en furie. Ces scènes se reproduisirent sur beaucoup de points à la fois. A l'angle du pont de la Concorde et de la place, une femme bien mise et qui semblait de maintien assez digne fut entraînée sur le quai, et la foule voulait la jeter à l'eau, sous prétexte qu'elle venait dans le but de communiquer avec l'ennemi. On emmena jusqu'au

Louvre une de ces malheureuses, pâle comme la mort, les yeux hagards, les cheveux en désordre, aux vêtements lacérés, le visage couvert de salive; elle semblait avoir perdu la raison et restait dans un complet état d'inertie. Elle assura plus tard qu'elle avait cru son dernier moment venu, à l'aspect de cette foule en furie qui hurlait autour d'elle.

Comme le comte de Waldersée, qui fut quelque temps après chargé d'affaires de Prusse à Paris, traversait à cheval, en uniforme, la grande avenue des Champs-Élysées, il reconnut sur la chaussée des correspondants de journaux anglais qui avaient suivi l'état-major général à Versailles et qui, pour le moment, étudiaient la physionomie de Paris occupé par l'ennemi. Voyant des passants en bourgeois saluer M. de Waldersée, la foule entra en fureur et se précipita sur les Anglais, qui ne durent leur salut qu'à leur sang-froid. L'un d'eux eut la présence d'esprit de montrer à la foule des *Bons du comité anglais*, pour la distribution des denrées offertes par la ville de Londres à la ville de Paris, et se réclama de son titre de membre de la commission de distribution.

Par contre, un incident très-bizarre se produisit dans la rue de Rivoli, près de la rue Saint-Florentin. Comme une patrouille de cavalerie s'approchait de la barricade de l'autre côté de laquelle se tenaient les sentinelles françaises, un individu assez bien mis appela les cavaliers et leur offrit des cigares qu'ils

prirent au passage. Au moment où ils tournaient bride s'engageant sur la chaussée que domine la terrasse des Feuillants, cet individu leva même audacieusement son chapeau et s'écria : « Vive la Prusse! »

On ne s'explique guère un tel acte que par un accès de folie. En un clin d'œil, le Prussien fut roulé sous les pieds; mais deux marins, qui étaient de garde à la petite porte du ministère de la marine, l'arrachèrent des mains de la foule et l'entraînèrent vers l'état-major général des gardes nationales, place Vendôme.

Le soir, il y eut quelques faits isolés; les seuls officiellement constatés qui amenèrent effusion de sang, se passèrent, le premier au numéro 12 du rond-point des Champs-Élysées, l'autre du côté de la Manutention.

Un bourgeois, qui passait sur le trottoir pendant la retraite aux flambeaux qu'exécutaient les soldats allemands, les siffla en levant les épaules; poursuivi par eux, il escalada lestement une haute palissade qui ferme l'accès d'un terrain vague. Croyant sans doute que ce terrain communiquait avec l'immeuble numéro 12, les soldats forcèrent la porte, se ruèrent dans l'allée, et comme les concierges tentaient de s'opposer à cette irruption, ils frappèrent la femme d'un coup de sabre sur le crâne et blessèrent l'homme

à la main; un jeune mobile désarmé, qui se trouvait là, fut aussi atteint.

A la Manutention, une pierre lancée par un passant atteignit un soldat et le blessa grièvement; il tomba à la renverse : on constata que l'œil était perdu. Le coupable fut, dit-on, exécuté sur place.

La nuit du 2 au 3 mars fut bruyante, comparativement à la nuit qui l'avait précédée; depuis deux heures de l'après-midi, les Allemands savaient qu'ils abandonneraient Paris à la pointe du jour; la plupart passèrent ces dernières heures à boire dans les différents cantonnements.

Le café Dupont, qui le lendemain devait être pillé par la foule, dut s'ouvrir de vive force à une heure avancée de la nuit : les soldats qui s'y attablèrent, après avoir bu en chantant à tue-tête, emportèrent du champagne (qu'ils payèrent, du reste), et trouvant sur leur route quelques créatures faméliques qui rôdaient autour des officiers allemands, les emmenèrent dans les maisons qu'ils occupaient, et restèrent debout le reste de la nuit.

Cependant, il est juste de déclarer que la conduite des Allemands dans leurs différents cantonnements fut ce qu'elle devait être sous l'œil d'un commandant en chef. Ils respectèrent les maisons dans lesquelles on les avait logés; à part quelques couvertures et des objets de main enlevés par quelques ordonnances,

nous n'avons pas su que les exactions dont les environs de Paris ont été le théâtre, et dont nous-même avons été témoin, en pleine paix, dans notre propre demeure, se soient renouvelées dans les Champs-Élysées. Partout où il y avait commandement supérieur dans Paris, la discipline n'a pas fléchi. Il est hors de doute que la plus stricte réserve avait été recommandée aux occupants avant leur entrée dans la ville. Les faits qui ont été signalés et que nous n'ignorons point, sont donc des faits isolés, qui échappent à la responsabilité des chefs.

Ce qui se passait dans Paris pendant que les Allemands occupaient les Champs-Élysées. — Attitude du Comité central. — Proclamation de la Société internationale des Travailleurs.

Qu'était donc devenue la belliqueuse ardeur des bataillons dévoués au Comité central, et quelle fut, pendant les journées du 1er et du 2 mars, l'attitude des hommes qui avaient séquestré les canons et qui s'occupaient désormais d'en rendre la possession utile à leurs sinistres projets par le pillage des arsenaux?

On a pu voir, par la publication des dépêches du préfet de police au gouvernement, quel était le véritable caractère des manifestations de la place de la Bastille. Le drapeau rouge avait été arboré, les discours s'accentuaient; un sergent-major, célèbre comme agitateur de club et, dit-on, comme agent de police, le nommé Budaille, avait, par un discours

très-applaudi, annoncé qu'il arrivait de province, et qu'il avait les mains pleines de preuves de la trahison du gouvernement de la Défense nationale. « Si Paris, disait-il, n'a pas été débloqué, c'est à lui et à lui seul qu'on doit s'en prendre. » Un fait digne de remarque dans ces circonstances, c'est que les hommes qu'on désignait sous le nom des hommes du 4 septembre, après avoir été portés au pouvoir par un mouvement spontané de l'opinion publique, étaient devenus d'une impopularité telle, que quelques jours plus tard ce sentiment allait se manifester par un fait capital. Pas un seul de ces hommes ne fut nommé aux élections de Paris, excepté toutefois M. Jules Favre, qui était l'objet de la haine des meneurs, mais qui s'était concilié l'estime de beaucoup de citoyens par une certaine tendresse patriotique qui se reflète dans son récit de l'entrevue de Ferrières, une page qui sera un jour bien importante pour l'histoire.

Ce mouvement n'était donc pas nouveau; il est certain que le 31 octobre et le 22 janvier révélaient la haine d'un certain public contre le gouvernement de la Défense nationale; mais ce public était composé alors de révolutionnaires incorrigibles et d'hommes entraînés par les plus basses passions, et le bon sens public, tout seul, en avait triomphé. Depuis le 24 février jusqu'aux élections le mouvement se généralisa, et une foule d'individus, qui n'auraient jamais tenté

de faire le 31 octobre, affolés par les souffrances, exaltés par la douleur et l'humiliation, persuadés, les uns de l'incapacité de ceux qui avaient été à leur tête, les autres de leur indignité, se trouvèrent prêts pour l'émeute, non plus contre les Prussiens envahisseurs, mais contre le gouvernement de la Défense nationale lui-même.

Un fait horrible, que nous avons constaté à son heure par une dépêche, s'était produit à la Bastille, et ce fait isolé donnait la juste mesure de ce qu'on pouvait attendre des meneurs, et de ce dont était capable la foule des agitateurs, qui cachait ses mauvais desseins sous le masque du patriotisme.

Un individu reconnu pour un agent de police, et sur lequel on avait trouvé un revolver et une carte d'inspecteur au nom de Vicensini, avait été arrêté dans la foule par des chasseurs à pied passés à l'émeute. Traîné par des milliers d'individus qui hurlaient : « A mort! » le malheureux était arrivé jusqu'au quai, d'où on s'apprêtait à le précipiter dans le canal, quand un officier du 94e bataillon, qui commandait la compagnie de service, se servit de ses hommes pour l'arracher à cette foule ivre de fureur. L'officier tenta de garder à vue le prisonnier; il harangua la foule, lui jura de déférer l'agent à la justice et de le faire conduire sous escorte à la préfecture; mais de toute part on escalada le poste, et on s'empara du malheureux, qu'on poussa, en le

rouant de coups, du côté du boulevard Bourdon. Les cris de : « A l'eau! à l'eau! » se firent entendre; Vicensini fut traîné jusqu'au quai, et là, suspendu au-dessus du canal, il demanda d'une voix mourante qu'on l'autorisât à se brûler la cervelle.

Des chasseurs à pied, — il est horrible de penser où nous en étions déjà arrivés à cette époque! — qui n'avaient cessé de se montrer les plus cruels et les plus ardents, posèrent l'homme à terre, montèrent sur un banc, et consultèrent le suffrage de ce ramassis d'assassins et de lâches.

« Voulez-vous permettre au prisonnier de se brûler la cervelle; cela revient au même? — Non! hurla la foule; il n'aurait qu'à tirer sur nous! » Et Vicensini fut traîné de nouveau jusqu'à la berge du canal. Comme on avait prévu le cas où il saurait nager, on lui lia les mains derrière le dos et on attacha les deux jambes; puis, passant de péniche en péniche jusqu'au milieu du canal et le balançant trois fois au-dessus de l'eau, les chasseurs le lancèrent dans l'espace, aux rires et aux applaudissements de la foule, qui, ramassant tout ce qui lui tombait sous la main, le poursuivit encore à coups de pierres jusque dans l'eau.

Plus de vingt mille citoyens, dont un grand nombre étaient armés, assistèrent à cette scène épouvantable, sans qu'un homme de cœur tentât de sauver

la vie du malheureux Vicensini. On dit que la foule des assassins ne dépassait pas quatre à cinq cents, et il est évident qu'en appelant la pitié, un être viril eût tourné contre ces lâches tous les badauds inertes.

La tourbe parisienne était remuée, la populace dont avait parlé M. de Bismarck venait de se révéler : à Lyon, c'était le meurtre du commandant Arnaud et le réveil des Tricoteuses de la Croix-Rousse; à Paris, c'était la noyade de Vicensini et la première manifestation réelle des communeux.

C'était horrible, et la répression la plus sanglante devait suivre un meurtre aussi épouvantable; mais la force publique était désarmée et, dernière honte! quelques-uns de ceux-là même qu'on appelait les défenseurs de l'ordre étaient les instigateurs et les exécuteurs du crime. Déjà quelques officiers généraux et officiers supérieurs annonçaient qu'ils ne répondaient plus de leurs troupes; la crainte secrète des chefs était, en réprimant, de déchaîner l'émeute qui grondait, et de lui donner des forces par la désertion. Et puis, il faut le dire, un fait qui dominait tous les autres était imminent : le lendemain les Prussiens allaient occuper Paris, et pendant qu'un frisson de colère agitait cette masse énorme de citoyens exaltés par un long siége, de sombres gredins, déshonorant la résistance de la capitale, mettaient à néant l'esprit d'abnégation, de dévouement, de vrai patriotisme,

qui anima près de deux millions d'êtres réunis dans un seul sentiment, l'amour de la patrie.

Le *Comité central de la garde nationale*, qui devait jouer un si grand rôle dans ces événements, posa *le 28 février* une affiche qui recommandait le calme et abandonnait l'idée de résistance. Ce comité avait déjà fomenté l'attentat du 31 octobre sous un autre nom, celui de *Comité de vigilance,* dont la formation, nous l'avons dit, remonte aux premiers jours d'octobre. Le 22 janvier, il avait aussi posé la fameuse *Affiche rouge*, qui était un véritable appel aux armes, audacieusement signé d'un grand nombre de noms. Le 28, il apparut tout à fait constitué, agissant, donnant des ordres, faisant des nominations, les notifiant aux bataillons, timbrant ses ordres du jour de timbres officiels, choisissant dans chaque arrondissement un point de ralliement, et même, comme on l'a vu, s'emparant des mairies, pour substituer sa propre action à celle des municipalités.

Nous n'avons pas à suivre ce Comité dans ses différents actes; cependant constatons que le 2 mars au soir, ce qu'on appelait la « Fédération républicaine de la garde nationale » était absolument constitué, et ses statuts étaient rendus publics; on pourrait les retrouver dans les journaux du temps et surtout dans le *Journal officiel* du Comité. Ceux qui voudront se rendre compte de l'organisation sérieuse de l'insur-

rection qui va éclater, peuvent lire ces *Statuts* aux *Documents*, à la suite des pièces officielles.

Mais ce qui est le plus important pour nous, au point où nous en sommes arrivé, c'est de prouver qu'il n'était plus du tout question d'attaquer l'ennemi dans la zone occupée, et que toutes ces forces matérielles, ces armes, ces munitions qu'on avait rassemblées pour l'attaque ou pour les lui soustraire, étaient uniquement destinées à l'insurrection.

Voici un document qui confirme le fait. Il n'est plus question de résistance à outrance, le programme est changé.

Paris, 28 février 1871.

De nombreuses délégations se sont présentées à la Corderie depuis qu'il est question de l'entrée des Prussiens, et ont déclaré qu'elles pensaient trouver là une organisation militaire toute prête pour marcher contre l'envahisseur lorsqu'il mettrait le pied dans Paris.

Les membres présents ayant prié les délégués d'indiquer quels groupes ils représentaient, il a été cité des noms de citoyens qui n'ont reçu aucun mandat des comités constituant la réunion de la Corderie : *Association internationale des travailleurs*, — *Chambre fédérale des sociétés ouvrières*, — *Délégation des vingt arrondissements*.

Dans ces circonstances, les trois groupes de la Corderie informent les travailleurs de Paris qu'ils n'ont donné mandat à personne au sujet d'une action contre les Prussiens.

Les membres présents croient de leur devoir de déclarer que, dans leur pensée, toute attaque servirait à désigner le peuple aux coups des ennemis de la révolution, monarchistes alle-

mands ou français, qui noieraient les *revendications sociales* dans un fleuve de sang.

Nous nous souvenons des lugubres journées de juin.

Les membres de la Commission :

Henri GOULLÉ, — PINDY, — Jules VALLÈS, — ROCHAT, ROUEYROL, — Léo MEILLET, — Ch. BESLAY, — AVRIAL, — Ant. ARNAUD.

Ces signatures ne sont pas les mêmes que celles qu'on lit au bas des manifestes du Comité central, mais on voit la ramification par les noms; il s'agit déjà de *revendications sociales*, et plus du tout d'attaques contre les Prussiens. Le *Comité central*, en expliquant son but, son essence, affirma ses tendances par la proclamation suivante, datée du 1er mars :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

Comité central de la garde nationale.

Le Comité central de la garde nationale, nommé dans une assemblée générale de délégués représentant plus de deux cents bataillons, a pour mission de constituer la Fédération républicaine de la garde nationale, afin qu'elle soit organisée de manière à protéger le pays mieux que n'ont pu le faire jusqu'alors les armées permanentes, et à défendre, par tous les moyens possibles, la République menacée.

Le Comité central n'est pas un comité anonyme, il est la réunion de mandataires d'hommes libres qui connaissent leurs devoirs, affirment leurs droits et veulent fonder la solidarité entre tous les membres de la garde nationale.

Il proteste donc contre toutes les imputations qui tendraient à dénaturer l'expression de son programme pour en entraver l'exécution. Ses actes ont toujours été signés; ils n'ont eu

qu'un mobile, la défense de Paris. Il repousse avec mépris les calomnies tendant à l'accuser d'excitation au pillage d'armes et de munitions, et à la guerre civile.

L'expiration de l'armistice, sur la prolongation duquel le *Journal officiel* du 26 février était resté muet, avait excité l'émotion légitime de Paris tout entier. La reprise des hostilités, c'était en effet l'invasion, l'occupation, et toutes les calamités que subissent les villes ennemies.

Aussi la fièvre patriotique qui, en une nuit, souleva et mit en armes toute la garde nationale, ne fut pas l'influence d'une commission provisoire nommée pour l'élaboration des statuts : c'était l'expression réelle de l'émotion ressentie par la population.

Quand la convention relative à l'occupation fut officiellement connue, le Comité central, par une déclaration affichée dans Paris, engagea les citoyens à assurer, par leur concours énergique, la stricte exécution de cette convention.

A la garde nationale revenaient le droit et le devoir de protéger, de défendre ses foyers menacés. Levée tout entière spontanément, elle seule, par son attitude, a su faire de l'occupation prussienne une humiliation pour le vainqueur.

Vive la République !

ARNOLD. — Jules BERGERET. — BOUIT. — CASTIONI. — CHAUVIÈRE. — CHOUTEAU. — COURTY. — DUTIL. — FLEURY. — FRONTIER. — GASTEAU. — Henry FORTUNÉ. — LACCORD. — LAGARDE. — LAVALETTE. — MALJOURNAL. — MATTÉ. — MUTTIN. — OSTYN. — PICONEL. — PINDY. — PRUDHOMME. — VARLIN. — Henri VERLET. — VIARD.

Voilà l'exacte situation des esprits et la marche des faits à la date du 2, pendant que l'ennemi occupe encore Paris. Ceux qui voulaient hier la résistance à outrance ont complétement abandonné leur programme, et attendent le départ de l'ennemi et l'éva-

cuation des forts de la rive gauche pour tenter de s'emparer du pouvoir; d'autres, très-sincères dans leurs opinions, honnêtes gens qui ont conservé des illusions qui ne se dissiperont que quand le vol et l'assassinat seront à l'ordre du jour, gardent très-sérieusement leurs canons qui ne sont point menacés, et, sans le vouloir, font cause commune avec ce qui demain sera la Commune.

Du reste le pillage continue, les barricades s'élèvent; un grand nombre de gardes nationaux sur lesquels on pouvait compter, isolés dans Paris depuis le 18 septembre, quittent la ville, les uns pour les élections de l'Assemblée nationale, les autres en prenant ce prétexte; une certaine quantité d'hommes qui jouissent d'une salutaire influence dans leurs quartiers, séparés depuis longtemps de leurs familles, n'écoutent plus rien et vont les rejoindre.

Les rapports de l'état-major général de la garde nationale constatent que *soixante mille* gardes nationaux parmi les plus dévoués, les mieux posés, ceux qui naturellement ont intérêt à défendre l'ordre, ont abandonné la capitale à l'ouverture des portes, pour divers motifs.

Cette manie d'arrestations qui avait été si dangereuse pendant les premiers jours de la guerre, avait aussi redoublé pendant l'occupation. Il est exact de dire que certains officiers habillés en bourgeois s'in-

troduisaient dans les quartiers non occupés, poussés par la curiosité qui s'attachait à une ville de près de deux millions d'âmes, séquestrée du monde entier pendant plus de quatre mois; mais le soupçon s'attachait indifféremment à tout ce qui semblait étranger, ou dont l'accent seul dénotait une nationalité autre que la nationalité française. Des scènes d'une violence inouïe se passaient dans tous les quartiers de Paris : nombre d'Alsaciens furent arrêtés. Le *Journal officiel* crut devoir rappeler la foule au sentiment de l'honneur : « Assister impassible à une lâche attaque contre un être trop faible pour se défendre, c'est devenir complice d'une action criminelle..... Quel citoyen sera désormais à l'abri d'une agression, quand il suffit du moindre soupçon pour qu'il soit en butte à d'aveugles et sauvages passions ! »

En même temps, le ministre de l'intérieur constatait aussi qu'un État s'élevait dans l'État :

« Les faits les plus regrettables se sont produits depuis quelques jours et menacent gravement la paix de la cité. Des gardes nationaux en armes, obéissant non à leurs chefs légitimes, mais à un comité central anonyme qui ne peut leur donner aucun ordre sans commettre un crime sévèrement puni par les lois, se sont emparés d'un grand nombre d'armes et de munitions de guerre sous prétexte de les soustraire à l'ennemi dont ils redoutaient l'invasion. »

Mais l'impuissance fatale à laquelle le gouvernement était condamné se manifestait partout, et l'énorme quantité de soldats libérés mêlés à la population, l'oisiveté à laquelle l'armistice condamnait les gardes nationaux en armes, étaient un aliment de plus à l'agitation de la place publique.

3 MARS. — L'évacuation des Champs-Élysées. — Scènes qui la suivirent. — Conduite des Prussiens dans Paris. — Évacuation des forts de la rive gauche.

Dès cinq heures du matin, le mouvement d'évacuation commença; à onze heures, les derniers cavaliers s'engageaient dans l'avenue de la Grande-Armée. Les Allemands avaient disposé leurs troupes avec la plus grande prudence; les avant-gardes usaient des mêmes précautions qu'au moment de l'entrée. Le matériel, parqué dans le Palais de l'industrie et les Champs-Élysées, tenait la droite et la gauche de la grande avenue; les Bavarois tenaient le milieu de la chaussée, suivis de l'infanterie et de la landwehr; des dragons bleus, à grande distance, fermaient la marche et contenaient la foule qui envahissait la zone à mesure qu'on la quittait. De nombreux officiers d'état-major, escortés de hussards et de cuirassiers, se détachaient fréquemment pour soutenir la retraite. Une masse de gamins de tout âge lançaient des pierres, et à plusieurs reprises les Allemands durent disperser les groupes à coups de sabre. L'évacuation eut lieu par le Point-du-Jour et le pont

de bateaux, par le pont de Neuilly et le côté de Longchamps où, le 1er mars, on avait aussi jeté des ponts pour le défilé des troupes qui devaient passer la revue au champ de courses.

Le roi n'entra pas dans Paris; quelques princes de la Confédération, qui avaient des commandements, eurent les honneurs de ce modeste triomphe.

Nous retrouvons même, dans des notes tracées sur nature, l'épisode suivant : Un de ces princes étant entré le 1er vers trois heures, suivi à distance du jockey classique avec la ceinture de cuir, la botte à l'écuyère et la culotte de peau, un gamin de Paris, au milieu du silence glacial qui accueillait l'ennemi, jeta le cri inattendu de : « *Voilà Badinguet!* » Ce fut un signal pour la masse d'enfants qui formait à cette heure-là le public des Champs-Élysées, et le mot courut de l'Arc de triomphe à la Concorde.

Le premier jour, vers onze heures, après que l'avant-garde était entrée, le roi de Prusse, accompagné du prince royal, avait tenu à honneur de passer une revue sur le terrain même où en 1867 il avait, à côté de l'Empereur, vu manœuvrer cette belle garde impériale, cette armée française qu'il avait tenue tout entière prisonnière en Allemagne. De là, le roi était retourné directement à Versailles. On a toujours dit qu'il avait résolu de faire une entrée le 3 à la tête de la garde royale; nous ne le croyons pas, ce n'était

point l'avis de M. de Bismarck, qui connaissait aussi bien que notre gouvernement l'état des esprits dans Paris. Aux souvenirs de l'Exposition universelle, des brillantes revues et des bals somptueux de l'hôtel de ville, l'homme d'État prussien pouvait ajouter le souvenir du coup de pistolet de Berezowski; et si un Polonais, fanatisé par le souvenir des douleurs de sa patrie, avait pu, longtemps après le soulèvement de son pays, attenter aux jours de l'empereur de Russie, la cruelle impression de nos désastres, saignante et vive, pouvait bien exalter quelque tête parisienne, et changer un jour de triomphe en un jour de deuil.

Cependant, aventureux et brave, aimant d'ailleurs à se rendre compte de tout par lui-même, M. de Bismarck entra dans Paris. Nous avons sous les yeux le récit d'un journal anglais qui le fait entrer en costume de chef d'escadron de cuirassiers blancs, et le dessine d'une plume épique arrivant jusqu'à l'arc de triomphe de l'Étoile, levant d'une façon romanesque les yeux au ciel, et rétrogradant après avoir contemplé les bas-reliefs qui retracent nos victoires et gravent dans le marbre l'humiliation d'Iéna. Il n'en est point ainsi; M. de Bismarck n'eut pas, comme Attila ou Théodose, la gloire d'avoir fait tourner bride à son coursier après avoir considéré dans son deuil héroïque la grande cité, qui venait de résister quatre mois et demi à ses canons Krupp et à son système d'investissement. Il entra tout simplement en coupé et ne

s'avança que jusqu'au château de l'Étoile, dans l'avenue de la Grande-Armée. Là, comme il passait la tête à la portière, un groupe d'individus, l'ayant reconnu, manifesta une vive émotion, et l'un des plus exaltés fit un geste de menace en s'écriant : « Voilà ce *salop* de Bismarck! »

Le soir même, comme le chancelier était rentré dans Versailles et se trouvait en compagnie d'un correspondant étranger qui, en sa qualité de neutre et d'homme intéressé aux événements, voyait fréquemment le chancelier, ce dernier se retourna vers l'écrivain, ra conta ce qu'il avait vu dans son excursion, et demanda à son interlocuteur, qui parle admirablement le français et connaît même la langue verte et les néologismes :

« Qu'est-ce que c'est, *salop?* Je ne connaissais pas ce mot-là. »

Ce petit épisode est historique; on nous fera l'honneur de croire que ce n'est pas pour le vain plaisir d'ajouter une épithète malsonnante au nom d'un grand homme, qui a, du reste, d'autres compensations, que nous citons ici le mot textuel; mais il est bon, dans ce récit de l'occupation, qu'on sache absolument quelles en furent la portée, la limite, et même quelle est la forme qu'en devra revêtir, dans l'histoire, la représentation plastique.

Il est certain qu'il eût été assez grandiose, en même

temps que bien cruel pour nous, de voir s'avancer l'Empereur-Roi, accompagné du prince Fritz, de ce grand de Moltke à la tête de parchemin coulée en bronze, et du Prince Chancelier, tous à cheval, au bruit des fanfares guerrières, passant, bannières déployées, sous l'Arc de triomphe.

Mais il n'y eut rien de tel; la rapidité de la décision prise par l'Assemblée coupa court à toute démonstration. A partir du 2, le roi de Prusse recule son quartier général : M. de Moltke le suit; son rôle est fini; c'est le général de Podbielski qu'on charge de communiquer avec l'autorité militaire française, et on se prépare même à évacuer Versailles dans quelques jours.

3 mars. — Après le départ.

A partir de midi, l'ennemi ayant évacué la zone, les Champs-Élysées devinrent le théâtre de scènes de dévastation. Les cafés qui avaient reçu les Prussiens furent saccagés par la foule, quoiqu'ils fussent restés fermés le matin même. Les assaillants brisèrent les volets du café qui fait l'angle de la rue du Cirque, et commencèrent le sac de la maison. Ils étaient à peu près une centaine d'individus, de ces gamins, pour la plupart, qui suivent les émeutes ou qui les font. Les glaces, les chaises, la verrerie, les tables furent brisées en pièces. Une compagnie de marche d'un des bataillons de garde nationale du

quartier arrêta le pillage en occupant militairement la maison.

Du rond-point des Champs-Élysées, la foule se transporta chez Ledoyen, et, sous le prétexte qu'il avait donné à boire et à manger aux Prussiens, força la porte du pavillon et se livra aux mêmes exactions; mais comme désormais ce n'étaient que des bandes d'enfants qui faisaient ces exécutions, on en eut facilement raison. Là, du reste, l'autorité civile avait le devoir de se protéger elle-même, et les habitants du quartier, groupés autour de leur commissaire de police et de leurs magistrats municipaux, s'interposèrent et parvinrent à rétablir l'ordre.

Le gouvernement, comme il avait annoncé le moment de l'occupation, en constata le terme par une proclamation du ministre de l'intérieur :

« L'armée allemande a évacué ce matin à onze heures les quartiers où elle avait pénétré. Pendant son séjour, la tenue de Paris a été au-dessus de tout éloge; partout, les lieux publics, les établissements industriels, les magasins des commerçants se sont fermés spontanément.

» Des cordons de ligne et de garde nationale, soigneusement disposés, ont formé, entre les troupes allemandes et la population, des frontières provisoires qu'ils ont fait respecter.

» Les occupants, laissés à eux-mêmes, ont pu

comprendre que si le droit succombe parfois devant la force, il n'est pas si facile de dompter les âmes, et que la fortune de la guerre ne domine pas seule le monde.

» Nous devons un juste tribut de reconnaissance aux habitants des arrondissements qui ont supporté la présence de l'étranger; ils ont racheté leurs concitoyens, préservé la cité de malheurs imminents, et conservé Belfort à la France.

» Les municipalités du 8e, du 16e et du 17e arrondissement ont fait leur devoir avec autant de zèle que d'abnégation. Paris n'aura jamais assez de respect pour ces magistrats dévoués qu'il trouve auprès de lui à toutes les heures de danger et de douleur.

» Le Gouvernement de la République les remercie, il comptera toujours sur eux comme il compte sur la population pour faire que Paris reste l'une des premières villes du monde.

» Paris, le 3 mars 1871.

» *Le ministre de l'intérieur,*
» Ernest Picard. »

Hélas! non, la tenue de tous les citoyens ne fut pas au-dessus de tout éloge, et si l'occupation avait duré plus de huit jours, il est évident que ceux-là même qui avaient juré avec trop de démonstrations de se *faire sauter* seraient arrivés à donner le plus navrant spectacle. Déjà le 2 mars au soir, les Champs-Élysées étaient moins déserts, et un grand nombre d'in-

dividus, sans souci de la décision prise par la plupart des bons citoyens, venaient assister à l'occupation comme à un spectacle qui ne les touchait point.

Le Parisien honnête, le bourgeois qui travaille, l'ouvrier animé de bons sentiments, tout patriote sincère enfin vécut au milieu des siens comme s'il voulait ignorer l'entrée de l'ennemi; mais les badauds qui voient un spectacle dans toute chose, les oisifs, les sots et les méchants, augmentés du personnel honteux des filles et de cette tourbe qui flotte entre la paresse et le vice, ceux-là mirent à néant les nobles résolutions du vrai Paris et détruisirent, à l'œil des étrangers, l'effet de l'œuvre d'abstention de ceux-là seuls qui étaient dignes de représenter la grande ville meurtrie.

Ce n'étaient pas les gamins qui se précipitèrent le 3, à onze heures, derrière les derniers dragons bleus, pour allumer de grands feux et *purifier l'air*, pas plus que ceux qui pillaient les restaurants et les cafés du rond-point, qui souffraient le plus de l'humiliation infligée à Paris. Mais il eût été dur pour le gouvernement de constater ces défaillances, et peut-être l'histoire n'en tiendra-t-elle pas compte; car vraiment, en dehors de cette écume de Paris et de cette tourbe révolutionnaire, le citoyen parisien, dans sa douleur, conserva une attitude pleine de dignité, à laquelle on devra rendre justice.

III

LES PRÉLIMINAIRES

DE LA COMMUNE.

LES PRÉLIMINAIRES
DE LA COMMUNE.

---

3 MARS. — L'attaque des Gobelins par les bataillons du Comité central. — Le général d'Aurelle de Paladines général en chef des gardes nationales.

L'occupation était terminée, les angoisses des chefs du gouvernement étaient au moins allégées, et le conflit, qu'on avait pu croire possible jusqu'au 2 mars au soir, avait été évité. C'est désormais que l'agitation intérieure va prendre un caractère de plus en plus grave. Pendant qu'aux Champs-Élysées on pille les cafés où les Prussiens se sont attablés, la foule des autres quartiers, peu au courant des faits précis et ne sachant même pas que les Prussiens sont partis et qu'il lui faut choisir, pour toutes ses manifestations, un autre prétexte que la crainte de voir ses canons tomber aux mains de l'ennemi, veut qu'on lui livre des munitions et commence à en organiser le pillage.

A peine a-t-on pris des mesures pour empêcher les exactions dont les Champs-Élysées sont le théâtre,

qu'il faut envoyer aux Gobelins, où une lutte est imminente. A dix heures du soir, le poste des Gobelins est attaqué par quatre bataillons de garde nationale, agissant sous l'impulsion et les ordres du Comité central. Le but, en attaquant ce poste, est de s'emparer des quantités énormes de munitions qui sont dans les magasins. Partout où des gardiens de la paix, formés en bataillons et embrigadés pendant le siége, tiennent les postes de la ville, l'animation est extrêmement vive. Toute la nuit s'écoule dans une grande anxiété; il est évident que la garde nationale, ou plutôt les émeutiers armés des hauts quartiers, n'attendent que le premier coup de feu pour commencer la lutte.

Il fut question, au conseil du gouvernement, d'attaquer énergiquement l'émeute dans sa manifestation la plus décisive; M. Thiers, avec lequel on communiquait par le télégraphe, ne fut point de cet avis : il se préoccupait de voir des forces *peu sûres,* — car ceux qui ont fait le procès des hommes qui étaient alors aux affaires oublient trop souvent cette pénible circonstance, — isolées de leur base d'opération, dans un quartier extrêmement agité, très-hostile et composé d'individus armés jusqu'aux dents et plus nombreux à eux seuls, dans cette petite partie de Paris, que toute l'armée régulière. Le général Vinoy hésitait; on croyait généralement que l'agitation qui s'était produite dans la ville était le résultat naturel

de l'occupation, et que, la cause étant supprimée, le bon sens public allait faire justice de toutes ces violences que les plus indiscutables patriotes semblaient excuser, étant données les déceptions qui avaient frappé la population. On comptait encore sur la garde nationale; M. Jules Favre, qui n'avait pas cru à la populace dont parlait M. de Bismarck, voulait qu'on triomphât de ces agitations comme on avait triomphé du 31 octobre, par la seule force de l'opinion publique; enfin le président du pouvoir exécutif lui-même, comme on le verra plus loin dans ses dépêches, croyait à l'intervention effective de ce qu'on appelait les *bons* bataillons.

Ministre des affaires étrangères au général en chef et à état-major gardes nationales.

4 mars, 3 heures du matin.

J'apprends avec plaisir que vous n'avez pas attaqué les Gobelins et attendu le jour. Il faut faire battre le rappel à l'aube dans les quartiers sûrs, notamment 6e et 7e arrondissements, pour les affaires étrangères, et concentrer vos troupes. Les 1er, 8e, 9e sont excellents; que chaque bataillon sache qu'il s'agit de repousser le pillage, qu'il ait ordre précis de position et de mouvement. Dites-lui que le quartier des Gobelins a commencé le pillage des munitions, arrête les gardes nationaux, et se retranche avec du canon.

Jules Favre.

A la suite de cette dépêche, l'ordre fut donné aux bataillons des dix premiers arrondissements de prendre les armes; mais le rappel ne rendait point.

On sentait que la garde nationale fidèle à l'ordre était fatiguée et démoralisée par quatre mois de souffrances morales et physiques qui avaient abouti à une occupation. La lutte, cependant, ne s'engagea point; l'affaire des Gobelins, qui pouvait avancer de quinze jours l'explosion, finit par une sorte de transaction : les soldats qui tenaient le poste, de toutes parts cernés par une foule très-supérieure en nombre, se replièrent et conservèrent leurs armes.

Désormais l'émeute est partout : engager la lutte sans pouvoir la soutenir est évidemment une faute; souffrir le désordre sans essayer de le réprimer et laisser continuer le pillage des munitions, c'est préparer la plus effroyable des insurrections et donner à ceux qui vont y prendre part un armement formidable.

Voilà le cercle vicieux dans lequel on tourne, et nous y insistons à dessein. Le commandement est complétement désarmé, et nous allons assister, muets et impuissants, à ce pillage immense et général qui, commencé le 28 février sous le prétexte de soustraire les canons à l'ennemi, a pour but aujourd'hui, alors que cet ennemi n'est plus là et que le matériel ne court plus aucun danger d'être soustrait, de fournir à chacune des pièces enlevées les munitions qui lui correspondent.

Les dépêches qui avertissent l'autorité militaire du pillage sont très-nombreuses; de tous les secteurs,

de tous les quartiers à la fois, les communications sont rédigées toutes dans le même sens. La nuit, le jour, sur les remparts, dans les dépôts d'arrondissement, les casernes et les arsenaux, le pillage s'effectue avec une suite qui indique la force de l'organisation du Comité. Nous n'en citons qu'une, car toutes affectent la même forme; elle montre comment s'opéraient ces pillages partiels :

Général commandant 3e secteur au général en chef.

4 mars, 9 heures 45 minutes matin.

Dans la soirée d'hier, une bande s'est emparée de 29 obusiers de 15 centimètres, à âme lisse. Les portes du bastion 25 ont été enfoncées, et plusieurs barils remplis de charges enlevés sur des voitures. Pas de forces pour résister.

Le général en chef ne disposant que d'une seule division armée, la division Faron, il est évident que cette force, au cœur d'une capitale minée par l'insurrection qui s'arme jour et nuit, va être enveloppée et inutilisée, sinon sérieusement compromise. Le gouvernement se préoccupe donc d'augmenter son effectif; il prend aussi la résolution d'appeler à la tête de la garde nationale un homme énergique, qui puisse rétablir la discipline et avoir raison des usurpations de pouvoir qui se produisent aussi audacieusement.

Paris est à peine évacué, que le général en chef télégraphie au général Leflo :

Général Vinoy à ministre de la guerre, Bordeaux.

4 mars, 1 heure matin.

Si vous avez une division prête, envoyez-la-moi, car un mouvement insurrectionnel sérieux s'organise publiquement. Les gardes nationaux de Montmartre, la Chapelle, Belleville et Mouffetard désarment les gardiens de la paix, pillent les munitions et canons de rempart. L'effectif est trop faible pour attaquer ou protéger efficacement.

VINOY.

C'est cette dépêche mal interprétée qui détermina une telle rumeur en province, où on disait déjà Paris à feu et à sang.

Mais comme les Allemands sont maîtres de nos routes et de nos voies ferrées, il est indispensable de leur demander le passage. A onze heures, M. Jules Favre fait sa demande au chancelier; M. Thiers a déjà répondu à la demande du général Vinoy et annonce l'envoi de troupes qu'on peut s'attendre à recevoir d'un instant à l'autre.

Chef du pouvoir exécutif à ministre des affaires étrangères et général en chef.

Bordeaux, 4 mars 1871, 4 heures matin.

M. le général d'Aurelle de Paladines est parti hier, et doit être à Paris maintenant.

Trois divisions, représentant trente-six mille hommes, sont en marche sur Versailles, les unes par Nantes, les autres par Chartres. Obtenez l'évacuation de Versailles; l'Assemblée ne voulait pas revenir à Paris, et ne le veut pas encore; mais elle

ira, s'il le faut, à Versailles, tout en préférant Fontainebleau. Or nous ne pouvons pas nous séparer d'elle sans de grands périls pour elle et pour nous, et sans manquer à tous nos devoirs.

Lorsque les événements seront plus clairs, nous la ferons partir, et nous la suivrons. Nous allons vous renvoyer Picard et un ou deux de nos collègues.

Le général Vinoy a bien fait de ne pas aller attaquer les Gobelins, et de ne pas s'exposer à être séparé du gros de ses forces. Il n'est pas possible que la garde nationale n'intervienne à son tour, et ne fasse cesser les désordres qui nous inquiètent. Si elle ne le fait point, nous le ferons; mais les troupes, même en chemin de fer, ne peuvent pas aller aussi vite que vous le supposez. Croyez qu'en fait de choses pareilles rien ne sera négligé.

A. THIERS.

On remarquera l'annonce de l'arrivée du général d'Aurelle; cette nomination, loin d'avoir de l'action sur l'émeute dans le sens d'un apaisement, exaspéra la foule, qui voyait dans le général d'Aurelle, destitué par Gambetta, un ennemi implacable du député de la Seine. Les journaux radicaux, *le Vengeur*, *le Mot d'ordre* et autres, faisant allusion à la reprise d'Orléans, appelaient le général d'Aurelle un *capitulard;* enfin sa fermeté, sa rigidité dans la discipline étaient une mauvaise note pour les bataillons dissidents. Quelques hommes bien pensants trouvaient même que le choix était mauvais, parce que la garde nationale ne saurait être conduite comme l'armée régulière, et que son administration ne comporte pas une sévérité telle que celle à laquelle le

général d'Aurelle avait dû certainement son succès de Coulmiers.

A la suite de la dépêche de M. Thiers, M. Jules Favre envoya au chancelier la demande de livrer passage à nos troupes.

Ministre des affaires étrangères à M. le comte de Bismarck, Versailles.

4 mars, 11 heures matin.

Paris est menacé d'une grave collision. Les désordres de pillage de munitions et d'attaques de postes qu'ont amenés les excitations de quelques agitateurs au moment de l'entrée des troupes allemandes, continuent et s'aggravent. Le général Vinoy est impuissant, n'ayant qu'une division; il a fait demander du secours au ministre de la guerre à Bordeaux. Celui-ci lui répond qu'il lui envoie des troupes du Havre, de Cherbourg, de Laval, de Poitiers, de Châteauroux, de la Rochelle; elles parcourront les lignes de l'Ouest-Normandie, l'Ouest-Bretagne et l'Ouest-Orléans à Bordeaux et Agen. Je prie Votre Excellence de vouloir bien donner des ordres pour que le passage ne soit pas refusé aux trains qui les portent. J'ignore au juste leur effectif; il ne doit pas dépasser vingt mille hommes, qui, avec les douze dont nous disposons, formeront une trentaine de mille, chiffre inférieur à celui qui est stipulé dans la convention pour la garnison de Paris. Je reçois un télégramme m'annonçant que le gros des troupes vient par Versailles; je serais reconnaissant si Votre Excellence pouvait obtenir de l'état-major des ordres immédiats pour leur passage.

Jules Favre.

A cinq heures, le chancelier répond :

Au ministre des affaires étrangères, Versailles, puis Paris.

En présence de la situation à Paris et de la nécessité de prévenir des désordres, l'état-major général, faisant abstrac-

tion des stipulations contenues dans l'article 3 du traité de paix, consent au passage des troupes françaises mentionnées par Votre Excellence, et donnera des ordres en conséquence. Il est bien entendu que les troupes, passant par Versailles en chemin de fer, n'y stationneront point et ne pourront pas quitter leurs trains.

BISMARCK.

On s'apprête à la répression; M. Thiers soumet par dépêche un plan de réoccupation des postes abandonnés : « Mon avis est de ne pas jeter les troupes que nous vous envoyons dans le sein de la population, mais de les établir à l'École militaire, au Champ de Mars, aux Invalides, dans les Tuileries bien fermées.

» En réoccupant successivement, avec les anciennes troupes du général Vinoy, les postes abandonnés, on reprendra ainsi Paris peu à peu. J'approuve tout à fait la manière d'opérer du général Vinoy, consistant à ne pas éparpiller les troupes et à ne pas brusquer l'emploi de la force.

» Les tapageurs vont se diviser, se fatiguer, et pendant ce temps nos renforts arriveront. L'Assemblée doit se transporter près de Paris, non à Paris même; elle aura six mille hommes avec elle; les deux colonnes de Mantes et de Chartres seront de trente mille hommes : total, quarante mille hommes. Avec cela on terminera le désordre, presque sans coup férir. Je n'interdis pas la force, si elle est nécessaire; mais il ne faut l'employer qu'à propos, et, dans ce cas, avec la dernière énergie. »

En même temps qu'on formait une armée de Paris, on s'occupait, comme nous l'avons dit, de donner un chef énergique à la garde nationale. La veille au soir, à Bordeaux, M. Thiers avait signé le décret qui nommait le général d'Aurelle de Paladines, avec le comte Roger du Nord pour chef d'état-major général. Nous avons donné les raisons qui contribuaient à faire dire aux émeutiers que cette nomination était une provocation; les hommes d'ordre, eux, ne voyaient dans le général d'Aurelle que l'homme qui en quelques jours avait mis la jeune armée de la Loire à même de faire face à l'ennemi et de le battre. C'est le 5 que le général arriva à Paris et fut installé à la place Vendôme par le général Vinoy. Un grand nombre de bataillons protestèrent contre cette nomination par voie de proclamations.

Le 5, eut lieu une seconde tentative des gardes nationaux contre la prison de Sainte-Pélagie, dans le but d'enlever les officiers de leurs corps faits prisonniers aux différentes échauffourées, et récemment à celle du 22 janvier. La plupart des secteurs furent le théâtre de pillage des munitions. Presque tous les postes étaient désarmés; un certain nombre étaient occupés par des compagnies qui se trouvaient d'accord avec les envahisseurs, et dans les quelques endroits où on aurait pu résister, personne n'osa prendre la responsabilité de commander à des gardes nationaux de tirer sur des gardes d'un autre

quartier. On évita les conflits, mais le mal se propageait : les uns se désistèrent, et d'autres pactisèrent avec le pillage.

Au milieu des dépêches du 5, que nous ne citons point parce que quinze d'entre elles se rapportent au pillage des secteurs et aux difficultés que présente dans les différentes villes le passage des troupes qui viennent renforcer la garnison de Paris, une seule arrête notre attention, et prouve que tous les malheurs fondaient à la fois sur le pays.

Préfet de police au ministre des affaires étrangères. — Intérieur. — Guerre. — Commerce. — Général en chef. — Maire de Paris.

5 mars, 2 heures soir.

Le typhus des animaux prend des proportions énormes : cent cinquante sont morts cette nuit dans un seul parc de la guerre. Il est urgent de prendre des mesures : je me concerte avec la guerre.

Ainsi ce n'était pas assez de la défaite, de l'occupation, de l'émeute au cœur de Paris et de la désertion des soldats : le typhus des animaux sévissait dans cette malheureuse capitale !

6 MARS. — Duval *général en chef* de la garde nationale. — Évacuation des forts. — Épisode.

Malgré la bonne volonté apparente des autorités allemandes, les plus grandes difficultés s'opposent

au départ, au passage, au logement et à l'arrivée des troupes de province. De toute part, les préfets, les maires des provinces envahies demandent que les troupes françaises ne s'arrêtent point chez eux pour loger chez l'habitant déjà cruellement rançonné par l'ennemi; en même temps, les craintes de collision rendent les croisements de troupes très-dangereux. Il en résulte des marches, des contre-marches : des généraux allemands refusent le passage, alors que M. de Moltke a signé des conventions spéciales à ce sujet. A Corbeil, trois mille mobiles sont attendus, et la ville a déjà quatre mille Allemands en garnison; ceux-ci fêtent solennellement leur départ, on craint un conflit. Une dépêche du comte de Malherbe, président du conseil de préfecture à Beauvais, signale le même danger. A Fontainebleau, le commandant de la garnison allemande s'oppose formellement à l'entrée en ville des mobiles renvoyés dans leurs foyers, à cause de la présence du prince Frédéric-Charles, logé au château, et du passage de son corps d'armée. Le maire, par une dépêche, demande de changer l'itinéraire. Toutes les décisions prises et les itinéraires tracés doivent être modifiés, et comme le ministre de la guerre est à Bordeaux, il en résulte un inconcevable désarroi. Le désordre qui résulte de la crise rend toutes les manœuvres difficiles et complique toute chose, pendant qu'à l'intérieur de Paris le commandement en chef doit pourvoir à la répression de l'émeute qui

gronde toujours, et prendre des mesures efficaces pour prévenir des conflits à tout instant près de dégénérer en lutte sanglante; les troupes attendues n'arrivent que lentement, et les mauvais citoyens s'arment sans qu'on puisse les en empêcher.

A la même heure où, dans la rue de Laval, les mobiles du 10e bataillon arrêtent leur commandant, dont la vie est menacée, les gardes nationaux du Comité central (treizième arrondissement) établissent le quartier général *de leur secteur* avenue d'Italie, 76, et nomment un général des gardes nationales, un ouvrier nommé Duval, — le même qui fut général de la Commune, et que nous avons vu fusiller lors de la première lutte sérieuse soutenue contre les rebelles. Et ce n'est point assez, des complications d'une nature encore plus grave viennent s'ajouter à tout ceci : il faut user de diplomatie, parlementer avec l'ennemi, lui donner satisfaction au sujet de graves incidents qui se produisent et qui menacent de faire dénoncer l'armistice.

Peu à peu les troupes annoncées arrivent, elles sont réarmées, et peu à peu on réoccupe les casernes abandonnées; partout où les gardiens de la paix tiennent les postes, on les relève, afin de les soustraire aux attaques de la foule des quartiers populeux où on montre contre eux la plus grande animation. On s'inquiète aussi de réoccuper les forts, que l'ennemi vient d'évacuer.

Chef pouvoir exécutif au délégué à la guerre et au général en chef.

Bordeaux, 6 mars 1871, 10 heures matin.

Veillez bien à la réception des troupes et inspectez-les pour vous assurer de leur composition et, s'il est possible, de leur esprit. Établissez-les de manière à laisser ensemble les brigades et même les divisions si vous pouvez. Traitez les troupes le mieux possible, quoi qu'il doive en coûter. Assurez-vous de leur nombre et faites-moi connaître l'instant de leur arrivée. Vous avez raison de faire occuper chaque fort par les troupes françaises au moment du départ des troupes allemandes.

Pour cela, tenez-vous bien informé du mouvement de l'évacuation, et si la garnison n'était pas prête, mettez en attendant un détachement de gendarmes.

Vous avez six forts de la rive gauche, 500 hommes par fort suffiraient, il me semble (3,000 hommes), et laisseraient plus de force pour Paris même. Du reste, c'est à vous à déterminer ces détails. Choisissez pour ces petites garnisons les troupes qui vous sembleront les moins bien organisées, et qu'on aurait besoin de renfermer.

Ayez un bon commandant responsable par fort, en outre des officiers de troupe, pour qu'il ne change pas si on changeait de garnison.

Faites avec les Prussiens les marchés de fusils dont vous me parlez, mais veillez à leur qualité et à leur prix. J'espère que l'arrivée des renforts fera une suffisante impression sur les agitateurs, qui semblent se fatiguer et se diviser.

Chaque jour qui s'écoule est pour vous et contre eux. Ne livrons pas bataille. Les légions bien résolues donneront vigoureusement, si elles doivent donner.

A. Thiers.

Cette évacuation des forts, à laquelle M. Thiers fait allusion, donna lieu à un épisode qui est assez caractéristique. Aux termes de la convention, un officier

d'état-major, lieutenant ou sous-lieutenant, devait recevoir le fort des mains de l'officier allemand commandant la garnison; on devait y réinstaller le commandant de place, le garde du génie, le garde d'artillerie et le portier-consigne.

Les formalités s'accomplirent avec courtoisie, et au moment où le dernier soldat allemand franchissait le pont-levis, l'officier ennemi, s'avançant vers l'officier français, lui remit un papier plié et portant une suscription en langue allemande; ce papier devait être transmis à l'autorité supérieure.

Les six officiers chargés de cette mission, une fois qu'elle fut remplie, se présentèrent devant le chef d'état-major général, afin de rendre compte. La scène se passait dans la galerie de réception de l'ex-grand écuyer, à la cour Caulaincourt. Après avoir fait son petit récit, chacun de ces messieurs, à tour de rôle, tira de sa poche une pancarte en langue allemande, dont la traduction était à peu près identique :

« Le sieur X..., de Francfort, s'est rendu acquéreur des vieilles fontes de fer, vieux projectiles, débris de toiture de zinc, balcons, grilles, corbeaux en fer, tuyaux de descente, conduites d'eau qui existent dans le fort de ..., moyennant la somme de....... Il en pourra prendre livraison depuis la date du 5 mars jusqu'au 5 avril. »

Le nom était partout le même, et le prix variait de trois cents à cinq cents francs.

C'était le droit strict des Allemands d'enlever des forts le matériel qu'ils contenaient, et ils ne s'en firent point faute; mais l'opération qui consistait à desceller les grilles, escompter le zinc des toitures et les tuyaux de descente, nous parut à tous dépasser les limites d'une bonne et économique administration; et chacun des officiers traduisant à tour de rôle le document qu'on lui avait remis, et découvrant que la teneur de ce document était identique, sans compter que l'adjudicataire était partout le même, on jugea que si les Allemands avaient reçu d'avance la somme fixée, c'était désormais pour l'acquéreur une assez audacieuse aventure que de venir prendre livraison. — C'était le billet de La Châtre appliqué à l'invasion.

7 mars 1871. — Le général d'Aurelle. — Les buttes Montmartre. — Réunion des maires. — Démission de M. Jules Ferry.

Le général d'Aurelle de Paladines, dès le 7 mars, se trouva en face d'une déclaration très-nette du Comité central, qui, disait-il, avait réuni les suffrages de deux cents bataillons; ce Comité fonctionnait alors sous le nom de *Fédération républicaine de la garde nationale*. Le nouveau commandant supérieur reçut le soir même tout l'état-major général, et dans l'après-midi tous les chefs de bataillon qui voulurent se présenter. Le matin, il avait adressé un ordre du jour aux gardes civiques, annonçant qu'il avait « la

ferme intention de réprimer avec énergie tout ce qui pourrait porter atteinte à la tranquillité de la cité. »

Le général, quoiqu'il eût cru nécessaire d'affirmer la République, puisque la plupart des éléments qui composaient la garde nationale assuraient que la République était menacée, ne parvint pas à désarmer la méfiance de la majorité des commandants, et l'un d'eux, se faisant dans la réunion l'interprète des autres, protesta contre la nomination du général par le gouvernement, en raison du principe d'élection des officiers adopté pour la garde nationale.

On comprit tout d'abord que l'arrivée du général d'Aurelle n'aurait aucune influence sur les événements, et qu'elle était faite pour en activer la marche plutôt que pour les apaiser. Nous lisons cependant dans une dépêche de M. Jules Ferry à M. Jules Simon à Bordeaux, datée du 5 : « Le Comité central continue à agir, mais il serait fort simple d'y couper court. D'Aurelle est arrivé, c'est un grand point. Je ne crois plus au péril. »

M. Jules Ferry, dès cette date du 5 mars, demande aussi instamment à M. Thiers de le relever de ses fonctions; il indique à plusieurs reprises M. Léon Say pour son successeur.

Les différents points où les canons avaient été transportés devenaient de véritables forteresses avec tranchées, épaulements, plates-formes. Cependant,

la période à laquelle nous sommes arrivés n'offre de circonstances graves qu'en ce sens qu'on se prépare et que personne ne peut l'ignorer; mais l'aspect de la butte Montmartre, malgré cet armement inusité, n'a véritablement rien de farouche. Les gardes qui veillent sur l'artillerie jouent au bouchon, causent étendus par terre; les fusils sont en faisceaux; un certain nombre hantent les cabarets, le reste s'ennuie de ces parades inutiles, et on se demande si tout cela ne finira pas par la lassitude.

On commence pourtant, à l'état-major du général en chef, à envoyer des officiers d'état-major en bourgeois afin d'inspecter de près les défenses construites et relever les plans des fortifications et le nombre des canons.

Comme les troupes arrivent et qu'on organise les forces destinées à former la garnison de Paris, M. Ernest Picard, le ministre de l'intérieur, réunit chez lui les maires, afin de se rendre compte de l'état de l'opinion publique. Il existe encore à l'heure qu'il est des magistrats municipaux nommés à l'élection pendant le siége, qui soutiennent cette thèse : — Si le gouvernement n'avait point attaqué le 18 mars, s'il n'avait pas fait la loi sur les échéances, et si on n'avait pas autorisé le général qui commandait alors Paris à suspendre six journaux radicaux, l'insurrection qui a abouti à l'établissement de la Commune n'aurait jamais éclaté.

C'est de ce moment que date l'intervention effective d'un certain nombre de maires; quelques-uns furent animés d'un esprit de conciliation qu'on doit reconnaître et émirent l'avis de permettre aux gardes nationaux de déposer les canons dans des parcs gardés par eux-mêmes. Mais on oublie que déjà cette tentative avait été faite et que les bataillons ne rendaient point les pièces. C'était la première solution qui s'était naturellement présentée à l'esprit de l'autorité, et on rencontrait la plus grande mauvaise volonté de la part des détenteurs. Enfin, si on s'explique par l'ignorance et l'excès de zèle la séquestration des canons, on ne peut, par le même moyen, expliquer les pillages des munitions, destinés à rendre vraiment dangereuse cette séquestration.

Cette théorie de la force morale et de l'esprit de conciliation a eu ses apologistes honorables et même ses historiens inspirés par eux; quelques députés de Paris sont allés jusqu'à donner leur démission parce qu'ils n'approuvaient point la répression dans laquelle le gouvernement s'engageait.

8 mars. — Attaque d'un poste ennemi par des gardes nationaux. — Déclaration de M. de Moltke à ce sujet. — Le drapeau rouge à la Bastille. — Épisode des *deux marins*. — Proclamation du gouvernement.

Le 8 mars, le seul épisode intéressant qui se produisit en dehors des lignes faillit avoir de graves ré-

sultats. La dépêche suivante du comte de Moltke montre quelle en fut la portée :

Au général en chef.

8 mars, 11 heures 40 minutes (de Versailles à Paris).

Il a été tiré cinquante coups de fusil sur nos avant-postes, dans la direction de l'île de Saint-Denis, d'une maison située près de l'église de Saint-Ouen. Il faudrait que ces faits ne se renouvellent pas, car nous sommes prêts à repousser toute hostilité par la force.

Douze mille hommes de troupes françaises se trouvent à Mantes; sans doute ils sont destinés à la garnison de Paris. Je vous prie de les diriger immédiatement sur un autre point, car d'ici à très-peu de temps nos troupes auront à franchir la Seine juste en face.

Douze mille chassepots sont partis de Mayence, il faudrait envoyer un officier d'état-major pour les recevoir.

Comte DE MOLTKE.

Cet incident n'eut pas de suite; mais on sent dans quelle position l'armement, l'artillerie et les munitions aux mains de ces forcenés et de ces ignorants, mettaient un gouvernement qui avait signé les préliminaires de la paix.

Quant aux armes dont il est question dans la dépêche de M. de Moltke, il faut savoir que nos chassepots livrés à l'ennemi par suite de la capitulation, et immédiatement dirigés sur les arsenaux de Mayence, nous furent revendus par les Allemands le 9 mars, alors que nous nous vîmes forcés de réar-

mer quarante mille hommes pour former la garnison de Paris. Le gouvernement français trouva là un certain avantage, tandis que la Prusse, de son côté, préférait le fusil Werder pour son nouvel armement. Le chassepot si vanté devenait donc inutile aux Allemands, qui tiennent avant tout à l'unité d'armement. Un de nos officiers du grand état-major, le colonel Varnet, alla recevoir ces armes à Ébly.

A la même date, le gouvernement crut encore nécessaire d'affirmer la République dans un document officiel. (*Voir aux Documents.*) « Le gouvernement met son honneur à fonder la République. Il la défendra énergiquement, avec le ferme dessein de lui donner pour base le crédit, sans lequel la richesse publique ne peut renaître; le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, qui seuls lui permettront de préparer une ère de réparation et de paix. »

Mais ce n'étaient point les républicains sincères qui s'agitaient; le drapeau rouge qui flottait à la Bastille n'avait pas été arboré par ceux qui, eux aussi, mettaient leur honneur à fonder la République; et le pillage des munitions n'était pas davantage l'œuvre des patriotes.

Cette loque rouge qui flottait au haut de la colonne et qui, dit-on, avait été attachée par un marin, troublait le gouvernement, auquel on reprochait sans cesse de laisser arborer ainsi le drapeau de l'anar-

chie. L'autorité résolut de faire jeter à bas ce sanglant symbole, et deux marins, choisis comme des hommes sûrs et résolus, se mêlèrent aux groupes, munis d'un drapeau tricolore sur lequel on lisait « Vive la République! » Ils semblèrent faire cause commune avec les agitateurs, mais n'affirmaient cependant que l'idée de République. L'un d'eux montant jusqu'à la plate-forme, agita son drapeau devant la foule, et mêlé aux gardes nationaux qui stationnaient constamment en haut de la colonne, parvint à les décider à le laisser joindre la bannière tricolore au drapeau rouge. C'était une opération très-dangereuse que de gravir jusqu'au génie de la Liberté, mais le matelot ayant préparé un filin, se hissa jusqu'au couronnement et, tout en attachant les couleurs nationales, dénoua habilement le drapeau rouge, qui en flottant dans l'air tomba jusque sur la place. Une rumeur violente s'éleva de la foule; le pauvre marin très-compromis fit semblant, aux yeux de tous, d'avoir laissé échapper le drapeau rouge par pure maladresse. On voulut le contraindre sur-le-champ à le rattacher, mais il objecta que c'était une opération dans laquelle il jouait sa vie, parce qu'il était mal outillé et que le filin ne pouvait supporter son poids. Peu partisans du drapeau rouge, ou convaincus de sa sincérité, ceux qui assiégeaient la plate-forme le laissaient descendre, quand il rencontra dans l'escalier tournant, qui laisse à peine passage à un homme, un certain nombre de gardes exaspérés

qui remontaient tenant le drapeau rouge à la main et la baïonnette en avant ou le revolver au poing. Il fallut remonter et replacer la loque. Le matelot fut enfermé pendant vingt-quatre heures dans le soubassement même de la colonne, et relâché par des fédérés qui s'ennuyaient de le garder à vue. Il vint rendre compte de sa mission au Louvre, où nous entendîmes son récit. Deux fois on fit la même tentative, mais sans qu'elle pût réussir. Ce n'était déjà plus une idée passagère, ou l'exaltation d'un instant, qui avait déterminé à arborer ce drapeau rouge; la foule qui allait ensanglanter Paris avait trouvé son signe de ralliement et s'y tenait.

10 mars. — Le *général* Henri. — Transaction. — La tentative de conciliation échoue.

Les dépêches de la journée du 10 mars constatent une certaine lassitude chez les agitateurs. Des comités nouveaux se forment dans chaque quartier et cherchent à entraver l'action du Comité central.

Depuis quelques jours des bons de réquisition, signés *Darras* et timbrés d'un timbre officiel portant — *République française* — en légende, et en exergue — *Commandement supérieur des gardes nationales,* — sont envoyés au quartier général par les commandants de secteur et le préfet de police. Il paraît que l'autorité du général d'Aurelle de Paladines n'est pas acceptée par la Fédération républicaine de la

garde nationale, qui fait scission et a proclamé un général en chef.

Est-ce Darras? Est-ce Henry? Il faut s'entendre; mais en tout cas ce n'est pas d'Aurelle qui commande.

Darras, paraît-il, échappe à l'analyse : aux derniers rapports de M. Cresson, qui était préfet de police il y a quelques jours encore, et de M. Choppin, son suppléant aujourd'hui, Darras ne serait que le candidat de la minorité, tandis que Henry serait plus sérieux.

Henry a établi son quartier général au boulevard du Maine; il s'est constitué un état-major, une sorte de garde du corps. Il a pris du galon et porte sur son képi des étoiles de général de division. Les grands griefs des bataillons qu'on va appeler d'abord les bataillons *dissidents*, puis plus tard les *fédérés,* et enfin les *communeux,* c'est que le général d'Aurelle de Paladines n'a pas été nommé à l'élection; Henry ne l'a pas été davantage, mais enfin Henry règne, il gouverne, il a pris un corps, une importance; il a des timbres officiels, des cachets réglementaires; il a même des estafettes à cheval.

Voici une biographie de Henry, que nous extrayons d'un volume de M. Paul Delion, sous le titre : *les Officiers de la Commune.* Ces renseignements concordent à peu près avec les trois rapports que nous avons sous les yeux.

« Les Henry étaient quatre au début de la Com-

mune : trois étaient frères; l'un fut commandant de bataillon, l'autre chef de légion, le troisième général. Le quatrième était un ancien contrôleur de la Compagnie des omnibus qui fut commissaire central à la préfecture de police et signa le singulier ordre suivant, adressé à Garreau, directeur de Mazas sous la Commune :

« Le directeur du dépôt ne donnera ni à boire ni » à manger *au* six individus avant qu'*il ait* fait des » aveux. »

» Le commandant de bataillon Henry était le second des trois frères et avait vingt-six ans. C'était un lieutenant d'infanterie qui avait été fait prisonnier dans les premières défaites et qui sortit d'Allemagne après l'armistice pour revenir à Paris. Il avait été d'abord nommé adjudant-major par la Commune; on lui donna ensuite le commandement d'un bataillon. Il accompagna Bergeret dans la grotesque sortie qui se termina au mont Valérien et fut tué par un éclat d'obus auprès dudit général.

» Le chef de légion Henry était le cadet et n'avait que vingt-trois ans. C'était un grand jeune homme, aux cheveux châtains, longs et abondants, aux yeux bleus, au nez aquilin, figure en somme fière et intelligente. S'il en faut croire son propre témoignage, il étudia la peinture et fut élève de Gérome, ne barbouilla du reste jamais que des copies et s'occupa au fond beaucoup plus de politique que de peinture. Son frère le général l'avait fait nommer chef de lé-

gion. Il accompagna Duval dans sa sortie sur Châtillon et fut pris avec lui.

» On a fait un moment courir le bruit de son évasion avec grand renfort de circonstances dramatiques. La vérité est que Henry est aujourd'hui à Belle-Isle, où il attend son jugement.

» Le grand Henry, l'aîné, le général, était, au rebours de son frère, un épais courtaud, d'un blond fauve, rougeaud, suant la graisse et la sottise, ayant beaucoup plus l'air d'un marchand de cassonade que d'un militaire, et âgé d'une trentaine d'années. Il joua pendant quelque temps le rôle d'utilité au théâtre de Montrouge, exerça ensuite le métier de dessinateur lithographe, et ayant fort à se plaindre de la société, qui l'obligeait à travailler s'il ne voulait mourir de faim, il s'affilia à l'Internationale et fit partie du Comité central.

» Désigné comme général, nous ne savons à quel titre, pas plus que pour Eudes ou Duval, voire même Bergeret, il se porta aux élections du 26 mars, n'obtint que 4,084 voix dans le dix-neuvième arrondissement et ne fut point nommé. Nommé chef d'état-major le 3 avril, son titre de général lui fut reconnu par la Commune dans l'*Officiel* du 6 avril. Nullité complète sous tous les côtés, il se contenta de contre-signer ces ineptes rapports militaires qui faisaient les délices des communeux aveuglés, et ne joua jamais un bien grand rôle dans la Commune, bien qu'il ait été chargé d'organiser l'infanterie. C'est lui qui donna

l'ordre de visiter les trains de chemin de fer à leur entrée dans Paris et de les faire dérailler s'ils ne s'arrêtaient point.

» Il fit partie de la cour martiale et fut nommé par Rossel, le 5 mai, directeur de l'organisation et des mouvements au ministère de la guerre, avec Meyer pour sous-directeur. Ses services étant de plus en plus appréciés, ou plutôt sa nullité n'effarouchant pas trop les nullités de la Commune, il fut appelé dix jours après au commandement de la place de Paris et fut nommé chef d'état-major de Delescluze.

» Nous croyons pouvoir affirmer que ce personnage, qui signait Henry P... à la Commune, était absolument le même qui signait Prudhomme au Comité central, car Prudhomme était son nom de famille aussi bien que celui de ses deux frères. »

Henry prenant une certaine importance, nous sommes chargé de pénétrer dans l'antre du *général* et de voir quel caractère revêt cette manifestation qui de loin nous semble grotesque. Nous nous dirigeons donc vers le boulevard du Maine, vêtu de la tunique du garde national.

L'état-major général est installé dans l'arrière-boutique d'un marchand de vin qui a cessé son commerce. Devant la porte, on remarque tout le mouvement habituel à un poste : des gardes fument ou devisent en se promenant; ils laissent circuler sans peine le public de ce quartier qui leur est connu et

dont les allures n'ont rien de suspect pour eux, mais tout individu qui semble un peu dépaysé dans ce milieu et qui observe les êtres, est sûr d'être interrogé. Il nous est impossible de stationner sans danger; nous prenons le parti de dépasser de beaucoup le poste afin d'y revenir sans hésitation.

A quelques pas de la place de l'église, des groupes nombreux se pressent autour d'une boutique où on distribue la paye à la garde nationale; tous les bataillons de ce quartier sont ceux qui vont fournir à l'émeute le plus fort contingent : après nous être mêlé un instant à la foule, nous allons droit à *l'état-major* et demandons à la sentinelle « le commandant Henry », n'osant pas pousser la conviction démocratique jusqu'à appeler ce citoyen « général ». Ce factionnaire aviné nous indique la porte de la boutique où des gardes jouent aux cartes, et, dans une petite pièce à main gauche, autour d'un bureau, nous trouvons trois ou quatre lieutenants et sous-lieutenants de la garde nationale qui devisent avec des personnes dont, au premier aspect, la moralité n'est pas douteuse. Dès l'entrée du poste tout le monde boit, et ces dames fument en buvant.

Personne ne salue, on entre, on sort comme dans un marché; toute marque de politesse doit être compromettante. Nous demandons le citoyen commandant Henry.

« Avec ça qu'on le voit comme ça! Qu'est-ce que vous lui voulez? »

Telle est, dans sa forme familière, la réponse d'un lieutenant à l'air féroce, qui nous toise de la tête aux pieds.

« Je fais partie du bataillon du faubourg Montmartre, et voudrais savoir si, comme on le dit, les bataillons de Montrouge admettent la proposition de déposer leurs canons dans des parcs confiés à l'artillerie de la garde nationale? »

Cette question paraît intéresser ces dames, qui ont une façon singulière de regarder les hommes aux bottes et aux mains..

« Le citoyen Henry n'est pas là, et tout ça n'est pas notre affaire; chacun fait ce qu'il veut.

— A quelle heure le voit-on, et quand?

— On ne le voit pas comme cela. »

Et l'*état-major* du général en chef revient à ces dames, qui continuent à regarder avec persistance mes mains, mon col et mes bottes, sans doute pour s'assurer si je suis vraiment un *à outrance* et un *sang impur*. Bref, il n'y a point à insister, il faut s'en aller, et les gardes qui veillent à la sécurité du général Henry me suivent d'un œil soupçonneux.

Telle est l'issue de ma visite, qui, on le voit, échoue misérablement. Il nous sera donné plus tard de voir le général Henry au feu, lors de la grande sortie des fédérés. Cet intérieur a déjà complétement l'aspect des intérieurs de la Commune : on constate l'oisiveté, la débauche, l'abus du vin et des galons.

Les dépêches de la journée enregistrent un soulèvement des mobiles du 7e, du 8e et du 16e bataillon de la Seine, qui conduisent quelques-uns de leurs officiers au siége de l'Internationale, 6, place de la Corderie, et les traduisent devant le Comité. La veille déjà, rue Pigalle, on a failli pendre un officier accusé d'avoir détourné la solde; un commissaire du quartier, accompagné d'un bataillon de marche de la garde nationale, est parvenu à se faire livrer l'officier, dont on instruit l'affaire.

Les Prussiens, comme premier acte résultant de la signature des préliminaires de paix, devaient évacuer Versailles. Nos troupes se sont mises en marche pour prendre possession de la ville; mais M. de Moltke notifie par télégraphe la nécessité où il se trouve de l'occuper encore pendant quelques jours. Il demande un sursis, et nos soldats qui se sont mis en route sont arrêtés à la porte de Montreuil.

La réunion des maires, celle des commandants de la garde nationale, ont eu pour résultat une entente apparente, et on croit que la comédie des canons va cesser. L'affaire du *mont Aventin* touche, dit-on, à son terme; on assure qu'on sent une certaine lassitude chez ceux qui avaient pris la direction de ce mouvement : les brutales consignes qui empêchaient toute circulation sont levées. On peut monter jusqu'à la tour de Solferino, les parcs improvisés ne sont plus gardés que mollement; le 142e bataillon ayant

passé quarante-huit heures sans être relevé, annonce son intention de laisser là les canons; le Comité central est obligé de faire appel à la bonne volonté du 79e bataillon, qui ne peut même pas former un piquet. Enfin le 125e se dévoue, sans quoi ces fameux canons restaient sans défenseurs sur la voie publique.

Un fait intéressant se produit. Quelques chefs de bataillon sont parvenus à faire entendre raison à leurs hommes; on sent que les affaires pourraient reprendre sans cette agitation et cette menace permanentes. On voit des commandants se présenter au grand état-major, disant qu'ils sont d'accord avec leurs hommes, et qu'ils attendent de l'autorité militaire qu'elle se présentera avec les chevaux nécessaires à l'enlèvement des pièces, qu'on parquera dans des endroits spéciaux où elles seront confiées à la garde nationale, sous le commandement de Schœlcher, dont le républicanisme n'est pas suspect.

C'est là la solution que caressaient certains maires de Paris et un grand nombre de chefs de bataillon de la garde nationale.

M. Henri Martin, l'historien, âme généreuse, chaude, et facile à l'illusion malgré ses cheveux blancs, crut aussi à la sincérité de la transaction intervenue entre le Comité central et certains magistrats municipaux. Le gouvernement, de son côté, était naturellement pour la conciliation. On lui demanda d'affirmer la République, il proclama officiel-

lement (*voir aux Documents*) qu'il tenait à honneur de la fonder. On exigeait qu'il s'effaçât en laissant les maires et les chefs de bataillon reprendre *leurs* canons, puisqu'ils les avaient payés; le gouvernement se désintéressa encore, et ne fournit que les chevaux et les avant-trains pour l'enlèvement des pièces.

Il y eut même un document qui parut dans les journaux, document émanant des délégués de la commission du 61ᵉ bataillon. Cette pièce a son importance, car elle est signée des délégués des gardes de Montmartre, et prouve qu'il y eut véritablement transaction au moment où nous sommes arrivés :

« Contre les attaques encore plus ridicules qu'odieuses d'une certaine presse, nous n'avions à opposer que le silence et le mépris; mais aujourd'hui que ces ignobles calomnies tendent à se perpétuer, et que certains bataillons de la garde nationale seraient disposés à supposer que nous voulons garder les pièces d'artillerie qui leur appartiennent, nous croyons nécessaire de rappeler que les canons n'ont été placés sur les buttes Montmartre que pour les soustraire aux Prussiens d'abord, et ensuite pour ne pas les laisser à l'abandon.

» Le 61ᵉ bataillon, certain d'être en cela l'interprète des sentiments de toute la garde nationale du 18ᵉ arrondissement, offre de rendre, sans exception, les canons et les mitrailleuses à leurs véritables possesseurs, sur leur réclamation.

» Il émet le vœu que les divers bataillons composant la garde nationale de Paris exercent la pression nécessaire pour qu'on en revienne à l'exécution de la loi de 1832, en ce qui concerne l'artillerie de la garde nationale.

» Pour les délégués de la commission du 61e bataillon.

» VERSEPUY. — Aug. FALLET. »

M. Clémenceau eut l'initiative de cette transaction; c'est lui, dit-on, qui alla trouver les membres du Comité central pour convenir avec eux du temps et de l'heure où se ferait cette remise.

Deux fois le général René, qui commandait l'artillerie, reçut l'ordre de mettre en mouvement les attelages et les avant-trains, et deux fois on se trouva en présence d'individus sans mandat, parmi lesquels un certain nombre se souciaient peu de livrer les pièces ou de les garder; mais d'autres, en entendant la proposition faite par le commandant du détachement, qui du reste venait là sans escorte avec ses seuls attelages (ce qui est un *impedimentum* qui condamne à une inaction forcée), refusèrent d'exécuter la transaction et commencèrent à ameuter la foule.

Nous avons lu, ici et là, que les circonstances étaient changées, qu'on avait pris des mesures de rigueur contre des journaux qui poussaient à la guerre civile, et que le Comité central s'appuyait sur ces faits-là pour refuser l'exécution. C'est possible, et nous n'avons point à y contredire; nous pouvons

seulement affirmer, comme partie agissante dans la tentative, qu'il ne fut nullement question de tout cela sur la place même. Le Comité central, à la sincérité duquel nous ne croyions absolument pas alors, n'était même pas en question, et s'il eût voulu livrer les canons au gouvernement ce jour-là, tandis que cette foule qui entourait les attelages ne le voulait pas, son autorité, encore fort mal établie, n'eût point suffi à l'y contraindre, comme du reste elle ne l'eût point empêché non plus de ratifier la convention si elle eût désiré le faire.

Voici comment les faits se passèrent : Les officiers de garde aux canons, voyant la foule se grouper menaçante autour des attelages, alléguèrent qu'ils étaient de bonne foi, mais qu'ils ne pouvaient rien devant le mouvement qui se produisait. L'élément mauvais se groupa bientôt; se souciant fort peu et du Comité et de ses transactions, il ne voyait dans les officiers de l'armée régulière qui accompagnaient les attelages que les représentants de l'autorité, et dans les gardes récalcitrants que des citoyens auxquels on voulait enlever des pièces qui leur appartenaient ou qui appartenaient à la garde nationale. Un conflit allait naître; les conducteurs d'attelages n'étaient pas soutenus par de la troupe, il fallut rétrograder. Une seconde tentative eut lieu, car on assura qu'à la première il y avait eu malentendu; mais les choses se passèrent à peu près de la même façon.

Il était avéré dès lors que les maires et les commandants, tout sincères qu'ils fussent, n'avaient véritablement pas persuadé le Comité central, et, circonstance grave, les gardes nationaux, qui s'étaient lassés, redevinrent plus assidus à la garde de leurs parcs improvisés : ils furent tenus nuit et jour en éveil afin de résister à des enlèvements, consentis ou non par le Comité.

L'arrêté pris par le général Vinoy, qui suspendait cinq journaux, était déjà connu dans la foule; on avait exploité cette mesure, qui venait tardivement après tout, car le mal était fait. Quelques-unes des décisions prises par l'Assemblée de Bordeaux : le refus d'entendre Garibaldi, la démission de Victor Hugo, la question des loyers, la loi sur les échéances, toutes ces causes diverses furent habilement exploitées, et il fallut renoncer à l'idée d'une transaction. L'armement par le pillage des arsenaux et des dépôts était complet; il fallait s'attendre chaque jour à être attaqué, si on n'était pas décidé à devancer les émeutiers.

11 MARS. — Émotion produite par la décision de l'Assemblée de ne point siéger à Paris. — Suspension des journaux radicaux. — Appréciation d'un journal conservateur. — Les arrestations. — Les canons de la garde nationale. — L'embauchement.

La décision prise par l'Assemblée nationale de Bordeaux, de ne point fixer le lieu de sa résidence à Paris et de siéger à Versailles, la condamnation à

mort de Blanqui et de Gustave Flourens, la suppression des cinq journaux qui excitaient à la guerre civile, tout un ensemble de décisions et de circonstances qui montraient l'Assemblée nationale comme décidée à la répression et à ce qu'on appelait alors une violente réaction, donna certainement à l'émeute sa force d'expansion. Cette mesure qui eut pour objet la suppression des organes révolutionnaires fut désapprouvée par la presse, qui, on le sent bien, était intéressée dans la question. D'une part, les citoyens *bien pensants* proclamaient bien haut qu'aucun gouvernement ne saurait vivre avec une presse qui compte des organes comme le *Vengeur,* le *Cri du peuple,* le *Mot d'ordre,* le *Père Duchêne*, etc.; d'autre part, voici dans quel sens la *Gazette de France*, c'est-à-dire l'organe conservateur par excellence, apprécia, le lendemain de sa publication à l'*Officiel*, l'arrêté pris par le général en chef :

« Que conclure de cet arrêté? Uniquement que les gouvernements se suivent et se ressemblent. Poussés par une fatalité qui semble inexorable, tous commettent successivement les mêmes fautes, cahotent dans les mêmes ornières. C'est au cri de liberté qu'ils se fondent, et ils ne savent vivre que d'arbitraire et de compression, faute de savoir s'élever jusqu'à la hauteur des principes. Le gouvernement actuel, par exemple, est composé d'hommes qui ont passé leur vie à plaider la cause de la liberté de la

presse, et depuis qu'ils sont au pouvoir, — depuis moins d'une demi-année, — ils ont porté plus de coups au principe de cette liberté que les gouvernements précédents en vingt ans. S'ils croient faire acte d'hommes d'État en édictant de pareilles mesures, ils se trompent : « Celui qui frappe avec l'épée périra par l'épée », dit l'Évangile. Les gouvernements qui ne savent gouverner qu'à coups d'autorité dictatoriale finissent toujours par mourir d'un coup d'État révolutionnaire, et ils n'ont que le sort qu'ils méritent. »

Que déduire de là? C'est que cette théorie de la force morale et du respect à outrance de la liberté et des manifestations de l'opinion publique, que le général Trochu avait prise pour règle de conduite absolue pendant le siége de Paris, partait sans doute d'un esprit très-libéral, mais n'avait rien de pratique. Conçoit-on une place de guerre entourée par l'ennemi, où nuit et jour la population est au rempart, et dans le sein de laquelle des hommes animés de l'esprit du mal s'efforcent de souffler la révolte et de semer la discorde?

La lutte était dès lors engagée entre le pouvoir constitué et les citoyens armés; elle devait forcément éclater un jour ou l'autre, ce n'était plus qu'une question d'heure. Le gouvernement le sentait, et il s'occupait de réunir des forces sur lesquelles il croyait pouvoir compter le moment venu.

Le 11 mars, le commandant supérieur, qui se rend compte de la situation, télégraphie aux commandants des secteurs :

Paris. — Commandant supérieur. — Aux commandants des secteurs.

11 mars, 11 heures 15 minutes matin.

En présence de la décision prise par l'Assemblée nationale de siéger à Versailles, de la condamnation à mort de Blanqui et de Flourens, de la suppression de cinq des journaux qui poussent le plus à la révolte contre le gouvernement, je crois prudent de vous engager à prendre quelques précautions pour maintenir la tranquillité dans vos arrondissements.

De son côté le maire de Paris, très-renseigné sur le mouvement, s'inquiétant davantage des influences morales, habitué comme homme politique à leur faire une part plus large et à en tenir compte, poussait à une répression hardie. M. Jules Ferry, dans tous ses rapports avec l'autorité militaire, dans les conseils du gouvernement, a montré une énergie à laquelle il faut rendre justice; mais s'il connaissait bien l'état des esprits de la population, il était moins au courant des difficultés pratiques de la situation militaire et rêvait une répression vigoureuse devenue impossible. Nous persistons à croire encore aujourd'hui que les conditions dans lesquelles se trouvait l'autorité ne permettaient point une démonstration militaire très-vigoureuse. Le moyen sûr, l'expédient pratique, c'était la suppression violente des membres du Comité central. Si on fût parvenu à réaliser

ce projet, qui vingt fois fut développé dans les conseils du gouvernement tenus aux Affaires étrangères, il est possible que l'insurrection n'ayant plus de chefs, aurait pu être en désarroi et par conséquent n'eût pas triomphé. Mais ce n'était point désormais une opération aussi simple qu'on aurait pu le croire, que d'effectuer l'arrestation des vingt ou trente personnalités qui allaient devenir les chefs du mouvement. C'était le 31 octobre qu'il eût fallu agir; en mars il était trop tard. Et pour montrer la fatalité de la situation, nous croyons encore aujourd'hui que l'exécution de Flourens et des fauteurs du 31 octobre à l'heure même de l'attentat, exécution demandée avec tant d'insistance par un groupe imposant, était impossible en face des Prussiens.

Les personnalités qui composaient les comités étaient pour la plupart absolument inconnues; les employés de la police ignoraient jusqu'au nom de ces individualités fraîchement écloses : c'étaient pour la plupart des chefs de bataillon de la garde nationale, des célébrités de clocher qui avaient gagné leurs galons révolutionnaires dans des clubs innomés, dans des réunions secrètes; quelques-uns de ces meneurs n'étaient entrés dans Paris que le jour où la ville avait été ouverte; d'autres ne s'étaient révélés que par l'apposition de leur signature au bas des affiches appelant à la révolte. On citait bien la rue de la Corderie comme siége du Comité, mais là fonctionnaient trois sociétés populaires qui sans

doute jouaient un grand rôle dans le mouvement, mais ne constituaient pas, à vrai dire, le Comité dirigeant. Envoyer des forces isolées dans le but de s'emparer des citoyens assemblés dans tel ou tel repaire du désordre, c'était exposer ces forces à être entourées et à les voir succomber sous l'étreinte d'une population hostile et armée jusqu'aux dents. Faire de ces arrestations une opération de guerre en mettant en mouvement les troupes nécessaires pour soutenir les forces à y employer, c'était déclarer à toute la foule surexcitée qu'on commençait la répression, et les journaux, même ceux qui ne couraient pas le danger d'être suspendus et avaient un langage moins amer, employaient le mot de « provocation » pour qualifier une telle manifestation. Enfin, dernier moyen, le plus simple, le moins compromettant, c'était de faire *filer* par des agents chacun des signataires de l'affiche et de venir les enlever à la nuit close dans leurs domiciles respectifs. Ce parti était encore extrêmement chanceux, car les agents, reconnus, étaient voués à une mort certaine ou à la séquestration; et comme ces arrestations devaient avoir pour théâtre des quartiers prêts à l'insurrection et animés du plus mauvais esprit, la moindre violence exercée mettait le feu aux poudres. Il faut encore ajouter à de telles difficultés le soin avec lequel chacun de ces meneurs évitait un domicile fixe. Les personnalités comme Flourens, Jules Vallès, Paschal Grousset, Cluseret, Bergeret, etc., se soustrayaient moins facilement à l'action de la

police; mais quant à cette série d'agitateurs sans nom qui devaient le 21 mars signer les déclarations du *Journal officiel de la Commune* et qui furent les véritables organisateurs du mouvement, ils étaient perdus dans cet immense Paris, où ils échappaient facilement aux investigations.

Les canons aux mains des émeutiers, les munitions séquestrées, l'armement à peu près complet et devenu formidable, il fallait maintenant aller droit à l'armée et la détourner de ses devoirs.

A propos de ces canons, nous avons omis d'expliquer au public, dans le principe, comment, à la date du 1er mars, les Allemands étant entrés dans Paris et la ville ayant capitulé de fait, — quoiqu'il n'existe pas d'acte de capitulation et que personne n'ait eu la peine de signer un tel acte, pas plus le général Trochu que le général Vinoy, — il restait encore un si grand nombre de canons aux assiégés, et comment ces pièces, que la garde nationale avait voulu par excès de zèle soustraire aux Prussiens, ne couraient vraiment aucun risque de leur être livrées.

La convention du 28 janvier, celle du premier armistice, spécifiait que le matériel des forts serait remis aux Allemands, que les divisions de l'armée de Paris, sauf une, seraient désarmées, et que les pièces qui défendaient le rempart seraient seulement descendues de leurs affûts. Ces pièces montaient au nombre de *trois mille,* et elles nous restaient.

Quant à la garde nationale, on sait que M. Jules Favre avait obtenu qu'elle ne serait point désarmée, et comme elle avait une légion d'artillerie, on avait stipulé qu'elle conserverait par conséquent ses canons.

Pour répondre à l'artillerie allemande, beaucoup plus nombreuse que la nôtre, le gouvernement de la Défense nationale avait commandé cinq cents pièces à l'industrie privée. Celle-ci, par un tour de force d'activité et un déploiement inouï d'ingéniosité, qui prouve l'esprit de ressource des Parisiens, était parvenue à en livrer quatre cent cinquante à la date du 19 janvier. Le plus grand nombre de ces pièces étaient du calibre 7, et on avait beaucoup compté sur leur emploi pour la défense.

Ces quatre cent cinquante pièces, qui avaient déjà été employées par l'armée régulière et qui auraient continué à l'être, furent, dans l'état de notre matériel de défense, attribuées complétement à la garde nationale, dont M. de Moltke connaissait les efforts par nos journaux et les rapports des espions. Ce fut un *virement* qui nous permit de conserver un matériel, considérable et tout neuf, que nous aurions dû certainement livrer.

Or, quel était le grand grief des émeutiers, et l'accusation banale qu'on portait contre les généraux et les négociateurs? C'était d'avoir voulu livrer les canons de la garde nationale à l'ennemi, et juste-

ment, au lieu d'avoir sacrifié le matériel des gardes civiques, on avait abrité plus de deux cent cinquante pièces sous leur pavillon pour les sauver de l'ennemi.

Mais Paris affolé n'avait pas assez de sang-froid pour écouter de telles explications, très-simples et d'une sincérité qui n'est pas contestable. Les meneurs allaient répandant partout leur calomnie; ils savaient qu'ayant semé l'exaspération et la colère, ils récolteraient bientôt l'émeute et la guerre civile.

Nous croyons que ce détail n'est pas très-connu; il sert à montrer quel fond il faut faire sur ces accusations grossières de trahison, qui avaient cours dans la population ignorante.

C'est dans de telles circonstances qu'une affiche, dite l'*affiche rouge*, fut placardée la nuit aux abords de toutes les casernes. Au milieu de cet immense désordre, il n'était déjà plus possible de distinguer le légal de l'illégal; ces citoyens qui voulaient l'ordre, dégoûtés, humiliés, fatigués de la lutte contre l'ennemi, laissaient faire et n'osaient point, après avoir pris connaissance de l'odieux document qui appelait l'armée à la révolte, déchirer ces proclamations semées à profusion dans Paris.

Maire de Paris à intérieur. — Préfet de police au général en chef.

11 mars, 11 heures 35 minutes.

L'arrêté de suppression des journaux excite une agitation sérieuse et qu'il ne faut pas dédaigner. Beaucoup de groupes, même

dans les quartiers paisibles. On pose une affiche rouge, à l'armée, qui est un appel à la désobéissance et à l'insurrection. Les soldats la lisent volontiers, cela peut devenir grave; ne pourrait-on pas arrêter l'affichage?

Préfet de police au général en chef.

12 mars, 4 heures matin.

Je fais disparaître comme je peux l'affiche à l'armée, mais les adjudants-majors devraient la faire arracher des murs des casernes.

Nous avons tenté nous-même de lacérer une de ces affiches placardée sur un des piliers de la rue de Rivoli, et en un instant, entouré par la foule, menacé, heurté et violemment malmené, nous avons dû nous retirer. Il semblait que la population tout entière fît cause commune avec l'émeute; une sorte de faiblesse poussée jusqu'à la lâcheté nous laissait tous rouler à l'abîme.

Voici ce document révolutionnaire, il a son importance; on verra le but que visaient les membres du Comité central. L'affiche n'est pas signée, mais elle émane des délégués de la garde nationale, c'est-à-dire des membres de la *Fédération républicaine de la garde nationale*, qui va dans quelques jours se transformer en Comité central :

A L'ARMÉE.

Les délégués de la garde nationale de Paris.

Soldats, enfants du peuple!

On fait courir en province des bruits odieux.

Il y a à Paris 300,000 gardes nationaux, et cependant on y

fait entrer des troupes que l'on cherche à tromper sur l'esprit de la population parisienne. Les hommes qui ont organisé la défaite, démembré la France, livré tout notre or, veulent échapper à la responsabilité qu'ils ont assumée en suscitant la guerre civile. Ils comptent que vous serez les dociles instruments du crime qu'ils méditent.

Soldats citoyens, obéirez-vous à l'ordre impie de verser le même sang qui coule dans vos veines? Déchirerez-vous vos propres entrailles? — Non! vous ne consentirez pas à devenir parricides et fratricides!

Que veut le peuple de Paris?

Il veut conserver ses armes, choisir lui-même ses chefs, et les révoquer quand il n'a plus confiance en eux.

Il veut que l'armée soit renvoyée dans ses foyers pour rendre au plus vite les cœurs à la famille et les bras au travail.

Soldats, enfants du peuple, unissons-nous pour sauver la République. Les rois et les empereurs nous ont fait assez de mal. Ne souillez pas votre vie. La consigne n'empêche pas la responsabilité de la conscience. Embrassons-nous à la face de ceux qui, pour conquérir un grade, obtenir une place, ramener un roi, veulent nous faire entr'égorger.

Vive à jamais la République!

Voté dans la séance du Wauxhall, le 10 mars 1871.

Les délégués, dans la même séance, ont voté des félicitations aux citoyens de l'armée de la Loire pour l'hommage pieux qu'ils ont rendu aux martyrs de la liberté, en portant une couronne à la colonne de Juillet.

12 MARS. — Évacuation de Versailles par l'ennemi. — Revue des troupes de province passée au Champ de Mars par le général en chef.

On a vu que les régiments envoyés à Versailles pour prendre possession dès que l'ennemi aurait évacué la ville, avaient dû retourner en arrière. Le 12,

à neuf heures, le chef d'état-major général notifie le moment où aura lieu l'évacuation.

VERSAILLES POUR PARIS.

Au général de Valdan, chef d'état-major général, palais du Louvre.

11 mars, 9 heures 40 minutes soir.

Après exécution des conditions du contrat préliminaire du 26 février, l'évacuation de Versailles a été résolue. Versailles sera donc évacué demain, dans le courant de la journée. Nous ne ferons pas d'objection à ce qu'une partie des quarante mille hommes de garnison accordés à Paris occupe Versailles.

Comte DE MOLTKE.

Au général en chef Vinoy.

Versailles, 11 mars, 9 heures 45 minutes soir.

Les troupes prussiennes séjournant à Versailles partiront de cette ville le 12 mars à midi, à l'exception d'une ambulance qui reste pour soigner les blessés et les malades. A midi, les casernes seront à la disposition des troupes françaises. Je prie donc Votre Excellence de donner des ordres pour que la marche et le séjour la nuit dans la presqu'île de Gennevilliers ne trouvent aucun obstacle.

DE BOSC,
Commandant du 11e corps de l'armée prussienne.

Quelques heures après, M. de Moltke annonçait le transfèrement du grand quartier général. Le roi, depuis le 4, avait quitté Versailles pour se rendre à Ferrières, puis à Meaux; M. de Bismarck l'avait suivi. Le général de Fabrice avait pris, d'abord à Compiègne, puis à Rouen, le commandement en chef.

Au général de Valdan, au Louvre.

12 mars, ... soir.

Le grand quartier général des armées allemandes sera transporté le 12 à Nancy. Pour tout ce qui concerne les détails relatifs aux conventions militaires, vous pouvez vous adresser au commandement en chef, à Compiègne.

Comte DE MOLTKE.

L'armée de Paris, réduite par la convention d'armistice à douze mille hommes, pouvait, au texte de la convention nouvelle, se composer de quatre divisions. Les généraux Faron, de Susbielle, de Maud'huy et Barry furent appelés à les commander.

Le général Faron, de l'infanterie de marine, avait pris une part très-honorable à la défense de Paris; le général de Susbielle, un des plus vigoureux soldats de l'armée, commandait aussi pendant le siége une division qui avait rendu les plus grands services. Le général de Maud'huy, pendant la plus grande partie de l'investissement, avait tenu sous son commandement les redoutes des Hautes-Bruyères et le Moulin-Saquet; ses deux brigadiers, Guilhem et le général Blaise, avaient été tués, l'un à l'affaire de Chevilly, où il était tombé percé de dix balles, l'autre à la Ville-Évrard, où un Saxon, pendant une attaque de nuit, l'avait étendu mort en tirant à bout portant. Le général de Maud'huy, dès que Versailles fut évacué, reçut l'ordre d'aller occuper la ville. Le général Barry faisait partie de l'armée de la Loire, et devait amener

avec lui sa division; mais il ne parut point au quartier général par suite de dispositions nouvelles.

Le général en chef, afin de se rendre compte de la tenue et de l'esprit des nouvelles divisions, passa une revue le 12 mars dans le Champ de Mars et sur l'emplacement du Trocadéro.

Chaque fois que l'armée se trouvait en contact avec la population comme elle s'y trouva ce jour-là, les plus déplorables symptômes se manifestaient. Partout où passait l'état-major général, on constatait des démonstrations hostiles. Au Trocadéro, quartier voisin de Chaillot et de Passy, qui de tout temps ont passé pour des arrondissements dévoués à la cause de l'ordre, la foule se pressait sur la chaussée et criait « Vive la République! » jusque sous le front des officiers généraux, avec un ton de provocation qui révélait un déplorable esprit. Les officiers supérieurs constataient de nombreuses tentatives d'embauchage, et demandaient à isoler leurs troupes du contact de la population.

Parmi les régiments de l'armée de la Loire, quelques-uns avaient une tenue martiale et manœuvraient avec une certaine précision; mais la plupart des soldats semblaient avoir beaucoup souffert, et l'équipement suffisait à donner une idée de ce que pouvait être l'ensemble de cette armée improvisée, qui soutint cependant de rudes combats et, au dire même de l'ennemi, le tint vigoureusement en haleine.

13-14 MARS. — Visite aux Buttes. — Aspect de Montmartre. — Aspect de la place de la Bastille.

A la date du 13, dans l'après-midi, le général d'Aurelle de Paladines chargeait deux officiers de son état-major de parcourir les buttes Montmartre, afin de se rendre compte des dispositions des parcs improvisés et des défenses. Déjà la veille, au grand état-major du commandant en chef de l'armée de Paris, un colonel et un chef d'escadron en bourgeois avaient dû reconnaître les buttes, compter les pièces et étudier la topographie des lieux. Nous avons, par trois fois, fait de ces reconnaissances : deux de nuit, à la date du 16, quelques heures avant la lutte; une primitivement, le 13, à l'heure à laquelle nous sommes arrivé dans notre récit. Ces observations et ces croquis ont déterminé sur les cartes les emplacements exacts des pièces. Déjà à cette époque, dans les différents enclos, sur la place Saint-Pierre, à la tour Solferino, au Moulin de la Galette, le nombre des pièces dépassait la centaine. Sur certains points, un épaulement de deux mètres soixante-quinze centimètres à trois mètres abritait les pièces, qu'on ne pouvait voir qu'en arrivant à hauteur de la plate-forme. Une petite tranchée d'un mètre régnait en avant de l'épaulement.

Cette date est une période de découragement pour les gardiens des buttes; Montmartre n'a plus le même aspect farouche, la population comprend qu'un ca-

non qui ne part pas et qu'une mitrailleuse sans manivelle sont choses ridicules. Il a été question de rendre les pièces à l'autorité, on ne s'est point exécuté; les partisans les plus sincères de l'enlèvement des canons, ceux qui ont cru que le but de cet enlèvement était de soustraire l'artillerie aux Prussiens, n'ont pas voulu pactiser avec les meneurs qui désormais entendent les garder, et ce n'est plus qu'un certain esprit d'opposition qui guide la foule. On pénètre plus facilement dans les parcs, la garde y est mal faite, les enfants jouent à cheval sur les pièces, et un grand nombre de femmes raillent leurs maris, qui s'obstinent à passer la nuit et le jour devant ces engins muets.

A la place des Vosges, il n'y a absolument plus de gardes dans la cour; seulement, à l'entrée de la ruelle qui aboutit à l'église Saint-Paul et du côté du boulevard Beaumarchais, deux postes de gardes nationaux veillent au salut de leur artillerie.

Nous remontons jusqu'à la place de la Bastille, la place est comble; ce n'est ni de l'émeute, ni une simple animation, ce sont des démonstrations grotesques d'un aspect théâtral presque convenu. Les bataillons qui paradent devant la colonne sont des bataillons de Montmartre, ce qui nous explique le calme relatif de la Butte. Toujours mêmes acteurs et même comédie. Une série d'individus à moitié ivres stationnent sur la plate-forme; ils ont pour mission

de suspendre aux grilles, au chapiteau et au couronnement les immortelles et les étendards apportés par les bataillons. Sur le rebord du soubassement, à la hauteur de la base de la colonne, se tiennent des officiers galonnés qui ont pour spécialité le discours patriotique et révolutionnaire. Les gardes nationaux sont rangés en bataille sur la place, les tambours battent aux champs, les clairons résonnent, les vivandières, six de front, se tiennent en avant, et les patriotes s'ébranlent aux cris de « Vive la République universelle! »

Cette procession est incessante depuis le 24 février : presque tous les bataillons ont dû venir en pèlerinage à la colonne. Le *Comité central* assure par voie d'affiche que deux cent quinze bataillons ont adhéré à sa formation, par conséquent cette cérémonie a dû se répéter plus de deux cents fois ; aussi, aux angles du soubassement se tiennent de jeunes clairons de la garde nationale qui n'ont d'autre spécialité que d'interroger l'horizon à tous les points cardinaux, et de sonner un ban chaque fois qu'ils voient déboucher un nouveau bataillon qui vient proclamer la République *universelle*.

Quelques bons citoyens haussent les épaules; mais les badauds et les oisifs voient là un spectacle, et ils en jouissent. Au demeurant, c'est paisible; mais il ne faut qu'un incident pour transformer ces désœuvrés en bêtes sauvages. Un peloton de vingt-cinq

gardes municipaux passe à l'angle de la rue Saint-Paul; on abandonne la colonne pour venir hurler sous le nez des soldats « Vive la République! » Les municipaux ne bronchent pas, et continuent leur route. Il est clair qu'une étincelle mettrait le feu aux poudres, et donnerait un corps à ces manifestations ineptes qu'exploiteront demain les véritables meneurs.

Et à tout instant cette étincelle peut jaillir. Au moment où nous quittons la place par le côté de la rue de Rivoli, cinq ou six cents individus débouchent par le faubourg Saint-Antoine; ils traînent un malheureux hâve et à demi mort, qu'entourent cinq gardes nationaux armés. — « A l'eau le Prussien! — A l'eau le mouchard! » — En une minute toute la foule éparse sur la place se groupe, et voilà plus de dix mille hommes acharnés contre un seul individu. Il fallait un aliment à cette foule, elle l'a trouvé, c'est un *Prussien* ou un *mouchard;* tel est le programme, l'ignorance de ces oisifs ne sort pas de là. Et on porte l'homme, presque à demi mort, sur le parapet du canal, à deux pas du petit poste qui y est adossé. On crie « A mort! » on s'agite, on hurle; de toutes les rues adjacentes la foule arrive, elle s'excite et se monte; la colonne, le trépied, l'autel de la Liberté sont abandonnés, les gardes en vigie, là-haut, sur la plate-forme, aspirent à se mêler à la fête.

Un instant de plus et l'affaire de Vicensini, jeté

vivant à l'eau, les pieds et les mains liés, aurait son pendant. Les gardes mobiles qui font la soupe sur le grand boulevard qui mène à la gare de Lyon abandonnent leurs fourneaux improvisés et veulent jouir du spectacle; les soldats de la ligne eux-mêmes sont de la partie, et l'homme est là qui râle étendu sur la dalle! Un capitaine de la garde nationale fait prendre les armes à son poste, il fend la foule et se fait livrer le *Prussien*, qui, du moins, a trouvé une espèce de tribunal et échappe à cette foule odieuse qui continue pendant une heure à crier « *A l'eau!* »

On stationne longtemps devant ce poste; mais le clairon résonne, un nouveau bataillon vient fonder la République et faire ses dévotions au génie de la Liberté; et la scène recommence avec un sérieux imperturbable.

Tel est l'aspect qu'offre la place de la Bastille à la date du 13; sauf ces sauvageries et ces ignorances qui en un instant changent la physionomie de cette foule, on pourrait croire encore que tout cela va se dissiper et que l'effervescence finira par se calmer. Ces démonstrations stériles, ces agitations sans but sont peut-être la soupape par laquelle s'exhale l'émotion populaire, vivement surexcitée par tant et de si cruelles épreuves.

14 MARS. — Incidents divers. — Arrestation de deux fonctionnaires prussiens, conduits à la salle de *la Marseillaise*. — 15 MARS. — Protestation du général de Fabrice.

Le préfet de police au général en chef.

14 mars, 1 heure 50 minutes soir.

La garde nationale a arrêté et conduit au club de *la Marseillaise* deux officiers supérieurs prussiens en bourgeois, ils étaient en voiture découverte; la population se livre à des manifestations très-hostiles contre ces deux officiers.

La foule se fait vite une légende, et surtout elle est décidée à voir partout des Prussiens et des officiers. Les deux personnages dont parle la dépêche que nous citons sont des civils, des employés supérieurs des chemins de fer qui ont reçu une mission de leur gouvernement et qui sont entrés à Paris avec un but. L'autorité suppose que ces Allemands sont entrés dans la ville dans l'intention d'escompter des valeurs dans l'un des différents établissements de crédit. Toujours est-il que s'étant arrêtés à la maison Duval, au coin du boulevard Sébastopol, entourés par la foule, et ne s'étant pas assez convaincus de la nécessité de ne pas exciter l'émotion par leur seule présence, et par ce seul aspect étranger qu'ils croient facilement devoir se confondre avec l'aspect du premier venu, mais qui saute aux yeux (car ces Messieurs ont la barbe taillée comme celle des officiers allemands), les employés sont bientôt reconnus, poursuivis, violentés et poussés à outrance par une foule

furieuse qui veut les jeter à l'eau. La noyade est devenue le suprême argument des agitateurs.

Une mode nouvelle a surgi aussi : le Comité qui siége à la salle de *la Marseillaise*, désormais renforcé par un armement de sept pièces d'artillerie, et les comités populaires de la rue de la Corderie, apparaissent aux émeutiers comme une sorte de tribunal auquel ils défèrent tout individu qui leur semble suspect : les deux Prussiens sont donc conduits à la salle de *la Marseillaise*.

A la même heure, à ce même comité de *la Marseillaise*, viennent de comparaître des délégués du 147e bataillon de la garde nationale qui déclarent aux juges improvisés que leur capitaine, le nommé Soumin, a été fait prisonnier par les Prussiens qui occupent le fort d'Aubervilliers. Les juges, dans leur prudence, déclarent à leur tour, en présence de cette importante capture de deux Allemands, qu'il y a lieu de faire l'échange et de rendre les prisonniers afin d'obtenir la liberté de Soumin. Ne doutant de rien, les délégués retournent à Aubervilliers, dans le but de proposer cette combinaison au général de Meden.

Le général, fatigué de ces drapeaux parlementaires hissés à chaque instant par des gardes nationaux qui n'ont aucun mandat, en a déjà référé au général de Fabrice, qui se trouve pour le moment à Rouen.

ROUEN — POUR PARIS.

A M. Jules Favre, à Paris.

15 mars, 4 heures 12 minutes soir.

J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que le capitaine Soumin, du 147e bataillon de la garde nationale, a commis un attentat sur un soldat avec un revolver chargé, aux glacis du fort d'Aubervilliers; il se trouve au fort, où il est l'objet d'une enquête. Je réclame de nouveau, et avec la plus vive insistance, les employés de chemin de fer Weilsch et Haussmann, et rends le gouvernement responsable de leur retour sains et saufs.

De Fabrice.

Tels étaient les noms et la qualité des deux étrangers que la foule et la commission réunie à *la Marseillaise* prenaient pour des officiers allemands. Cependant, pour que M. le général de Fabrice, qui commandait alors en chef, eût été prévenu aussi rapidement de la disparition de ces deux personnages, lui qui était à Rouen au moment où se passait cet incident, il fallait qu'on eût connaissance de la mission qu'ils remplissaient. On se demande comment, le gouvernement français ignorant encore et la qualité des individus et les circonstances de leur arrestation, le général de Fabrice avait pu, lui, être aussi bien au courant. C'était une preuve de la sûreté des informations de l'ennemi et des relations qu'il entretenait avec Paris.

Le danger était pressant, ce comité de *la Marseillaise* était composé d'individualités inconnues, d'hom-

mes extrêmement violents, qui auraient pu se porter à quelque extrémité, et il est certain que, dans ce cas-là, le général de Fabrice eût agi de représailles.

Il fallut organiser une sorte d'expédition militaire pour enlever ces deux individus; il était nécessaire de pénétrer dans un quartier acquis à l'émeute, et avoir soin de n'y point envoyer un petit groupe d'hommes qui, certainement, eussent été enveloppés par la foule.

En de telles circonstances, les maires des arrondissements librement élus par le suffrage étaient les intermédiaires naturels entre l'autorité et la population; mais déjà le suffrage se reniait lui-même, et, dans quelques arrondissements, les magistrats municipaux avaient été l'objet des violences de la foule.

La dépêche de M. de Fabrice est du 15 à quatre heures du soir; M. Jules Favre avait dû naturellement se préoccuper de l'incident, puisque le général allemand paraissait y attacher une telle importance; on employa la conciliation, mais elle échoua.

Préfet de police au ministre des affaires étrangères. — Au général en chef.

15 mars, 11 heures 45 minutes soir.

Après des incidents très-divers, les Prussiens remis par le club de *la Marseillaise* au commissaire de police ont été ressaisis par des gardes nationaux insurgés du 147e. Dans l'impossibilité d'agir cette nuit, je donne un délai de quelques

heures à ces gens pour revenir sur leur parti. Un capitaine du bataillon se charge de leur faire entendre raison. Demain matin j'agirai. Les Prussiens sont sains et saufs.

Pendant ce temps-là, on se livrait à une enquête sur l'affaire du capitaine Soumin, du 147e. Il paraît que cet individu appartenait véritablement à la catégorie de ceux que l'entrée de l'ennemi avait mis dans un état d'exaspération qui touchait à la folie. Naturellement exalté, il avait ceint son sabre et pris son revolver, et s'en était allé tout seul et chevaleresquement attaquer le fort d'Aubervilliers. Là, voyant la sentinelle ennemie qui se promenait sur le glacis, il avait déchargé son arme presque à bout portant. Le capitaine avait été fait prisonnier, et sans doute il eût été passé par les armes, sans la circonstance de l'arrestation des deux employés du chemin de fer. Comme les hommes du 147e bataillon avaient donné l'éveil au Comité, il n'est pas douteux, s'ils eussent appris l'exécution de Soumin, que cette résolution n'eût attiré des représailles sur la tête de Weilsch et de Haussmann. C'est ce qui donna une certaine importance à cet épisode d'arrestation d'Allemands, épisode qui se produisait journellement, mais qui, cette fois, pris au sérieux par le général qui commandait les armées d'occupation en France, pouvait entraîner les plus graves conséquences.

Enlever les deux prisonniers, c'était, sous une forme moins sérieuse, une attaque des canons, car

il ne s'agissait de rien moins que de pénétrer dans la salle de *la Marseillaise* et d'occuper tout un quartier pour s'emparer de vive force de deux individus dont on pouvait compromettre la vie au premier coup de feu tiré contre ceux qui tenteraient de résister. Comment faire entendre raison à des hommes armés qui, eux, se souciaient aussi peu de Soumin que du général de Fabrice, et qui même, si on leur eût expliqué la situation, n'auraient pas été fâchés de jeter le gouvernement dans un nouvel embarras?

Le 16 au matin, rien n'est encore tenté; à midi, le préfet de police prend ses mesures d'accord avec le général en chef.

Préfet de police au général en chef.

16 mars, 12 heures 45 minutes matin.

Dans le cas où les nouvelles démarches qui vont se faire à l'état-major du 147e bataillon, rue Mathis, à la Villette, resteraient sans résultat, un bataillon de la garde républicaine partirait à trois heures et quart de la Cité pour opérer avant cinq heures, à cet état-major, la reprise des prisonniers prussiens détenus. Prière de faire soutenir par un bataillon de gendarmerie ou de ligne, qui, passant par la rue Lafayette et celle de Château-Landon, viendrait se placer sur le boulevard de la Chapelle et de la Villette, près du pont du chemin de fer de l'Est, en face de la rue d'Aubervilliers.

On voit par cette dépêche que, pendant la nuit, les Salomon de *la Marseillaise* avaient jugé que les deux otages devaient appartenir à ceux-là même qui avaient vu leur capitaine enlevé par l'ennemi, et

qu'eux seuls avaient le droit de prononcer sur leur sort. C'était dès lors une opération beaucoup plus simple, parce qu'elle se localisait dans un seul bataillon, tandis qu'à *la Marseillaise* il y avait alors comme un quartier général de l'émeute en permanence.

Le commissaire de police de la Villette, homme très-vigoureux et qui ne se ménageait point, alla droit aux chefs du bataillon et leur fit part des dispositions énergiques prises par l'autorité. On parlementa trois heures, afin d'éviter une attaque de vive force qui pouvait déterminer l'explosion. Enfin on reçut au Louvre, à trois heures du matin, la dépêche suivante :

Secrétaire général de la préfecture de police au général en chef.

3 heures 20 minutes matin.

Les prisonniers détenus à l'état-major du 147e bataillon viennent d'être remis au commissaire de police de la Villette, et amenés par celui-ci à la préfecture de police. Le mouvement de troupes commandé n'a plus d'objet.

On fit immédiatement partir les deux Allemands, qui furent remis aux avant-postes. Quant à ceux qui s'intéressent au sort du chevaleresque Soumin, ils seront bien aises d'apprendre que le revolver n'ayant pas porté, l'autorité allemande déclara qu'elle se bornerait à le tenir quelques jours en prison. Mais comme le 18 mars devait éclater deux jours plus tard, il est possible que cette clause n'ait pas été exécutée au pied de la lettre.

16 MARS. — Les préfets de police du gouvernement de la Défense nationale. — Nomination du général Valentin à la préfecture. — Protestation de Flourens et de Blanqui, condamnés à mort pour l'attentat du 31 octobre. — Collision entre divers bataillons de la garde nationale.

Par un décret daté du 15 mars, le président du pouvoir exécutif, en vertu de l'état de siége, appela à la préfecture de police le général Valentin. On sait qu'il y a dans l'armée une certaine prévention qui peut s'attacher à de telles fonctions; aussi ne nomma-t-on point le général préfet de police, mais on le détacha momentanément de l'état-major de l'armée comme *délégué* à la préfecture. C'est ainsi que fut libellé le décret.

Depuis le 4 septembre jusqu'au 18 mars, nous avons connu à la préfecture quatre fonctionnaires. Le comte de Kératry, qui, à cette époque qui s'écoule du 4 au 17 septembre et peut s'appeler l'âge d'or de ce gouvernement de la Défense nationale, trouva, dans une intention très-sincère, un moyen facile d'administrer cette branche indispensable : ce fut de la supprimer purement et simplement, et d'en faire une division du ministère de l'intérieur.

Après M. de Kératry vint M. Cresson, puis M. Chopin, son suppléant, et enfin M. le général Valentin, qui occupe encore ces fonctions. M. Edmond Adam fut nommé un instant, mais cela n'eut pas de suite.

M. Cresson, que nous vîmes pendant longtemps à l'œuvre, était un avocat de talent; il avait donné des marques d'un libéralisme éprouvé et était très-estimé de son parti. C'était un de ces républicains convaincus et sincères que l'on appelait en 1848 les républicains *honnêtes et modérés*. Il apporta dans ses fonctions un grand esprit de conciliation et de loyauté, et un grand amour de la droiture joint à une certaine fermeté. Ayant les intentions les plus droites, ne comprenant absolument pas le but des agitateurs, ne pouvant pénétrer les sombres mobiles qui les animaient, il nous parut bientôt en proie à une très-grande tristesse. Nous suivîmes avec un certain intérêt le progrès que fit la déception dans cet esprit droit et loyal. M. Cresson, et c'est son plus bel éloge, semblait appartenir à cette race d'hommes honnêtes et faciles à l'illusion, qui croient à la république idéale. Quand il eut vu, après le 31 octobre, les criminelles échauffourées qui suivirent, et l'attentat du 22 janvier; quand il eut apporté à l'état-major général, comme il le fit un jour, les échantillons d'une quantité énorme de dynamite trouvée aux mains des émeutiers et des spécimens des huit mille bombes saisies au Comité central, il comprit que le patriotisme n'était qu'un masque, que la République n'était qu'un prétexte, et qu'un honnête citoyen qui toute sa vie avait réclamé toutes les libertés, ne pouvait, au moment où on était arrivé, ne demander que la plus violente répression.

Il devint sérieusement affecté, très-malade, et sollicita son changement, en regrettant d'avoir jamais assumé de telles fonctions, qui lui avaient si cruellement dessillé les yeux.

M. Choppin était le secrétaire général de M. Cresson et fut appelé à lui succéder; nous avions eu occasion de le voir dans la nuit du 31 octobre, envoyé par le général en chef chez le préfet de police, afin de lui demander quelles mesures on avait prises pour réprimer l'émeute autour de la préfecture. M. Choppin nous montra la garde républicaine dans ses casernes, les agents solidement armés, et lui-même indiqua son fusil, qui était à côté de sa table de travail, de l'air d'un homme qui s'attend à tout et est prêt à agir. Cette première entrevue nous donna une bonne idée de l'énergie du secrétaire général. Plus tard, quand il suppléa M. Cresson, la préfecture de police était tout à fait débordée. Il n'est point douteux qu'en temps ordinaire M. Choppin, très-habitué aux rouages de la préfecture, n'eût parfaitement rempli ses fonctions; mais le moment était devenu si grave, que le gouvernement ne voulut point laisser la préfecture sans titulaire, et rendit le décret qui déléguait le général Valentin. M. Choppin, du reste, conserva ses attributions du secrétariat. Depuis, il a été appelé à une préfecture.

Cette nomination du général indiquait la résolution de mettre un terme aux désordres, d'en finir avec les

niaiseries mêlées de sang de la place de la Bastille, et de commencer les sommations à l'émeute, qui siégeait en permanence à la butte Montmartre, à Belleville, aux buttes Chaumont et à la place des Vosges, rue Legendre, à *la Marseillaise* et à *la Corderie.*

Un grand nombre de repris de justice, chassés de Paris lors de l'investissement, étaient rentrés dès que la ville avait été ouverte, et, depuis quelques jours, un personnel nouveau, très-dangereux, venait de se mêler à la population parisienne. On sait que les corps francs s'étaient multipliés à l'infini; parmi ces corps, quelques-uns, composés d'hommes qui n'avaient qu'une ambition, celle d'être constamment aux avant-postes pour voir de plus près l'ennemi, rendirent de signalés services soit en province, soit à Paris; mais d'autres, composés d'esprits indisciplinés, de réfractaires de la société, d'aventuriers, d'oisifs, bohèmes de toute origine, allemands, italiens, polonais, américains, suppôts de l'émeute et du pillage, n'avaient choisi les corps francs que pour échapper à la discipline. Ceux-là furent un appoint appréciable pour l'insurrection, et depuis la dissolution des corps, les rues de Paris étaient sillonnées des uniformes les plus hétérogènes, chemises rouges, plumes de coq au chapeau, bottes molles, dolmans bizarres et coiffures tyroliennes de toute nuance. Toute cette tourbe mêlée aux soldats désarmés, aux ordinaires partisans de l'émeute, appelait une ré-

pression sévère. L'affichage des écrits séditieux prenait aussi une proportion incroyable; il fallait à toute force sévir, et on comptait sur le général Valentin.

Ancien colonel de la gendarmerie de Paris, le général Valentin avait été promu à la suite de l'affaire de Chevilly; il avait, depuis la mort du général Guilhem, commandé une brigade de la division Maud'huy, et avait été chargé de la défense des Hautes-Bruyères, qu'il avait, en fort peu de temps, converties en une redoute imprenable et d'une très-grande importance. Sa nomination, on le voit, avait une véritable signification, et les émeutiers ne s'y trompèrent pas : ils comprirent qu'on allait agir. Sa première manœuvre avait été celle qui avait amené la libération des deux Allemands prisonniers à *la Marseillaise* et plus tard à l'état-major du 147e bataillon. On rêvait toujours une solution à l'amiable, et cette fois on avait réussi.

Le 10 mars, le 4e conseil de guerre avait prononcé contre quatre inculpés dans l'affaire du 31 octobre. Blanqui, Gustave Flourens, Edmond Levrault et Cyrille avaient été condamnés à mort par contumace. Blanqui s'était enfui, Flourens s'était caché dans Paris même et échappait à toute recherche; les deux autres, beaucoup moins connus que ces deux agitateurs célèbres, avaient aussi pu se dérober aux recherches.

Le 16, Blanqui et Flourens firent paraître un ma-

nifeste qu'on répandit à profusion par voie d'affichage à Montmartre et à Belleville. Le manifeste de Blanqui, d'une extrême violence et qui est écrit par un illuminé, est d'une telle proportion comme longueur, que nous nous abstenons de le reproduire; voici celui de Flourens :

Citoyens,

En présence du jugement qui me frappe, il est de mon devoir de protester de la façon la plus énergique contre la violation de tous les droits inscrits dans toutes les constitutions.

L'accusé doit être jugé par ses pairs. Tel est le texte de la loi. Or, je dénie complétement aux assassins patentés de la réaction le titre de juges. Nommés par un pouvoir qui n'avait encore été reconnu par personne le 31 octobre 1870, ils ne peuvent puiser leur puissance qu'en dehors de la loi. D'ailleurs j'ai appris, par une longue expérience des choses humaines, que la liberté se fortifie par le sang des martyrs.

Si le mien peut servir à laver la France de ses souillures et à cimenter l'union de la patrie et de la liberté, je l'offre volontiers aux assassins du pays et aux massacreurs de janvier.

Salut et fraternité.

G. Flourens.

La date de cette publication marque encore une étape de l'insurrection. Blanqui était l'âme du 31 octobre, Flourens en avait été le bras. Ces trois individus, Flourens, Levrault et Cyrille, allaient, avec Henry, Darras, Duval, Lullier, Bergeret et Cluseret, toujours disponibles pour chaque émeute, devenir les chefs réels de l'insurrection, ceux qui allaient mener au combat les bataillons du Comité central.

Dans cette journée du 16, on vit deux bataillons

de la garde nationale en venir aux mains, et cette lutte, qui ne fut pas de longue durée, en raison même des éléments en présence, amena une décision grave de la part du Comité central; ce fut le désarmement dans Paris même des bataillons qui ne se ralliaient pas au Comité. Cette mesure fut prise et signifiée à ceux qui devaient l'accomplir; l'ordre d'exécution est dans les archives de la police, il est rédigé sur papier libre orné du timbre « Fédération républicaine de la garde nationale ».

Le 134e bataillon opérera à domicile le désarmement du 21e bataillon, qui s'oppose à l'exécution des ordres donnés par le Comité central. *Les délégués du Comité.*

Cette grave mesure, qui est la première manifestation de la guerre civile, avait été déterminée par un incident que signala une dépêche du général commandant le 9e secteur.

Chef d'état-major du 9e secteur au général en chef.

16 mars, 11 heures 15 minutes matin.

Le 134e bataillon menace le 21e, qui monte au rempart, demi-secteur de droite; il annonce qu'il va venir, au nom du Comité central, piller les poudrières. Devons-nous nous défendre quand même et demander du secours au général de Maud'huy?

16 MARS. — Visite de nuit à la place des Vosges et aux parcs d'artillerie de Montmartre et des Batignolles.

On a vu par les dernières dépêches de M. Thiers datées de Bordeaux, que le président du pouvoir

exécutif ne reculerait pas devant l'emploi de la force pour mettre un terme aux agitations. Depuis que la paix avait été signée, c'est-à-dire depuis le 1er mars jusqu'au 15, un mouvement considérable d'affaires commençait à se produire. Le monde entier, privé depuis si longtemps des produits de l'industrie parisienne, demandait des envois considérables, et, malgré le malaise fatal de la situation, malgré le désordre et l'agitation des hauts quartiers, on sentait que la vie commerciale allait circuler dans ce grand corps épuisé. Mais cette menace permanente suspendue sur Paris, ces forteresses improvisées sur des hauteurs dominant la ville, ces cent mille hommes armés pour l'émeute paralysaient naturellement toute chose et arrêtaient l'essor des affaires. De toute part, la presse française interpellait le gouvernement et l'accusait de faiblesse; la presse étrangère sentait aussi, sans bien se rendre compte des choses, que tant que des citoyens armés, renforcés de repris de justice et de l'écume des aventuriers du monde entier, munis d'engins de guerre et pourvus de munitions, camperaient à Montmartre, à Belleville et aux buttes Chaumont, il n'y aurait ni transactions internationales, ni reprise d'affaires, ni sécurité des intérêts. On commença donc à agiter dans les conseils la question de l'attaque des buttes Montmartre; ou plutôt, car il ne fut jamais question d'une lutte, on discuta les moyens militaires propres à prendre possession des hauteurs fortifiées, à les occuper, afin d'enlever, à son heure,

et les canons et les munitions. Il est évident que si on rencontrait des obstacles, on les renverserait; mais il s'agissait d'une grande opération militaire et d'un mouvement stratégique ayant pour but l'occupation et non pas, ce qu'on croit encore, un enlèvement rapide de *quatre cents pièces* d'artillerie, nécessitant à peu près de seize cents à deux mille chevaux et plus de deux jours de travail matériel, d'allées et de venues non interrompues.

Le colonel Varnet, de l'état-major général, avait reçu déjà la mission de relever tous les travaux de défense et d'en établir le dessin topographique. Nous, dans notre service tout officieux auprès du général en chef, nous avions, entre autres, le département de l'esprit public, et en Parisien expert nous prétendions pour ainsi dire « tâter le pouls » à l'insurrection menaçante. Dans la nuit du 15 au 16 et celle du 16 au 17, à partir de neuf heures, ayant laissé l'uniforme de côté, et accompagné d'un diplomate étranger, nous employâmes cinq heures, depuis huit heures jusqu'à une heure du matin, à explorer les différents parcs du Comité central.

Notre première visite fut pour le parc de la rue Legendre, situé dans des terrains vagues donnant d'un côté sur la route de Saint-Ouen, de l'autre sur l'endroit appelé la Fourche. A partir de la croisée des routes de Saint-Ouen et de Clichy, les gardes nationaux stationnaient en armes. Un peu plus bas,

à l'entrée de la rue Legendre, qui donne sur la grande route même, s'élevait une barricade faite de pavés et de sacs à terre. Nous commençâmes à nous mêler simplement aux groupes : les hommes étaient sur le qui-vive et ne parlaient point ; c'est en vain que nous tentâmes de les faire sortir de leur mutisme, ils ne donnèrent aucune explication, mais n'affectaient aucune violence. Il fallut descendre beaucoup plus bas, nous engager dans une rue parallèle à la rue Legendre, et dans laquelle nous savions, par le travail du colonel Varnet, que donnaient les terrains où les pièces étaient parquées. La rue était absolument déserte, et le long des clôtures des terrains, de distance en distance, on voyait errer, comme une ombre, quelque garde national, vêtu le plus souvent d'une vareuse. Nous fîmes le tour pour revenir par la route de Saint-Ouen, et à plusieurs reprises nous liâmes conversation avec les factionnaires. Les uns, très-brutaux, paraissaient tout remplis de l'importante mission qui leur incombait, et restaient silencieux comme des augures. Un autre, voyant passer à cent pas de lui un individu vêtu en garde national, redoublait de vigilance avec un sérieux des plus comiques, assurant que c'était une de ces *canailles* de gardiens de la paix, qui la veille avait déchargé un revolver à bout portant sur une sentinelle. Par-dessus la clôture en planches, on voyait la silhouette blanche des tentes coniques enlevées aux secteurs, et formant un camp autour des canons parqués au milieu du ter-

rain. On pouvait compter dix-sept tentes, et observer tout le mouvement d'un petit campement qui communiquait par toute la profondeur de la rue Legendre avec le débouché fermé par une barricade.

Il fallait renoncer à l'espoir d'entrer, sous quelque prétexte que ce fût, dans le camp lui-même. On parvenait bien à désarmer quelques-unes des sentinelles, qui avouaient qu'une faction de deux heures sans être relevé était un rude métier; mais tout ce monde était évidemment sur ses gardes. La police, les rondes, étaient sérieusement faites, et les renseignements que nous pûmes obtenir constataient que le parc contenait vingt-deux pièces et des munitions nombreuses, qu'on s'attendait tous les jours à une attaque ayant pour but l'enlèvement des canons.

Il était intéressant de savoir qui devait attaquer, et à quels symptômes tous ces soldats du Comité reconnaissaient que l'attaque était prochaine. Un garde, un peu moins cadenassé que les autres, avoua que l'attaque viendrait de Montmartre, qu'ils ne redoutaient ni la troupe de ligne ni l'autorité militaire, mais seulement la pression des bataillons dits de l'ordre, qui n'admettaient pas qu'on séquestrât des pièces appartenant à un bataillon d'un autre arrondissement. On paraissait redouter particulièrement un certain commandant Poulet, de Montmartre, un horrible partisan de l'ordre, qui appartenait à un

des bataillons de Montmartre et était d'avis de rendre les canons au gouvernement.

C'était donc à Montmartre qu'il fallait se diriger. Au moment de rejoindre la voiture qui nous avait amenés et qui stationnait dans la grande rue des Batignolles, le poste de la rue Legendre détacha quatre hommes pour nous suivre, et quand ils nous virent monter en voiture, ils manifestèrent leurs regrets de laisser s'échapper ceux qui venaient les épier dans leur campement.

En quelques minutes nous étions à Montmartre; cette fois, nous résolûmes de ne point gravir les buttes par la face, mais bien de les tourner par le cimetière du Nord et les fours à plâtre. Ce long détour devait nous amener à prendre Montmartre à revers, en faisant le mouvement que fit plus tard le général Lecomte, et nous permettre d'arriver à la place Saint-Pierre et au Moulin de la Galette. Nous laissâmes la voiture à la place Pigalle.

Le cimetière se prolonge jusqu'aux fours à plâtre; ces quartiers obscurs, déserts et d'un aspect véritablement sinistre, n'étaient animés que par de nombreux gardes nationaux ivres qui reposaient contre la clôture de planches fermant les terrains vagues qui font pendant au cimetière. Arrivés au tournant des buttes, à l'endroit où commencent les premières pentes, de petits groupes détachés s'échelonnaient jusqu'à un ancien poste de police rempli de gardes

nationaux très-animés, jouant aux cartes autour d'un poêle de fonte; de temps en temps la porte s'ouvrait pour donner passage à un homme armé qui venait se joindre aux groupes. La rue qui permet d'accéder aux buttes et débouche sur la place de la Fontaine, où s'élève le château des Brouillards, était déserte, et le vaste enclos qui ferme les anciens moulins, où on avait formé un parc, ne semblait point gardé; mais dès que nous tentâmes d'approcher, des sentinelles placées de distance en distance nous crièrent de passer au large. Nous nous dirigeâmes alors vers la place de la mairie, où était le grand parc, protégé par des tranchées assez sérieusement faites, et derrière lesquelles on distinguait un grand nombre de pièces neuves qui étincelaient, frappées par les rayons de la lune.

Il est impossible d'imaginer les discours que nous tinrent les gardes nationaux avec lesquels nous parvînmes à lier conversation, comme de paisibles citoyens qui cherchaient à comprendre à quoi servaient toutes ces précautions. Il faudrait sténographier notre dialogue pour montrer le mélange d'erreurs, de forfanterie, d'ignorance grossière et de mauvais sentiments qui se révélait chez ces individus armés contre quelque chose de vague et d'indéfini.

La visite au parc de la rue des Vosges, très-éloigné, comme on le sait, des buttes Montmartre, nous fortifia dans cette idée que si on voulait véritablement

mettre ordre par la force à cet état de choses, un régiment d'hommes déterminés pouvait, dans chacun de ces quartiers, occuper la position et s'y maintenir contre toute attaque.

La place était complétement déserte, nous y accédâmes par la rue de Rivoli et la rue Saint-Antoine. A l'entrée de la rue des Tournelles, une vingtaine d'individus en armes barraient le passage; nous demandâmes la circulation, et on nous la refusa durement. Devant notre insistance et notre allégation, que personne, et surtout aucun garde national, ne pouvait s'arroger le droit de nous gêner dans le libre exercice de la vie, et nous interdire l'entrée de la place où nous comptions des amis parmi les habitants, tous les gardes se groupèrent pour nous résister. Il était un argument qui bien des fois déjà en de semblables circonstances nous avait fait livrer passage, nous nous décidâmes à l'employer.

« Alors les citoyens ne sont plus libres! On ne peut plus ni circuler, ni vivre, ni aller, ni venir, et vous nous gênez dans notre existence? C'est de la simple tyrannie. Nous ne sommes donc plus du peuple comme vous? Que se passe-t-il? Pourquoi des fusils chargés, des consignes tyranniques? vous voulez donc.....

— Il se passe des choses très-graves, nous dit à voix basse et d'un air bêtement dramatique un des gardes. Si vous avez affaire place des Vosges, allez-y!

Mais vous ne savez donc pas qu'on conspire?..... On veut nous prendre nos canons.

— Vraiment! Qui cela? Et qu'est-ce que vous voulez en faire, des canons?

— Ce sont nos canons à nous, les *lignards* ne les auront pas. »

En disant cela, le factionnaire frappait d'un air résolu sur son fusil à tabatière.

Nous avions profité de la circonstance, et nous franchissions déjà les arcades du grand pavillon. Au centre, les grilles du square, absolument fermées, laissaient voir les fameux canons, très-nombreux, mais complétement abandonnés. Nous fîmes le tour de la place, et regagnant le boulevard Beaumarchais, nous trouvâmes encore le chemin barré par des gardes nationaux; il nous fallut revenir par l'autre angle de la place du côté de la rue Turenne.

A Montmartre et aux Batignolles, on était silencieux, renfermé, et aucune démonstration publique ne dénonçait la résistance; mais on sentait que tout était organisé, et le service se faisait très-sérieusement. A la place des Vosges, les discours des fonctionnaires du Comité étaient d'une bêtise écœurante, et révélaient une ignorance invraisemblable des hommes et des choses.

Malgré toutes ces démonstrations et ces groupes armés, les canons n'étaient pas gardés, et il n'y avait

aucun déploiement de forces sérieuses. Cependant il est très-évident que tout ce monde-là, à Paris comme à Montmartre et aux Batignolles, était bien sur ses gardes, et que l'attaque attendue, dût-elle venir de l'autorité militaire ou de l'initiative des *bons* bataillons qui redemandaient les canons payés par leur souscription, on pouvait en un instant, sinon grouper des forces, au moins déterminer une agitation très-sérieuse dans toute la population du boulevard, de la Bastille et de la rue Saint-Antoine, et cette seule agitation produite autour des troupes, au cri habituel de *Vive la ligne!* suffisait pour tout compromettre.

Nous avons toujours pensé, néanmoins, qu'au lieu de faire une attaque générale de cinq quartiers en mettant en mouvement des forces considérables dont personne n'était sûr, on aurait peut-être pu procéder par arrondissement et les occuper militairement les uns après les autres pour opérer tranquillement et sans précipitation, quitte à laisser se fortifier ceux qu'on n'attaquait point.

Il n'y eut point de tentative faite la nuit du 16 au 17; mais il est vrai de dire qu'on s'était présenté le 16 au matin avec des chevaux haut-le-pied pour prendre possession de pièces qu'un chef de bataillon, se disant d'accord avec ses hommes, était prêt à livrer.

Dans la journée, cet officier se présenta au Louvre,

et déclara que son bataillon était composé de commerçants qui avaient beaucoup souffert de la stagnation des affaires; qu'au moment où celles-ci reprenaient, il n'admettait pas que sous un prétexte ridicule on vînt porter le désordre dans son quartier et compromettre la sécurité dont on avait tant besoin; qu'il était de garde avec son bataillon dans la journée du 16, et que si on se présentait avec des chevaux, il se faisait fort, d'accord avec les gardes, de livrer ses pièces. Il croyait, en agissant ainsi, remplir un devoir tout patriotique.

Comme on pensait toujours à la conciliation, on tenta encore l'aventure; mais cette conspiration fut découverte. Quand les chevaux se présentèrent, ils durent, là comme à Montmartre, revenir à vide, et c'est à cet incident que faisait allusion le garde national qui nous refusait le passage.

Une telle tentative avortée devait naturellement avoir des conséquences et avancer la marche des affaires. Le 17, à midi, le préfet de police fit passer la dépêche suivante :

Préfet de police au général en chef. — Général d'Aurelle de Paladines et ministre des affaires étrangères.

17 mars, 12 heures 27 minutes matin.

On signale une grande agitation place des Vosges et dans les rues avoisinantes, elles sont barricadées et on y bat la générale; les cris « Aux armes! » sont proférés. Les autres parties du quartier sont calmes.

En effet, le quartier ne prenait à toutes ces manifestations qu'une part bien restreinte; mais le Comité central, dès qu'il avait appris la tentative de conciliation faite par un chef de bataillon, avait pris ses mesures et décidé l'évacuation du parc de la place des Vosges, qu'il regardait comme d'une défense difficile à cause des nombreux débouchés de la place, qui peut être tournée par la rue Vendôme, les boulevards et la rue des Tournelles. A midi, les ordres du Comité s'exécutèrent.

Préfet de police au général en chef. — Général d'Aurelle de Paladines et ministre des affaires étrangères.

17 mars, 1 heure.

Depuis midi, des gardes nationaux escortés d'un piquet en armes emmènent les canons de la place des Vosges dans un terrain situé rue Basfroi; ils suivent le faubourg Saint-Antoine.

Préfet de police au général en chef. — Général d'Aurelle de Paladines et ministre des affaires étrangères.

C'est le 180e bataillon qui a déménagé les pièces de la place des Vosges ; on est en train de les établir au-dessus du tunnel, derrière la nouvelle mairie du 20e arrondissement.

La veille, un nommé Boudin, chef du 183e bataillon, président de la réunion générale des commandants, tenue à la salle de la Redoute, avait demandé et obtenu la déclaration suivante, basée sur la tentative de désarmement de la place des Vosges :

DÉCLARATION.

« Le principe républicain étant au-dessus de toute discussion,

» Le gouvernement républicain étant le gouvernement du peuple par le peuple,

» Chaque citoyen a non-seulement le droit, mais encore le devoir de défendre les institutions républicaines.

» En conséquence, les chefs de bataillon soussignés déclarent qu'ils sont fermement décidés à défendre la République par tous les moyens possibles envers et contre tous ceux qui oseraient l'attaquer, et qu'ils protestent et s'opposeront par les mêmes moyens à tout désarmement total ou partiel de la garde nationale. »

Le nommé Boudin préludait ainsi au rôle qu'il a joué sous la Commune; il n'a été arrêté que le 25 octobre 1871, et il est accusé d'avoir mis le feu aux Tuileries, où il commandait comme capitaine adjudant-major.

La réunion qui succéda à celle de la salle de la Redoute eut lieu le 16, c'est-à-dire le soir même de la tentative faite par l'autorité, au café Pilon, sur le boulevard Beaumarchais, au coin de la rue des Vosges. Le chef de bataillon qui avait tenté de livrer les pièces au gouvernement avait été dénoncé, et sans doute il a dû, s'il n'a pas abandonné Paris pendant la Commune, être arrêté comme otage.

En même temps qu'on débarrassait la place des Vosges, on débarrassa aussi la rue Legendre, pour localiser la résistance à Montmartre, position bien plus facile à défendre. Pendant vingt-quatre heures tout mouvement sembla avoir cessé; le passant crut à un apaisement, mais l'organisation se faisait silencieusement et devenait d'instant en instant plus sé-

rieuse. Les généraux étaient nommés, les comités fonctionnaient sans relâche; une sorte de tribunal s'installa rue des Rosiers à Montmartre, pour juger tout individu qu'on arrêterait près des canons et dont les allures seraient suspectes. Ce tribunal dépendait du Comité central, qui, le 16, à cinq heures, tint rue des Rosiers une séance où on vota des résolutions importantes.

Les six journaux supprimés par arrêté durent reparaître dans le quartier même et de là être distribués dans Paris. La butte devint bien décidément le centre de la résistance. Le mot d'ordre du Comité central était de ne point attaquer et surtout d'employer le cri de « Vive la ligne! » chaque fois qu'on verrait s'avancer une force régulière. Le désarmement des bataillons qui ne s'étaient point ralliés aux comités avait été décidé, et devait s'exécuter au fur et à mesure que la majorité des forces d'un arrondissement se serait ralliée au Comité central.

La réunion, au dire des rapports de gardes nationaux qui s'employèrent à surveiller ces manœuvres, se composait des délégués du Comité central, pour les arrondissements de Montmartre, de la Villette et de la Chapelle. On profita de la réunion pour élire les nouveaux membres du Comité destinés à compléter la première liste que nous avons donnée.

Gustave Flourens, condamné à mort, mais dont on connaissait la résidence, fut pourvu du commande-

ment d'un certain nombre de légions, et Garibaldi, qui n'en pouvait mais, fut promu général commandant en chef la garde nationale, avec son fils Menotti pour chef d'état-major.

Il y eut une dénonciation contre le nommé Henry, simple lieutenant qui donnait des ordres comme général en chef, et on demanda au Comité de prendre ses mesures pour empêcher cette scission. Plus tard, Henry fut reconnu et promu chef de légion. Tous les officiers des bataillons non ralliés au Comité furent destitués en masse, et on rédigea une convocation des bataillons dans chaque arrondissement, pour la réélection des chefs. Le soir, un grand nombre des officiers, accompagnés des délégués et membres du Comité central, inspectèrent les défenses des buttes, communiquèrent les décisions prises, et comme en signe de réjouissance, ou pour affirmer la possession des canons, on chargea à blanc quelques pièces et les artilleurs improvisés y mirent le feu; de sorte que pendant un instant, dans les différents quartiers de Paris, on put croire à un bombardement de la ville par les Montmartrois.

Un ensemble de décisions gouvernementales, de l'ordre politique et de l'ordre économique, vint singulièrement envenimer les choses et rendre l'armement des dissidents beaucoup plus effectif, par la renonciation d'un certain nombre de bons bataillons à toute idée d'initiative.

Les malentendus. — La loi sur les échéances. — La loi sur les loyers. — Des diverses causes invoquées par les Dissidents et les Indifférents.

Nous voici arrivés à la date du 18 mars, et, avant de raconter les faits qui ont signalé cette journée, il est nécessaire de dire quel était le véritable esprit de la partie de la population parisienne qui de tout temps s'est donné pour mission de défendre l'ordre, et à laquelle cet ordre est indispensable pour sa prospérité et pour la sécurité de ses intérêts.

Dans un travail impartial qui a pour but de montrer comment peu à peu s'est constituée cette force considérable qui va contraindre le gouvernement à abandonner Paris, il faut tenir compte de tout ce qui pourrait ou légitimer l'émeute ou l'excuser, si jamais cette émeute, qui aboutit à la Commune, pouvait être regardée comme légitime ou excusable. Mais en tout cas, pour que la lumière se fasse dans l'esprit de ceux qui ne peuvent point être informés comme beaucoup d'entre nous le furent, il est indispensable d'analyser les circonstances et de bien définir les situations.

On a parlé de malentendus, et effectivement il en existait alors; il faut même dire que le chef du pouvoir le comprenait mieux que la majorité de la Chambre, car il crut nécessaire, dans la nuit du 17 au 18, de rédiger une proclamation où il affirmait vigoureusement l'idée de République. (*Voir aux Documents.*)

A tort ou à raison, la population parisienne presque tout entière, qu'elle fût oui ou non d'accord en cela avec la France, penchait pour la République. Ses élections, depuis bien des années, l'avaient d'ailleurs clairement démontré. Au lieu de confondre comme la province l'idée de république avec l'idée d'anarchie : son idéal à cette époque, — et il est évident qu'en généralisant les choses, nous faisons abstraction de la masse violente et ennemie de tout état constitué, pour ne prendre que l'honorable moyenne des citoyens ; — son idéal, disons-nous, était un gouvernement librement élu, composé d'hommes d'ordre très-indépendants, qui auraient eu pour base le gouvernement du pays par le pays, le contrôle incessant, la responsabilité à tous les degrés, en opposition avec les coups de tête d'un pouvoir personnel et la gestion irresponsable de nos affaires. Si de tout temps cette opinion avait été indiscutablement prépondérante dans Paris, on comprendra facilement que l'invasion du pays, consommée sous le régime impérial, n'avait fait que la consolider, la développer et la généraliser.

L'Assemblée, qui jugeait les choses à distance, et qui avait été nommée sous la pression de désastres inouïs avec la mission de faire la paix à tout prix, froissait dans chacune de ses séances les idées de la population parisienne. Certains hommes, du dévouement desquels la cause de l'ordre n'avait point à douter, trouvaient que somme toute, avec un peu d'esprit de modération, quelques minutes de patience

et la résolution de pouvoir entendre quelques paroles plus ou moins violentes et plus ou moins exaltées, cette Assemblée aurait pu laisser parler Garibaldi, un homme qui pour eux, certes, ne personnifiait ni l'ordre ni le respect de la religion, mais qui avait fait ce qu'il avait pu contre les ennemis de la France, et, s'il n'avait pas été plus heureux que nos autres généraux, apportait là du moins une certaine abnégation, puisqu'il ne faisait que siéger une heure et avait toujours résolu de s'embarquer pour Caprera, au sortir de la première séance. Chacun des lecteurs jugera selon son sentiment, mais ce fut là l'opinion d'un très-grand nombre de Parisiens, et on vit dans cet incident une preuve d'intolérance, un manque de calme et d'esprit politique.

Victor Hugo, député de la *Seine*, n'apportait évidemment pas à la tribune un esprit pratique, mais sa résistance opiniâtre à l'état de choses créé par le 2 décembre, au milieu des autres incompatibilités sur lesquelles tout le monde s'entend, avait mérité lui aussi quelque considération de la part des Parisiens les moins exaltés, qui faisaient très-bien la part des défauts de l'homme.

Que le transfèrement de l'Assemblée à Versailles et la décapitalisation de Paris fussent oui ou non dictés par les circonstances et une sage résolution, il n'en était pas moins vrai que le commerce allait cruellement en souffrir, ou du moins que le commerçant

parisien le croyait ainsi. L'amour-propre de l'individu né du sol, du Parisien autochthone, de celui qui a pour tout horizon les boulevards ou le bois de Boulogne, en souffrait, quelle que fût sa façon de voir en politique. Enfin, pour parler des choses de l'ordre économique, deux faits capitaux venaient singulièrement compliquer la situation. On croyait généralement que sur la question des loyers, question si importante pour cette population parisienne, et sur la question des échéances, qui était plus grave encore, les décisions de la Chambre auraient pu être plus judicieuses et plus pratiques. Paris avait beaucoup souffert pour sauver l'honneur de la France, et le Parisien trouvait qu'on faisait alors bon marché de ses intérêts et qu'on le confondait trop facilement, lui, le producteur, le défenseur honnête et loyal de Paris cerné par l'ennemi, avec la plèbe qui se ralliait au Comité central et préparait une insurrection.

On sent bien que nous faisons la part de toute chose dans un but d'impartialité. Sans doute, il existe toujours, chez une nation pourvue d'institutions libérales, un moyen sûr et pacifique de provoquer une décision nouvelle, quand une première décision du pouvoir a froissé des intérêts respectables; une manifestation générale, d'un caractère légal et pacifique, la voie même du pétitionnement, pouvaient avoir raison de cet état de choses : mais ce serait mal connaître l'état des esprits à ce moment que de croire que la population avait le sang-froid néces-

saire pour employer ces voies légales, toujours assez lentes. Sans compter que le suffrage des Parisiens, en envoyant à la Chambre nombre d'hommes qui s'étaient distingués pendant le siége par leur fermeté et allaient s'asseoir à côté des conservateurs, avait aussi fixé son choix sur des personnalités très-compromises, et qui avaient quelque raison pour ne point obtenir les sympathies de la Chambre.

Le 13 mars, la loi sur les échéances était promulguée. Du 13 au 17 au matin, il y eut dans Paris près de *cent cinquante mille protêts*, à un moment où il était à peu près impossible à un homme d'honneur de faire face à ses engagements en raison de cas de force majeure qui sautent aux yeux.

Quarante mille négociants de toute catégorie pouvaient être déclarés en faillite, si on exécutait la loi au pied de la lettre.

Le directeur de la Banque de France, rencontrant un industriel qui avait payé à présentation pendant le siége, le saluait avec affectation en lui adressant des compliments en raison de sa ponctualité par ces temps de désastre. L'industriel voulut savoir combien d'individus se trouvaient dans le même cas que lui, et apprit, de la bouche du gouverneur, que *six cents* seulement sur ce nombre énorme d'intéressés que d'autres détermineront mieux que nous, n'avaient pas profité du bénéfice de la loi.

Quel que soit le jugement que les hommes spé-

ciaux porteront sur ces faits, il est de notoriété publique et de tout point officiel que le 14 mars, c'est-à-dire quelques jours avant l'insurrection, un grand nombre de négociants, commerçants, industriels, constructeurs, réunis en assemblée générale au palais de la Bourse, votèrent à l'unanimité une protestation contre la loi sur les échéances, présentée à la hâte le 10, promulguée le 13 et exécutée le même jour.

Déjà le 3 et le 6 mars, le syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie, composé des bureaux de soixante chambres syndicales et représentant sept mille commerçants, s'était réuni deux fois, le 3 et le 6 mars, pour examiner la situation du commerce parisien. Après une longue et sérieuse discussion, l'Assemblée adopta la rédaction d'une pétition qui fut adressée à l'Assemblée nationale à Bordeaux. (*Voir aux Documents.*)

Les chambres de commerce des villes du Havre, de Rouen et du Nord rédigèrent aussi des protestations ou des pétitions.

Enfin, une commission composée de treize membres[1] se mit à la tête du mouvement, réunit les

[1] Voici les noms des membres de cette commission :

MM. Charles Vavin, banquier, président, 88, boulevard Saint-Germain ;

F. Rohart, vice-président, manufacturier, 55, rue Legendre,

Armand, banquier, 24, rue de Bercy ;

D'Cahen, négociant en tissus, 12, rue Saint-Fiacre ;

Chenevières, fabricant de passementerie, passage du Ponceau ;

signatures, et décida de déposer une protestation sur le bureau du président de l'Assemblée nationale le 20 mars, jour de sa première réunion à Versailles.

Nous avons dit quelque part, et nous ne parlons jamais que d'après les renseignements les plus irréfutables, que les contrôles de la garde nationale, à partir du moment où les portes de Paris s'ouvrent jusqu'au 16 mars, constatent l'absence de *soixante mille* gardes qui se sont éloignés de la ville ou ont renoncé à leur service. Les uns ont été rejoindre leurs familles, dont ils sont séparés depuis cinq mois; les autres, appelés par des intérêts considérables et de première nécessité, abandonnent la capitale et courent en province. Un certain nombre occupent leurs propriétés des environs, dévastées par l'ennemi, pour réunir les épaves de leurs désastres. D'autres, enfin, vont au-devant de leurs fils prisonniers en Allemagne, blessés dans les hôpitaux; ils sont députés ou prétendent l'être, ou bien ils cherchent sur les champs de bataille une certitude cruelle qui mettra fin à une angoisse pleine de doute au sujet de tout ce qui leur tient au cœur.

MM. F. Ferré, fabricant, 11, rue du Perche;
Guillard fils, fabricant de bijoux, rue du Temple, 101;
Lefevre, bijoutier, 1, rue du Grand-Chantier;
A. Ollive, fabricant de faïences, 3, rue Bleue;
Parod, ingénieur-constructeur, 7, rue Popincourt;
Poisson, fabricant d'objets en cuivre, 109, boulevard Sébastopol;
Sarassin, exportation, 37, rue du Château-d'Eau;
Myrtil May, secrétaire, au siége de la commission, salle 9, mairie du troisième arrondissement.

Soixante mille absents, quarante mille qui viennent de souffrir de la promulgation d'une loi qu'on dut rapporter quelques jours après, peut-être autant qui attendent la décision de l'Assemblée au sujet des loyers, voilà près de cent quarante mille gardes nationaux qui manquent à l'appel quand il s'agit de grouper les bons citoyens et d'en finir avec une insurrection que la garde nationale seule, — ou alors une armée fortement constituée, et ce n'était pas le cas, — peut désarmer par le fait seul de sa réunion compacte, ou écraser par la force.

Ces chiffres sont rigoureusement vrais, et nous avons les éléments qui nous permettent de compter les bras qui désarment volontairement. Qui saura dire maintenant, avec quelque exactitude, le chiffre de ceux (citoyens honnêtes, il est impossible de le nier!) qui ont cru jusqu'au dernier moment à la possibilité de vaincre, à l'impéritie des chefs, qui y croient encore aujourd'hui et mourront peut-être avec cette illusion? Ceux-là étaient sincères, et il faut les avoir vus au feu pour le comprendre et n'en plus douter.

A Buzenval, à Choisy-le-Roi, on les voyait demander naïvement et virilement de marcher en avant. A Montretout, à la Maison du Curé, dans la Redoute, ils ignoraient absolument et ils ignorent peut-être encore les effroyables dispositions prises par le général de Kirpach, l'existence des batteries fixes de

la Brosse, de la porte Jaune, les abatis de la Bergerie, tous ces obstacles infranchissables amoncelés entre Saint-Cloud, Ville-d'Avray et Versailles, depuis le jour où une première sortie audacieuse, faite, plusieurs mois auparavant, sur le même point, avait rempli le grand quartier général ennemi d'une véritable panique.

Décomposez la masse des citoyens armés, analysez les sentiments divers, il y a là des humiliés, des désillusionnés, des crédules, des hommes de bonne volonté ardents et désireux de vaincre, des violents, des anarchistes, et jusqu'à des fous qui s'en allaient décharger des revolvers sur les glacis des forts occupés par l'ennemi. Le citoyen français, habitant d'une grande ville, qui n'avait jamais vu la guerre, qui ne sait qu'une chose, c'est qu'un homme vaut un homme, et qu'il vaut même plus que lui s'il est enflammé de l'amour de la patrie, ne comprenait pas qu'on ne sût pas vaincre, et se sentant impuissant, il devenait un ennemi. On avait beau lui dire qu'une tactique nouvelle nous avait vaincus et désarmés, que depuis Wissembourg jusqu'à Montretout l'artillerie prussienne, abritée dans les bois, nous atteignait à une portée telle que la nôtre devenait inutile, neutralisant ainsi notre cavalerie et notre armement dont nous étions si sûrs, c'étaient là des explications pratiques qui ne le satisfaisaient point. Il répondait à tout par un argument : « Nous sommes cinq cent mille hommes valides et armés, eux ne sont que deux cent mille,

et nous devons les vaincre. » Et ils comptaient pour rien les retranchements, les fortifications, les obstacles de la nature, les dispositions stratégiques, et la démoralisation des nôtres, toujours obligés de se replier depuis la frontière devant ce flot envahissant.

On avait tourné dans un cercle vicieux quand l'ennemi s'était présenté devant Paris pour en faire l'investissement; l'armée de secours, indispensable pour opérer autour d'un grand camp retranché comme était Paris, n'existait pas encore, puisque les seules forces organisées se composaient du 13e corps et du 14e en formation, et que la garde nationale n'était ni armée ni organisée en bataillons de marche. Plus tard, quand ces forces étaient capables, sinon de vaincre, au moins de combattre, l'ennemi s'était savamment emparé de toutes les hauteurs qui commandaient les routes; il s'y maintenait presque sans combat, et nous rejetait facilement sous nos forts. On ne voyait que les fautes, l'abandon de Châtillon et de Montretout au début de septembre, et dès lors les citoyens les plus paisibles devenaient les ennemis des chefs et des gouvernants. Aussi ce sentiment de haine se manifesta-t-il d'une façon éclatante le jour où il fallut nommer les députés à l'Assemblée nationale.

Ce jour-là, se produisit un fait des plus curieux et qui a sauté aux yeux de tous : c'est que Paris, mal instruit de ce qui s'était passé en province, envoyait à la Chambre ceux qui avaient tenu la campagne

dans les départements; tandis que la province, ignorante des fautes, ou des incertitudes, ou du malheur de ceux qui avaient présidé à la défense de Paris, les récompensait par ses suffrages.

Voilà la situation réelle des esprits au 18 mars; nous ne faisons que l'indiquer, mais chacun la développera dans sa connaissance du milieu que nous analysons. Sur trois cent mille hommes armés pour la défense de Paris, cent cinquante mille désarmaient volontairement, et pour les raisons que nous venons de définir. Cinquante mille autres, fatigués physiquement et moralement, dégoûtés de jouer au soldat sans jamais arriver à un résultat appréciable, et qu'on venait déranger maladroitement, après cinq mois de fatigues et d'angoisses, pour monter la garde à la porte des ambassades à la délivrance des passe-ports, refusaient l'appel au moment grave, étaient ballottés par un double courant et restaient incertains : tandis que les cent mille qui restaient, composés des éléments divers que nous avons analysés, et qui, il faut le dire, n'étaient pas tous tirés des éléments pervers, marchaient avec certitude vers le but qu'ils s'étaient proposé, et allaient employer contre des Français et contre un gouvernement qu'ils avaient acclamé, les armes qu'on leur avait données pour combattre l'étranger, et tout ce formidable matériel de trois mille canons laissés sur les remparts, et les quatre cents pièces mobiles qu'on venait de fondre pour la défense de la cité.

L'armée active dans Paris au 18 mars.

Quant à ce qu'on appelait l'armée, c'est-à-dire la force active qui devait obéir à l'autorité gouvernementale, de quoi se composait-elle, et quel était l'esprit qui l'animait? Il est indispensable de dire tout cela, et le 18 mars, avec toutes ses horribles conséquences, reste inexplicable si on ne se pénètre pas bien de la situation morale et matérielle dans laquelle nous nous trouvions alors.

L'armée active, pendant le siége de Paris, se composait surtout de régiments de marche formés à la hâte, et de bataillons de la garde mobile embrigadés. Deux régiments de ligne, le 35e et le 42e, qui se trouvaient à Civita-Vecchia au moment où la guerre avait éclaté, avaient rejoint sur un ordre du ministre, et avaient formé la base de ce 13e corps d'armée qui, montant vers Mac-Mahon pour le soutenir, n'avait échappé au désastre de Sedan que par une marche habile qui lui avait permis de se dérober à l'ennemi. Sans entrer dans des détails précis au point de vue de la composition des corps, on peut dire que ces deux régiments étaient les seuls qui représentaient l'ancienne armée, celle sur laquelle on avait le droit de compter, parce qu'elle était aguerrie, composée comme elle était des soldats d'Afrique, de Crimée, d'Italie, du Mexique et de la Chine. Le reste formait une armée nouvelle pleine de bonne volonté et qui

l'a souvent prouvé, mais enfin peu ou point exercée, mal aguerrie, et qui ne devait devenir une force sérieuse qu'après avoir été formée à la guerre par la guerre elle-même. Détail exact, la plupart des hommes n'avaient jamais tiré à la cible. Il n'est pas dans notre cadre de dire ce que furent ces troupes pendant le siége, parce que la convention du 26 janvier les ayant désarmées, nous nous trouvons au 18 mars en face d'éléments nouveaux. Cette armée de Paris n'existe donc plus; les mobiles sont licenciés, les rappelés sont renvoyés dans leurs foyers, les engagés pour la durée de la guerre ont reçu leurs congés. Cependant une division, aux ordres du général Faron, avait, par la même convention, conservé ses armes; elle représenta, depuis février jusqu'au 5 ou 6 mars, toute l'armée de Paris. Il va sans dire que cette division avait été choisie avec soin dans l'ensemble, et qu'elle comprenait, entre autres, ces deux régiments, le 35e et le 42e, qui avaient soutenu l'honneur de l'armée devant Paris. Mais ceux qui ont suivi les opérations du siége diront tous que du 35e et du 42e il ne restait presque que le nom et le glorieux souvenir, avec quelques-uns de ces officiers éprouvés que les revers n'ont jamais abattus. Partout, à Creteil, à Chevilly, à Thiais, à Choisy, à Champigny, on les avait vus au premier rang, et rien qu'à cette dernière affaire, ces deux régiments avaient laissé sur le terrain la moitié de leur effectif.

Le 6 mars, comme on l'a vu dans les dépêches que

nous avons citées, par suite de la convention qui prolongeait l'armistice et de l'échange des traités de paix définitifs, l'armée de Paris avait été portée à quarante mille hommes répartis en quatre divisions, aux ordres des généraux Susbielle, Faron, Barry et de Maud'huy. Ces divisions, encore qu'elles fussent aux ordres de généraux ayant pris part à la défense de Paris (sauf le général Barry, qui avait servi à la deuxième armée de la Loire), étaient composées de troupes nouvelles qui venaient de l'armée du Nord et de l'armée de la Loire. On avait fondu ensemble les régiments les plus hétérogènes, décimés par la lutte ou par les souffrances de la guerre; mais les éléments en étaient si disparates, que l'Assemblée nationale, voulant plus tard récompenser par un ordre du jour le commandant Périer, qui, enfermé dans le Luxembourg, avait conservé une si fière attitude en traversant Paris avec ses canons et en faisant face aux agresseurs, ne sut sous quel numéro désigner le régiment. Trois ou quatre numéros étaient confondus et réunis sous les ordres d'un même colonel.

L'armée de la Loire, si elle avait eu ses jours de gloire, avait eu de bien cruelles vicissitudes; l'armée du Nord en pouvait dire autant : les soldats ne connaissaient point leurs officiers, les généraux ne connaissaient point leurs cadres. L'horizon était nouveau pour tous; un grand nombre, et ce fut la plaie de ces malheureux temps, se disaient *trahis* par leurs chefs. Les embaucheurs, dès le premier pas dans la capitale,

les avaient corrompus et égarés, ils avaient logé chez l'habitant dans Paris même, ce qui était une faute énorme; quelques-uns, rassemblés à la hâte, amenés dans la ville sous le coup d'une nécessité terrible, avaient campé sur les trottoirs, dans les quartiers les plus gangrenés par les mauvaises doctrines et les plus exaltés par la capitulation.

Sans doute ils n'étaient pas de cœur avec l'insurrection, mais ils ne comprenaient rien à cette affaire des canons; ils entraient sans transition, sans préparation, dans une des situations les plus effroyablement compliquées de l'histoire moderne; situation que nous essayons d'analyser, qui n'est peut-être pas encore assez limpide pour tous et qui devait par conséquent être insaisissable pour ces jeunes soldats ignorants et dépaysés, et auxquels, il faut bien le dire, on avait permis de juger les situations politiques depuis l'Empire. Par-dessus toute chose, après avoir été démoralisés par des souffrances au-dessus de leurs forces, quelques-uns ne savaient plus ce que c'est que la foi au drapeau, la croyance à l'idée militaire, la notion du devoir, de la discipline, et la dignité du soldat. Et pour comble, par suite de l'agglomération des faits, des revirements de l'opinion, et de la conséquence inévitable de tous ces désastres, ils pouvaient se demander où était le droit, où était la justice, et même le gouvernement légal. Dès lors, sans parler des officiers de hasard improvisés par la nécessité, à côté des chefs plus clairvoyants, plus fermes, plus

imbus de l'esprit militaire et moins démoralisés par nos désastres successifs et la catastrophe finale, il y avait des soldats qui n'avaient du soldat que le nom, qui étaient acquis sinon à l'émeute, au moins à l'inaction, et qu'on ne pouvait sans danger mettre en contact avec la population insurgée.

C'est beaucoup sans doute, mais ce n'était pas encore la seule cause de dissolution morale. Il faut avoir le courage de montrer toutes nos plaies et d'y porter le fer. A côté d'actes dignes et nobles, il y avait eu bien des hontes. Combien de fois, à côté de ces régiments de l'armée régulière qui faisaient constamment et partout leur devoir, à côté des jeunes mobilisés qui eux aussi faisaient ce qu'ils pouvaient, vit-on d'autres troupes qui portaient le même uniforme s'élancer sur le passage des généraux en criant « La paix! la paix! » et cela au moment où le canon tonnait! Au sortir d'une affaire, nous avons souvent prêté l'oreille avec douleur et regardé fixement ceux qui poussaient ces cris, pour savoir si c'étaient bien des soldats français.

C'était humain sans doute, mais que c'était cruel pour ceux qui portaient l'uniforme et pour ceux qui commandaient! Cinq mois de souffrances et cinq mois de défaites, quinze degrés de froid à Avron et au Bourget, huit cents cas de congélation dans les tranchées en une seule nuit, des armées de secours toujours attendues et qui reculaient toujours : c'étaient, en effet, de rudes épreuves! Nous nous sou-

venons d'avoir parcouru le front d'une troupe de jeunes mobiles auxquels on ordonnait de faire feu; ils montraient à leurs chefs leurs doigts gelés et ne pouvaient plus faire jouer la gâchette de leur arme, et hier, ces pauvres enfants étaient à la charrue, à l'établi, à l'étude ou au foyer paternel! Nous avions tant souffert en France! Qu'on s'en souvienne à l'étranger, avant de nous juger comme on le fait.

Mais enfin, quelles que fussent les causes, et si légitimes ou excusables qu'elles fussent, il faut avouer que c'étaient là de tristes préliminaires à une lutte des rues, lutte après tout nécessaire, indispensable pour en finir avec ceux qui menaçaient la paix publique déjà si profondément troublée par nos désastres.

De l'ensemble de toutes les circonstances que nous avons énumérées, il résulte cette situation définitive : c'est qu'un certain nombre d'hommes qui étaient absolument découragés et fatigués de la lutte, même contre l'ennemi, lutte la plus légitime, la plus sainte et la plus entraînante, résolurent de ne pas marcher contre les Parisiens, dont ils ne pénétraient ni les desseins ni les intentions. Des officiers habitués à raisonner et à discuter, et autorisés à le faire par suite de l'institution du vote dans l'armée, donnaient leur avis sur l'esprit de l'opération militaire qu'on allait entreprendre et déclaraient même dans les rues qu'ils ne tireraient point sur les *Parisiens*. Une manœuvre connue, la plus dangereuse de toutes

les manœuvres insurrectionnelles, celle qui a toujours réussi et qui a fait mettre bas les armes à l'armée de Paris en 1848, devait dans de telles circonstances amener le résultat définitif.

Il n'est pas permis toutefois de généraliser les choses, car une grande partie de l'armée accomplit dignement son devoir; mais quelques-unes des forces dont la tenue énergique, sur le point qu'elles occupaient, était indispensable au succès de la journée, refusèrent absolument de faire leur devoir et compromirent le succès de l'opération qui devait assurer le triomphe de l'autorité et rétablir l'ordre dans la ville de Paris.

Il est de toute exactitude de dire que les chefs de corps, consultés par l'autorité supérieure, ne se faisaient point illusion sur l'esprit des troupes qu'ils commandaient. Mais outre qu'il est pénible d'escompter l'infidélité et la rébellion des hommes qui sont confiés au commandement, les circonstances matérielles peuvent modifier les résultats d'une attaque de la nature de celle qui se préparait, et personne n'est autorisé à devancer les faits et à en indiquer la solution probable. Quelques chefs supérieurs néanmoins, et même des généraux, exposèrent la situation telle qu'ils croyaient la pouvoir définir, ils demandèrent à ne point s'exposer à voir ce qui devait être l'instrument de l'ordre éclater dans leurs mains et refuser le service au moment où on lui faisait un sérieux appel.

Voilà dans toute sa sincérité le tableau de la situation morale au 17 mars au matin. Le 18 mars allait devenir une date cruellement mémorable, et en jugeant les faits qui se produisirent à la suite de cette journée, on ne devra jamais perdre de vue l'exposé que nous venons de faire. Il reste à savoir si, oui ou non, la situation pouvait se dénouer sans violences, et si, l'attaque n'ayant pas été résolue, les insurgés auraient désarmé d'eux-mêmes et mis fin, soit par lassitude, soit par la pression de l'opinion publique, à un état de choses menaçant pour la société tout entière. Cette permanence de l'insurrection en expectative arrêtait les efforts communs de pacification, l'essor des affaires et la reprise des transactions qui commençaient à se renouer en raison d'un besoin naturel et indispensable de la tranquillité et de l'ordre, première aspiration d'une société qui a pour mission de produire. Mais comme cette aspiration n'était pas celle de la masse oisive et perverse, et qu'un grand nombre des gardes vivaient du subside accordé pendant le siége à tout citoyen armé, subside qu'on ne se sentait pas assez fort pour leur retirer, il est permis de croire que si l'autorité n'avait pas pris l'initiative de la lutte, les insurgés n'auraient pas reculé devant l'attaque, dans le but de s'emparer du pouvoir encore mal affermi.

IV

LE 18 MARS.

LE 18 MARS.

18 MARS. — Proposition de suppression de la paye aux gardes ralliés au Comité central. — Conseil de guerre tenu au Louvre. — Les parcs d'artillerie de Montmartre, de Belleville et des buttes Chaumont. — Plan général de l'attaque des parcs.

Le conseil du gouvernement se réunissait deux fois par jour au ministère des affaires étrangères, sous la présidence du chef du pouvoir exécutif. Le général en chef, le commandant des gardes nationales, le maire de Paris et le préfet de police assistaient à ces réunions. Depuis plusieurs jours déjà, devant le vœu unanime de l'opinion publique et les insistances de la presse, on avait agité la question d'en finir avec cette incroyable situation. Les forces militaires étaient réunies, plus ou moins solides, plus ou moins sûres. Le ministre de la guerre, comme chef hiérarchique, fut chargé d'étudier un plan général d'occupation des quartiers où les gardes du Comité central avaient établi leurs parcs; il devait, en outre, prendre ses précautions pour protéger les points qui pourraient être menacés par l'émeute.

Le général Vinoy, chaque fois qu'on avait agité

28

la question de reprendre les canons et d'y employer la force, s'il était nécessaire, le général avait fait observer combien il était anormal de marcher en armes contre des gardes nationaux en état de rébellion, auxquels le gouvernement lui-même fournissait une paye quotidienne. L'autorité avait sous la main une arme d'un usage immédiat, il exigeait qu'elle s'en servît et supprimât le subside de 1 fr. 50 c. accordé pendant le siége de Paris. C'était un avertissement qui pouvait avoir sa portée et ses conséquences; c'était, en un mot, couper les vivres à l'émeute.

Le conseil pensa qu'en atteignant les gardes ralliés au Comité central, on condamnait en même temps à une misère irrémédiable les femmes, les enfants et les vieillards de ces quartiers populeux. Parmi les habitants de Montmartre et de Belleville, tous n'étaient pas en état de rébellion, et il était impossible de discerner les *fédérés* de ceux qui n'approuvaient point qu'on retînt les canons sur les hauteurs et qu'on s'emparât des munitions. La suppression de la paye aux gardes nationaux devait, dans l'esprit de la majorité du conseil, correspondre à un soulèvement immédiat, soulèvement devenu si dangereux depuis que les émeutiers avaient réuni un armement aussi prodigieux par le pillage des arsenaux constitués pendant le siége. C'était établir aussi deux catégories de gardes nationaux, et allumer la haine entre citoyens des deux quartiers. Le pain manquant sur

les hauteurs, les fédérés devaient descendre dans les bas quartiers pour s'en procurer par la force; il fallait vivre, la misère était profonde, et la faim ne calcule pas, surtout quand elle a des armes.

A tort ou à raison, depuis le 4 septembre, on s'était proposé pour programme de concilier l'ordre public avec la tolérance la plus complète, de respecter et les opinions, et les manifestations, et la presse, même la plus criminelle et la plus dangereuse. Le premier acte de rigueur (qui avait semblé à quelques esprits sincères un simple acte de justice), c'est-à-dire la suspension des six journaux qui appelaient chaque matin à la guerre civile, avait suscité de la part des organes les plus notoirement conservateurs des articles d'une violence extrême contre le gouvernement.

La modération quand même était donc le ton, la gamme, l'esprit de l'époque. La foule armée affectait de croire que la République était menacée. Le gouvernement, par un mouvement bien naturel, exagérait sa pensée pour la faire comprendre; on ne faisait plus dès lors une proclamation sans parler de la République, et comme il va de soi que République signifie Liberté, on allait jusqu'à permettre la licence, afin de prouver qu'on était loyal et de bonne volonté.

Nous exposons, et le lecteur conclura. Il est important toutefois de montrer, pour l'édification de ceux qui demandèrent alors une dictature, que la

fermeté implacable du dictateur qui eût pu maintenir le pays et prévenir la catastrophe de la Commune n'était même pas possible, et qu'elle n'eût pas été suffisante, parce que, eût-on trouvé l'homme, il lui fallait des instruments. Or, les moyens de compression, les seules armes dont cet homme pouvait se servir alors, — après Sedan, Metz, le Mans et Paris, — allaient se briser dans sa main au premier usage qu'il en ferait.

Le 17, de neuf heures à une heure du matin, il y eut un conseil de guerre au Louvre, sous la présidence du général en chef; tous les généraux de division et généraux de brigade de l'armée de Paris y assistèrent. Il est utile de répéter que quelques-uns avaient nettement déclaré qu'il ne fallait pas compter sur l'esprit de leurs hommes, qu'ils sentaient démoralisés et déjà gangrenés par l'embauchage qui s'exerçait effrontément dans toute la capitale.

On développa le plan tracé par le général Leflo, et chaque chef de corps reçut un ordre écrit indiquant minutieusement ses positions, sa marche et ses heures de mouvement.

Nous ne nous proposons pas d'entrer dans le détail technique de cette importante opération, il appartient à ceux qui la conçurent et à ceux qui la dirigèrent de la décrire minutieusement; nous nous bornerons à en tracer les grandes lignes.

Le public, à propos du 18 mars, parle toujours

des buttes Montmartre, comme s'il ne s'agissait, ce matin-là, que de s'emparer de ces hauteurs; mais la même opération se faisait également aux buttes Chaumont et à Belleville, et trois divisions étaient mises en mouvement sur trois points différents, sans compter les nécessités stratégiques qui avaient forcé d'occuper nombre de monuments, de places, d'établissements qu'il fallait garder, parce que, une fois tombés au pouvoir de l'émeute, on eût eu beaucoup de peine à s'en emparer.

Les grands parcs et les arsenaux les plus importants des insurgés étaient etablis sur *dix-sept* points différents. Depuis trois jours, devant les tentatives de conciliation qui avaient amené l'autorité à se présenter sans armes devant les pièces, afin de les reprendre suivant la convention faite avec différents maires et chefs de bataillon, ces parcs disséminés avaient été rassemblés.

C'est ainsi que le parc de la rue Legendre, où nous avons fait pénétrer le lecteur dans la nuit du 15 au 16 mars, parc situé entre deux routes, celle de Saint-Ouen et celle de Clichy, très-difficile à défendre parce qu'il était facile à tourner, avait été complétement désorganisé : les pièces qui le composaient avaient été traînées à la tour Solferino.

A la place des Vosges, après la démarche faite par un chef de bataillon, et la manifestation de l'autorité, qui avait cru qu'on se désistait et qu'elle pouvait

prendre possession des canons, la plupart des pièces avaient été transportées aussi rue Basfroi et à Belleville. Les points de concentration étaient cependant encore très-nombreux, beaucoup trop nombreux pour les attaquer tous; mais cinq ou six avaient pris une très-grande importance, et c'est sur ceux-là qu'on allait concentrer les efforts.

A Montmartre, on comptait trois parcs formant camp retranché et comprenant *cent soixante et onze* pièces : ils étaient établis à la tour Solferino, au Moulin de la Galette et à la place Saint-Pierre. La batterie des pièces de marine, qui regardait la plaine Saint-Denis, avait été aussi réarmée.

Aux buttes Chaumont, l'émeute avait constitué également trois parcs : deux dans le jardin, sur les hauteurs, un à l'entrée de la grille à gauche, dans un terrain vague. Celui-ci n'était pas, à proprement dire, un dépôt; c'était une énorme batterie avec épaulements et tranchées de défense.

A Belleville, les points de concentration des canons étaient la place Puebla et la mairie du vingtième arrondissement. Des pièces éparses de tous côtés, rue Basfroi, à la salle de *la Marseillaise*, sous le viaduc du chemin de ceinture, devenaient d'un très-difficile accès; mais en dessinant le grand mouvement on enveloppait tous ces quartiers, et si on les tenait longtemps sans être attaqués, on pouvait arriver à enlever toutes les pièces une à une.

Pour soutenir cette grande opération, il avait fallu occuper pendant la nuit la ligne des boulevards depuis la caserne du Prince-Eugène qui commande le faubourg du Temple, jusqu'à la place de la Bastille qui commande le faubourg Saint-Antoine. Il avait été indispensable aussi de garder les avenues aboutissant des hauteurs au centre, et de surveiller toute la ligne du canal Saint-Martin.

Le général de Maud'huy, avec sa division, occupait la place de la Bastille; le général Derroja tenait l'hôtel de ville, le général Hanrion gardait les Tuileries, et la division aux ordres du général Bocher, qui remplaçait le général Barry, formait réserve aux Invalides et à l'École militaire.

Le général Susbielle, ayant sous ses ordres les généraux Lecomte et Paturel, commandait à Montmartre; le général Faron opérait à Belleville et aux buttes Chaumont avec le général Lamariouse.

Aux buttes Montmartre.

Les généraux, sortis à une heure du matin du conseil tenu au Louvre, mirent immédiatement leurs troupes en mouvement. Au point du jour, le général Lecomte opérait le mouvement tournant par le cimetière du Nord et la rue Mercadet, tandis que le général Paturel gravissait de front les buttes par les boulevards extérieurs. Le général Susbielle, de sa

personne, se tenait entre la place Pigalle et l'entrée du cimetière, sur le boulevard même. L'artillerie, en batterie au coin des rues Houdon et Clignancourt, surveillait la hauteur.

Le général Lecomte ayant tourné la butte, — c'est exactement le même mouvement que fit plus tard le général Ladmirault contre la Commune, — gravissait la hauteur par deux rues perpendiculaires au rempart, la rue des Saules et la rue du Mont-Cenis, tandis que le général Paturel et ses troupes gravissaient le front inverse par des rues perpendiculaires au boulevard extérieur. Arrivés au sommet, les troupes se donnaient la main sur les emplacements des parcs.

Au point du jour, le mouvement était effectué; les colonnes, conduites par un détachement de gardiens de la paix commandé par M. Vassal, qui connaissait tous les détours du quartier, et par un petit détachement de gendarmes, ne rencontrèrent aucune résistance. Tout au plus quelque garde fédéré, surpris dans son sommeil, déchargeait-il son arme en fuyant; on ne compta, je crois, qu'un seul blessé, un garde national. Nulle part on ne se groupa résolûment pour empêcher l'occupation. Montmartre était surpris. Il est très-évident qu'on s'attendait depuis quelques jours à l'attaque des canons; mais comme ces bataillons fédérés n'avaient pas entre eux la cohésion qu'ils eurent plus tard et que leur donna

leur victoire inattendue, la butte n'était pas gardée, ou elle l'était sans aucun ensemble.

D'ailleurs, les régiments ne trouvant pas d'obstacle et n'étant point circonvenus par la foule encore endormie, marchaient résolûment; la ligne, assez en main et sous l'œil de ses chefs, semblait prête à faire son devoir.

Montmartre offrait un aspect assez inattendu : le quartier était silencieux, presque solitaire; les gardes en armes qui s'éveillaient dans les corps de garde ou autour des bivouacs, sous des appentis, des tentes qu'on avait dressées là, dans des boutiques où on avait improvisé des postes, détalaient à la hâte, surpris, s'enfonçaient dans les ruelles étroites et regagnaient ou leur domicile ou les lieux de rendez-vous secrets où ils allaient se concerter pour faire battre le rappel et organiser la résistance. Quant au passant, au petit commerçant, il assistait avec curiosité à cette évolution; quelques femmes assuraient qu'il était temps d'en finir, d'autres peu à peu s'approchaient des soldats et leur reprochaient de marcher contre des Parisiens.

Il y eut là plusieurs heures d'occupation non disputée, mais pendant lesquelles les fédérés surpris s'organisaient; le Comité central donnait des ordres, Bergeret réunissait dans Montmartre même un certain nombre d'émeutiers armés. Les troupes de ligne, placées en observation, étaient cependant prêtes à

riposter, de quelque côté que vînt l'attaque, et assuraient la sécurité de l'opération : la descente était libre depuis le Moulin de la Galette et la tour de Solferino jusqu'au boulevard extérieur. Quelques coups de feu furent échangés vers sept heures; mais, sans aucune hésitation, on fouilla les maisons pour s'emparer des habitants, qu'on rendait responsables. Cette énergique mesure étouffa la première velléité de résistance. Sur les trois points différents où étaient parqués les canons, chaque colonne était accompagnée d'un officier d'artillerie, qui, aussitôt arrivé, avait dû reconnaître le parc, compter les pièces et prendre ses mesures pour que le nombre des attelages correspondît au nombre des canons.

Tout d'abord cet officier, après examen consciencieux, déclara que, même en admettant qu'on eût le nombre de chevaux suffisants (et ce n'était pas le cas), il faudrait plus d'une journée de travail pour débarrasser les parcs, et cependant il ne tenait compte ni des incidents militaires, ni des accidents, tels que rupture d'essieu, embarras matériels, etc., etc.

Une bonne partie du public a toujours semblé croire qu'il ne s'agissait là que d'un coup de main de *zouave*. On occupe la butte, on soutient au besoin l'attaque pendant qu'on attelle les pièces, on garde une voie d'évacuation libre, et l'opération terminée on bat en retraite en se défendant, jusqu'au moment

où, les canons mis en sûreté, on peut regagner ses cantonnements en refusant le combat, puisque le but est rempli.

Mais qu'on veuille bien considérer que telle n'est point la situation; il faut enlever, seulement à Montmartre, plus de cent cinquante canons. Les pièces de quatre exigent quatre chevaux, celles de six en demandent six; en prenant la moyenne, il faut mettre en mouvement huit cent cinquante-cinq chevaux haut-le-pied pour débarrasser les parcs, ou alors on doit occuper au moins deux jours les buttes et faire l'opération à son heure et peu à peu. Sans être contrarié par une attaque, dans un endroit non hostile, non barricadé, non encombré de troupes et de curieux, avec le nombre d'attelages suffisant, l'opération exigeait donc douze heures. Or nous sommes dans un quartier surexcité, où tout le monde est hostile et armé; les femmes, les enfants circulent dans les rues, les côtes pavées sont si ardues qu'il faut descendre les canons à bras jusqu'au boulevard extérieur.

La même opération, dans des conditions à peu près identiques, se fait dans quatre quartiers de Paris, où il y a deux cent cinquante autres canons à enlever, soit plus de mille chevaux à mettre en mouvement si on veut éviter que le même attelage serve deux fois et perde un temps précieux à aller aux Champs-Élysées, point commode le plus près pour déposer les pièces

prises. Et cela se passe dans une ville qui a subi un siége de quatre mois et demi et qui a mangé quarante-cinq mille chevaux, dont un grand nombre sont des chevaux de troupe; par conséquent les attelages manquent.

Il est une condition première admise comme élémentaire par tous les hommes spéciaux, et que les hommes du monde, qui ne sont point au courant des opérations d'artillerie, comprendront aisément : c'est que des attelages dits haut-le-pied ne peuvent jamais, dans aucun cas, être mêlés aux combattants; il faut les abriter très-loin et hors de portée. En effet, les conducteurs embarrassés ne peuvent se défendre, et les attelages, s'ils suivent les troupes engagées, sont fatalement compromis. Les chevaux stationnaient donc sur la place de la Concorde et aux Champs-Élysées, hors de la vue de la foule qui était très-agitée. Pouvait-on les mettre plus près et gagner une ou deux heures en les plaçant dans des terrains plus à portée des buttes, par exemple à l'extrémité du boulevard Malesherbes, du côté de Monceaux? Les hommes de guerre qui connaissent la position répondront, et nous ne nous permettons pas de juger. Quant à laisser deux cents chevaux attelés stationner dans des rues plus ou moins paisibles et d'une circulation plus ou moins facile, c'était tout simplement impossible pour bien des raisons pratiques et aussi pour l'effet moral.

Les officiers d'artillerie avaient encore constaté qu'un certain nombre d'avant-trains manquaient; cette circonstance, préméditée ou non par les fédérés, était assez défavorable. Quoi qu'il en soit, entre six heures et demie et huit heures, on descendit à bras soixante pièces, car il était impossible de faire gravir aux chevaux ces côtes pavées. Attelées batteries par batteries et vigoureusement dirigées au grand trot vers le boulevard de Courcelles, ces pièces furent mises à l'abri. Pendant que cela s'exécutait, les habitants de Montmartre, réveillés, réunis, surexcités, se répandaient dans les rues et se mêlaient aux troupes, les interpellant, gênant leurs mouvements; tandis que dans tous les quartiers dont les bataillons avaient adhéré au Comité central on battait le rappel et la générale pour grouper les forces des fédérés.

En même temps, sur le boulevard extérieur, la foule venant des Batignolles, de la Villette, de l'intérieur de Paris, envahissait aussi peu à peu la chaussée, se mêlait aux troupes et poursuivait les attelages en criant : « A Berlin les canons! » comme si vraiment l'intention du gouvernement eût été de les livrer. Cette interpellation n'est pas indifférente, car elle prouve quelle mauvaise foi animait les perturbateurs. Bientôt, entourés de tous côtés par une masse envahissante, incapables de se mouvoir, les chevaux furent entravés dans leur marche, des gardes na-

tionaux coupèrent les traits et les cordes après s'être glissés entre les hommes d'escorte, et quelques canons restant sur place, la foule s'en empara.

Il devenait de toute nécessité de faire évacuer la chaussée; l'escorte des chasseurs qui accompagnait le général Susbielle tenta de se frayer un chemin : elle dut charger la foule. Pendant ce temps-là, un coup de feu étant parti à l'angle de la rue Houdon, un officier de chasseurs tomba roide mort; puis ce fut un brigadier de l'escorte qui fut atteint auprès de lui; la troisième victime fut un artilleur. Le général Susbielle, serré de fort près, était gravement compromis; des coups de feu éclataient dans toutes les directions, la foule grossissait; des soldats de la ligne et des gendarmes qui occupaient la place Pigalle l'évacuaient sans tenter de résister, d'autres mettaient la crosse en l'air; le désordre était au comble, et de toutes parts surgissait la foule armée. Dans cette bagarre, le képi à torsade du général Susbielle, à cheval et suivi de ses aides de camp, devint le point de mire des insurgés, qui, abrités dans les rues adjacentes au boulevard, tirèrent sur lui à plusieurs reprises : son officier d'ordonnance fut atteint, et l'escorte dut protéger la personne du général, qui fit preuve du plus grand sang-froid.

Plus loin, du côté de Clignancourt, le général Paturel, gravement atteint, devait aussi se retirer. Des

postes entiers livraient leurs armes, la foule criait « Vive la ligne! vive la République! »

Pendant que ces faits se passaient sur le boulevard extérieur, d'autres faits plus graves, qui étaient du reste la cause de ceux-ci, se produisaient sur la hauteur. Nous avons dit que le temps qui s'était écoulé depuis l'occupation de la butte jusqu'au moment où on avait enlevé un certain nombre de pièces avait suffi aux gardes fédérés pour se reconnaître. La générale les avait rassemblés, tandis que le rappel pour les bataillons de l'ordre, battu dans tous les quartiers, n'avait réuni que bien peu d'hommes. Procédant par embauchage selon le programme du Comité central, et en bons stratégistes de l'émeute, les premiers fédérés, au lieu d'attaquer la ligne qui formait le cordon d'occupation sur la partie extérieure des buttes, vinrent en parlementaires et entourèrent les soldats en levant la crosse en l'air au cri de « Vive la ligne! » C'était un détachement du 88e qui formait le front du côté de la rue Muller par où se présentaient les fédérés: les soldats auxquels on ordonne de dissiper ce rassemblement qui grossissait sans cesse et devenait menaçant refusent d'agir; le général Lecomte, de sa personne, se porte vers ses hommes et leur ordonne de faire feu dans le cas où on voudrait passer outre et rompre le cordon d'occupation. Les fédérés avancent en poussant les cris de « Vive la ligne! » Les soldats lèvent

la crosse en l'air et se mêlent aux gardes nationaux, auxquels ils tendent leurs armes. Les soldats sont tellement mêlés à la foule par suite de la rupture du cordon de défense, qu'il est littéralement impossible d'agir, et le général se voit bientôt entouré par les gardes fédérés, qui se saisissent de lui, l'enlèvent de terre, et l'entraînent par les rues étroites jusqu'au Château-Rouge.

Après avoir consigné leur prisonnier à un poste de fédérés ou à quelque comité révolutionnaire établi là en permanence, les insurgés, gardes et soldats déserteurs, descendent la chaussée Clignancourt en criant « Vive la ligne ! » et « Vive la République ! »; ils rejoignent ainsi le reste du 88e régiment, qui, voyant le numéro des soldats de la ligne passés à l'émeute et entendant les cris que poussent les rebelles, lèvent la crosse à leur tour malgré les ordres des chefs, les supplications du colonel, ses ordres, réitérés et le désespoir qui s'empare de lui.

Les mêmes hommes qui avaient livré le général Lecomte s'emparent du colonel, déjà blessé à l'oreille par un coup de crosse, et qui gardait une noble attitude en face des insurgés; ils le saisissent ainsi qu'un chef de bataillon, et l'enferment dans un magasin défoncé en façade sur le boulevard Rochechouart. La même bande, qui grossit à chaque instant, après cet exploit, tourne à droite et remonte vers le cimetière Montmartre juste au point où va se passer l'épi-

sode relatif au général Susbielle. En voyant s'avancer cette masse de soldats déserteurs et de fédérés bras dessus bras dessous, les officiers donnent l'ordre de tirer; des chasseurs qui sont là hésitent à repousser la foule, l'officier veut les entraîner et se porte en avant; c'est alors qu'un coup de feu part et que le capitaine tombe. La lutte commence : le général de Susbielle, devenu l'objectif des émeutiers, est obligé de battre en retraite, après avoir, comme nous l'avons dit, perdu un de ses aides de camp.

A la suite de la défection du 88e sur la hauteur, d'autres fédérés sont venus et continuent le mouvement. Le 128e bataillon de la garde nationale, ayant à sa tête Bergeret, comme on l'a su plus tard, procède comme les premiers, et les officiers voyant la défection se mettre dans les rangs de leur troupe, ordonnent la retraite, qui s'effectue avec plus ou moins d'ordre et de sang-froid, suivant l'esprit de discipline qui anime les forces qu'ils commandent. On redescend vivement jusqu'au boulevard, les attelages qui emmenaient les canons sont inutilisés parce qu'on coupe les traits; quelques pièces sont reprises pendant que d'autres sont vigoureusement défendues et conservées. Enfin, sans presque coup férir, devant cette défection d'une partie des troupes et l'encombrement produit par l'agglomération des femmes et des enfants, devant la réprobation unanime de presque tous les citoyens armés de ces quartiers

et leur attitude hostile, il n'y a d'autre parti à prendre que la retraite, si on ne veut pas voir les forces engagées se désagréger complétement à ce spectacle démoralisateur de la défection et passer tout entières aux insurgés.

Un fait à noter et qui explique l'erreur commise par tous les journaux sans exception, erreur partagée par presque tous les écrivains qui se sont faits les historiens du 18 mars, c'est que les émeutiers du quartier Montmartre, connaissant assez peu le général Susbielle et le général Vinoy qui avaient toujours opéré sur la rive gauche pendant tout le siége de Paris, avaient pris l'un de ces deux généraux pour l'autre. Le général en chef était au Louvre, à recevoir les rapports des trois colonnes engagées, quand on apporta l'épée et les épaulettes du capitaine de chasseurs qu'on venait de tuer.

Ceux qui se chargèrent de ce soin annoncèrent même qu'on avait tiré à plusieurs reprises sur le général Vinoy, ce qui ne pouvait être.

Ce matin-là le général, se trouvant au centre des opérations au Louvre, ne sortit pas avant midi; à cette heure il s'avança par les quais jusqu'à la place de la Concorde, et là, comme les faits de Montmartre et la défection des troupes étaient déjà connus, il fut insulté par des groupes d'émeutiers. Ceux qui l'entouraient voyant la foule gronder, lui firent observer qu'il ne devait pas ainsi s'exposer

sans escorte dans une ville soulevée; il se rendit alors au ministère des affaires étrangères, où le gouvernement, instruit heure par heure des péripéties qui s'étaient produites, se tenait en permanence.

Nous avons raconté les événements qui se sont passés à Montmartre jusqu'à neuf heures et demie ou dix heures; nous reprendrons le récit des faits à partir de ce moment. Mais il importe de montrer ce qui se passait en même temps aux buttes Chaumont et à Belleville, afin que le récit de la journée du 18 mars marche parallèlement dans son ensemble.

Aux buttes Chaumont.

Le mouvement du général Faron sur Belleville et sur les buttes Chaumont s'était effectué à la même heure que celui du général Susbielle. C'était le général Lamariouse qui avait été spécialement chargé d'opérer sur les buttes Chaumont.

Les buttes sont comprises entre la petite Villette et la grande rue de Belleville. Dès le matin, avant le jour, on avait pris des dispositions qui permettaient d'isoler ce quartier désert des deux quartiers très-populeux qui lui servent de frontière au nord et au sud.

Le général Lamariouse avait avec lui une des meilleures brigades de l'armée, ses régiments avaient été décimés dans vingt combats et avaient perdu à peu

près la moitié de leurs officiers; mais les nouveaux venus étaient soutenus par la tradition du drapeau, qui est une véritable force. Il n'eut point de défection. Son opération réussit complétement; il avait pu manœuvrer sans être gêné par cette masse sans armes qu'on ne peut attaquer puisqu'elle est inoffensive, mais qui paralyse complétement les évolutions.

Vingt hommes de la garde républicaine suffirent à escorter, depuis les buttes jusqu'à l'École militaire, les dix-huit premières pièces de canon qui étaient en batterie à la porte des jardins. Depuis sept heures et demie du matin jusqu'à onze heures, on se maintint sans aucune diffficulté; mais déjà la nouvelle des événements de Montmartre était arrivée jusque dans les quartiers de la Villette et de Belleville, et les habitants, évidemment hostiles, mais qui n'attaquaient point, allaient inaugurer à Belleville une stratégie qui rendait l'opération littéralement impossible et extrêmement dangereuse pour les généraux qui commandaient.

Le général Faron tenait toute la rue Puebla et la place du même nom, il occupait tout le quartier et se gardait de manière à se relier avec le général Lamariouse par la rue de Belleville et avec le général de Maud'huy par Ménilmontant et la rue de la Roquette. Il était maître des canons, il pouvait manœuvrer sur place sans être inquiété; mais, sur certains points de sa ligne, les barricades, qui avaient été

détruites par les soldats au moment de l'occupation des quartiers, étaient reconstruites silencieusement, sans éclat et sans violence. Depuis qu'on avait vu descendre les canons attelés et escortés par les gendarmes, on s'appliquait à gêner les passages et à les obstruer, et peu à peu la foule se répandait dans les rues et stationnait sur les portes et aux carrefours. Au dire des généraux et des officiers qui assistèrent à cet épisode de la journée du 18 mars, les émeutiers, de ce côté, procédèrent d'une façon cauteleuse qui ne pouvait manquer de leur réussir, et qui mérite vraiment d'être bien caractérisée. Les soldats étaient là, l'arme au pied, protégeant l'opération; les hommes se glissaient dans leurs rangs, les femmes se mêlaient à eux portant leurs enfants sur leurs bras, traînant les plus jeunes accrochés à leurs jupes et lançant les aînés jusque dans les jambes des fantassins. On ne manifestait ni fureur, ni colère, ni mauvaise intention. Les femmes surtout entamaient la conversation avec les hommes et les *enjôlaient,* — pour employer un mot qui peint bien la situation. — De toutes parts, c'étaient des interpellations tranquilles et doucereuses, des sourires, des lazzi, des reproches sans amertume. « Mais qu'est-ce que nous vous faisons? Nous sommes là bien tranquilles chez nous, sans mauvaises intentions, vous venez nous exciter. — On vous fait faire un vilain métier! ce n'est pas contre nous qu'il faudrait marcher, c'est contre les Prussiens. Ils ne sont pas loin... Nous som-

mes des Français comme vous, des enfants du peuple, de braves ouvriers, des mères de famille!... » etc. Et on offrait du vin et on criait « Vive la ligne ! » On se gardait même d'invoquer le nom de la République. Les assistants venaient jusque sous les yeux des généraux et des officiers de tout grade et les interpellaient, généralement sans violence, quoique par-ci, par-là, il y eût naturellement des propos extrêmement vifs contre les *capitulards* et les *traîtres*. C'était en somme d'une habileté extrême et d'une ressource tout à fait infaillible. Si ces procédés s'étaient adressés à des soldats fermes dans le devoir, qui n'eussent pas supporté les effroyables épreuves de cinq mois de désastres, de souffrances et d'humiliations, constamment en contact avec la population parisienne encore sous le coup de l'occupation prussienne et des douleurs d'un long siége, on comprend qu'à la grande rigueur, avec le concours d'officiers solides et un général éprouvé comme le général Faron, on eût pu résister à cet embauchage qui se présentait sous une forme spéciale : mais il faut considérer les circonstances, le milieu, le personnel, la désaffection et la fatigue de la plupart de ces hommes qui n'aspiraient qu'à rentrer dans leurs foyers.

Cependant il faut rendre justice à ceux qui, dans ces cruelles circonstances, ont fait leur devoir jusqu'au bout. Quelques soldats ont franchement passé à l'émeute, mais d'autres montrèrent une

vigueur et une dignité que les circonstances rendaient bien difficiles et bien honorables. Nous ne citons pas de numéro de régiment, parce que nous professons cette doctrine que la faute des soldats et des officiers ne doit pas à jamais déshonorer un numéro et un drapeau. Les troupes du général Faron résistèrent à cette terrible épreuve, grâce à l'énergie des chefs et à une certaine cohésion qui les sauvèrent. Mais à côté du danger moral et des tentations qui menaçaient ces régiments enveloppés déjà, il y avait un danger matériel qui s'aggravait à chaque instant.

Les insurgés connaissaient les rues par lesquelles devaient passer les chevaux et défiler les forces qui occupaient le quartier. Pendant que la foule oisive tentait de débaucher les soldats sur la place, dans les grandes voies et dans les ruelles d'un accès difficile, les meneurs sérieux, les artisans de l'émeute et les vieux barricadiers de février et de juin, qu'on a arrêtés plus tard, enfermaient le général Faron dans une triple ceinture de barricades et lui rendaient la retraite impossible.

Le général, en voyant rétrograder certains officiers détachés et en apprenant ce qui se passait, débordé d'ailleurs sur la place et dans tout le quartier par ce flot qui montait sans cesse, par cette foule inoffensive absolument mêlée à ses soldats, comprit qu'il fallait sauver sa division qui pourrait se fondre sous

cette pression doucereuse et se désagréger complétement, sans compter que s'il se laissait enfermer il pouvait en résulter un véritable désastre.

Peu à peu, sans violence, sans rien brusquer, rue par rue, en argumentant, en montrant de temps en temps les dents, soutenu par ses soldats les plus énergiques et les plus sûrs, il dégagea ses forces, démolit les barricades à mesure qu'elles se présentaient, temporisant par-ci, louvoyant par-là, tour à tour menaçant ou persuasif suivant la nécessité.

Il était alors à peu près midi, et la première partie du drame des buttes Montmartre était consommée. Nous croyons pouvoir affirmer que s'il y eut quelques coups de fusil tirés aux buttes Chaumont et à Belleville, il n'y eut pas une goutte de sang versé. Mais il était temps que le général opérât sa retraite dans ces conditions difficiles, car, dès onze heures, le quartier de la Villette se couvrait de barricades. Le bruit des événements de Montmartre se répandait dans les hauts quartiers et donnait une force nouvelle à l'émeute; déjà toute troupe régulière qui s'engageait dans ces quartiers sans se relier avec soin avec une force solide et sûre était enveloppée et faite prisonnière.

Voilà, dans ses grandes phases, quel fut le mouvement du 18 mars. Nous sommes arrivés à la moitié du jour; l'enlèvement des canons, but de la journée, est totalement manqué, non parce qu'on a le

dessous dans le combat, car il n'y a pas eu de combat, mais parce qu'il y a certaines conditions dans lesquelles on ne lutte pas avec le peuple en armes. La manœuvre ou la stratégie employée par l'émeute est d'une infaillible ressource; l'explication de la révolution de Février, dans sa partie pratique, est presque tout entière dans ce cri de « Vive la ligne! » poussé par ceux qui descendent dans la rue. Une certaine force d'expansion, l'enthousiasme, légitime ou non, font le reste.

Tirer un coup de feu à Belleville, dans les conditions où se trouve le général Faron, est une résolution impossible à prendre. Disperser par la force, dans les rues étroites du quartier le plus populeux de Paris, la foule qui se présente avec des apparences inoffensives, c'est certainement un rôle qui sera odieux pour presque tous et qui d'ailleurs ne sauvera plus rien.

A midi, le général Susbielle entra dans la grande salle de l'état-major général et raconta les cruelles péripéties de cette guerre civile qui venait de commencer. Nous avons lu le rapport d'un historien du 18 mars qui, prenant toujours Susbielle pour Vinoy, assure que le général perdit son képi dans la bagarre. C'est une erreur; le général eut son aide de camp blessé, voilà pour ce qui lui est personnel.

Le général Faron vint ensuite, et c'est de sa bouche même que nous entendîmes le récit de ce qui

s'était passé sur la place de Puebla et dans les rues de Belleville. Puis, comme on avait annoncé la défection d'un certain nombre de régiments et que les numéros étaient inexactement rapportés, nous vîmes venir chez le général en chef nombre d'officiers supérieurs qui avaient vigoureusement arraché leurs troupes à la dissolution de cet horrible milieu. Ils venaient constater qu'ils étaient encore prêts à agir et ne s'étaient point laissé entamer. Quant à ceux qui ont eu, ce jour-là, la douleur de voir leurs troupes passer à l'émeute et prendre parti pour le Comité central, ils avaient déployé une énergie qui sur presque tous les points avait triomphé de la foule et sauvé leur honneur personnel. Il faut avoir été témoin du profond abattement de ces dignes officiers, pour comprendre ce qu'il y a d'horrible dans une telle situation. Mais il faudrait encore, pour expliquer une défection qui n'a pas d'excuse mais qui a ses raisons d'être, expliquer la composition de ces régiments, les éléments divers qui les avaient formés, et les circonstances particulières qui font bien comprendre un acte aussi criminel. Il y a là bien des complicités secrètes, dans les événements, dans le trouble des temps, et dans les hommes qui se trouvèrent en présence.

Voici les seules dépêches que le président du pouvoir exécutif, les ministres et le général en chef aient reçues depuis le matin jusqu'à l'heure à laquelle

nous sommes arrivé. On sent que quand on agit dans de telles circonstances, les communications sont un peu négligées; d'ailleurs, c'est par des envoyés spéciaux, aides de camp, officiers d'ordonnance, officiers de la garde nationale ou volontaires de l'ordre, que nous eûmes ce matin-là des nouvelles des trois colonnes engagées.

DÉPÊCHES DU 18 MARS DE 8 HEURES A 4 HEURES.

Général Valentin à chef du pouvoir exécutif. — Ministre intérieur. Guerre. — Général en chef. — Général gardes nationales.

18 mars, 8 heures du matin.

Les barricades de la rue de Flandre sont démolies par les soldats. On en construirait chaussée Ménilmontant. Un poste de ligne aurait rendu les armes au boulevard Ornano. Officiers, soldats et trois chefs importants de la Fédération arrêtés.

Police à chef du pouvoir exécutif. — Intérieur. — Guerre. — Général en chef. — Commandant de la garde nationale. — Maire de Paris.

10 heures 30 minutes.

Très-mauvaises nouvelles de Montmartre. La troupe n'a pas voulu agir. Les buttes et les pièces, ainsi que les prisonniers, sont repris par les insurgés, qui ne paraissent pas décidés à descendre. Le Comité central siégerait au parc de la rue Basfroi. Le mouvement est très-intense au 11e arrondissement et rue de la Roquette.

Police à chef pouvoir exécutif. — Général en chef. — Général Leflo. — Justice et intérieur.

11 heures 12 minutes matin.

Une forte colonne, mélangée de ligne, marche sur l'hôtel de ville par le boulevard de Strasbourg.

Chef cabinet maire de Paris à M. Jules Ferry aux affaires étrangères. — Au général en chef général Vinoy. — Général d'Aurelle.

11 heures 25 minutes matin.

Une manifestation d'environ 200 individus très-bruyants, dont moitié soldats de la ligne, la crosse en l'air, avec clairons et tambours de la garde nationale, est arrivée sur la place de l'hôtel de ville jusqu'à la grille. Un garde national les harangue; ils crient : *A la Bastille! à Montmartre! Vive la République!* et demeurent sur la place. La foule augmente un peu. Un coup de feu a été tiré du quai contre l'hôtel de ville. Nous ne répondons pas.

Armée de Paris. — Le général commandant la 1re division au général en chef.

11 heures trois quarts.

On me rend compte à l'instant que le 135e de ligne, laissé à la garde du Luxembourg, s'est laissé désarmer, et qu'il pactise avec la garde nationale, qui a forcé et brisé les grilles.

En prévision d'une attaque sur l'hôtel de ville, j'ai concentré ce qui reste de la brigade Hanrion dans la caserne de la Cité.

Général DE MAUD'HUY.

Commissaire de police. — Paris-Villette à préfet de police.

On refait une barricade à la Villette, rue de Flandre, en face du n° 40; faites-la enlever, s'il est possible. La troupe a suivi le courant; on s'est présenté au cri de « Vive la ligne! » elle a mis la crosse en l'air. Il faut que la Villette soit occupée d'une façon sérieuse aujourd'hui même. BOURSAUD.

Général Valentin à président du conseil. — Affaires étrangères. — Guerre. — Général en chef. — Général Vinoy.

12 heures 5 minutes soir.

Vingt hommes de la garde républicaine ont ramené au galop dix-huit pièces d'artillerie des buttes Chaumont à l'École militaire

sans encombre; ils sont rentrés au quartier Tournon et attendent des ordres. L'action de Belleville et de Ménilmontant n'a offert, jusqu'à onze heures un quart, aucune difficulté. A Montmartre, nous avons des pertes à déplorer.

Commissaire de police Villette à préfet de police Paris.

1 heure 15 minutes soir.

Beaucoup de gardes nationaux descendent depuis onze heures du matin dans l'intérieur de Paris; ils remontent en criant : « A bas d'Aurelle de Paladines! » La barricade de la rue de Flandre se continue; ceux qui la construisent obligent chaque passant à mettre un pavé. Cette barricade, qui va du 40 au 47, protége la salle de *la Marseillaise,* située aux numéros 51 et 53. Avez-vous des instructions à me donner? BOURSAUD.

On vient d'amener à l'instant un peloton de vingt hommes de gendarmerie, avec armes et chevaux, à la salle de *la Marseillaise.* Ces gendarmes sont désarmés par les gardes nationaux.

Général Valentin à général en chef. — Les ministres et maire de Paris.

2 heures 52 minutes soir.

La barrière d'Enfer est occupée par les insurgés.

Préfet de police à général Vinoy et chef du pouvoir exécutif.

3 heures 50 minutes soir.

Une compagnie de garde républicaine est retenue prisonnière à la mairie du 18e arrondissement, après avoir été désarmée. Le maire du 18e cherchait un moment favorable pour la faire sortir sûrement.

Le général Lecomte est gardé au Château-Rouge.

Général Valentin à général Vinoy et chef pouvoir.

4 heures 12 minutes soir.

Je suis sans nouvelles du gouvernement; je crains que nos

communications ne s'opèrent plus. Le secrétaire général, parti pour aller au gouvernement, n'est pas revenu.

La première dépêche, datée de huit heures, montre les soldats détruisant les barricades construites à la Villette; mais dès que les événements de Montmartre sont connus, c'est-à-dire vers dix heures, un certain nombre de gardes fédérés, venus de ce quartier et ralliés par le rappel et la générale battus dans les différents centres, se mettent à l'œuvre et couvrent l'arrondissement de barricades. Des sacs de sel, enlevés aux grands magasins des Docks, servent à barrer la rue de Flandre et la rue d'Allemagne. Partout où des soldats de la ligne, coupés de leur base d'opération et entourés par l'émeute, ne lui livrent pas leurs armes ou ne fraternisent pas avec elle, on les conduit devant les comités, au Château-Rouge, rue de la Corderie, rue Basfroi et à la salle de *la Marseillaise*. Pendant les premières heures qui suivent les incidents de Montmartre, on laisse la liberté aux soldats s'ils veulent abandonner leurs armes, et c'est généralement par cette concession que se terminent ces arrestations.

La Villette s'organise; on compte, de midi à trois heures, cinquante barricades élevées dans le quartier; les meneurs ordonnent d'aller chercher les canons restés aux buttes et dans les différents parcs pour armer ces barricades. A *la Marseillaise*, des délégués du Comité siégent en permanence; on y

conduit des gendarmes qui revenaient de l'École militaire, où ils avaient escorté des canons. Ces tribunaux improvisés siégent en permanence, et à partir de ce moment le mouvement a ses généraux, ses officiers et ses fonctionnaires.

La caserne du Prince-Eugène était occupée par le 120e de ligne; les fédérés qui descendent des faubourgs et ceux qui stationnent sur le boulevard, au lieu de faire violence aux soldats, les appellent par les fenêtres, leur passent du vin, leur envoient des vivres aux cris redoublés de « Vive la ligne ! » Quelques soldats attachent leurs fusils à des cordes et les descendent à la foule. C'est le signal de la défection. Les officiers sont débordés; déjà, dit-on, une partie du régiment a levé la crosse lors de l'attaque de Montmartre.

Tous les quartiers à la fois sont envahis par l'émeute; mais les fédérés de Montmartre pas plus que ceux de Belleville ne paraissent devoir descendre. La butte peu à peu s'est hérissée de barricades, où on ménage des embrasures pour les pièces qu'on va utiliser pour la défense. Les Batignolles aussi s'agitent; les fédérés du quartier dit de la Fourche, au coin des rues de Saint-Ouen et de Clichy, se portent sur l'ancien emplacement de la barrière de Clichy, au pied du monument du maréchal Moncey, et procèdent à l'arrestation du commandant Poulet, du 224e bataillon de la garde nationale de Montmartre, auquel on reproche d'avoir voulu livrer les canons. Les om-

nibus qui font le service des boulevards extérieurs et ceux de Batignolles sont arrêtés, les chevaux sont dételés, on met le quartier en état de défense, et depuis Courcelles jusqu'à la Villette toute la population est soulevée.

A Belleville, après le départ du général Faron, presque toutes les rues sont aussi barricadées et encombrées de canons, qu'on traîne à bras depuis les parcs abandonnés par l'armée pour armer les défenses. Partout, des soldats de troupe régulière isolés boivent avec les fédérés. La ligne des boulevards, de la caserne du Prince-Eugène à la Bastille, appartient à l'émeute, et depuis la Bastille jusqu'à l'hôtel de ville, par le faubourg du Temple, la rue de Rivoli et les quais, le mouvement a gagné le cœur de la capitale.

Plus loin, vers le rempart, la barrière du Trône et la barrière d'Enfer sont aux insurgés; à la chaussée du Maine, le *général* Henry a pris le commandement de la résistance. Il n'y a plus que le centre de Paris, le quartier des Invalides, celui de l'École militaire, le faubourg Saint-Honoré et les Champs-Élysées qui jouissent encore d'une tranquillité relative; cependant vers midi, en pleine place de la Concorde, l'état-major général, qui se rend aux Affaires étrangères chez le président du pouvoir exécutif, est entouré par la foule et insulté.

On sent que nous ne devons pas raconter par le

menu tout ce qui se passe dans les différents quartiers de Paris. Il serait impossible de ne point tomber dans des erreurs qu'expliquent la multiplicité des situations et le grand nombre d'individus engagés. Ce qui est important désormais, c'est de constater le progrès de l'émeute et la façon dont les insurgés vont procéder. On voit par la dernière dépêche du préfet de police que depuis quatre heures du soir les émeutiers ont intercepté les communications télégraphiques sur un grand nombre de points.

Ce n'est plus qu'une question de nuances : l'émeute a donc triomphé. Son coup décisif, c'est la consécration de cette victoire par la prise de possession du siége du gouvernement, de l'hôtel de ville, des ministères, du *Journal officiel*, des grandes administrations publiques et des municipalités.

C'est la manœuvre habituelle de l'insurrection parisienne, elle ne règne et ne gouverne qu'à cette condition; jusque-là, c'est un quartier de la ville qui méconnaît l'autorité légale et substitue son action à celle du gouvernement. Il appartient au Comité central de recueillir les fruits de cette victoire, de profiter de cette surprise et de prendre des dispositions immédiates.

Le Comité se réunit vers quatre heures rue des Rosiers, 6, à Montmartre, et comme Bergeret se trouve avoir pris part, le matin, à l'attaque ou plutôt à l'embauchage des soldats de la ligne qui gardaient

les pentes sur la rue Mercadet, il est nommé officiellement chef de la légion de Montmartre.

Charles Lullier, ex-officier de marine, prend le commandement en chef de toutes les forces de la garde nationale ralliées au Comité, et il devra occuper Paris au point de vue stratégique, dans le cas où on chercherait à repousser l'émeute. Car il est bon de faire remarquer que le Comité n'a nullement mesuré la portée des événements : non-seulement il ne peut pas connaître la grave résolution que le chef du pouvoir vient de prendre, résolution qui lui abandonne Paris et le laisse maître de la situation; mais il ne sait ni les dispositions de la population, ni les efforts que va faire la garde nationale du parti de l'ordre. Enfin, il ne peut croire qu'on n'essayera même plus de lui disputer le terrain et qu'on laisse la population à elle-même.

Il nous faut arriver au terrible épisode dont Montmartre fut le théâtre à la suite de l'arrestation du général Lecomte, épisode qui donna à l'insurrection son véritable caractère, et vint dessiller les yeux de ceux qui avaient pu croire un instant qu'il ne s'agissait que de droits contestés et de libertés revendiquées.

Épisode de l'arrestation du général Lecomte. — Arrestation du général Clément Thomas. — Exécution des deux généraux.

Deux documents précieux relatifs à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas nous sont dé-

sormais acquis, ils jettent la plus vive lumière sur ce fait capital de l'insurrection du 18 mars. C'est d'abord la lettre du capitaine Beugnot, aide de camp du ministre de la guerre, arrêté un instant après les généraux et qui fut presque témoin oculaire de leur exécution; ensuite, l'acte d'accusation du commissaire du gouvernement près le 6e conseil de guerre, chargé de juger les assassins de la rue des Rosiers. Ce dernier document donne le résultat définitif et complet de l'enquête ouverte à ce sujet; on a entendu les témoignages, colligé les dépositions, confronté les témoins, il est certain que là doit être la vérité. Nous nous emparons naturellement de cet acte, qui va nous fournir le récit le plus authentique et le moins contestable; mais comme ce document contient en outre une terrible accusation contre des individus non inculpés et des jugements portés sur la conduite de l'opération, nous ne nous croyons pas le droit de les reproduire.

Il est huit heures et demie; les troupes, sur la hauteur, sont presque mêlées à la foule qui cherche à les débaucher. Dans les rues, au bas de la butte, on bat le rappel et la générale pour rallier les gardes du Comité central surpris par l'occupation qui s'est effectuée pendant la nuit :

« A huit heures et demie environ, trente gardes nationaux parvinrent on ne sait comment à déboucher par une petite rue sur le plateau supérieur; ils étaient en armes, la crosse en l'air et demandant à parle-

menter. On les repoussa; ils se retirèrent en menaçant les troupes de les faire descendre plus vite qu'elles n'étaient montées.

» Le général fit alors avancer deux compagnies de chasseurs à pied et les fit placer faisant face à la place Saint-Pierre. Il ne s'occupa pas des rues ni des ruelles situées sur les deux flancs et sur le derrière de la butte, parce qu'il les croyait gardées par les pelotons du 88e, et de sa personne il se tint non loin de ces deux compagnies.

» Bientôt une multitude immense assaillit les plateaux par les pentes, par les rues, par les maisons et les jardins, entraînant avec elle des rangs entiers de soldats hébétés qu'elle avait arrachés à leurs pelotons et qui se présentaient devant leurs camarades la crosse en l'air.

» M. le commandant de Poussargues demanda plusieurs fois au général l'ordre de faire feu. Le général lui fit signe de repousser les assaillants seulement à la baïonnette. Mais par derrière les arrivants étaient aussi nombreux que par devant; ils étaient accompagnés, eux aussi, des soldats qu'ils avaient rencontrés et embauchés.

» Devant tous ces flots humains, l'action des chasseurs fut paralysée; on ne put se servir de la baïonnette. Le général fut enveloppé, saisi, emporté plutôt que conduit rue des Rosiers, n° 6. On lui demanda de signer un ordre qui prescrivît aux troupes de rentrer. Il refusa.

» Alors on le mena, sous escorte, rue de Clignancourt, où devait se trouver un comité qui prononcerait sur son sort au Château-Rouge. Les prisonniers qu'il avait faits le matin furent relâchés et répandirent le bruit qu'il avait fait tirer sur le peuple. On montra pour preuve le moribond blessé à cinq heures du matin. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la population à la vengeance contre lui.

» M. le commandant de Poussargues, M. le commandant Vassal et plusieurs autres officiers furent également arrêtés et conduits au Château-Rouge. Ils y restèrent jusqu'à une heure après midi.

» Le nommé Mayer (Simon) qui, en sa qualité de capitaine du 169e bataillon de la garde nationale, commandait dans cet établissement, les reçut et les garda. Il accepta aussi la garde de plusieurs autres officiers arrêtés arbitrairement de dix heures à midi. C'étaient : 1° M. le capitaine Beugnot, qui avait été arrêté sur le boulevard Magenta comme soupçonné d'avoir porté des ordres au général Lecomte; 2° M. Dally, capitaine au 84e, qui avait été arrêté à la gare du Nord, en descendant du chemin de fer, et rentrant de captivité en Prusse; 3° M. le commandant Partel, du 76e de marche, qui avait voulu empêcher sa troupe de se mêler aux rebelles; 4° M. le capitaine Chinouffre, arrêté à la gare du Nord, que l'on accusait d'avoir voulu faire tirer sur le peuple.

» Vers une heure après midi, tous ces prisonniers, au nombre de onze, furent livrés par le capitaine

Mayer à un capitaine de la garde nationale qu'il ne connaissait pas, mais qui se présentait avec un ordre écrit, portant quatre signatures inconnues, le cachet et une empreinte de composteur d'un comité.

» Mayer place lui-même le général et les dix autres prisonniers entre les deux rangs d'un peloton d'environ soixante hommes que commandait le capitaine inconnu porteur de l'ordre du comité, lequel avait avec lui le lieutenant Lagrange, aujourd'hui inculpé. Ce peloton se met en marche à travers une foule considérable qui vociférait des menaces de mort contre les onze officiers, et principalement contre le général Lecomte.

» Il arriva rue des Rosiers vers deux heures. Le lieutenant Lagrange le fit entrer dans la maison numéro 6; il abandonna les prisonniers à la foule, qui les fit entrer dans une petite chambre dont la fenêtre donnait sur la cour. Quant à lui, il se rendit avec sa troupe au fond du jardin, où nous le vîmes tout à coup former un peloton d'exécution de seize hommes.

» Le général, en entrant dans la chambre, demanda à voir ce fameux comité dont tout le monde parlait. La foule ne lui répondit qu'avec un redoublement d'injures et de menaces. Les officiers de la garde nationale, à l'exception d'un capitaine âgé nommé Garcin, et d'un docteur en uniforme, tous deux acharnés contre les prisonniers, essayèrent de calmer les clameurs du dehors. L'un d'eux même, le lieute-

nant Meyer, dont on ne saurait trop louer les efforts, lutta souvent contre des énergumènes qui voulaient pénétrer dans la chambre.

» Une heure environ se passa ainsi. Quant au comité, nul ne savait où le trouver. Cependant au premier étage de la maison quelques individus s'arrogeaient une certaine autorité. Il y avait là un autre dépôt de prisonniers, composé de M. Lafosse, capitaine du génie, d'un sous-garde du génie, arrêtés tous deux aux fortifications sous prétexte d'espionnage pour le compte des Prussiens; de M. le marquis de Montebello, de M. Bouville de Maillefer, arrêtés aussi sous prétexte d'espionnage. Le nommé Kadanski leur faisait subir une sorte d'interrogatoire.

» Ce Kadanski, Polonais exilé à la suite d'une condamnation en Russie, n'était à Paris que depuis le matin, arrivant d'Autun et venant d'être nommé commandant de place par le nommé Jaclard, adjoint de Montmartre.

» Une grande heure s'écoula ainsi, pendant laquelle les outrages et les menaces les plus violentes ne cessaient d'être proférés contre le général et ses compagnons.

» Vers trois heures de l'après-midi, le général Clément Thomas descendait de voiture place Pigalle et se dirigeait sur le boulevard Rochechouart. Des gardes nationaux du bataillon le reconnurent; on le signala à leur colère comme ayant fait déporter des citoyens en 1848, et comme ayant montré au temps

du siége une sévérité excessive contre les gardes nationaux.

» Aussitôt il fut entouré, injurié, saisi et arrêté par des groupes d'hommes de ce bataillon, et notamment par le capitaine Aldenoff, qui sortit de son rang tout exprès. Aldenoff le conduisit au capitaiue Ras, qui commandait ce jour-là le bataillon par intérim, à défaut du chef de bataillon, qui refusait de marcher contre l'armée.

» Ras, heureux de jouer un rôle, fier d'être contemplé par cinquante mille personnes qui allaient le voir passer amenant un général détesté au tribunal du peuple, ne prit aucun souci des périls imminents auxquels il allait exposer le prisonnier. Il le conduisit ainsi rue des Rosiers.

» Pendant le trajet, Ras ne chercha pas à empêcher la foule de bousculer l'infortuné général; arrivé à la rue des Rosiers, il le laissa enlever et déposer violemment dans la chambre où étaient déjà le général Lecomte et ses deux compagnons; puis il resta là. Plus de deux mille individus l'avaient escorté; tout ce monde, animé des plus violentes rancunes, voulut entrer; on se bouscula jusque dans cette chambre, dont le lieutenant Allègre avait à peu près réussi jusqu'alors à défendre la porte.

» A ce moment, un officier étranger, le nommé Herpin-Lacroix, inculpé, ex-capitaine de francs-tireurs, grimpa sur une marquise au premier étage, fit faire un roulement par le tambour Ponceu, et de-

manda à cette foule, que la colère avait pour ainsi dire *bestialisée*, de former une cour martiale pour procéder à un jugement. On ne l'écouta pas.

» Kadanski lui-même parut dans la cour et voulut prononcer des paroles contre l'exécution des menaces de mort que proféraient presque toutes les voix. On ne l'écouta pas; on lui arracha ses galons.

» Enfin, vers cinq heures, une violente poussée du dehors fit envahir la chambre des prisonniers par les portes et par les fenêtres en même temps, des fusils furent dirigés contre les généraux. Un sergent d'infanterie se précipite vers le général Lecomte, lui met le poing sous le nez, et lui dit que pour se venger d'une punition de trente jours de prison qu'il lui avait infligée, il allait lui tirer le premier coup de fusil. Un caporal, le nommé Marioné, du 3e bataillon de chasseurs, et quelques autres soldats, ont remarqué plus spécialement que les gardes nationaux crièrent: « A mort! Qu'on les fusille, sinon ils nous feront fusiller demain! »

» A ces mots, le général Clément Thomas fut saisi, expulsé de la chambre et poussé à coups de crosse et à coups de poing dans le jardin. Pendant le trajet, quelques coups de fusil tirés à bout portant l'atteignirent et le couvrirent de sang; il ne tomba cependant pas. Il put se tenir debout jusqu'à ce qu'on l'eût acculé le dos au mur. Le général était debout, tenant son chapeau de la main droite et essayant de garantir son visage avec le bras gauche.

» De nouveaux coups de fusil, tirés de toutes parts, finirent par l'abattre sur le côté droit, la tête au mur et le corps plié en deux. Des scélérats s'approchèrent encore et tiraient toujours à bout portant ou frappaient sur le cadavre à coups de pied et à coups de crosse.

» Pendant ce temps, le général Lecomte était encore dans la chambre; il entendait les coups de feu et comprenait que lui aussi allait mourir de cette horrible mort. Il conserva tout son calme; il remit son argent au commandant de Poussargues, lui fit des recommandations pour sa famille et marcha devant ses assassins avec une dignité si ferme que plusieurs officiers le saluèrent : il leur rendit leur salut.

» A peine avait-il fait une dizaine de pas dans le jardin, qu'un de ses bourreaux lui tira par derrière un coup de fusil qui le fit tomber sur les genoux. Aussitôt un groupe le releva à moitié et le fit approcher du cadavre de Clément Thomas. Ce fut là qu'il fut achevé par une dizaine de coups tirés à bout portant, que son cadavre fut mutilé, souillé, et que deux soldats vinrent décharger leurs armes sur lui.

» On a vu par ce qui précède qu'il n'a été procédé à aucun simulacre de jugement, et que ce n'est pas, comme on l'a dit, par un feu de peloton que l'assassinat a été commis. Cependant un peloton de dix-huit hommes pris parmi les soixante gardes nationaux que commandait l'inculpé Lagrange, a bien été formé vers quatre heures et placé face au mur près duquel

les victimes ont été frappées. Cette disposition a été prise réellement par ordre d'un capitaine dit garibaldien, mais ce peloton de dix-huit hommes s'est mêlé lui-même à la foule en rompant ses rangs sans ordre.

» Il n'y a pas eu de feu à commander, les hommes de la foule ont tiré à volonté, une centaine de voix ayant constamment crié : Allons, tirez! à toi! fais feu! etc.

» Au moment où le dernier coup de feu venait d'être tiré, le spectacle navrant qu'offraient les deux cadavres parut avoir jeté une certaine épouvante parmi cette foule; elle eut horreur de ce qu'on venait de commettre, et elle se dispersa honteuse et affolée.

» Quelques individus seulement se souvinrent qu'il restait encore dix officiers prisonniers. Alors ce fut à qui essayerait de vouloir les sauver, mais on avait le soin de faire constater les efforts que l'on tentait. Ce fut ainsi que ces dix officiers furent amenés au Château-Rouge; c'est dans la nuit seulement qu'ils furent remis en liberté. »

Six heures du soir. — Arrestation du général Chanzy et de son aide de camp M. de Boisdeffre, de M. Turquet, député de l'Assemblée nationale, et du général Langourian.

Juste à la même heure, le général Chanzy est arrêté à la gare d'Orléans, et l'on peut craindre un instant qu'on lui fasse partager le sort du malheureux Lecomte et de Clément Thomas.

Le général était parti de Bordeaux pour se rendre à Versailles, où il devait siéger comme député. Il s'était arrêté vingt-quatre heures à Rochefort pour voir sa famille, il voyageait seul, sans aide de camp, et, ignorant la portée des événements qui se passaient à Paris, il avait conservé son uniforme d'officier général. M. Turquet, ancien magistrat, député de l'Aisne, était dans le même convoi.

On a toujours supposé (et il est plus que probable qu'il en était ainsi) que le Comité central avait des agents en province, que ces agents, par un signe quelconque, par voie télégraphique, dépêche chiffrée ou autre, avaient averti le Comité de l'arrivée du général. Quoi qu'il en soit, à la hauteur des fortifications, un poste de gardes nationaux, commandé par un capitaine, força le train de s'arrêter.

Le général était si peu préparé à cette réception, qu'il mit la tête à la portière; on fit une perquisition assez rapide, il échappa une première fois; puis le train s'étant remis en marche, il y eut une seconde démonstration : on mit le chauffeur en joue en le forçant de s'arrêter de nouveau. Les gardes firent descendre Chanzy. M. Turquet, qui suivait ce mouvement, se présenta et déclara que si on arrêtait le général, il demandait à partager son sort.

Conduit à la barrière d'Italie, à la mairie du 13e arrondissement, ces messieurs se trouvèrent en présence de M. Léo Meillet, qui invoqua en leur fa-

veur le mandat de député qui devait les couvrir; la foule ne reconnut pas ce droit. M. Meillet obtint de donner aux prisonniers son appartement, où ils resteraient sur parole. On mit des postes partout, dans les couloirs, sur les escaliers. Les émeutiers ne se fiaient pas à la mairie, ils demandaient à grands cris la prison du 9e secteur. M. Meillet protesta, il avait engagé sa parole, mais les gardes devenaient très-pressants et prêts à la violence; le général Chanzy demanda lui-même à être conduit là où la foule exigeait qu'il fût incarcéré. Cette translation se fit sans trop de violences. M. Meillet avait suivi; on donna une sorte de cellule au prisonnier, et le maire lui ayant fait prêter un matelas, le général passa la nuit incarcéré.

Le lendemain, à onze heures, M. de Boisdeffre, chef d'escadron d'état-major et aide de camp du général, qui avait été prévenu, prit une voiture dans les écuries du Louvre, et, accompagné de la sœur du général, madame Thévenet, se mit à sa recherche. Madame Thévenet, comme femme, fut introduite, mais M. de Boisdeffre était suspect et ne fut pas admis. La foule, du reste, n'acceptait pas ces allées et venues; elle exigea que l'officier et madame Thévenet fussent conduits à la mairie, où, malgré M. Meillet, le maire, et M. Combes, l'adjoint, on décida l'arrestation des deux visiteurs.

Un officier s'interposa et promit de voir le général

en chef Duval; celui-ci délivra un ordre d'élargissement pour madame Thévenet, et M. Meillet, devant les énergiques représentations de l'aide de camp, avoua que la populace était déchaînée, que les trois quarts des émeutiers étaient ivres, et que le Comité n'était plus maître du mouvement.

Pendant ce temps-là, le général Langourian, de l'armée de la Loire, avait été amené aussi à la prison du secteur; on décida alors le transfèrement des prisonniers à la Santé. Ce trajet fut cruel; la foule criait « A mort! » La voiture, entourée par la masse du peuple, ne pouvait circuler; un marin monté sur le siége frappait le cocher pour l'arrêter. Les émeutiers donnèrent l'ordre aux prisonniers de descendre, et de toutes parts on porta des coups aux deux généraux, dont la figure était meurtrie. Enfin, arrivés à la Santé, on les écroua, mais on refusa à l'aide de camp du général de le laisser auprès de son chef. Ne pouvant lui être utile par sa présence, celui-ci pensa qu'il valait mieux réclamer sa liberté et s'employer auprès de la Commune et du Comité pour obtenir l'élargissement, et par des efforts combinés, grâce surtout à Lullier, que son intervention a du reste compromis et qui l'a constaté dans une lettre, le général fut élargi après avoir comparu devant le Comité, qui lui fit des excuses *et lui rendit les honneurs*.

M. Turquet avait été déjà mis en liberté et s'était

employé activement pour Chanzy. C'est à ces efforts combinés qu'on dut d'éviter un forfait de plus. La captivité du général dura près de huit jours.

Sept heures du soir. — L'émeute s'empare des municipalités et nomme des maires. — Réunion des maires et des députés de Paris à la mairie du deuxième arrondissement. — Le président du pouvoir exécutif donne au général en chef l'ordre de faire évacuer Paris par l'armée.

La première démonstration d'un caractère grave qui suit les épisodes de Montmartre, c'est la descente des fédérés de Montmartre sur l'hôtel de ville, accompagnés des soldats du 88[e] qui sont passés à l'émeute. Cette démonstration n'aboutit point ; les forces ne sont pas encore ralliées, et il est trop tôt. Mais comme il est des quartiers qui tout entiers appartiennent au Comité, si énergiques que soient les maires *nommés par le suffrage universel* (cette condition ne doit pas être oubliée, car elle donne un caractère particulier aux violences que l'on exerce), les municipalités sont envahies, et des individus s'installent comme maires des arrondissements, sans autre mandat que celui que leur confère leur propre initiative ou la décision du Comité central.

La plupart des maires de Paris se conduisirent avec une grande énergie, encore que la conduite de certains reste assez ambiguë. Quelques-uns jouissaient d'une véritable influence sur les membres du Comité, ou du moins comme des individualités très-accentuées en politique et comme des personnalités

auxquelles les agitateurs n'avaient à reprocher aucun acte répressif; ceux-ci pouvaient s'aboucher avec eux sans danger pour leur vie. Et en effet, ils le firent dans un but conciliateur; cette mission qu'ils se donnèrent, mais à laquelle presque tous ont dû renoncer, a pu avoir ses fatigues et ses dangers.

Il est important de remarquer que les hommes les plus avancés du parti républicain furent les premières victimes de l'émeute. M. Hérisson, M. Clémenceau, M. Mottu, maires du sixième, du dix-huitième et du onzième arrondissement, se virent expulsés de leurs mairies, les uns par la force ou du moins par une certaine violence contre laquelle ils protestèrent, les autres parce qu'ils se voyaient débordés par le crime et qu'ils ne voulaient point associer leurs noms à ces horribles attentats.

Dans la première journée de l'insurrection, quelques heures à peine après l'affaire de Montmartre, les mairies des troisième, neuvième, douzième, quatorzième, quinzième, dix-septième arrondissements tombèrent au pouvoir de l'émeute; dans d'autres quartiers, le treizième par exemple, où M. Léo Meillet était maire et en même temps *membre du Comité central*, ce magistrat élu du peuple fit lui-même la besogne et organisa la défense de sa mairie : il avait braqué vingt-sept canons autour du monument et hérissé les rues de barricades [1].

[1] On peut lire, au sujet du rôle que jouèrent les maires de Paris dans

Devant de telles circonstances, une réunion des maires de Paris fut indiquée pour six heures à la mairie du deuxième arrondissement; les députés de la Seine y assistèrent, et c'est de là que partit ce mouvement important qui se manifesta dans toute sa plénitude le jour où, à l'instar de la Convention, les maires, ceints de l'écharpe, entrèrent dans la salle des séances de l'Assemblée nationale de Versailles, aux cris de « Vive la République! »

Dans ce conciliabule on pesa les circonstances, on examina la situation, l'état de l'opinion, on constata les courants, et la plupart des assistants, protestant en secret contre l'attitude de l'Assemblée nationale et les décisions économiques fatales à Paris, penchèrent pour la conciliation, espérant, par des concessions, éviter toute nouvelle effusion de sang et arrêter la marche de l'insurrection.

M. Frédéric Damé, qui semble avoir été à la source officielle des documents relatifs au rôle des municipalités dans ces journées de mars, raconte qu'à la suite de cette séance, une commission composée de MM. Tirard, Vautrain, Vacherot, Bonvalet, Méline, Tolain, Hérisson, Millière et Peyrat, fut chargée d'aller porter au gouvernement les décisions suivantes prises par l'assemblée :

M. Dorian serait nommé *maire de Paris*, M. Ed-

cette circonstance, l'ouvrage intitulé : *la Résistance, les maires, les députés de Paris et le Comité central du* 18 *au* 26 *mars*, par M. Frédéric Damé. (Alphonse Lemerre, éditeur.)

mond Adam, *préfet de police*, M. Langlois, *commandant en chef des gardes nationales*, et le général Billot, *commandant en chef de l'armée de Paris.*

On croyait, par ce moyen, rallier la population froissée et désarmer les insurgés. Mais déjà M. Thiers, auquel le général Vinoy avait fourni une escorte, était parti pour Versailles. M. Jules Ferry luttait à l'hôtel de ville, M. Ernest Picard faisait bonne contenance dans son ministère, et le général en chef s'occupait de rallier ses troupes pour évacuer Paris. C'est là le fait capital de la journée.

Tous les membres du gouvernement ne connurent pas cette décision à la même heure. M. Thiers l'avait posée comme base dans des réunions antérieures, dans le cas où l'affaire de Montmartre n'aurait pas réussi et eût amené le triomphe de l'émeute.

Le fait acquis, le président avait donné l'ordre au général Vinoy de battre en retraite, et le commandant en chef avait voulu être couvert par la signature du ministre de la guerre, qui n'avait pas hésité à la donner. Cela s'était passé à l'École militaire, en présence d'un certain nombre de ministres.

Ce fait explique comment M. Jules Favre, qui reçut la députation des maires et des députés vers huit heures du soir, parut ne point être au courant de la situation; comment M. Jules Ferry, par quatre ou cinq dépêches, protesta contre l'évacuation de la caserne Napoléon, sa seule défense contre l'insurrection enva-

hissante; enfin pourquoi M. Ernest Picard resta vaillamment à son ministère au risque d'être enlevé, car, à cent pas de lui, les fédérés en armes et en nombre occupaient déjà la première division militaire et l'état-major général des gardes nationales de la Seine.

Là est le nœud de la situation et le point capital pour celui qui se fait l'historien de cette fatale journée du 18 mars. Il ne faut pas craindre d'entrer dans le vif de la question et de discuter sérieusement la résolution prise par le chef du pouvoir. Cette résolution a tout sauvé ou elle a tout compromis, il n'y a pas à sortir de là; et nous pensons que M. Thiers n'est pas homme à décliner la responsabilité de cette décision suprême, contre laquelle tant de protestations se sont élevées dans Paris, sur le moment même.

Le fait est que, vers une heure et demie à peu près, M. Thiers, qui a déjà reçu les rapports de la plupart des généraux engagés le matin, ordonne au commandant en chef d'établir son quartier général à l'École militaire, de grouper aussi rapidement que possible toutes ses troupes, et d'évacuer Paris sans tenter de résister à l'émeute, si on ne veut pas voir l'armée tout entière, désorganisée et démoralisée, passer aux insurgés. Cette grave résolution est notifiée de la façon la plus énergique et prise avec une très-grande rapidité de décision; on sent une ferme conviction chez le chef du pouvoir, qui allègue même à ce sujet des exemples tirés de l'histoire contemporaine.

Les troupes se rallieront à Versailles, et les divisions prendront, en avant de la ville, des positions stratégiques destinées à garder le lieu de résidence de l'Assemblée nationale.

Le chef du pouvoir exécutif n'a qu'une seule idée, ne point livrer aux chances d'une émeute un pouvoir qui représente indiscutablement le gouvernement de la France et la volonté nationale.

C'est la seule planche de salut qui nous reste; il faut assurer la sécurité des députés et conserver intact le principe même, l'expression de cette volonté souveraine; et pour les défendre il n'existe plus qu'un lambeau d'armée, les autres troupes sont prisonnières; et si on tarde une heure, cette armée déjà démembrée n'existera plus et ira, par la force des choses, grossir les rangs de l'émeute.

Huit heures du soir. — Prise de possession de l'état-major général des gardes nationales et de la 1re division militaire par le Comité central. — Evacuation de la caserne Napoléon par le général Derroja. — M. Jules Ferry à l'hôtel de ville. — Sa protestation. — Ses dépêches. — Évacuation du ministère de l'intérieur.

Jusqu'à huit heures du soir, l'intérieur de Paris, le centre vivant et riche, resta comme une zone neutre; mais vers cette heure on vit descendre de la rue des Martyrs, de la rue de Clichy et de la chaussée Clignancourt un certain nombre de bataillons pouvant composer un effectif de deux à trois mille gardes nationaux fédérés : les 64e et 172e bataillons étaient

là presque tout entiers. Ils se divisèrent à la hauteur de la rue de la Paix; les uns y entrèrent directement, les autres firent un mouvement tournant, passèrent par la rue de Luxembourg et la rue Saint-Honoré. A la hauteur de l'Assomption, ils s'arrêtèrent et attendirent le résultat du mouvement exécuté par ceux qui se présentaient à l'entrée de la rue de la Paix. Le but de cette manifestation était d'occuper la place Vendôme et de prendre possession de l'état-major général des gardes nationales.

Le rappel, battu dans les arrondissements dévoués à l'ordre, avait rassemblé un certain nombre de citoyens prêts à faire leur devoir; mais ils étaient peu nombreux, et il faut dire que la défection, en se mettant dans les rangs des troupes, avait complétement désorganisé les services et désarmé l'autorité. Le général d'Aurelle ne demandait pas mieux que d'agir, mais le mouvement manquait d'unité; la bonne garde nationale laissée à elle-même, sans le concours de l'armée, ne pouvait résister à ces deux cents bataillons fédérés, tous organisés, armés, disciplinés pour la mauvaise cause. Nous avons indiqué les raisons de la dissolution volontaire et de l'abstention d'une partie des gardes nationaux sur lesquels on aurait pu compter, mais on ne peut cependant pas généraliser les choses. Quelques bataillons firent bonne contenance. Les fédérés trouvèrent la rue de la Paix occupée par le commandant Barré, qui se déclara prêt à résister et donna l'ordre aux gardes de Montmartre

de respecter un arrondissement où les habitants, gardes nationaux comme eux et armés comme eux, prétendaient maintenir seuls la paix publique, même au prix du sang. Et le commandant donna l'ordre de charger les armes.

On sent bien que c'était la guerre civile dans ce qu'elle a de plus horrible; cependant, victimes pour victimes, celles qui seraient tombées ce jour-là auraient peut-être racheté bien du sang versé.

Devant la manifestation énergique du commandant Barré, les gardes de Montmartre mirent la crosse en l'air : c'était leur grand argument, la suite de leur système; et ils demandèrent à parlementer. Le commandant Barré détacha un officier, qui devait prendre les ordres de l'état-major général; mais déjà la résolution de M. Thiers était connue, et on se décidait à évacuer Paris. Le commandant reçut l'ordre de ne pas engager la lutte. Une heure après, les fédérés prenaient possession de l'état-major général de la garde nationale et de la première division militaire.

A peu près vers sept heures, un ordre du général en chef enjoignait au général Derroja d'abandonner la caserne Napoléon et les maisons adjacentes, et de venir le rejoindre à l'École militaire. Cet ordre, conforme à celui qui avait été donné à toutes les troupes de l'armée de Paris, était donné par billet autographe et signé.

Abandonner la caserne Napoléon, c'était découvrir

l'hôtel de ville, qui communique avec la caserne par un souterrain. Le général Derroja comprit toute la gravité de la situation, et avant même de prévenir le maire de Paris de la nécessité où il se trouvait de dégarnir la préfecture, il envoya un officier au Champ de Mars pour vérifier l'authenticité de l'ordre reçu. Le général en chef confirma son injonction et expliqua les circonstances qui la motivaient. Ce fut M. Choppin, le secrétaire général de la préfecture, qui porta ce message. Dès lors, rassemblant prudemment ses hommes, les tenant bien en main malgré l'émeute qui grondait autour de la caserne et sur la place, veillant à ne laisser derrière lui aucun retardataire, le général Derroja fit ouvrir les deux portes assiégées extérieurement, et tambour battant, ayant formé une avant-garde solide et prête à tout, il défila en bon ordre sur la place. Il y eut des violences et des cris, les premiers assaillants furent renversés sans tergiversation, et la colonne s'engagea sur les quais.

Il est certain que M. Jules Ferry se trouva dès lors dans une situation difficile; il voulait résister et croyait pouvoir le faire. S'il ne s'était agi que de défendre l'hôtel de ville, une poignée d'hommes pouvait tenir longtemps; mais de toutes parts l'émeute envahissait le quartier, et l'ordre d'évacuation, qu'on l'approuve ou qu'on le trouve inopportun, était formel.

Ce qui nous confirme complétement dans l'asser-

tion plus haut avancée, que cet ordre d'évacuer Paris n'avait pas été pris en conseil, mais avait été donné directement au général en chef, c'est que M. Jules Ferry, membre du gouvernement, protesta très-énergiquement contre cette résolution. Doué d'une énergie qu'il faut reconnaître, il était pour la défense. Vers sept heures et demie, on reçut à l'École militaire la dépêche suivante :

Hôtel de ville, 18 mars, 7 heures 15 minutes soir.

Le général Derroja me communique un ordre, daté de six heures, ordonnant l'évacuation de la caserne Napoléon et de l'hôtel de ville, et signé Vinoy.

Je prie le ministre de l'intérieur et le président du gouvernement de me confirmer cet ordre par dépêche. L'hôtel de ville n'aura plus un défenseur. Entend-on le livrer aux insurgés, quand, pourvu d'hommes et de vivres, il peut tenir indéfiniment?

Avant d'évacuer, j'attends l'ordre par le télégraphe.

Jules Ferry.

Nos communications télégraphiques étaient coupées; la vive préoccupation des généraux était d'enlever à l'émeute le plus grand nombre possible de soldats. Une quantité considérable d'hommes isolés erraient dans les rues à la recherche de leur régiment; on prit toutes les mesures possibles pour concentrer les troupes. M. Ferry n'a pas dû recevoir de réponse au télégramme que nous citons; la confirmation en fut donnée cependant d'une façon indirecte par l'officier chargé de vérifier l'authenticité de l'ordre signé Vinoy.

Le maire de Paris, voyant qu'il ne communiquait plus avec le président du conseil ni avec le général en chef, s'adressa au ministre de l'intérieur, qui, on le verra plus tard, était à peu près dans la même position que lui. Stratégiquement parlant, la situation de M. Picard était cependant plus facile, d'abord parce qu'il avait toujours une ligne de retraite et n'était pas au cœur de l'émeute, ensuite parce que le ministère de l'intérieur n'est pas, comme l'hôtel de ville de Paris, le premier objectif de toutes nos révolutions.

Depuis sept heures jusqu'à neuf heures, il y eut de grandes angoisses à l'hôtel de ville; on était sur le point d'être cerné. Les fédérés, par le faubourg Saint-Antoine, par la rue Saint-Martin, par le pont Notre-Dame, le nouvel Hôtel-Dieu et le pont d'Arcole, descendaient groupes par groupes avec l'intention de se masser sur la place. Enfin toutes les rues qui entourent le palais municipal se couvraient de barricades.

Les graves soucis de M. Ferry et sa résolution sont attestés par les dépêches qu'il adresse alors coup sur coup à M. Ernest Picard :

Maire de Paris à intérieur.

Hôtel de ville, 18 mars, 7 heures 40 minutes soir.

Je réitère ma question au sujet de l'ordre d'évacuation. Allons-nous livrer les caisses et les archives? Car l'hôtel de

ville, si l'ordre d'évacuer est maintenu, sera mis au pillage. J'exige un ordre positif.

J. FERRY.

Maire de Paris à intérieur.

Hôtel de ville, 18 mars, 8 heures 25 minutes soir.

Avec cinq cents hommes, je suis certain de tenir indéfiniment dans l'hôtel de ville.

L'évacuation de la préfecture de police est insensée. Les barricades qui se font autour d'ici ne sont pas sérieuses.

J. FERRY.

Maire de Paris à intérieur.

Hôtel de ville, 18 mars, 9 heures 25 minutes soir.

Je reçois l'ordre du général Vinoy d'évacuer l'hôtel de ville. Pouvez-vous m'envoyer des forces? Répondez immédiatement.

J. FERRY.

Maire de Paris à intérieur.

Hôtel de ville, 18 mars, 9 heures 55 minutes.

Les troupes ont évacué l'hôtel de ville. Tous les gens de service sont partis, je sors le dernier. Les insurgés ont fait une barricade derrière l'hôtel de ville, et arrivent en même temps sur la place en tirant des coups de feu.

J. FERRY.

Enfin, vers la même heure, M. Jules Ferry fait parvenir une communication aux maires de Paris, réunis, comme nous l'avons dit, à la mairie du premier arrondissement. Il constate que le pouvoir exécutif lui retirant toutes les forces qui défendaient l'hôtel de ville, il ne peut plus s'y tenir, et il les ad-

jure, dans l'intérêt de la mairie centrale, et pour sauver les archives et les fonds, d'intervenir en corps et de régulariser ou atténuer ce qui va se passer.

Cette communication fut suivie d'une tentative d'exécution; les maires avaient réuni à grand'peine des citoyens dévoués et énergiques, qui se rendirent à la préfecture. Ceux-ci la trouvèrent déjà occupée par les fédérés aux ordres directs du Comité central, et le Comité ne se sentant pas d'humeur à remettre le pouvoir dont il venait de s'emparer, on dut céder devant la force.

On sent bien qu'en tout ceci nous ne nous préoccupons que de la recherche de la vérité sur un point historique; nous n'avons à atténuer les fautes de qui que ce soit, et nous espérons que notre indépendance de jugement ne sera contestée par personne. Que pouvait-on faire dans une pareille situation? Par quelle habile manœuvre, par quelle résolution virile eût-on pu, ce jour-là, sauver le principe d'autorité et préserver et l'hôtel de ville, et les ministères, et les différents quartiers généraux?

M. Jules Ferry avait raison de dire qu'il pouvait tenir longtemps dans la préfecture avec cinq cents hommes, et son tempérament personnel, comme celui de bien d'autres, était pour la résistance; mais il ne s'agit pas de tenir sur un point isolé pendant plus ou moins longtemps. Où est la base d'opération, où est la ligne de retraite? Après avoir fait

une sorte de défense de Mazagran dans chacun des siéges de l'autorité, que serait-il advenu? La reddition était fatale; on était coupé, cerné, investi de toutes parts, et si cette résistance, qu'on eût pu faire héroïque, sublime même, n'avait eu pour conséquence de permettre à d'autres forces de se grouper ici ou là, de s'organiser et venir débloquer les ministères, les quartiers généraux, la préfecture de la Seine et la préfecture de police, c'était de l'héroïsme en pure perte, cela est évident.

Or, cette réunion, ce groupement des forces étaient-ils possibles pour les troupes régulières ou pour la garde nationale? Là est toute la question.

Pour les forces régulières, c'est un fait jugé; l'ordre était donné d'évacuer Paris pour les soustraire à l'émeute, qui au cri de « Vive la ligne! » les démoralisait, grâce aux conditions de leur composition et à l'état de leur esprit; et cet ordre était donné par M. Thiers, qui était le chef, qui était la loi, le pouvoir suprême. Et il fallait obéir. Pour les généraux comme pour les officiers et les soldats, c'était là le devoir, si périlleux que ce fût pour Paris, et si cruel que ce parti pût être pour des chefs qui fuyaient le combat devenu impossible.

Pour la garde nationale, nous avons dit au premier chapitre qui précède la journée du 18 mars quelles étaient les dispositions des bataillons même les plus infatigables, les plus dévoués à la cause de

l'ordre, et il est un peu tard pour venir dire que les hommes d'ordre étaient en majorité et qu'ils auraient pu triompher des fédérés. D'ailleurs, le 18 mars, à huit heures du soir, combien y avait-il à Paris d'hommes d'ordre qui savaient la véritable portée du mouvement et connaissaient l'assassinat des deux généraux? Et s'ils eussent pu juger la situation avec le sang-froid et la rapidité de coup d'œil dont bien peu de gens étaient capables à cette époque, où étaient les cadres, où était la direction virile, énergique, dictatoriale qui pouvait, en l'absence du pouvoir légal qui se transportait à Versailles, assumer la responsabilité de la lutte immédiate?

D'ailleurs, est-ce que tout le monde ne sait pas que la horde des hommes qui veulent le pillage et la révolution en permanence déploie plus d'énergie que les gens d'ordre de toute nuance? C'est une idée élémentaire; sans compter les découragements, les froissements, la fatigue, les désillusions que nous avons analysés, et qui ont amené l'abdication du plus grand nombre.

Tout ce qu'on peut et tout ce qu'on doit faire, c'est de rendre justice à ceux qui, malgré ces faiblesses ou ces fatalités, persistèrent dans le devoir et essayèrent d'opposer une barrière à l'envahissement. Beaucoup d'entre ceux qui firent cette tentative ne jouissent pas aujourd'hui de la faveur publique, mais nous ne sommes point en goût de courtisanerie à

l'égard de l'opinion, et nous ne rendons hommage qu'à la vérité.

Nous n'avons point sur l'attitude de M. Ernest Picard, ministre de l'intérieur, et sur celle de M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, des notes aussi précises que sur celle des généraux et sur celle de M. Jules Ferry. Cependant il est certain que ces deux messieurs vinrent à l'École militaire demander des explications sur l'évacuation de Paris; ils trouvèrent là le ministre de la guerre qui donnait les ordres et déclarait en accepter la responsabilité, puisqu'il était couvert par le président du pouvoir exécutif. Les ministres étaient résolus à ne pas suivre le mouvement; ils ne l'approuvaient point, et trois d'entre eux regagnèrent leurs ministères, pendant que les autres se rendaient à Versailles auprès du président.

Les maires de Paris qui agirent cette nuit-là communiquaient donc avec le ministre de l'intérieur, qui accorda la nomination de M. Langlois, le député de la Seine, comme commandant en chef des gardes nationales : celui-ci eut même une entrevue, à l'hôtel de ville, avec les membres du Comité, qui lui demandèrent de recevoir son titre de leur autorité : il s'y refusa, et cette nomination ne fut point consacrée.

M. Picard, pas plus que M. Ferry et M. Jules Favre, ne pouvait cependant pas résister tout seul à l'émeute; il dut bientôt abandonner la place et suivre le gouvernement à Versailles après de très-honora-

bles tentatives de résistance. Il laissa, place Beauvau, M. Calmon, M. Labiche et son secrétaire particulier; ces messieurs avaient groupé autour d'eux un certain nombre d'hommes résolus qui, jusqu'au 19, formèrent la garnison du ministère. Devant un ordre formel du président du pouvoir, le ministère fut évacué le 19 vers deux heures; les gardes nationaux rentrèrent chez eux et les gardes du Comité vinrent prendre possession.

Une scène à peu près analogue se passa aux Affaires étrangères et dans les différentes administrations.

Incident du Luxembourg. — Le 69e de marche. — Retraite de l'armée sur Versailles. — Les boulevards le 18 mars à dix heures du soir. — Paris et l'hôtel de ville le matin du 19.

La concentration des troupes régulières au Champ de Mars s'opérait; de tous les points de Paris, les régiments dispersés se dirigeaient vers l'École militaire. Le 69e régiment de marche, composé d'hommes du 45e, de soldats d'infanterie de marine et d'un grand nombre d'individus pris dans des régiments démembrés, était commandé par un officier supérieur de l'infanterie de marine, et faisait partie de la brigade Wolff, aux ordres du général de division de Maud'huy. Ce régiment, qui avait pris dans la nuit du 17 au 18 un poste de combat, devait, comme les autres, rallier le Champ de Mars et se diriger sur Versailles. Comme il avait laissé ses sacs dans le jardin du Luxembourg, il avait dû, avant

d'évacuer Paris, aller former les faisceaux sur l'esplanade des Invalides, et de là, les hommes isolés, un par un, iraient reprendre leurs sacs pour se reformer aux Invalides et se porter sur Versailles. Au milieu de ce désordre, le régiment se dirigea en armes directement sur le Luxembourg; mais les gardes fédérés se portant immédiatement sur ce point, fermèrent les portes du jardin et l'y retinrent prisonnier. On comprenait déjà le mouvement d'évacuation, et il était très-important de retenir un régiment tout entier, qui, une fois isolé dans Paris, passerait forcément à l'émeute.

Les habitants du quartier ne montrèrent d'ailleurs nulle malveillance; ils fournirent des vivres aux hommes, et ne firent que s'opposer à leur départ. On se rappellera que le lendemain le *général* Lullier, nommé par le Comité central, vint parlementer avec les officiers et leur proposa de passer à l'émeute ou de se laisser désarmer; le commandant tint ferme, il groupa sa troupe, ne fit aucune concession, et déclara qu'il voulait à toute force rejoindre Versailles en armes et avec toute son artillerie, car une demi-batterie avait été aussi détachée avec le 69e.

Cette séquestration dura plusieurs jours, pendant lesquels le commandant ne perdit ni un fusil ni un homme; et, un matin, il fit une démonstration vigoureuse, disposa ses troupes avec ses canons au centre et battit en retraite au milieu de cette foule

hostile, qu'il sut contenir par une attitude des plus énergiques. Le président du pouvoir et l'état-major général, à la grille de la préfecture de Versailles, vinrent rendre les honneurs à cette troupe qui avait fait son devoir, et ce petit épisode produisit sur l'armée un certain effet moral. Nous anticipons sur les événements pour dire ce qu'il advint plus tard de cette séquestration; mais le fait qui en fut le point de départ se produisait à l'heure où nous en sommes arrivé dans ce récit du 18 mars.

Nous avions quitté le Louvre à sept heures pour nous rendre dans le quartier Montmartre; à neuf heures, nous avions assisté à la prise de possession de la place Vendôme; de là, nous nous rendîmes aux Tuileries, qui n'étaient plus gardées par aucune troupe, et de la cour des Tuileries, traversant la place du Carrousel dont les grilles étaient fermées, nous voulûmes pénétrer dans la cour Caulaincourt par une porte secrète qui donne sous les arcades du pavillon Mollien. Les appartements du grand état-major étaient absolument déserts; tout l'état-major général, depuis le commandant en chef jusqu'aux secrétaires, s'était transporté à l'École militaire.

Ce fut une singulière impression; nous ne connaissions pas encore à sept heures du soir la décision de M. Thiers, et comme aucun lien de discipline rigoureuse ne nous attachait à la personne du général en chef, nous prîmes le parti de circuler dans

les quartiers soulevés. Nous allâmes aux nouvelles, au pied de la butte, sur la place de l'hôtel de ville, et en dernier lieu, à la place Vendôme.

Nous avons dit que le Louvre était absolument abandonné; les chambres que nous occupions avaient été évacuées en notre absence par nos collègues de l'état-major; les écuries étaient vides aussi, mais le quartier général n'était pas encore au pouvoir des insurgés. Ceux-ci, jusque-là, ignoraient la marche sur Versailles, et, entre l'hôtel de ville et le Louvre, il n'y avait que des groupes épars qui agissaient sans ordre et n'osaient se présenter dans ce quartier, où quelques heures auparavant ils auraient pu rencontrer des forces nombreuses. D'ailleurs les quais du Louvre, depuis la Samaritaine jusqu'à la place de la Concorde, étaient sillonnés de troupes de ligne, sac au dos, en tenue de campagne; elles se dirigeaient vers l'esplanade des Invalides. En rapprochant ces circonstances et rassemblant nos souvenirs, nous supposons que les régiments qui défilaient à cette heure-là devaient être ceux de la brigade Derroja, qui venait d'évacuer la caserne Napoléon.

Les conservateurs nous déclarèrent qu'ils s'attendaient à chaque instant à être envahis; ils avaient fermé les grandes portes du quai et se tenaient sur le qui-vive. Cette partie du Louvre resta ainsi neutre pendant quelques jours. Sortant par le quai et traversant le pont des Saints-Pères, nous étions à dix

heures et demie aux Affaires étrangères; le ministère n'appartenait pas encore à l'émeute, grâce à la proximité des Invalides, où se ralliaient et se reformaient les régiments à leur arrivée. Des officiers d'état-major de la garde nationale occupaient les grandes salles du bas. M. Jules Favre était encore au ministère, et quelques-uns des ministres présents à Paris y étaient réunis. Ils connaissaient la situation telle qu'elle était, et pendant que M. Thiers s'installait à Versailles, où il avait déjà reçu à son arrivée les députés les plus influents, M. Ferry et M. Picard essayaient d'appeler les citoyens à la résistance. C'est dans cette réunion de nuit aux Affaires étrangères qu'on rédigea la proclamation aux gardes nationaux de la Seine, qui les appelle à la défense et finit par ces mots : « Ralliez-vous au gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale. » (*Voir aux Documents.*)

La grande préoccupation des membres du gouvernement, en présence de ces événements, était de penser que l'ennemi était à nos portes, et que devant un attentat qui supprimait le gouvernement et pouvait en séquestrer les membres, celui-ci pouvait occuper Paris comme gage de l'indemnité de la guerre, impossible à payer désormais.

A une heure du matin le général en chef, avec les trente-cinq mille hommes qui composaient la garnison de Paris, devait se mettre en route pour Versailles. Paris allait être entièrement livré à l'émeute;

cependant les ministères de la rue de Grenelle n'étaient pas encore abandonnés, les grandes administrations fonctionnaient, et le *Journal officiel*, pendant toute la nuit et toute la journée du 19 mars, reçut les communications du gouvernement.

Au lieu de rallier immédiatement le quartier général à l'École militaire, nous prîmes donc la résolution de rester dans Paris le plus longtemps possible, et nous parcourûmes les boulevards jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

L'assassinat des généraux avait indigné la foule; mais le centre vivant, du faubourg Montmartre au nouvel Opéra, quoique singulièrement agité, était aussi brillant que si rien ne se fût passé dans la journée; la composition des promeneurs était la même, et l'œil d'un Parisien exercé pouvait reconnaître dans la foule ces habitués du boulevard qui sont comme les porte-voix de l'opinion publique et ceux qui reflètent le mieux les impressions diverses. Ceux-là étaient fiévreux, mais paraissaient animés d'une certaine énergie; ils sentaient la nécessité de se grouper, et en cherchaient les moyens.

De nombreux rassemblements stationnaient de distance en distance sur la chaussée vide de voitures; de temps en temps, un bataillon bien serré, exagérant la fermeté de son attitude, défilait en marquant le pas, clairon en tête et drapeau déployé. On discutait très-haut dans les groupes, et déjà des indi-

vidus à tête fauve, des déclassés doués d'une certaine facilité de parole, développaient des doctrines étranges. A côté des fausses théories et des arguments spécieux, la bêtise, l'ignorance et les grossiers appétits se donnaient carrière. De temps en temps, audacieusement, cyniquement, un bohémien à cravate blanche sale, aux longs cheveux mal tenus, un futur membre du gouvernement du 26 mars, s'érigeant en orateur, faisait l'apologie des assassins de Lecomte et de Clément Thomas.

A plusieurs reprises, en plein boulevard, des honnêtes gens indignés se firent les exécuteurs de la loi; mais déjà, même dans ce quartier conservateur, la foule était agitée par des courants divers. L'entrée de la rue de la Paix était occupée militairement; aucun vestige d'autorité n'existait plus, le Comité central était installé au cœur de Paris. On conservait encore la liberté d'exprimer tout haut son opinion sur les faits et sur les hommes; mais déjà on se sentait opprimé par la tyrannie d'en bas. Accompagné d'un certain nombre de promeneurs que nous trouvâmes sur les boulevards, auteurs dramatiques, avocats, artistes, bourgeois de Paris habitués des cercles, nous remontâmes jusqu'à la hauteur du boulevard Pigalle. Là, l'émeute se sentait mieux sur son terrain, et les agitateurs trouvaient moins de contradicteurs; les premières rues qui mènent à la butte Montmartre étaient paisibles, et l'aspect de ces

quartiers n'offrait même pas l'agitation fiévreuse du boulevard; mais l'organisation se faisait sentir, le service militaire était fait avec régularité, et chacune des barricades élevées à l'entrée des rues qui aboutissent au plateau était rigoureusement surveillée par des gardes peu nombreux, mais très-silencieux, très-résolus, et qui paraissaient remplir avec conscience une consigne donnée par es meneurs.

Pendant toute la nuit le Comité travailla à l'organisation, donnant des ordres d'occuper tel ou tel point et cherchant à régulariser la marche des événements en les subordonnant à son action. Des chefs militaires avaient été nommés. Charles Lullier — aujourd'hui condamné à mort — dirigea militairement l'occupation des différents centres d'administration. Il s'était de sa personne établi à l'hôtel de ville, où le Comité central siégeait en permanence, défendu par des forces considérables pourvues de canons et de munitions. Tout le quartier fut barricadé et gardé stratégiquement. La place, en douze heures, fut transformée en un camp retranché, et dès le 19 au soir elle eut son aspect définitif. Bergeret garda l'état-major des gardes nationales; les Tuileries reçurent un chef militaire, chaque ministère eut un bataillon chargé de la garde et de la défense. Le 19, dans la journée, le même Lullier, avec un appareil imposant, installa dans chaque mairie des délégués du Comité central qui substituèrent

leur action à celle des maires nommés par le suffrage universel.

L'aspect de Paris le lendemain, à notre réveil, n'offrait encore rien de menaçant; à part l'horrible drame de Montmartre, il semblait qu'une révolution pacifique s'accomplissait. Si le gouvernement légal avait abandonné Paris, son action n'était pas cependant tout à fait supprimée, mais les proclamations du Comité central s'étalaient sur les murs de la capitale à côté de celles du gouvernement de la République.

Le *Journal officiel*, qui paraissait ce matin-là plus tôt qu'à l'ordinaire, dans le but d'éclairer le public sur la situation, discutait les actes du Comité central, tandis que le Comité lui-même, ce Comité jusque-là anonyme et dont on parlait comme d'une société secrète et d'une puissance occulte, se révélait publiquement par une proclamation signée du nom de tous ses membres et datée de l'hôtel de ville. L'affiche, sur papier blanc, la couleur officielle, et conçue dans les termes suivants, était adressée aux gardes nationaux :

CITOYENS,

Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

Nous croyons pouvoir dire aujourd'hui que nous avons accompli fidèlement cette mission.

Aidés par votre courage et votre admirable sang-froid, nous venons de chasser ce gouvernement qui nous trahissait.

Ici expire notre mandat, et nous vous le rapportons, car

nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

Préparez donc et faites de suite vos élections communales, et donnez-nous pour récompense, la seule que nous ambitionnions, celle de vous voir assurer la véritable République.

En attendant, nous conservons au nom du peuple l'hôtel de ville.

Hôtel de ville, 19 mars 1871.

Le Comité central de la garde nationale,

Assi, Billioray, Varlin, Rousseau, Mortier, Grollard, Geresme, Pougeret, Ch. Lullier, Barroult, C. Dupont, Fabre, Ferrat, Boursier, Lavalette, Ed. Moreau, Babick, Gouhier, Jourde, Blanchet.

Il est de fait que le nom d'Assi circulait ce matin-là dans toutes les bouches. Des Parisiens, hommes du meilleur monde, de ceux qui firent la tentative de résistance et assistèrent quelques jours après à la manifestation de la place Vendôme, parcouraient le boulevard en raillant « le gouvernement de M. Assi, du Creusot », s'étonnant de la faiblesse de la foule qui acceptait cette tyrannie d'en bas. Dans les hauts quartiers, tout se passait comme dans le meilleur des mondes, et la population, assez exaspérée contre le gouvernement régulier, trouvait que tout allait pour le mieux. Les cochers, grand thermomètre de la tranquillité publique pour les vrais Parisiens, paraissaient avoir remporté une victoire, et prenaient des airs d'indicible satisfaction, en refusant de conduire les passants. Par-ci, par-là, quelques ouvriers ou petits boutiquiers, hommes de bon sens, lisant la

proclamation du Comité, haussaient les épaules, et se demandaient entre eux d'où sortaient ces faux ouvriers qui s'arrogeaient le droit de gouverner Paris. La circulation des troupes fédérées devenait régulière et s'était véritablement organisée. Les bataillons de Montmartre et de Belleville, installés dans les arrondissements dits *réactionnaires,* y faisaient des manifestations militaires auxquelles les passants assistaient avec une indifférence mêlée d'étonnement. Ces fédérés, qui sentaient que le terrain n'était pas encore bien sûr, marchaient d'une façon compacte, en affirmant leur force par une expression féroce et des airs ultra-militaires qui avaient leur côté comique. Les officiers portaient généralement sous le ceinturon une large écharpe bleue ou rouge, et le revolver à la ceinture; pas un mot, pas un geste dans le rang : l'organisation militaire des bataillons de marche pendant le siége avait porté ses fruits inévitables. De temps en temps, et comme à un signal convenu, une grande clameur : « Vive la République ! » s'élevait des rangs. Il nous fut impossible de pénétrer jusqu'à la colonne Vendôme; les deux entrées, sur le boulevard à la hauteur de la place, et sur la rue de Rivoli à la hauteur de l'hôtel du Rhin, étaient déjà fortifiées par des barricades. A droite et à gauche, deux passages permettaient la circulation aux gardes du Comité.

La place de l'hôtel de ville, à l'heure où nous y

arrivâmes, le matin du 19, avait déjà son aspect révolutionnaire, et ces petits croquis faits sur nature et tracés sur notre journal ne devraient pas être indifférents au point de vue du renseignement historique.

L'avenue Victoria, qui débouche dans l'axe de la façade du palais, était fermée par une très-haute barricade avec embrasures encore vides de canons. Le drapeau rouge avait remplacé le drapeau tricolore au-dessus de l'horloge. Les grilles étaient fermées, et à l'intérieur un nombre considérable de gardes nationaux remplissaient les corps de garde et avaient formé les faisceaux. La place ressemblait à un camp : on roulait des tonneaux de poudre et des paquets de cartouches qu'on rangeait sous des bâches; les officiers, en armes et en tenue de campagne, se promenaient de long en large. Des cantinières en grand nombre allaient de groupe en groupe, et de temps en temps les barricades s'ouvraient pour donner passage à des compagnies amenant des canons pour les mettre en batterie aux embrasures. Au moment où nous stationnions ainsi sur l'avenue Victoria, une troupe bizarrement composée de zouaves, de marins, de quelques soldats de la ligne, de mobiles et de gardes fédérés portant un grand drapeau déployé et précédés de clairons sonnant une marche, se présentait à la barricade et demandait à pénétrer sur la place. Les factionnaires leur indiquèrent le passage par la rue de la Verrerie et la rue du Renard. C'était une

manifestation faite par les soldats qui étaient restés dans Montmartre à la suite des événements de la veille.

Dans la rue de Rivoli, les boutiques étaient ouvertes, les cafés et les marchands de vin plus pleins qu'à l'ordinaire; mais la circulation des voitures était sensiblement diminuée.

Nuit du 18 mars. — Abandon des forts. — Le Mont-Valérien. — Le fort de Vincennes.

Le mouvement d'évacuation de l'armée de Paris sur Versailles se fit avec quelque précipitation, c'était une retraite qui prenait des airs de fuite; la population parisienne, comme nous l'avons démontré, avait renoncé à se garder elle-même et on la laissait ainsi devenir la proie de l'émeute; elle en conçut dès lors un très-vif ressentiment. Cependant rien ne se fit à l'aventure : l'abandon même des forts fut le résultat d'un ordre donné par le président du pouvoir exécutif. Le lieutenant Goeb, de l'escorte du général en chef, qui, le 18, accompagna M. Thiers avec un détachement jusqu'au delà du pont de Sèvres, rapporta un second ordre impératif de faire replier sur Versailles la brigade distribuée dans les forts de la rive gauche, afin de couvrir Versailles, que le président ne trouvait pas suffisamment défendu par les troupes qui gardaient cette résidence. Nous nous demandons encore aujourd'hui si, au lieu de reprendre

Issy et Vanves au prix du sang le plus généreux, on n'aurait pas dû tenter l'aventure et, sous la conduite d'officiers solides, laisser les troupes qui tenaient garnison dans les forts responsables de la défense de chacun d'eux. Plus tard, on est allé plus loin, et on s'est demandé aussi s'il n'était pas possible, avec le concours de quelques bataillons dévoués, de garder une porte de Paris; sans doute on eût ainsi évité bien du sang, bien des travaux et bien des peines; mais la question n'est pas théorique, elle se résume à savoir si, dans de telles circonstances, on pouvait en agir ainsi.

Sous le coup de la défection qui forçait à abandonner la capitale, personne, depuis les chefs immédiats jusqu'aux gouvernants, ne pouvait mesurer la portée que cette défection allait atteindre. Il nous semble que dans l'esprit de M. Thiers l'idée dominante, l'idée tyrannique dut être celle-ci : — soustraire l'armée *à tout prix* à l'influence révolutionnaire et à la corruption d'en bas; — et, comme en abandonnant une ville empestée on va tout d'un trait plus loin qu'il ne serait nécessaire, on prescrivit un abandon complet, absolu; on ne tenta même pas de s'arrêter pour regarder froidement en arrière et se rendre un compte exact de la situation. Les forts étaient gardés sans doute : mais une démonstration immédiate des fédérés, auxquels il était facile de réunir des forces considérables par le nombre, sinon par

la discipline, pouvait avoir pour résultat de cerner Issy, Vanves ou Montrouge, et d'en empêcher le ravitaillement. Au moment où nous étions arrivés, sous la terrible influence qui avait amené la defection de Montmartre; avec ce cri de « Vive la ligne! » et cette manœuvre de la crosse en l'air, la résistance était aléatoire; on pouvait se défendre, mais on pouvait aussi pactiser, malgré l'énergie des chefs. Un fort passant à l'émeute, tous les autres lui appartenaient. On jetait alors dans Paris des bataillons entiers, des régiments équipés, armés, disciplinés; on donnait à cette armée de l'émeute une force légale, un uniforme et un drapeau, le drapeau tricolore, contre lesquels une autre armée allait être obligée de combattre.

Qu'on veuille bien peser toutes choses avec calme. Nous croyons encore aujourd'hui, nous personnellement, qu'on aurait peut-être pu rallier quelques soldats sûrs et tenter de garder une pointe dans Paris, quoique Montmartre, changé en forteresse, dominât tous les points occupés; mais quel résultat terrible si cette force isolée de sa base d'opération, qui ne pouvait plus être que Versailles, avait failli à son devoir! Après tous nos malheurs, quel malheur suprême! Au lieu d'avoir devant soi les éléments impurs de toutes les sociétés de l'Europe et les repris de justice, au milieu desquels on distingue quelques soldats réguliers, déserteurs et traîtres, on aurait eu des soldats marchant contre des soldats! Et c'est alors qu'au lieu

de dire « l'armée de Versailles et les défenseurs de la Commune », on aurait pu dire « l'armée de Paris » et « l'armée de Versailles ». La nuance est cruelle. Personne n'a le droit ni le pouvoir de dire ce qui serait arrivé dans ces circonstances; toujours est-il que la résolution fut rapide et absolue, et que M. Thiers, dans son idée fixe de soustraire l'armée à ces influences néfastes, voulut l'avoir tout entière sous la main, loin du contact des Parisiens. Les forts furent donc abandonnés, Vincennes resta isolé, et le Mont-Valérien lui-même, pendant quelques heures, ne fut occupé que par quelques officiers et par une poignée d'hommes autour desquels tournaient des gardes fédérés chargés de surveiller la forteresse.

Quand on eut mis la ligne de la Seine entre l'armée et la capitale, on prit des dispositions militaires; les troupes furent échelonnées sur les routes qui conduisent à Versailles, et la première préoccupation fut de garder celles qui aboutissent au siége de l'Assemblée nationale.

Pour le Mont-Valérien, il faut établir les faits tels qu'ils se passèrent. Le second ordre d'évacuation était conçu en termes généraux. On avait désigné les forts *de la rive gauche*, sans spécifier si, oui ou non, on devait, dans le même mouvement, découvrir le Mont-Valérien. M. Thiers, toujours résolu à tenir l'armée absolument dans la main, pensait avec raison que la position n'avait de valeur que pour une

troupe régulière, que la distance qui la sépare du pont de Neuilly était trop considérable pour que les fédérés pussent occuper le Mont et se relier aux forces qu'ils avaient de l'autre côté du pont, et que s'ils commettaient la faute de s'isoler dans cette forteresse, ils seraient condamnés à y mourir de faim ou à capituler. Cependant, au point de vue offensif contre Paris, on ne pouvait pas aussi facilement prendre son parti de la possession du Mont-Valérien par les insurgés. Dans le cas d'une sortie des fédérés, c'était une ressource considérable et un moyen de les atteindre sans s'exposer à aucune espèce de danger. Dans le cas d'une attaque au corps de place ou d'une tentative contre une des portes de l'enceinte, le feu constant de l'artillerie battant un point défini était une excellente base, et on devait en faire l'expérience quelques jours après.

Il faut ajouter que c'était peut-être pousser un peu loin le système de l'évacuation, dont nous avons reconnu en son temps la nécessité indispensable. Comment n'aurait-on pas trouvé dans toute cette armée, si agitée, si ébranlée et si indécise qu'elle pouvait être, cinq cents hommes capables de tenir dans une forteresse qui excitait l'envie de M. de Moltke et qui, somme toute, n'aurait eu à se défendre que contre des gardes nationaux inexpérimentés? Mais, sans faire injure à la masse de l'armée, la pensée qui dictait les ordres d'évacuation n'était pas un soupçon à l'égard de la force de résistance des bastions, ou

une crainte exagérée de la témérité et de la puissance des fédérés : on craignait quelque chose d'impalpable et contre quoi rien ne prévaut, c'est-à-dire le souffle de révolte et de défection qui passait à ce moment dans l'air.

Une fois donc revenu de l'impression première, de l'incertitude et même de la stupeur produites par les événements, on envisagea comme possible et comme probable la sortie des fédérés; il fallut dès lors songer au Mont-Valérien. Il paraît que deux députés — M. Buffet était l'un d'eux — se rendirent auprès de M. Thiers dans la journée du 19, et lui firent observer que loin d'abandonner la forteresse, sa possession était tout à fait indispensable, et qu'on regardait comme très-dangereux le parti pris de la laisser ainsi comme une position neutre entre Paris et Versailles.

Dans toute la série des opérations qui se sont exécutées dans Paris, que ce fût d'abord pour dégager une petite force menacée par l'émeute, que ce fût plus tard pour repousser une sortie des fédérés ou s'emparer d'un point nécessaire pour commencer les opérations du siége, M. Thiers s'est toujours préoccupé à un très-haut degré du principe militaire qui consiste à ne jamais isoler une force quelle qu'elle soit. Par tempérament et par la nature de ses études, ayant des idées arrêtées sur la stratégie, il ne se dégagea jamais de cette théorie qu'il avait

poussée si loin dans cette grave circonstance; il fit donc quelques objections, sans repousser toutefois complétement le projet de faire réoccuper le Mont-Valérien. Ce n'est que pendant la nuit qu'il autorisa par écrit le général en chef de l'armée de Versailles à exécuter cette opération, et cette résolution porta bientôt ses fruits.

Le général Vinoy voyait avec peine le Mont-Valérien ainsi abandonné; il se rendit vers une heure du matin chez M. le président, lui fit la proposition formelle d'y envoyer des forces, et le pressa vivement d'accéder à sa demande. M. Thiers reposait; il se leva, écouta les représentations du général, fit encore quelques objections, mais finit par signer l'ordre. Quelques heures après, la forteresse était solidement occupée par le régiment du colonel Cholleton; le colonel Lochner, nommé après le général Noël commandant supérieur du Mont-Valérien, accepta encore la responsabilité de la défense en cas d'attaque des fédérés, et celle de l'initiative en cas d'attaque de notre part.

Le 20, les fédérés en grand nombre vinrent sommer la forteresse de se rendre. On répondit aux parlementaires que s'ils persistaient, on les ferait fusiller sans pitié. Il est difficile de dire ce qui serait arrivé si les émeutiers avaient trouvé la place abandonnée, comme elle l'était encore la veille.

Ce fut ainsi que très-peu de temps après, les forces

fédérées se présentant en nombre au rond-point des Bergères et dessinant un mouvement tournant par la plaine de Rueil (mouvement semblable à celui que le général Ducrot fit deux fois pendant le siége), l'artillerie du Mont-Valérien coupa en deux les colonnes insurgées.

Les fédérés, auxquels leurs émissaires avaient, quelques jours auparavant, promis la complicité ou tout au moins la neutralité des défenseurs du Mont-Valérien, qu'ils prétendaient être aux mains des gardes du Comité central, furent surpris de recevoir, en passant à portée, les obus lancés de la forteresse; ils crièrent à la trahison, et se retournèrent contre Bergeret dans cette déroute sanglante de Rueil où Gustave Flourens fut tué, et qui aboutit à un véritable désastre pour la Commune.

Quels que soient les faits qu'on ait avancés à ce propos, notre récit est authentique; il serait attesté au besoin par les dépositions faites devant la commission d'enquête sur les événements du 18 mars.

Reddition du fort de Vincennes.

Il est un point important qu'il faut aussi élucider, c'est l'évacuation d'une autre forteresse redoutable qui pouvait être à elle seule un rempart formidable contre l'émeute. Nous voulons parler du fort de Vincennes, dont la position, les ressources et

la puissance proverbiale ont été annulées comme par enchantement.

Nous n'avons pas l'habitude de trancher légèrement des questions qui intéressent et l'honneur de l'armée et celui d'un officier général; par conséquent, il s'agit d'expliquer quelles étaient la situation et les ressources de la forteresse, et quelles péripéties en ont amené la reddition.

Les actes du général Ribourt doivent avoir été l'objet d'une sérieuse enquête; nous ne pouvons donner sur ce point les documents officiels, qui restent secrets, mais voici les circonstances connues dans lesquelles les faits se sont produits. On comprendra facilement que nous restions dans une extrême réserve, et que nous nous abstenions dans ce récit historique de juger la conduite du général qui commandait alors cette place.

Une clause de la convention de la reddition de Paris fixait le chiffre de la garnison de Vincennes; cette garnison était assez faible. Il n'y avait dans le fort qu'un détachement du 20e d'artillerie, la compagnie permanente d'ouvriers, et un bataillon de chasseurs à pied. Vincennes était isolé et abandonné à ses propres forces; ses canons, ses munitions, les murailles, bastions et pont-levis, sont des éléments incontestables de défense, et si Vincennes, attaqué ou entouré par les fédérés, avait été forcé de se défendre et qu'on eût pu compter sur la garnison,

il est certain qu'on pouvait non-seulement y tenir longtemps, mais pour ainsi dire indéfiniment. On a cependant, dans tous ces événements, à compter avec une situation unique, avec un sous-entendu formidable qui annule toutes les forces, si considérables qu'elles soient numériquement : c'est la complicité des défenseurs; plus ils sont nombreux, plus ils deviennent dangereux, car au lieu de résister à l'émeute, ils peuvent par la défection la rendre plus redoutable.

L'évacuation de Paris était un fait accompli. Entre les remparts et le fort, tous les villages appartenant à l'émeute, Belleville, Charonne, Ménilmontant, la barrière du Trône, Bagnolet, Montreuil, Saint-Mandé, Charenton, fournissaient des contingents fédérés; la population de Vincennes était plus que douteuse, les autorités municipales avaient même dû se retirer. Il n'y avait donc nul obstacle à la marche des fédérés. Quelques-uns sortirent de Paris en amateurs et se joignirent à la garde nationale locale et à la foule de toute nature qui s'agglomère aux environs d'une grande place et vit du soldat et d'industries équivoques ou tolérées. Le Comité central lui-même, qui avait déjà fait occuper les forts abandonnés, avait dû aussi songer à s'emparer de ce centre militaire, qui était d'une importance considérable comme arsenal et comme point de défense.

Vincennes fut donc entouré. Les soldats de la

compagnie d'ouvriers qui occupaient la partie neuve, à l'approche de cette foule armée qui proclamait son omnipotence et sa victoire, ne gardèrent pas tout d'abord la cohésion qu'on attendait d'eux; ils restèrent sourds à la voix de leurs chefs, et un grand nombre d'entre eux se précipitant aux grilles, fraternisèrent avec la foule, acceptant le vin qu'on leur passait. Quelques barreaux furent sciés, les chaînes des ponts-levis baissées, les murs escaladés, et le général, voulant s'interposer, fut appréhendé et violenté par ses propres soldats. Les officiers déployèrent une grande énergie, et le commandant des chasseurs à pied voulait résister quand même; mais déjà, dans l'enceinte même, les fédérés étaient mêlés aux défenseurs, dont un grand nombre étaient devenus des émeutiers; on transigea, et Vincennes fut perdu pour la cause de l'ordre.

Dans quelle mesure le général commandant aurait-il pu résister à ce flot? Quelle était, au milieu de tous ces mauvais éléments, la force des éléments dévoués? Nous ne pouvons le dire exactement; il faudrait, pour établir ce point délicat, réunir les dépositions contradictoires. Il faut reconnaître que l'artillerie, dans l'ensemble de l'armée, forme un corps spécial d'une haute moralité et d'une solidité qui n'est point contestable. Qui a vu les canonniers et servants de pièce d'une batterie, décimés par les projectiles ennemis, résister à cette dure épreuve et

apporter un calme et un dévouement admirables à leur tâche, a lieu de s'étonner de cette défection; mais dans le récit des événements auxquels nous asssitons, il y a un enchaînement et une logique inflexibles. Il n'y a point d'effet qui n'ait sa cause patente ou secrète, et ces raisons de l'ordre moral ont des résultats inévitables. La composition du 20e d'artillerie ou la présence de la compagnie permanente est la cause efficiente qui explique tout.

Cette compagnie d'ouvriers vivait dans Vincennes et en connaissait les agitateurs; elle eut l'initiative de la défection. Il faut dire aussi que, pendant un siége où l'artillerie avait joué un si grand rôle, les artilleurs manquaient. Quatre cents pièces fondues pendant le siége, trois mille pièces sur affût et ces soixante-dix batteries nouvelles avaient exigé la création de nouveaux régiments. Tout le monde sait que si on improvise un personnel dans l'armée, ce n'est ni le pointeur, ni le conducteur, ni même le servant. On avait versé dans l'artillerie des cavaliers dont on avait mangé les chevaux et dont on avait fait des conducteurs; c'était là l'élément le plus solide; mais un grand nombre de soldats qu'on désignait déjà sous le nom de *Parisiens* avaient été engagés dans ces régiments, et après avoir bien fait leur devoir en face de l'ennemi, ils se révélaient comme des hommes indisciplinés depuis qu'il s'agissait uniquement de défendre l'ordre menacé. Ce n'étaient plus

là nos beaux régiments d'artillerie solides au feu, réguliers à la manœuvre, disciplinés dans la paix comme dans la guerre, et obéissant à des hommes distingués et nourris de fortes études. Les circonstances étaient assez critiques par elles-mêmes, le personnel était nouveau, disparate, il manquait d'expérience et d'aptitude et n'avait pas été élevé à l'école du soldat. Cette défection avait lieu d'affliger tout le monde, elle n'eut pas lieu d'étonner ceux qui connaissaient les circonstances que nous venons d'énumérer.

Vincennes appartint donc à l'émeute; on nomma un gouverneur, un commandant de place, et, pour surcroît, la plupart des soldats qui avaient fraternisé avec les émeutiers devinrent les artilleurs de la Commune et lui apportèrent un élément qui allait rendre plus effectif l'emploi de ces quatre cents pièces tombées aux mains des fédérés.

L'armée de Versailles. — Ses positions. — Circonstances morales. — Rétablissement de la discipline par l'isolement des troupes. — Attitude du soldat dans les premiers engagements.

Les circonstances dans lesquelles se trouvait le gouvernement, l'incertitude où l'on était sur les dispositions morales de l'armée qui venait d'évacuer Paris, déterminèrent le chef du pouvoir à porter tous ses soins sur le rapatriement des prisonniers de Metz et de Sedan. Déjà de toutes parts se présentaient les généraux qui avaient été internés dans les villes d'Al-

lemagne et les officiers qui avaient pu se rapatrier à leurs frais.

Cependant il était impossible d'attendre que les autres prisonniers, épars aux quatre coins de l'Allemagne, sans cadres, sans équipement, sans armement, dont les officiers avaient été tués ou blessés, pussent avant longtemps être reformés de nouveau pour apporter au gouvernement un appoint de forces sérieuses.

Pendant les premiers jours, il y eut comme un armistice entre Paris et Versailles; on se demandait si sérieusement les fédérés, qui pouvaient longtemps résister sans aucun danger à l'abri des murailles, oseraient se risquer en plaine et tenter une sortie. L'évacuation de Paris ne s'était pas faite aussi précipitamment sans qu'il en fût résulté beaucoup de désordre, et certaines conditions pratiques rendaient la situation extrêmement critique. La manutention et les magasins de l'État étaient tombés au pouvoir de l'émeute, Versailles ne pouvait offrir, comme ravitaillement, que les approvisionnements destinés à la division qui avait eu pour mission de garder l'Assemblée nationale et la ville. Les chemins de fer aux mains de l'ennemi, trente-six départements envahis, les prisonniers de Metz et de Sedan à rapatrier, toutes nos administrations en désarroi, les dossiers tombés aux mains des insurgés, le personnel dispersé : c'était une situation unique et désespérée. Et pourtant une préoccupation plus grande

que toutes celles-ci assiégeait le chef de l'État et les généraux : on se demandait avec une vive inquiétude si cette armée, démoralisée par le spectacle de ce qui s'était passé le 18 mars, allait faire son devoir dans le cas d'une attaque des fédérés. La défection est contagieuse : un cri poussé par l'émeute, une tergiversation dans le commandement, l'initiative d'un homme qui lève la crosse en l'air pouvaient entraîner toute l'armée. C'était une terrible alternative !

Le phénomène qui se produisit alors n'a pas été assez remarqué ; il est presque inexplicable, et il s'opéra avec une incroyable promptitude.

Ceux qui ont vu l'armée qui composait la garnison de Paris dans la période qui s'est écoulée entre la conclusion de la paix et l'insurrection du 18 mars, assistèrent à un véritable coup de théâtre. Le prodigieux changement qui s'opéra dans cette même armée en l'espace de huit jours donna raison au président du pouvoir exécutif, et lui rallia un certain nombre de ceux qui trouvaient qu'on abandonnait Paris avec trop de précipitation, et que, même à ce prix, rien ne pourrait arrêter la dissolution.

Nous avions vu se produire à Paris, quoique à un degré beaucoup moindre, les faits dont on avait été témoin à la suite de Sedan avec ces bandes de fuyards qui pillaient sur leur passage et méconnaissaient toute discipline, toute dignité personnelle et toute

retenue. Nous n'en étions pas arrivés sans doute aux désordres du camp de Châlons et de Mézières, car l'armée, jusqu'à la fatale journée du 18 mars, avait gardé sa cohésion; mais des faits pénibles s'étaient produits. On avait vu à la Ville-Évrard des bataillons entiers, pris de panique, quitter le champ de bataille et ne s'arrêter qu'au Moulin-Saquet, à plusieurs lieues de là, abandonnés par un certain nombre de leurs officiers, et laissant le corps de leur général blessé à mort et râlant sous le froid de la nuit. A Avron, on avait entendu des soldats demander la paix sur le passage du général en chef. Épuisé par les misères de la guerre, vaincu par les défaites des armées de secours, le soldat trop jeune et trop inexpérimenté pour résister à tant et de si cruelles épreuves, n'avait plus cette précision, cette tenue, ce respect et cette abnégation héroïque, admirables résultats de la discipline sans lesquels il n'y a pas d'armée et surtout pas de victoire, quelle que soit du reste la valeur intrinsèque de l'individu.

Pour rester dans la mesure exacte de la vérité et définir cette circonstance morale par les faits qui la révélaient, le soldat débraillé ne saluait plus ses chefs, murmurait au commandement, échappait au devoir et se soustrayait aux exigences les plus élémentaires. Il exprimait tout haut et sans pudeur son opinion sur ceux qui le commandaient, menaçait de ne

point marcher si on lui faisait encore appel, et surtout avait perdu toute espèce de déférence extérieure pour ses chefs à tous les degrés. Qu'un officier supérieur, un officier général, ou le général lui-même passât devant lui, il ne s'arrêtait point pour rendre les honneurs. On avait vu des soldats dans les clubs; quelques-uns prenaient la parole, et on avait été obligé de faire avec solennité, sur la plate-forme du fort de Rosny, la veille même du bombardement, une exécution pénible dans laquelle un certain nombre d'officiers, qui avaient manqué à leurs devoirs, avaient été désarmés.

Devant cette rigueur aussi cruelle que nécessaire, les troupes rassemblées avaient murmuré sous les armes, et un instant on avait pu craindre une mutinerie de leur part. Plus tard, quand Paris avait dû capituler et que, la dernière espérance détruite, les chefs militaires avaient perdu leur dernier prestige, les hommes désarmés, échappant dès lors à tout lien, à toute cohésion, à toute influence du milieu et à toute exigence de service, traînaient par les rues, hantaient les cabarets, s'abouchaient avec les agitateurs, fréquentaient les réunions publiques, prenaient part à l'émeute de la rue, et apportaient au désordre un concours effectif auquel l'uniforme de l'armée régulière donnait une force réelle.

Enfin, comme on l'a vu dans ce récit à l'époque des manifestations de la Bastille, des soldats, mêlés

à la foule des meneurs, s'étaient faits les sanglants exécuteurs de ce que ces misérables appelaient alors la justice du peuple.

L'horrible couronnement de tant de misères avait été l'assassinat des généraux. L'enquête, rendue publique par les débats du 3e conseil de guerre, apportait hier la condamnation à mort d'un certain nombre de soldats de la ligne accusés d'avoir trempé dans ce meurtre et d'avoir été les complices des plus vils assassins. Certainement le rapporteur a fait observer que le régiment dont les inculpés faisaient partie n'appartenait pas à la constitution de l'armée active; que la composition de ces régiments de marche explique, jusqu'à un certain point, la moralité de quelques-uns des individus qui les composaient, à côté d'autres très-attachés à leur devoir et qui sont restés fidèles aux vertus militaires; mais enfin c'était le même uniforme, et le fait n'en était pas moins douloureux, surtout quand on pense que l'ennemi foulait encore le territoire français.

Voilà les circonstances morales qui faisaient naître l'inquiétude chez tous ceux qui avaient à cœur de terrasser l'émeute, et qui, pour arriver à ce but, ne pouvaient employer qu'une force, celle dont ils s'étaient servis déjà le 18 mars, la seule qui fût alors constituée. Sans doute on avait appelé de la province des régiments nouveaux; le général Bruat, un capitaine de vaisseau promu au grade de général,

qui venait d'être un excellent auxiliaire pour le général Chanzy, était venu au premier appel se ranger autour de l'Assemblée nationale. Il amenait des hommes sur lesquels on pouvait compter, marins, soldats d'infanterie de marine et autres qui firent bravement leur devoir; mais, dès le 20 mars, au lendemain même de l'émeute, il fallait agir, et les circonstances étaient pressantes.

Par un incroyable retour des choses d'ici-bas, qui probablement est un des faits les plus étonnants de l'histoire des peuples, l'armée qui venait de défendre Paris contre les Prussiens, quelques jours après la capitulation de la ville, était forcée de réoccuper les positions de l'ennemi pour reprendre à des rebelles cette cité qui avait résisté si longtemps aux Allemands. Le nid de l'ennemi, pour ainsi dire, était encore chaud de sa présence; ses redoutes, ses tranchées, ses casemates, ses abatis, et jusqu'aux trous que le Prussien opiniâtre et taciturne creusait dans la terre pour cacher ses sentinelles, allaient servir sur quelques points à abriter les nôtres.

Cette situation, véritablement unique, n'était pas faite pour changer le courant des choses; en effet, quel désordre, quelle position contre nature, quel sujet de réflexions pour l'officier et quel trouble d'esprit pour ce pauvre fantassin, obscur témoin des grands faits de l'histoire, qui défendait, la veille, les Moulineaux ou la redoute des Hautes-Bruyères, et le

lendemain, tout d'un coup, était chargé de reprendre ces mêmes points... à qui? à des Français!

Il n'y a vraiment qu'en France, dans notre pauvre et cher pays battu par les orages, miné par les révolutions, déséquilibré par les sauveurs de société, qu'un tel fait, qui est le renversement de toutes les probabilités et de toutes les prévisions, pouvait ainsi se produire.

Mais il faut rendre justice au chef du gouvernement, sa prédiction se réalisa point pour point; en huit jours, ce soldat démoralisé, désaffectionné, et qui avait perdu sa tenue militaire; sous l'œil du chef, loin du contact du Parisien révolté, abrité sous sa tente, campé dans la plaine de Satory ou au flanc des collines qui regardent Paris, astreint à la discipline et à la régularité, très-soigné du reste et bien surveillé, reprit non-seulement toute son énergie, mais encore l'ancien aspect du fantassin français.

Ceux qui n'avaient pas quitté Paris pendant le siége étaient étrangement surpris de voir le soldat, oublieux hier de prescriptions les plus élémentaires, saluer son chef avec respect et avec précision. L'allure, sous le harnois militaire, était tout d'un coup devenue fière et tranquille. Le mauvais soldat, le sujet incorrigible, encadré dans les rangs de ceux qui étaient fidèles aux principes, oublia ses criminelles espérances ou dissimula ses penchants pervers. Avec une certaine énergie qui nous sauva, on prononça la dis-

solution des régiments qui avaient failli à l'honneur, on envoya aux compagnies de discipline les hommes isolés que leurs notes signalaient comme des sujets gangrenés. Les colonels, dans ce milieu agité, inquiet et comme terrifié par les événements, mais qui enfin était un milieu indiscutablement légal, se sentant sûrs désormais d'être soutenus s'ils déployaient la rigueur nécessaire, usèrent d'une juste sévérité et ramenèrent leurs troupes.

Des décisions pratiques immédiates séparèrent les jeunes soldats de ceux qui étaient plus aguerris; le camp de Satory reçut les régiments de nouvelle formation, et on fit tirer à la cible ces jeunes gens qui n'avaient pas encore vu le feu et qui n'étaient même pas tous armés. En un mot, en quelques jours, avec une grande activité, une volonté fervente de sauver le pays en mettant le soldat à même de soutenir le combat, on accomplit des réformes incroyables, et les résultats de la marche qu'on venait de suivre ne se firent pas attendre.

Pour quelques-uns, l'assassinat des deux généraux avait été une leçon et une sorte de révélation sur le caractère politique et moral de l'émeute. Le soldat, dans son bon sens, s'était dit qu'un mouvement qui commençait par l'assassinat des généraux finirait par l'égorgement du simple fusilier. L'exemple du 69ᵉ régiment de marche, composé d'éléments si divers, et qui, après avoir été séquestré par l'émeute

dans le jardin du Luxembourg, avait fini, grâce à l'énergie de ses chefs, par opérer une belle retraite en traversant toute la ville insurgée, avait aussi frappé la troupe. Le bien a sa contagion comme le mal; ce fait eut une grande importance morale et porta bientôt ses fruits.

L'atmosphère, du reste, était changée; au lieu d'une ville où soufflait le vent de la révolte, on se groupait à Versailles autour des représentants de la volonté du pays : quels que fussent la couleur politique et les principes de cette Assemblée, elle était la nation; tout le monde était d'accord sur ce point et se réunissait dans la même réprobation contre l'émeute qui avait commencé par un tel forfait.

Les jours qui s'écoulent entre le 20 mars et le 1er avril sont employés à l'organisation, à des essais de conciliation et de transaction entre Paris et Versailles. Les maires, quelques députés de la gauche tentent de traiter avec le Comité central et avec la Commune qui vient d'être installée à l'hôtel de ville. Dès le 22 mars au soir, à la suite de la manifestation pacifique de la place Vendôme, à laquelle les insurgés répondent en tirant sur une foule sans armes, on a compris qu'il n'y a plus de conciliation possible.

Ce n'est cependant que le 1er avril que les premiers coups de feu s'échangent entre les fédérés et ceux qu'on va appeler pendant toute la lutte *les Versail-*

lais. Tout dépend du premier mouvement : si le soldat entre bien au feu, tout est sauvé; mais une profonde inquiétude agite les généraux. On met en avant tout d'abord la gendarmerie à pied, troupe solide et sûre, exaspérée par l'arrestation, au 18 mars, d'un certain nombre de soldats de cette arme dont on annonce à chaque instant l'exécution. La gendarmerie fait énergiquement son devoir; mais comme il s'agit d'enlever des barricades, le premier engagement coûte cher : plusieurs généraux sont blessés.

A la suite de l'affaire du pont de Neuilly, la Commune adresse à la garde nationale de Paris la proclamation suivante, qui donne dès le premier jour la mesure de la bonne foi avec laquelle les insurgés rendront compte désormais des opérations militaires.

A la garde nationale de Paris.

Les conspirateurs royalistes ont *attaqué*.

Malgré la modération de notre attitude, ils ont *attaqué*.

Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont attaqué avec les zouaves pontificaux et la police impériale.

Non contents de couper les correspondances avec la province et de faire de vains efforts pour nous réduire par la famine, ces furieux ont voulu imiter jusqu'au bout les Prussiens et bombarder la capitale.

Ce matin, les chouans de Charrette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes de Valentin, ont couvert de mitraille et d'obus le village inoffensif de Neuilly et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

Il y a eu des morts et des blessés.

Élus par la population de Paris, notre devoir est de défendre

la grande cité contre ces coupables agresseurs. Avec votre aide nous la défendrons.

Paris, 2 avril 1871.

La Commission exécutive,

BERGERET, EUDES, DUVAL, LEFRANÇAIS, Félix PYAT, G. TRIDON, E. VAILLANT.

Dans quelques jours on ira jusqu'à annoncer la prise, par les fédérés, d'un *drapeau blanc à fleurs de lis d'or*. Pendant ce temps-là, M. Thiers, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, même au péril de sa popularité, affirme la République et rappelle à la Chambre qu'il maintiendra le pacte de Bordeaux.

Les premiers prisonniers amenés à Versailles sont confrontés avec les employés de la préfecture, qui reconnaissent parmi eux un grand nombre de repris de justice, de forçats en rupture de ban et de malfaiteurs de la pire espèce. Le soldat commence à comprendre qu'il n'a pas affaire à des belligérants, à des politiques exaltés, mais bien au rebut de la société, et comme le sang a coulé sous ses yeux, que ses généraux ont été tués, ce sang répandu creuse un abîme entre Paris et Versailles.

Cependant, à Courbevoie, au début du second engagement, quelques artilleurs lâchent pied devant la fusillade, un bataillon de ligne hésite et se débande, et le général en chef s'avançant au milieu des tirailleurs est obligé d'enlever, par sa présence, un détachement d'infanterie de marine, pour rétablir

l'équilibre des troupes. Les fusiliers marins entrent vigoureusement au feu; le bataillon ébranlé voyant que celui qui le remplace fait une vigoureuse défense et marche le front haut à l'ennemi, se reforme, et les officiers peuvent le ramener énergiquement.

Sur un autre point, à Châtillon, le général Derroja mène pour la première fois des troupes contre les fédérés, et voyant quelques soldats lever la crosse en l'air, comprend que tout peut être compromis; il s'avance avec un grand sang-froid jusque dans la ligne des combattants, et frappe doucement du pommeau de son revolver sur la tête d'un des traîtres en lui disant avec calme : « Vous vous trompez, camarade, ce n'est pas de ce côté-là qu'on tire. »

C'est la dernière tergiversation : l'armée de Paris démoralisée a retrouvé sa vigueur. Au début le chirurgien en chef de l'armée, Pasquier, qui s'avance sans armes vers les gardes nationaux, est tué à bout portant par un rebelle; quelques soldats de la ligne sont fusillés par les insurgés; on répond alors par des exécutions de fédérés pris les armes à la main : désormais le soldat est lancé et rien ne l'arrêtera plus; il reprendra Paris quand on le lui ordonnera, quartier par quartier, rue par rue, barricade par barricade, et la force restera à la loi, si cruelle que soit la détermination prise par le chef de l'État de réduire la ville de Paris par le fer et le feu.

Occupation du *Journal officiel*. — Rapports des autorités militaires allemandes et du Comité central.

Pour revenir à l'émeute, une consécration lui manquait encore; il fallait, pour compléter la substitution, que le *Comité central* s'emparât du *Journal officiel*. Ce n'était pas une opération militaire : il suffisait désormais d'une simple démonstration. Le 20 au matin, tout le matériel étant tombé aux mains des insurgés, le *Journal officiel* reçut un délégué chargé de la rédaction et publia les actes du *Comité central*. Le premier document, daté du 19 mars, de l'hôtel de ville, est adressé aux gardes nationaux de Paris et signé du nom de tous les membres du Comité. Le second est adressé « au Peuple »; il annonce la levée de l'état de siége et les élections communales pour le 22.

Il est curieux de constater tout d'abord que le premier acte de ce *Comité central*, qui avait soulevé les masses au nom de la guerre à outrance et qui parlait toujours de la trahison des généraux et de celle des membres du gouvernement de la Défense nationale, fut une déclaration relative à l'acceptation du traité de paix.

« Nous déclarons, dès à présent, être fermement
» décidés à faire respecter ces préliminaires, afin
» d'arriver à sauvegarder à la fois le salut de la
» France républicaine et la paix générale. »

Toutes les *formes*, bandes d'adresses, listes d'abonnement, etc., étant tombées aux mains des insurgés, les départements durent recevoir dans la soirée du 20 ce premier numéro du *Journal officiel*, qui leur révélait toute l'étendue du désastre produit par la journée du 18 mars.

Le *délégué à l'Officiel* crut devoir, dès le premier jour, répudier toute solidarité avec les assassins de Montmartre; mais il déclara que les deux généraux qui avaient été frappés « *dans un moment d'indignation populaire* » s'étaient rendus coupables d'actes iniques. Il ajoutait que le général Lecomte avait commandé à quatre reprises de charger une foule inoffensive composée de femmes et d'enfants; quant au général Clément Thomas, il avançait qu'il avait été arrêté au moment où il levait, en vêtements civils, un plan des barricades de Montmartre.

Dès le 22, le Comité central, très-préoccupé de l'attitude des troupes prussiennes sous Paris en face des événements dont la capitale venait d'être le théâtre, voulut se mettre en relation avec le général qui commandait à Compiègne. Le délégué aux relations extérieures proposa au Comité d'adresser au général de Fabrice une reconnaissance et une acceptation du traité de paix. Le Comité central, qui sentait que ces relations nouées avec l'ennemi pourraient être interprétées à sa défaveur par ceux qui avaient pris acte de ses promesses de revendication

et de guerre à outrance, refusa de prendre l'initiative; et, par une résolution tout à fait inexplicable, puisque le gouvernement de Versailles avait déjà expliqué directement à M. de Fabrice et au chancelier de l'Empire la portée du mouvement, le commandant en chef du troisième corps d'armée allemande crut devoir se mettre en communication avec le Comité par la dépêche suivante :

COMMANDEMENT EN CHEF DU 3e CORPS D'ARMÉE.

Au commandant actuel de Paris.

Quartier général de Compiègne, le 21 mars 1871.

Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris ainsi que les environs de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude amicale et passive, tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les formes arrêtées par les préliminaires de la paix.

Dans le cas où ces événements auraient un caractère d'hostilité, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

Pour le commandant en chef du 3e corps des armées impériales,

Le chef du quartier impérial,
VON SCHLOTHEIM,
major général.

On sent bien que c'était pour des émeutiers triomphants une sorte de consécration à laquelle ils allaient attacher une haute importance; aussi le Comité s'empressa-t-il de répondre, et il publia les

deux dépêches en tête de l'*Officiel,* imprimées dans un caractère énorme; on sentait qu'il se faisait gloire d'entrer en relation avec l'ennemi comme un *vrai* gouvernement. Pour frapper les masses, il commit tout simplement la même faute ou le même crime qu'il allait commettre dans sa transaction avec les maires de Paris, c'est-à-dire qu'il altéra la rédaction du texte de la dépêche du major général et substitua dans sa publication le mot *amicale* au mot *neutre.*

Il faut rendre justice à tout le monde et surtout à ses ennemis; le commandant en chef du corps d'armée prussien connaissait déjà l'assassinat des deux généraux Lecomte et Clément Thomas, et le président du pouvoir avait notifié le triomphe du Comité central; si la dépêche est singulière, elle n'alla point du moins jusqu'à promettre l'*amitié* des soldats allemands aux fauteurs de la Commune.

Quoi qu'il en soit, le délégué du Comité central aux relations extérieures répondit dans les termes suivants :

Au commandant en chef du 3e corps des armées impériales prussiennes.

Paris, le 22 mars 1871.

Le soussigné, délégué du Comité central aux Affaires extérieures, en réponse à votre dépêche en date de Compiègne, 21 mars courant, vous informe que la révolution accomplie à Paris par le Comité central ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires de la paix, votés par l'Assemblée de Bordeaux.

Le Comité central et son délégué aux affaires extérieures.

Le Comité, pendant tous les événements qui se passent depuis le 18 mars jusqu'à la reprise de Paris par l'armée, garda sans cesse une attitude volontairement effacée; mais il est constant qu'il fut l'âme de toutes les résolutions. Quand il paraît céder sa place à la Commune, s'il ne règne plus il gouverne encore.

Nous pensons que s'il s'est trouvé quelque part, pendant cette terrible période, des organisateurs et des hommes qui étaient à un certain degré des personnalités, c'est dans le Comité qu'il faut les chercher.

A partir du 20 mars au matin, le mouvement est complet, la révolution est consommée, les assassinats de Montmartre en ont précipité la marche et changé le caractère. En vain a-t-on posé le principe *communal* et équivoqué sur le droit de possession des canons, il faut se prononcer. Est-on en face d'une émeute, en face d'un mouvement social, d'une révolution qui a trouvé sa formule et poursuit un idéal? Quel est en un mot le programme du mouvement, son *desideratum*, et quelles réformes demandent ces masses qui prétendent rester en possession de leur armement formidable?

Voici une déclaration signée du Comité central, datée du 26 mars, qui se trouve bientôt démentie :

« Que demandons-nous?

» Le maintien de la République comme gouvernement seul possible et indiscutable;

» Le droit commun pour Paris, c'est-à-dire un conseil communal élu;

» La suppression de la préfecture de police;

» La suppression de l'armée permanente, et le droit, pour la garde nationale, d'être seule à assurer l'ordre dans Paris et le droit de nommer tous ses chefs.

» Enfin la réorganisation de la garde nationale sur des bases qui donneraient des garanties au peuple. »

Nous n'examinons pas si ce programme est pratique et si un gouvernement, quels qu'en soient le nom et la forme, peut fonctionner avec de telles bases; mais nous constatons que dès que l'Assemblée nationale offre de le réaliser dans la mesure du possible, le *Comité central* repousse les concessions dans un nouveau document.

« On nous objecte aujourd'hui que l'Assemblée (saisie de peur) nous promet pour un temps (non déterminé) l'élection communale et celle de nos chefs, et que dès lors notre résistance au pouvoir n'a plus à se prolonger. »

« La raison est mauvaise. Nous avons été trompés trop de fois pour ne pas l'être encore; la main gauche, tout au moins, reprendrait ce qu'aurait donné la droite, et le peuple, encore une fois évincé, serait une fois de plus la victime du mensonge et de la trahison. »

A partir de ce moment, l'Assemblée nationale n'a

plus de concessions à faire, et, de leur côté, les membres du soi-disant gouvernement qui siége à l'hôtel de ville détiennent de fait le pouvoir et ne sont nullement disposés à le céder. La manifestation des maires, les transactions des membres de l'extrême gauche n'aboutissent à aucun résultat; d'ailleurs les fédérés, enhardis par le succès du 18 mars, organisés militairement, commandés par des chefs d'une certaine énergie, ont fait leur première sortie; le sang a coulé, un abîme s'est ouvert entre Paris et Versailles, et la lutte commence : lutte impitoyable qui va renouveler les horreurs du siége, aboutir à la destruction des monuments de Paris par l'incendie, au pillage du trésor et à l'exécution des otages.

Les utopistes sont désillusionnés et se séparent des sectaires furieux, les rêveurs et les déclassés réprouvent les horreurs dont ils sont témoins et dont ils deviennent fatalement les complices. L'ivresse, la vanité, l'ignorance, l'oisiveté, une certaine sauvagerie et les mauvais instincts surexcités triomphent des passions politiques des exaltés et des erreurs des économistes égarés dans la Commune.

Il est à remarquer que parmi tous ces hommes inconnus hier et qui ont attaché leur nom à ce mouvement, que l'histoire désignera sous le nom de « l'Insurrection de la Commune », aucune personnalité ne s'est révélée. Delescluze, Rossel et Raoul Rigault sont peut-être, après tout, les trois hommes dont le caractère s'affirme davantage.

Delescluze est un fanatique et un halluciné; Rossel est certainement un vaniteux d'une valeur moyenne, quoi qu'on dise, et qui s'est cru des facultés supérieures à celles qu'il possédait; quant à Raoul Rigault, il y a en lui quelque chose de la bête féroce : presque toujours il cherche dans ses cruautés la satisfaction d'une vengeance personnelle.

Le mouvement du 18 mars est déshonoré à sa naissance, il s'abrite sous le pavillon de l'idée de *la Commune;* mais les seuls hommes qui seraient capables de donner une définition exacte du mot qui rallie ce gouvernement de l'hôtel de ville, reconnaissent vite leur erreur et se séparent de leurs acolytes.

La France, dans les violents soubresauts dont la terrible succession forme son histoire depuis la Révolution française, a presque toujours enfanté dans la douleur quelque idée généreuse, quelque progrès politique désormais acquis, et dont la possession ne peut plus être contestée. Ici nous ne voyons rien de semblable.

L'idée qui surnage et le fait qui demeure, c'est l'assimilation de la cité capitale à la Commune, et la gestion de ses intérêts par une commission issue du suffrage universel : or ce n'est pas au 18 mars qu'on doit cette réforme, dont on peut discuter l'opportunité et l'avantage. L'Assemblée nationale convoquée à la suite de la guerre n'aurait pu résister à ce courant, et si

c'est un progrès réalisé, il était libéralement accordé et inscrit dans le droit nouveau, sans qu'on eût besoin de le revendiquer par la plus criminelle des insurrections.

La Commune, née dans le sang, a été étouffée dans le sang, et elle n'a produit que des ruines; il n'y a pas une lueur, pas une aspiration généreuse dans ce mouvement. La Terreur, du moins, a de virils accents au milieu de ses horreurs, et à côté de la hache de 93 il y a la furie patriotique des volontaires. Ici, c'est l'ivresse bestiale et l'athéisme grossier qui triomphent; la bêtise humaine est la reine, et l'ignorance honteuse s'étale et gouverne; les appétits brutaux sont partout en rut. Cela commence par l'assassinat, continue par l'ivresse et finit par l'incendie; entre le premier acte et le dernier, il n'y a que de la lie et de la boue.



TRAITÉS

PROTOCOLES ET CONVENTIONS

TRAITÉS

PROTOCOLES ET CONVENTIONS

N° 1.

26 janvier.

DÉSARMEMENT DE PARIS.

Lignes de démarcation des deux armées. — Reddition des forts et des redoutes. — Remise de l'armement et du matériel.

PROTOCOLE.

Article 1er. — Lignes de démarcation devant Paris.

Les lignes de démarcation seront formées du côté français par l'enceinte de la ville.

Du côté allemand, 1° sur le front sud, la ligne partant de la Seine, à l'extrémité nord de l'île Saint-Germain, longera l'égout d'Issy et continuera entre l'enceinte et les forts d'Issy, de Vanves, de Montrouge, de Bicêtre, d'Ivry, en se tenant à une distance d'environ cinq cents mètres des fronts des forts, jusqu'à la bifurcation des routes de Paris au Port-à-l'Anglais et d'Alfort.

2° Sur le front est.

Depuis le dernier point indiqué, la ligne traversera le confluent de la Marne et de la Seine, longeant ensuite

les lisières de l'ouest et du nord du village de Charenton pour se diriger directement à la porte de Fontenay en passant par le rond-point de l'obélisque. Puis la ligne se dirigera vers le nord jusqu'à un point à 500 mètres à l'ouest du fort de Rosny et au sud des forts de Noisy et de Romainville, jusqu'à l'endroit où la route de Pantin touche au bord du canal de l'Ourcq.

La garnison du château de Vincenne sera d'une compagnie de deux cents hommes et ne sera pas relevée pendant l'armistice.

3° La ligne continuera jusqu'à 500 mètres au sud-ouest du fort d'Aubervilliers le long de la lisière sud du village d'Aubervilliers et du canal Saint-Denis, traversant ce dernier à 500 mètres au sud de la courbe, gardant une distance égale au sud des ponts du canal et se prolongeant en droite ligne jusqu'à la Seine.

4° Sur le front ouest.

A partir du point où la ligne indiquée touche à la Seine, elle en longera la rive gauche en amont jusqu'à l'égout d'Issy.

De légères déviations de cette ligne seront permises aux troupes allemandes autant qu'elles seront nécessaires pour établir leurs avant-postes de la manière qu'exige la sûreté de l'armée.

Art. 2. — Passage de la ligne de démarcation.

Les personnes qui auront obtenu la permission de franchir les avant-postes allemands ne pourront le faire que par les routes suivantes :

Route de Calais.
— Lille.
— Metz.

Route de Strasbourg, porte de Fontenay.
— Bâle.
— Antibes.
— Toulouse.

Puis enfin sur les ponts de la Seine, comprenant celui de Sèvres dont la reconstruction est permise.

Pont de Neuilly.
— Asnières.
— Sèvres.
— Saint-Cloud.

Art. 3. — Reddition des forts et redoutes.

La reddition s'opérera dans la journée du 29 janvier 1871, à partir de 10 heures du matin, et de la manière suivante :

Les troupes françaises auront à évacuer les forts et le territoire neutre, en laissant dans chacun des forts le commandant de place, le garde du génie, le garde d'artillerie et le portier-consigne.

Aussitôt après l'évacuation de chaque fort, un officier de l'état-major français se présentera aux avant-postes allemands, afin de donner les renseignements qui pourraient être demandés sur ce fort, ainsi que l'itinéraire à suivre, afin de s'y rendre.

Après la prise de possession de chaque fort et après avoir donné les renseignements qui pourront lui être demandés, le commandant de place, le garde du génie, le garde d'artillerie et le portier-consigne rejoindront à Paris la garnison du fort.

Art. 4. — Remise de l'armement et du matériel.

Les armes, pièces de campagne et le matériel seront

remis aux autorités militaires allemandes dans un délai de quinze jours, à partir de la signature de la présente convention, et déposés, par les soins des autorités françaises, à Sévran. Un état d'effectif de l'armement et du matériel sera remis par les autorités françaises aux autorités allemandes avant le 4 février prochain.

Les affûts des pièces qui arment les remparts devront être également enlevés avant cette époque.

Versailles, 26 janvier.

Le chef d'état-major général
de l'armée de Paris,
DE VALDAN.

Le chef d'état-major général
des armées allemandes,
DE MOLKTE.

N° 2.

26 février.

PROLONGATION DE L'ARMISTICE.

Entre les soussignés munis des pleins pouvoirs de l'Empire d'Allemagne et de la République fraaçaise, la convention suivante a été conclue :

Article 1er. — Afin de faciliter la ratification des préliminaires de paix conclus aujourd'hui entre les soussignés, l'armistice, stipulé par les conventions du 28 janvier et du 15 février dernier, est prolongé jusqu'au 12 mars prochain.

Art. 2. La prolongation de l'armistice ne s'appliquera pas à l'article IV de la convention du 28 janvier qui

sera remplacé par la stipulation suivante, sur laquelle les soussignés sont tombés d'accord.

La partie de la ville de Paris, à l'intérieur de l'enceinte, comprise entre la Seine, la rue du faubourg Saint-Honoré et l'avenue des Ternes, sera occupée par des troupes allemandes dont le nombre ne dépassera pas trente mille hommes. Le mode d'occupation et les dispositions pour le logement des troupes allemandes dans cette partie de la ville, seront réglés par une entente entre deux officiers supérieurs des deux armées, et l'accès en sera interdit aux troupes françaises et aux gardes nationales armées pendant la durée de l'occupation.

Art. 3. Les troupes allemandes s'abstiendront à l'avenir de prélever des contributions en argent dans les territoires occupés. Les contributions de cette catégorie, dont le montant ne serait pas encore payé, seront annulées de plein droit ; celles qui seraient versées ultérieurement par suite d'ignorance de la présente stipulation, devront être remboursées.

Par contre, les autorités allemandes continueront a prélever les impôts de l'État dans les territoires occupés.

Art. 4. — Les deux parties contractantes conserveront le droit de dénoncer l'armistice à partir du *trois mars*, selon leur convenance et avec un délai de trois jours pour la reprise des hostilités s'il y avait lieu.

Fait et approuvé à Versailles, ce 26 février 1871.

V. BISMARCK.

Fait et approuvé à Versailles, ce 26 février 1871.

A. THIERS,

JULES FAVRE.

N° 3.

TRAITÉ DE PAIX.

Le chef du pouvoir exécutif de la République française propose à l'Assemblée nationale le projet de loi dont la teneur suit :

L'Assemblée nationale, subissant les conséquences de faits dont elle n'est pas l'auteur, ratifie les préliminaires de paix dont le texte est ci-annexé et qui ont été signés à Versailles, le 26 février 1871, par le chef du pouvoir exécutif et le ministre des affaires étrangères de la Répuque française, d'une part ;

Et, d'autre part, par le chancelier de l'Empire germanique, M. le comte Otto de Bismarck-Schonhausen ; le ministre d'État et des affaires étrangères de S. M. le roi de Wurtemberg, et le ministre d'État représentant S. A. R. le grand-duc de Bade ;

Et autorise le chef du pouvoir exécutif et le ministre des affaires étrangères à échanger les ratifications.

Le chef du pouvoir exécutif de la
République française,
A. THIERS.

Pour le ministre des affaires
étrangères absent,
J. DUFAURE.

Délibéré en séance publique, à Bordeaux, le premier mars mil huit cent soixante et onze.

Le président : Jules GRÉVY.

Les secrétaires :
DE BARANTE, N. JOHNSTON, CASTELLANE.

Teneur des préliminaires de paix, dont lecture a été faite à l'Assemblée nationale et dont l'instrument authentique reste déposé aux archives du ministère des affaires étrangères.

Entre le chef du pouvoir exécutif de la République française, M. Thiers, et le ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, représentant la France, d'un côté,

Et, de l'autre part, le chancelier de l'Empire germanique, M. le comte Otto de Bismarck-Schonhausen, muni des pleins pouvoirs de S. M. l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse;

Le ministre d'État et des affaires étrangères de S. M. le roi de Bavière, M. le comte Otto de Bray-Steinburg;

Le ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Wurtemberg, M. le baron Auguste de Waechter;

Le ministre d'État, président du conseil des ministres de S. A. R. Mgr le grand-duc de Bade, M. Jules Jolly;

Représentant l'Empire germanique;

Les pleins pouvoirs des deux parties contractantes ayant été trouvés en bonne et due forme, il a été convenu ce qui suit pour servir de base préliminaire à la paix définitive à conclure ultérieurement :

Article 1[er]. — La France renonce en faveur de l'Empire allemand à tous ses droits et titres sur les territoires situés à l'est de la frontière ci-après désignée :

La ligne de démarcation commence à la frontière nord-ouest du canton de Cattenom, vers le grand-duché de Luxembourg; suit, vers le sud, les frontières occiden-

tales des cantons de Cattenom et Thionville; passe par le canton de Briey en longeant les frontières occidentales des communes de Montois-la-Montagne et Roncourt, ainsi que les frontières orientales des communes de Marie-aux-Chênes, Saint-Ail; atteint la frontière du canton de Gorze, qu'elle traverse le long des frontières communales de Vionville, Ghambley et Onville; suit la frontière sud-ouest resp. sud de l'arrondissement de Metz, la frontière occidentale de l'arrondissement de Château-Salins jusqu'à la commune de Pettoncourt, dont elle embrasse les frontières occidentale et méridionale, pour suivre la crête des montagnes entre la Seille et Moncel, jusqu'à la frontière de l'arrondissement de Sarrebourg au sud de Garde.

La démarcation coïncide ensuite avec la frontière de cet arrondissement jusqu'à la commune de Tanconville, dont elle atteint la frontière au nord; de là elle suit la crête des montagnes entre les sources de la Sarre blanche et de la Vezouse jusqu'à la frontière du canton de Schirmeck, longe la frontière occidentale de ce canton, embrasse les communes de Saales, Bourg-Bruche, Colroy-la-Roche, Plaine, Ramrupt, Saulxures et Saint-Blaise, La Roche du canton de Saales, et coïncide avec la frontière occidentale des départements du Bas-Bhin et du Haut-Rhin jusqu'au canton de Belfort, dont elle quitte la frontière méridionale non loin de Vourvenans pour traverser le canton de Delle, aux limites méridionales des communes de Bourgone et de Froide-Fontaine, et atteindre la frontière suisse, en longeant les frontières orientales des communes de Jonchery et Delle.

L'Empire allemand possédera ces territoires à perpé-

tuité en toute souveraineté et propriété. Une commission internationale, composée de représentants des hautes parties contractantes, en nombre égal des deux côtés, sera chargée, immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux stipulations précédentes.

Cette commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui jusqu'ici ont appartenu en commun à des districts ou des communes séparés par la nouvelle frontière; en cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les membres de la commission en référeront à leurs gouvernements respectifs.

La frontière, telle qu'elle vient d'être décrite, se trouve marquée en vert sur deux exemplaires conformes de la carte du territoire formant le gouvernement général d'Alsace, publiée à Berlin en septembre 1870 par la division géographique et statistique de l'état-major général, et dont un exemplaire sera joint à chacune des deux expéditions du présent traité.

Toutefois, le tracé indiqué a subi les modifications suivantes, de l'accord des deux parties contractantes : dans l'ancien département de la Moselle, les villages de Maire-aux-Mines, près de Saint-Privat-la-Montagne, et de Vionville, à l'ouest de Rezonville, seront cédés à l'Allemagne; par contre, la ville et les fortifications de Belfort resteront à la France avec un rayon qui sera déterminé ultérieurement.

Art. 2. — La France payera à S. M. l'Empereur d'Allemagne la somme de cinq milliards de francs. Le payement d'au moins un milliard de francs aura lieu dans le

courant de l'année 1871, et celui de tout le reste de la dette dans un espace de trois années, à partir de la ratification des présentes.

Art. 3. — L'évacuation des territoires français occupés par les troupes allemandes commencera après la ratification du présent traité par l'Assemblée nationale, siégeant à Bordeaux. Immédiatement après cette ratification, les troupes allemandes quitteront l'intérieur de la ville de Paris, ainsi que les forts situés sur la rive gauche de la Seine, et, dans le plus bref délai possible fixé dans une entente entre les autorités militaires des deux pays, elles évacueront entièrement les départements du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de l'Yonne, et, de plus, les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or, jusqu'à la rive gauche de la Seine.

Les troupes françaises se retireront en même temps derrière la Loire, qu'elles ne pourront dépasser avant la signature du traité de paix définitif. Sont exceptées de cette disposition la garnison de Paris, dont le nombre ne pourra pas dépasser quarante mille hommes, et les garnisons indispensables à la sûreté des places fortes. L'évacuation des départements situés entre la rive droite de la Seine et la frontière de l'est par les troupes allemandes, s'opérera graduellement après la ratification dn traité de paix définitif, et le payement du premier demi-milliard de la contribution stipulée par l'article 2, en commençant par les départements les plus rapprochés de Paris, et se continuera au fur et à mesure que les versements de la contribution seront effectués. Après le premier versement

d'un premier demi-milliard, cette évacuation aura lieu dans les départements suivants : Somme, Oise, et les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, situés sur la rive droite de la Seine, ainsi que la partie du département de la Seine et les forts situés sur la rive droite.

Après le payement de deux milliards, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire, qui serviront de gage pour les trois milliards restants, et où le nombre des troupes allemandes ne dépassera pas cinquante mille hommes.

Sa Majesté l'Empereur sera disposée à substituer à la garantie territoriale, consistant dans l'occupation partielle du territoire français, une garantie financière si elle est offerte par le gouvernement français dans des conditions reconnues suffisantes par Sa Majesté l'Empereur et roi pour les intérêts de l'Allemagne. Les trois milliards dont l'acquittement aura été différé porteront intérêt à cinq pour cent à partir de la ratification de la présente convention.

Art. 4. — Les troupes allemandes s'abstiendront de faire des réquisitions, soit en argent, soit en nature, dans les départements occupés. Par contre, l'alimentation des troupes allemandes qui resteront en France aura lieu aux frais du gouvernement français, dans la mesure convenue par une entente avec l'intendance militaire allemande.

Art. 5. — Les intérêts des habitants des territoires cédés par la France, en tout ce qui concerne leur commerce et leurs droits civils, seront réglés aussi favorable-

ment que possible lorsque seront arrêtées les conditions de la paix définitive. Il sera fixé à cet effet un espace de temps pendant lequel ils jouiront de facilités particulières pour la circulation de leurs produits. Le gouvernement allemand n'apportera aucun obstacle à la libre émigration des habitants des territoires cédés, et ne pourra prendre contre eux aucune mesure atteignant leurs personnes ou leurs propriétés.

Art. 6. — Les prisonniers de guerre qui n'auront pas déjà été mis en liberté par voie d'échange, seront rendus immédiatement après la ratification des présents préliminaires.

Afin d'accélérer le transport des prisonniers français, le gouvernement français mettra à la disposition des autorités allemandes, à l'intérieur du territoire allemand, une partie du matériel roulant de ses chemins de fer, dans une mesure qui sera déterminée par des arrangements spéciaux, et aux prix payés en France par le gouvernement français pour les transports militaires.

Art. 7. — L'ouverture des négociations pour le traité de paix définitif à conclure sur la base des présents préliminaires aura lieu à Bruxelles immédiatement après la ratification de ces derniers par l'Assemblée nationale et par S. M. l'Empereur d'Allemagne.

Art. 8. — Après la conclusion et la ratification du traité de paix définitif, l'administration des départements devant encore rester occupés par les troupes allemandes sera remise aux autorités françaises; mais ces dernières seront tenues de se conformer aux ordres que le commandant des troupes allemandes croirait devoir donner dans

l'intérêt de la sûreté, de l'entretien et de la distribution des troupes.

Dans les départements occupés, la perception des impôts, après la ratification du présent traité, s'opérera pour le compte du gouvernement français et par le moyen de ses employés.

Art. 9. — Il est bien entendu que les présentes ne peuvent donner à l'autorité militaire allemande aucun droit sur les parties du territoire qu'elles n'occupent point actuellement.

Art. 10. — Les présente sseront immédiatement soumises à la ratification de l'Assemblée nationale française siégeant à Bordeaux et de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne.

En foi de quoi, les soussignés ont revêtu le présent traité préliminaire de leurs signatures et de leurs sceaux.

Fait à Versailles, le 26 février 1871.

V. Bismarck. A. Thiers.
Jules Favre.

Les royaumes de Bavière et de Wurtemberg, et le grand-duché de Bade, ayant pris part à la guerre actuelle comme alliés de la Prusse et faisant partie maintenant de l'Empire germanique, les soussignés adhèrent à la présente convention au nom de leurs souverains respectifs.

Versailles, 26 février 1871.

Comte de Bray-Steinburg.
Baron de Waechter.
Mittnacht,
Jolly.

N° 4.

CONVENTION DU 4 MARS.

Evacuation des forts par l'armée ennemie. — Nouvelle ligne de démarcation.

1° Les forts de la rive gauche de la Seine seront évacués le 17 mars, à onze heures du matin ; un officier de l'armée allemande restera dans chaque fort et le remettra à un officier français, qui se présentera pour en prendre possession avec sa troupe.

2° Toute la presqu'île de Gennevillers sera évacuée en même temps que la forteresse du Mont-Valérien.

3° Jusqu'à l'évacuation complète des troupes allemandes qui sont à Versailles et aux environs et pour permettre le transport du matériel d'artillerie, il sera tracé une ligne de démarcation que les troupes des deux pays ne pourront pas franchir.

1. De la Seine à Bougival, à Saint-Cloud, en passant par Buzenval.

2. Du Bas Meudon à la Seine, en laissant à la zone française les villages de Meudon, Clamart, Châtillon, Bagneux, Cachan, Villejuif et Vitry. Les redoutes des Hautes Bruyères et du Moulin Saquet pourront être occupées par l'armée française.

4° La ligne de démarcation sur la rive droite restera comme elle avait été fixée par la première convention.

5° Tout le matériel de guerre, qui se trouvait encore dans la nouvelle zone française qui vient d'être tracée, sera enlevé par les soins des autorités allemandes, dans le plus bref délai et sans être inquiétées.

Les autorités allemandes sont autorisées à établir un service de surveillance pour ce matériel.

6° Les troupes qui occupent Versailles, ainsi que les environs de Paris sur la rive gauche, auront complétement terminé leur mouvement d'évacuation sur la rive droite le 19 mars.

7° Les troupes allemandes qui occupent Bernay, Nogent-le-Rotrou, Évreux, Dreux, Chartres et tous les environs, repasseront sur la rive droite de la Seine, entre Rouen et Paris, et elles auront terminé leur mouvement le 12 mars.

8° Les troupes allemandes qui occupent en ce moment Alençon, Le Mans, Tours et les environs, repasseront sur la rive droite de la Seine, de la source jusqu'au confluent de l'Aube, et elles auront terminé leur mouvement le 28 mars.

Le même jour, les troupes allemandes, dans la partie méridionale de la Côte-d'Or, se retireront derrière une ligne qui partira de la source de la Seine et qui se dirigera vers la limite de l'arrondissement Beaune, lequel sera complétement évacué par lesdites troupes.

9° Les autorités françaises auront toutes facilités pour faire venir à Paris, par les voies ferrées, les troupes qui sont destinées à composer la garnison de 40,000 hommes venant du Havre, de Cherbourg, de Laval, de Poitiers, de Châteauroux, de la Rochelle et de Saint-Amand (Cher).

10° Les mêmes facilités leur sont reconnues pour renvoyer dans leurs départements les militaires et marins désarmés qui se trouvent aujourd'hui à Paris.

On pourra se servir soit des voies de terre, soit des chemins de fer.

Fait à Versailles, le 4 mars 1871.

Signé :

Général DE VALDAN, VON PODBIELSKI.

N° 5.

CONVENTION DU 6 MARS.

Évacuation de Versailles.

Dans le but de faciliter l'occupation de Versailles par l'armée française dans le plus bref délai possible, les dispositions suivantes ont été arrêtées d'un commun accord entre l'état-major général français et l'état-major général allemand :

1° L'armée allemande s'engage à évacuer complétement Versailles et le territoire compris dans la ligne de démarcation qui va être indiquée ci-dessous, le 11 mars, à midi.

2° La nouvelle ligne de démarcation partira du pont de Bougival sur la Seine, passera par Louveciennes, Bailly, Noisy, Reine, Moulin, Bois-d'Avris, Bouvier, en suivant le cours de la Bièvre, jusqu'au petit Jouy, continuera par l'Hôtel-Dieu, Velizy, Villebon et le Haut Meudon, où elle rencontre la ligne de démarcation fixée par la convention du 4 mars.

3° Les lignes qui avaient été tracées entre Bougival et Saint-Cloud, de la Seine au Haut Meudon, sont supprimées.

4° L'armée allemande se réserve la libre circulation et l'établissement d'un service de surveillance dans les villages de Clamart et de Vitry, où elle possédera du matériel jusqu'au 19 mars; elle est autorisée à y maintenir les hommes et les chevaux nécessaires pour les transports du matériel. Elle est également autorisée à circuler (du matériel) en toute liberté et à faire circuler du matériel de Vitry au port d'Ivry et d'établir un poste de surveillance au Port-à-l'Anglais auprès de la gare de Vitry.

5° Deux divisions de l'armée allemande et le quartier général de la troisième armée, partant de Versailles pour se rendre sur la rive droite de la Seine aux environs de Saint-Denis, suivront, le 10 et le 11 mars, les routes qui traversent la presqu'île de Gennevillers, de Bougival à Saint-Denis, et occuperont, pendant ces deux jours, les villages de Courbevoie, Asnières, Colombes, Gennevillers et Villeneuve-la-Garenne. Les troupes devront avoir évacué la presqu'île de Gennevillers le 12 au matin.

6° D'après la convention du 4 mars, la zone neutre doit continuer à exister sur la rive droite de la Seine, entre les forts et l'enceinte. Toutefois, cette zone, n'ayant plus sa raison d'être au nord-ouest par suite de la remise du Mont-Valérien aux troupes françaises, elle s'arrêtera à une ligne qui partira de la Seine à l'endroit où l'ancienne ligne rencontre le fleuve en arrière de Saint-Denis, et qui passera à l'est de Saint-Ouen en se continuant jusqu'à l'enceinte de Paris.

7° Il est bien entendu que le 19 mars tout le territoire de Versailles et les environs de Paris, situés sur la rive gauche, seront évacués par les troupes allemandes.

8° La partie de l'armée allemande qui occupe en ce moment la ligne d'Alençon au Mans et qui appartient au 4e corps d'armée, devant se replier sur la rive droite entre Paris et Rouen avec ce même corps, est autorisée, en raison de la distance, à terminer son mouvement le 19 mars.

9° Le 10e corps, faisant partie de l'armée du prince Frédéric-Charles, cantonné en ce moment à l'ouest et au sud de Tours, est autorisé à exécuter le passage de la Seine le 1er avril au lieu du 28 mars, ainsi qu'il avait été arrêté, pour toute cette année, par l'article 8 de la convention du 4 mars.

Fait à Versailles, le 6 mars 1871.

Signé :

Général DE VALDAN, VON PODBIELSKI.

N° 6.

CONVENTION DU 12 MARS.

Convention relative à l'exploitation des chemins de fer. — Le service des postes. — Des télégraphes. — Alimentation des troupes prussiennes.

« M. le ministre des affaires étrangères, accompagné de M. l'ingénieur en chef Durbach, délégué des Compagnies de chemins de fer, de M. le directeur des postes, de M. le directeur des télégraphes et de M. l'intendant militaire Baillot, s'est rendu, samedi dernier, à Ferrières, pour s'aboucher avec M. le général de Fabrice, auquel, en partant pour l'Allemagne, M. de Bis-

marck a donné mission de régler toutes les difficultés qui peuvent se présenter.

» Il s'agissait de s'entendre avec l'autorité allemande sur l'exploitation de nos chemins de fer, le service des postes et des télégraphes et l'alimentation des troupes prussiennes. Chacun de ces points a fait l'objet d'une convention en vertu de laquelle les compagnies de chemins de fer reprennent leur exploitation, à la charge de fournir à l'armée allemande les trains qu'elle réclamera en dehors de ceux ordinaires des voyageurs. Les postes et les télégraphes nous sont rendus. L'intendance se charge de l'alimentation des troupes dont les chefs ne feront plus de réquisitions.

» M. le ministre des affaires étrangères a obtenu, de M. le général de Fabrice, que les impôts arriérés dus à l'autorité allemande ne pourraient être réclamés par les chefs de corps et seraient réglés entre les deux gouvernements. Enfin, il a été convenu que l'administration civile de tous les départements occupés serait de suite remise à l'autorité française. M. le ministre des finances et M. Fournier, délégué de M. le ministre de l'intérieur, se sont rendus hier à Rouen pour arrêter, avec M. le commissaire civil allemand désigné par M. le général de Fabrice, les détails de cette convention. En voici le texte :

« Entre :

» M. Pouyer-Quertier, ministre des finances de la République française;

» M. Casimir Fournier, délégué de M. le ministre de l'intérieur de la République française,

» Et M. de Nostitz-Wallwitz, commissaire civil de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne,

» Agissant en vertu de la mission qui leur a été conférée par leurs gouvernements respectifs,

» Il a été convenu ce qui suit :

» Les parties voulant assurer l'exécution facile et loyale du traité de préliminaires de paix signé à Versailles, entre la France et l'Empire d'Allemagne, le 26 février dernier, écarter toute éventualité de conflit entre l'armée allemande et la population française, et, par ce moyen, arriver promptement, par le maintien de l'ordre, à une complète pacification.

« Ont modifié, ainsi qu'il va être dit, le traité préliminaire de paix :

» Art. 1er. Il a été stipulé, par l'article 3 du traité d'armistice et par l'article 4 du traité de préliminaires, qu'à partir de la ratification desdits traités par l'Assemblée nationale siégeant à Bordeaux et par Sa Majesté l'Empereur, les troupes allemandes s'abstiendraient de toute contribution de guerre et de toute réquisition, et, par l'article 8 desdits préliminaires, que l'impôt serait perçu par l'autorité allemande jusqu'à la ratification. Cette ratification a eu lieu le 2 mars 1866.

» Le versement de quelques impôts en retard ayant été exigé par des chefs de corps, avec menace d'exécution militaire, il demeure convenu que lesdits impôts en retard ne seront pas exigés, seulement le compte en sera fait entre les deux gouvernements. Le gouvernement français prendra à sa charge ce qui pourra être dû, sauf son recours contre les départements et les communes.

» L'impôt sera représenté par le douzième échu des

contributions directes doublé, pour représenter ainsi, par composition, tous les impôts directs et indirects.

» Art. 2. Par dérogation à l'article 8 du traité de préliminaires, l'administration départementale et communale, y compris la sûreté générale et le maintien de l'ordre public, dans tous les départements occupés par les troupes allemandes, sera immédiatement remise à l'autorité française, qui rétablira les préfets, sous-préfets, maires et autres agents administratifs, avec toutes les attributions qui leur sont données par les lois.

» L'autorité allemande aura la faculté de placer près des chefs de corps un commissaire civil chargé de lui servir d'intermédiaire avec l'autorité française.

» Art. 3. Les tribunaux français reprendront leur service habituel, ainsi que les juges de paix et les commissaires de police. Les détachements et brigades de gendarmerie seront rétablis.

» Art. 4. Conformément aux prescriptions de l'article 8, toutes les autorités administratives devront se conformer aux mesures que les commandants des troupes allemandes croiront nécessaires à la sûreté, à l'entretien et à la distribution des troupes.

» Dans le cas où cet intérêt serait compromis d'ici au jour de la ratification du traité de paix définitif, les autorités allemandes se réservent le droit de reprendre, en tout ou en partie, les droits conférés par l'article 2 aux autorités françaises.

» De leur côté, les commandants des armées allemandes s'abstiendront de tout ce qui pourrait gêner l'action des autorités françaises, tant qu'elles se renfermeront dans leurs attributions légales.

» Art. 5. La présente convention sera immédiatement soumise à la ratification de M. le chef du pouvoir exécutif de la République française et de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne.

» En foi de quoi la présente convention a été signée par les parties contractantes.

» Fait à Rouen, le 12 mars 1871. »

A. POUYER QUERTIER, ministre des finances.

FOURNIER.

DE NOSTITZ WALLWITZ, commissaire civil de S. M. l'Empereur d'Allemagne.

N° 7.

CONVENTION DU 11 MARS

Concernant la remise des prisonniers de guerre français.

ARTICLE 1er. Le gouvernement français annoncera au ministère de la guerre, à Berlin, l'arrivée des vaisseaux français à Bremerhafen et Hambourg.

Trois jours après cet avis, le ministre de la guerre, à Berlin, remettra au gouvernement français 10,000 hommes au plus à Bremerhafen et 14,000 au plus à Hambourg.

ART. 2. Concernant les prisonniers ramenés par chemin de fer.

Le gouvernement français se charge de fournir le matériel nécessaire pour transporter les prisonniers de

guerre en France; le matériel servira également à ramener l'armée allemande.

Conformément aux stipulations de la convention spéciale réglant l'exécution par les chemins de fer de l'article des préliminaires de paix.

Art. 3. Les convois des prisonniers rentrant en France seront dirigés :

1° Ceux qui passent par Metz sur Charleville ;

2° Ceux qui passent par Strasbourg sur Lunéville;

3° Ceux qui passent par Mulhouse sur Vesoul.

Art. 4. Le gouvernement français est autorisé à installer à Charleville, Lunéville et Vesoul :

Un commandant de place,

Un intendant militaire,

Un payeur.

Ainsi que tout le personnel nécessaire.

L'autorité française y installera également un magasin de vivres et d'habillement.

Art. 5. L'autorité française pourra congédier, dans ces trois places, les hommes libérés du service militaire et appartenant aux départements voisins.

Tous les autres militaires libérés ou non ne devront être dirigés que par les chemins de fer jusqu'au delà des limites du territoire occupé par les troupes allemandes.

Conformément à l'article 3 des préliminaires de paix, ceux de ces hommes qui ne sont pas libérables seront dirigés sur des points situés sur la rive gauche de la Loire.

Art. 6. Les autorités allemandes ne s'engagent à faire arriver, sur chacun des trois points indiqués ci-dessus, que quatre trains par jour, de 800 à

1,000 hommes chacun, et cela, autant que le matériel français sera suffisant et que les mouvements seront possibles sur les lignes allemandes.

Art. 7. — L'autorité française renoncerait au transport par la ligne de Mulhouse sur Vesoul, si le passage à pied, de Dannemarie à Belfort, présentait de trop grandes difficultés.

Art. 8. — Les autorités allemandes remettront, de la même manière, soit à Lunéville, soit à Charleville, les militaires français détenus à la prison et au pénitencier de Metz, ainsi que ceux qui pourraient être détenus dans les autres forteresses.

Art. 9. — La garnison de Bitche quittera immédiatement la place avec les honneurs de la guerre, elle emportera ses armes, ses bagages, son matériel et toutes les archives qui ne concernent pas la place.

Elle sera transportée par le chemin de fer de Lunéville, jusqu'au-delà du pays, occupé par l'armée allemande.

Fait à Ferrières, le 11 mars 1871.

Signé : Jules Favre.

Le général chef d'état-major général,
De Moltke.

DOCUMENTS.

27 février.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT ANNONÇANT L'OCCUPATION DE PARIS POUR LE 1er MARS.

Le gouvernement fait appel à votre patriotisme et à votre sagesse; vous avez dans les mains le sort de Paris et de la France elle-même. Il dépend de vous de les sauver ou de les perdre.

Après une résistance héroïque, la faim vous a contraints de livrer vos forts à l'ennemi victorieux; les armées qui pouvaient venir à votre secours ont été rejetées derrière la Loire.

Ces faits incontestables ont obligé le gouvernement et l'Assemblée nationale à ouvrir des négociations de paix.

Pendant six jours, vos négociateurs ont disputé le terrain pied à pied; ils ont fait tout ce qui était souverainement possible pour obtenir les conditions les moins dommageables. Ils ont signé des préliminaires de paix qui vont être soumis à l'Assemblée nationale.

Pendant le temps nécessaire à l'examen et à la discussion de ces préliminaires, les hostilités auraient recommencé et le sang aurait inutilement coulé sans une prolongation d'armistice.

Cette prolongation n'a pu être obtenue qu'à la condition d'une occupation partielle et très-momentanée d'un quartier de Paris. Cette occupation sera limitée au quartier des Champs-Élysées. Il ne pourra entrer dans Paris que trente mille hommes, et ils devront se retirer dès

que les préliminaires de paix auront été ratifiés, ce qui ne peut exiger qu'un petit nombre de jours. Si cette convention n'était pas respectée, l'armistice serait rompu : l'ennemi, déjà maître des forts, occuperait de vive force la cité tout entière ; vos propriétés, vos chefs-d'œuvre, vos monuments, garantis aujourd'hui par la convention, cesseraient de l'être.

Ce malheur atteindrait toute la France. Les affreux ravages de la guerre, qui n'ont pas encore dépassé la Loire, s'étendraient jusqu'aux Pyrénées.

Il est donc absolument vrai de dire qu'il s'agit du salut de Paris et de la France. N'imitez pas la faute de ceux qui n'ont pas voulu nous croire, lorsqu'il y a huit mois nous les adjurions de ne pas entreprendre une guerre qui devait être si funeste.

L'armée française, qui a défendu Paris avec tant de courage, occupera la rive gauche de la Seine pour assurer la loyale exécution du nouvel armistice. C'est à la garde nationale à s'unir à elle pour maintenir l'ordre dans le reste de la cité.

Que tous les bons citoyens qui se sont honorés à sa tête et se sont montrés braves devant l'ennemi reprennent leur ascendant, et cette cruelle situation d'aujourd'hui se terminera par la paix et le retour de la prospérité publique.

Paris, le 27 février 1871.

A. THIERS,
Chef du pouvoir exécutif de la République française.

Jules FAVRE,
Ministre des affaires étrangères.

Ernest PICARD,
Ministre de l'intérieur.

1er mars.

DÉCLARATION DES JOURNAUX LA VEILLE DE L'OCCUPATION DE PARIS.

Au moment où l'entrée des Prussiens dans Paris est officiellement annoncée, les directeurs des journaux ci-dessous, confondus dans un même sentiment de patriotisme, croient devoir insister de nouveau auprès de la population parisienne pour qu'elle conserve, en face de la situation cruelle qui lui est faite, le calme et la dignité que les circonstances commandent impérieusement.

Ils ont résolu, pour leur part, de suspendre la publication des feuilles qu'ils dirigent, pendant l'occupation prussienne.

Le *Journal des Débats*, le *Siècle*, le *Moniteur universel*, le *Temps*, l'*Avenir national*, l'*Opinion nationale*, le *Rappel*, le *Charivari*, le *Journal de Paris*, la *France*, le *Pays*, le *Figaro*, le *Soir*, la *Presse*, la *Cloche*, le *Mot d'ordre*, le *Droit*, le *Constitutionnel*, le *Messager de Paris*, la *Gazette de France*, l'*Écho du commerce*, le *Moniteur de l'agriculture*, la *Mercuriale des halles et marchés*, l'*Univers*, *Paris-Journal*, la *Liberté*, la *Vérité*, la *Patrie*, l'*Ami de la France*, l'*Avant-Garde*, la *France nouvelle*, le *Petit Journal*, la *Petite Presse*, le *Français*, le *Peuple français*, le *Moniteur du peuple*, l'*Avenir libéral*.

---

3 mars.

STATUTS DU COMITÉ CENTRAL.

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE.

STATUTS.

Déclaration préalable.

La République est le seul gouvernement possible. Elle ne peut être mise en discussion.

La garde nationale a le droit absolu de nommer tous ses chefs et de les révoquer dès qu'ils ont perdu la confiance de ceux qui les ont élus; toutefois, après enquête préalable, destinée à sauvegarder les droits de la justice.

ART. 1er. — La Fédération républicaine de la garde nationale est organisée ainsi qu'il suit :

1° L'Assemblée générale des délégués;

2° Le Cercle de bataillon;

3° Le Conseil de guerre;

4° Le Comité central.

ART. 2. — L'Assemblée générale est formée :

1° D'un délégué élu à cet effet dans chaque compagnie sans distinction de grade;

2° D'un officier par bataillon élu par le corps des officiers;

3° Du chef de chaque bataillon.

Ces délégués, quels qu'ils soient, sont toujours révocables par ceux qui les ont nommés.

ART. 3. — Le Cercle de bataillon est formé :

1° De trois délégués par compagnie élus sans distinction de grade;

2° De l'officier délégué à l'Assemblée générale;

3° Du chef de bataillon.

Art. 4. — Le Conseil de légion est formé :

1° De deux délégués par cercle de bataillon élus sans distinction de grade;

2° Des chefs de bataillon de l'arrondissement.

Art. 5. — Le Comité central est formé :

1° De deux délégués par arrondissement élus sans distinction de grade par le Conseil de légion;

2° D'un chef de bataillon par légion, élu par ses collègues.

Art. 6. — Les délégués aux Cercles de bataillon, Conseils de légion et Comité central sont les défenseurs naturels de tous les intérêts de la garde nationale. Ils devront veiller au maintien de l'armement de tous les corps spéciaux et autres de ladite garde et prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République.

Ils ont également pour mission d'élaborer un projet de réorganisation complète des forces nationales.

Art. 7. Les réunions de l'assemblée générale auront lieu les premiers dimanches du mois, sauf l'urgence.

Les diverses fractions constituées de la Fédération fixeront par un règlement intérieur les modes, lieux et heures de leurs délibérations.

Art. 8. Pour subvenir aux frais généraux d'administration, de publicité et autres du Comité central, il sera établi dans chaque compagnie une cotisation qui devra produire au minimum un versement mensuel de cinq francs, lequel sera effectué du 1er au 5 du mois, entre les mains du trésorier, par les soins des délégués.

Art. 9. Il sera délivré à chaque délégué, membre de

l'assemblée générale, une carte personnelle qui lui servira d'entrée à ses réunions.

Art. 10. Tous les gardes nationaux sont solidaires, et les délégués de la Fédération sont placés sous la sauvegarde immédiate et directe de la garde nationale tout entière.

---

6 mars.

LETTRE ADRESSÉE AUX MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL, PAR CLUSERET, A PROPOS DE LA NOMINATION DU GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES COMME COMMANDANT SUPÉRIEUR DES GARDES NATIONALES.

Citoyens,

Le général d'Aurelle de Paladines est, après Gambetta et Trochu, l'homme le plus coupable envers la France. C'est lui qui a livré l'armée de la Loire à l'ennemi, sans combattre, car on ne peut donner le nom de combat à sa fuite honteuse. Cette armée comptait alors plus de 200,000 hommes.

Mais M. d'Aurelle, par ineptie ou trahison, comptait vaincre, — comme Trochu, — par l'intercession de Notre-Dame de Fourvières, à laquelle il faisait dire des messes.

Mon cœur est trop triste pour vouloir plaisanter. Je parle sérieusement. C'est à la Vierge de Fourvières que M. d'Aurelle avait remis la conduite de nos armées. Or, qui dit Vierge dit jésuites. Est-il étonnant que vous n'ayez pas été secourus, et qu'à toutes les calamités de cette

guerre infâme où tout le monde a déchiré la France, Parisiens, vous ayez eu à subir cette honte suprême, l'entrée des Prussiens dans Paris?

Cette honte vous la devez à d'Aurelle de Paladines. Il devrait passer devant un conseil de guerre, et c'est lui que M. Thiers choisit pour mettre à votre tête !

Et de quel droit cette nouvelle insulte?

Où est le mandat de M. Thiers et celui de l'Assemblée qui lui a conféré ses pouvoirs? Élue par les paysans pour un objet déterminé, traiter de la honte de la France aux frais des villes, elle a accompli son triste mandat. Maintenant, elle n'est plus rien qu'un groupe de factieux, du jour où elle refuse de se dissoudre.

La source de tout pouvoir et le seul pouvoir à Paris, c'est vous, gardes nationaux de la Seine, vous, le peuple avancé.

Faites-vous respecter en arrêtant et mettant en accusation l'homme coupable qui, après avoir aidé à faire le coup d'État, trahit une seconde fois la France en livrant l'armée de la Loire.

Puis affirmez votre autorité, ainsi que le principe de la souveraineté populaire, en nommant vous-mêmes votre chef.

Il n'y a pas un honnête homme en France qui puisse servir sous les ordres de Paladines.

Deux *décembriseurs* à la tête des forces armées de la capitale, c'est trop.

Général Cluseret.

Bordeaux, 6 mars.

LOI SUR LES ÉCHÉANCES.

Loi sur la prorogation des échéances des effets de commerce.

Art. 1er. Les effets de commerce souscrits avant ou après la loi du 13 août, et venant à échéance après le 12 avril prochain, ne jouiront d'aucune prorogation de délai, et seront exigibles selon les règles du droit commun.

Art. 2. Tous les effets de commerce échus du 13 août au 12 novembre 1870 seront exigibles sept mois, date pour date, après l'échéance inscrite aux lettres avec les intérêts depuis le jour de cette échéance. Les effets échus du 13 novembre 1870 au 12 avril prochain seront exigibles, date pour date, du 13 juin au 12 juillet avec les intérêts depuis le jour de la première échéance.

Ne seront pas admis à jouir du bénéfice des prorogations tous effets créés postérieurement au 9 février. Ces dispositions sont applicables aux effets qui auraient été protestés. En cas de nouveau protêt, ce refus de payement sera constaté par une mention inscrite par l'officier ministériel sur le premier. L'enregistrement se fera exceptionnellement gratis ; si les premiers protêts ont été suivis de jugement, il sera sursis à l'exécution jusqu'à l'expiration des nouveaux délais de prorogation.

Art. 3. Par dérogation à l'article 162 du Code de commerce, le délai accordé au porteur pour faire constater par un protêt le refus de payement sera de dix jours. Les délais de dénonciation et de poursuites fixés par la loi courront du jour du protêt.

Art. 4. Les porteurs de traites ou lettres de change tirées à vue, soit à un ou plusieurs jours, mois ou usances de vue, qui, depuis le 13 août 1870, ne les auraient pas présentées en temps et lieu voulus, sont relevés de la déchéance prononcée par l'article 160 du Code de commerce, à la charge d'exiger le payement ou l'acceptation desdits effets dans le mois qui suivra la promulgation de la présente loi augmenté du délai légal des distances.

Art. 5. Dans les départements occupés en tout ou en partie par les troupes étrangères, conformément à l'article 3 du traité du 26 février, les tribunaux de commerce pourront, pendant le cours de l'année 1871, accorder des délais modérés pour le payement des effets de commerce, conformément à l'article 1244, paragraphe 2, du Code civil.

Les mêmes délais pourront être accordés par les tribunaux de commerce de toute la France aux souscripteurs d'effets qui, retenus hors de chez eux pour le service de l'armée régulière et de l'armée auxiliaire, seraient momentanément dans l'impossibilité de payer.

Art. 6. Toutes dispositions contraires aux présentes, contenues dans d'autres lois ou décrets, sont et demeurent abrogées.

ANNEXE A LA LOI DES ÉCHÉANCES.

Opinion d'un journal conservateur sur les dispositions de cette loi.

L'effet produit sur le commerce par la dernière loi sur les échéances a été tel que nous l'avions pressenti. Cette loi n'a contenté personne et a paru onéreuse à tous.

Nous apprenons que, dans tous les grands centres d'affaires, il se signe en ce moment des pétitions au gouvernement et à l'Assemblée nationale en faveur du remplacement de certains articles de cette loi par des dispositions plus larges. Quelques démarches personnelles auraient été tentées, de plus, dans ce sens, auprès du ministre du commerce. C'est ainsi que les représentants des maîtres de forges de la Champagne seraient venus, dit-on, à Paris, pour faire valoir les périls auxquels la nouvelle loi exposait l'industrie métallurgique dans leur contrée.

On assure que le gouvernement serait décidé à saisir l'Assemblée d'une disposition supplémentaire qui accorderait aux intéressés le temps nécessaire pour se mettre en mesure.

Dans le cas d'un remaniement de la loi sur les échéances, nous insisterions sur l'opportunité de l'expédient que nous avons recommandé, et qui consisterait à accorder législativement, aux souscripteurs d'effets échus, la faculté de payer par douzièmes leur arriéré.

(*La France.*)

---

6 mars.

PROTESTATION DES MEMBRES DU SYNDICAT GÉNÉRAL DE L'UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE CONTRE LA LOI DES ÉCHÉANCES.

A Messieurs les députés composant l'Assemblée nationale à Bordeaux.

Messieurs,

Les soussignés, membres du Syndicat général de l'Union du commerce et de l'industrie, ont l'honneur de

vous présenter respectueusement les considérations suivantes :

Pendant la longue et douloureuse épreuve que la France vient de subir, le législateur a compris qu'il fallait accorder des délais pour le payement des effets de commerce créés avant la crise, et il a successivement promulgué des décrets fixant de nouvelles échéances. Ces décrets ont un caractère tout à fait de circonstance, et le dernier laisse même pressentir la nécessité d'une loi qui doit régler définitivement la situation.

D'après ce dernier décret, toutes les valeurs en souffrance dont l'échéance a été successivement ajournée, deviendraient exigibles le 13 mars. Il n'est pas un seul esprit pratique qui ne comprenne sur-le-champ l'impossibilité d'appliquer une telle disposition. A peine les chefs de maisons de commerce auront-ils eu le temps de reprendre leurs travaux, de revoir leurs livres et à plus forte raison de réunir les ressources nécessaires au solde de l'arriéré. Il ne faut pas perdre de vue qu'un grand nombre d'entre eux étaient absents au moment de l'investissement de la capitale et ne seront pas même de retour à Paris le 13 mars courant.

Partout en France le commerce a été paralysé; dans un grand nombre de départements il a été complétement anéanti. Il renaîtra, nous en avons le ferme espoir; mais il lui faut du temps, il lui faut des facilités pour remplir ses engagements.

Il est donc indispensable qu'un nouveau et dernier délai soit accordé.

Dans votre sagesse, vous apprécierez quel doit être ce délai final.

Nous pensons qu'il suffirait d'accorder quatre-vingt-dix jours à dater du 13 mars pour toutes valeurs en souffrance avant le 13 août 1870.

Mais il ne nous paraît pas possible d'admettre tous les effets à une seule échéance, car le commerce ne pourrait sans un grave préjudice subir la liquidation de l'énorme quantité de valeurs restées en souffrance. Il faut donc que les payements soient échelonnés et que les valeurs qui étaient payables avant le 13 août ne puissent être protestées et donner lieu à poursuites avant le 13 juin 1871; celles payables du 13 août au 13 septembre 1870, qu'aux époques correspondantes du 13 juin 1871 au 13 juillet 1871. Enfin toutes les autres deviendront exigibles aux termes correspondants du 13 juillet au 13 août 1871, c'est-à-dire de mois en mois.

La cessation de payement d'un débiteur entraînant la faillite, il y aurait dans ce cas déchéance du terme accordé par le législateur, et la faillite serait reportée de droit à la date du premier décret de sursis, de telle sorte que l'intégralité de l'actif puisse être répartie entre tous les créanciers.

En ce qui touche les intérêts afférents à chaque engagement, tout en respectant ce qui est de droit commun, le Syndicat général a l'honneur de vous faire observer que, toute vie commerciale et industrielle ayant cessé depuis le commencement des hostilités, il émet, en outre, le vœu qu'il ne soit dû d'intérêts pour les opérations du commerce et de l'industrie qu'à partir du 13 mars 1871.

Les soussignés ont l'honneur d'être, avec une haute et respectueuse considération,

Vos très-humbles serviteurs.

(*Suivent les signatures.*)

11 mars.

ARRÊTÉ DU GÉNÉRAL EN CHEF QUI SUSPEND LES JOURNAUX RADICAUX.

Le général en chef de l'armée de Paris exerçant, pendant l'état de siége, en vertu des articles 7 et 9 de la loi des 9-11 août 1849, les pouvoirs nécessaires au maintien de l'ordre et de la police,

Sur l'avis du gouvernement,

Attendu qu'il n'y a pas de gouvernement libre possible lorsque chaque jour, impunément, des feuilles publiques répandues à profusion prêchent la sédition et la désobéissance aux lois;

Que la République ne peut être fondée que par le respect des droits de tous, l'ordre et le travail;

Que l'ordre et le travail ne peuvent être rétablis tant que de pareilles publications seront tolérées;

Que les journaux ci-dessous désignés ne cessent de provoquer directement à l'insurrection et au pillage;

Qu'il est du devoir du gouvernement, dans les circonstances exceptionnelles où se trouve la France, d'user des droits que lui donne l'état de siége;

Arrête :

Art. 1er. La publication des journaux *le Vengeur*, *le Cri du Peuple*, *le Mot d'ordre*, *le Père Duchêne*, *la Caricature*, *la Bouche de Fer*, est et demeure suspendue.

Art. 2. La publication de tous nouveaux journaux et écrits périodiques, traitant de matières politiques ou d'é-

conomie sociale, est interdite jusqu'à la levée de l'état de siége par l'Assemblée nationale.

Art. 3. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le général en chef de l'armée de Paris,
VINOY.

Paris, le 11 mars 1871.

Nuit du 17 au 18 mars.

PREMIÈRE PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Gardes nationaux de Paris,

On répand le bruit absurde que le gouvernement prépare un coup d'État.

Le gouvernement de la République n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République. Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre : il a voulu et il veut en finir avec un comité insurrectionnel dont les membres, presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes et mettraient Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne se levaient pour défendre d'un commun accord la patrie et la République.

A. THIERS, Ernest PICARD, Jules FAVRE, Jules SIMON, POUYER-QUERTIER, général LE FLO, amiral POTHUAU, LAMBRECHT, DE LARCY.

Paris, le 18 mars 1871.

18 mars.

SECONDE PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT AU MOMENT DE LA TENTATIVE D'ENLÈVEMENT DES CANONS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Habitants de Paris!

Nous nous adressons encore à vous, à votre raison et à votre patriotisme, et nous espérons que nous serons écoutés.

Votre grande Cité, qui ne peut vivre que par l'ordre, est profondément troublée dans quelques quartiers, et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour y empêcher le retour du travail et de l'aisance.

Depuis quelque temps, des hommes malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens, qui ne sont plus dans vos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux, par ordre d'un comité occulte qui prétend commander seul à une partie de la garde nationale, méconnaît ainsi l'autorité du général d'Aurelle, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition au gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

Ces hommes qui vous ont déjà causé tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ définitif; braquent des canons qui,

s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes; enfin, compromettent la République au lieu de la défendre, car, s'il s'établissait dans l'opinion de la France que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité.

Le gouvernement, institué par la nation tout entière, aurait déjà pu prendre ces canons dérobés à l'État et qui en ce moment ne menacent que vous, enlever ces retranchements ridicules qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

Cependant le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment.

Tant que dure cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes; les commandes, qui viendraient de toutes parts, sont suspendues; vos bras sont oisifs, le crédit ne renaît pas; les capitaux, dont le gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi, hésitent à se présenter.

Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité comme dans celui de la France, le gouvernement est résolu à agir. Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les

arsenaux, et, pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le gouvernement compte sur votre concours.

Que les bons citoyens se séparent des mauvais; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

Parisiens, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme; mais cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut, à tout prix et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

THIERS, président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française. — DUFAURE, ministre de la justice. — E. PICARD, ministre de l'intérieur. — POUYER-QUERTIER, ministre des finances. — Jules FAVRE, ministre des affaires étrangères. — Général LE FLO, ministre de la guerre. — Amiral POTHUAU, ministre de la marine. — Jules SIMON, ministre de l'instruction publique. — DE LARCY, ministre des travaux publics, — LAMBRECHT, ministre du commerce.

19 mars.

COMITÉ CENTRAL.

APPEL AUX DÉPARTEMENTS.

Le peuple de Paris, après avoir donné depuis le 4 septembre une preuve incontestable et éclatante de son patriotisme et de son dévouement à la République; après avoir supporté avec une résignation et un courage au-dessus de tout éloge les souffrances et les luttes d'un siége long et pénible, vient de se montrer de nouveau à la hauteur des circonstances présentes et des efforts indispensables que la patrie était en droit d'attendre de lui.

Par son attitude calme, imposante et forte, par son esprit d'ordre républicain, il a su rallier l'immense majorité de la garde nationale, s'attirer les sympathies et le concours actif de l'armée, maintenir la tranquillité publique, éviter l'effusion du sang, réorganiser les services publics, respecter les conventions internationales et les préliminaires de paix.

Il espère que toute la presse reconnaîtra et constatera son esprit d'ordre républicain, son courage et son dévouement, et que les calomnies ridicules et odieuses répandues depuis quelques jours en province cesseront.

Les départements, éclairés et désabusés, rendront justice au peuple de la capitale, et ils comprendront que l'union de toute la nation est indispensable au salut commun.

Les grandes villes ont prouvé, lors des élections de 1869 et du plébiscite, qu'elles étaient animées du même esprit républicain que Paris; les nouvelles autorités républicaines espèrent donc qu'elles lui apporteront leur concours sérieux et énergique dans les circonstances présentes, et qu'elles les aideront à mener à bien l'œuvre de régénération et de salut qu'elles ont entreprise au milieu des plus grands périls.

Les campagnes seront jalouses d'imiter les villes; la France tout entière, après les désastres qu'elle vient d'éprouver, n'aura qu'un but : assurer le salut commun.

C'est là une grande tâche, digne du peuple tout entier, et il n'y faillira pas.

La province, en s'unissant à la capitale, prouvera à l'Europe et au monde que la France tout entière veut éviter toute division intestine, toute effusion de sang.

Les pouvoirs actuels sont essentiellement provisoires, et ils seront remplacés par un conseil communal qui sera élu mercredi prochain, 22 courant.

Que la province se hâte donc d'imiter l'exemple de la capitale en s'organisant d'une façon républicaine, et qu'elle se mette au plus tôt en rapport avec elle au moyen de délégué

Le même esprit de concorde, d'union, d'amour républicain nous inspirera tous. N'ayant qu'un espoir, qu'un but : le salut de la patrie et le triomphe définitif de la République démocratique, une et indivisible.

Les délégués au Journal Officiel.

19 mars.

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE,

ORGANE DU COMITÉ CENTRAL.

Si le Comité central de la garde nationale était un gouvernement, il pourrait, pour la dignité de ses électeurs, dédaigner de se justifier. Mais comme sa première affirmation a été de déclarer qu'il ne prétendait pas « prendre la place de ceux que le souffle populaire avait renversés », tenant à simple honnêteté de rester exactement dans la limite expresse du mandat qui lui a été confié, il demeure un composé de personnalités qui ont le droit de se défendre.

Enfant de la République qui écrit sur sa devise le grand mot de « Fraternité », il pardonne à ses détracteurs; mais il veut persuader les honnêtes gens qui ont accepté la calomnie par ignorance.

Il n'a pas été occulte : ses membres ont mis leurs noms à toutes ses affiches. Si ces noms étaient obscurs, ils n'ont pas fui la responsabilité, — elle était grande.

Il n'a pas été inconnu, car il était issu de la libre expression des suffrages de deux cent quinze bataillons de la garde nationale.

Il n'a pas été fauteur de désordres, car la garde nationale, qui lui a fait l'honneur d'accepter sa direction, n'a commis ni excès ni représailles, et s'est montrée imposante et forte par la sagesse et la modération de sa conduite.

Et pourtant, les provocations n'ont pas manqué; et pourtant, le gouvernement n'a cessé, par les moyens les

plus honteux, de tenter l'essai du plus épouvantable des crimes : la guerre civile.

Il a calomnié Paris et a ameuté contre lui la province.

Il a amené contre nous nos frères de l'armée, qu'il a fait mourir de froid sur nos places, tandis que leurs foyers les attendaient.

Il a voulu vous imposer un général en chef.

Il a, par des tentatives nocturnes, tenté de nous désarmer de nos canons, après avoir été empêché par nous de les livrer aux Prussiens.

Il a enfin, avec le concours de ses complices effarés de Bordeaux, dit à Paris : « Tu viens de te montrer héroïque; or, nous avons peur de toi, donc nous t'arrachons ta couronne de capitale. »

Qu'a fait le Comité central pour répondre à ces attaques ? Il a fondé la fédération; il a prêché la modération — disons le mot — la générosité; au moment où l'attaque armée commençait, il disait à tous : « Jamais d'agression, et ne ripostez qu'à la dernière extrémité! »

Il a appelé à lui toutes les intelligences, toutes les capacités; il a demandé le concours du corps d'officiers; il a ouvert sa porte chaque fois que l'on y frappait au nom de la République.

De quel côté étaient donc le droit et la justice? De quel côté était la mauvaise foi?

Cette histoire est trop courte et trop près de nous pour que chacun ne l'ait pas encore à la mémoire. Si nous l'écrivons à la veille du jour où nous allons nous retirer, c'est, nous le répétons, pour les honnêtes gens qui ont accepté légèrement des calomnies dignes seulement de ceux qui les avaient lancées.

Un des plus grands sujets de colère de ces derniers contre nous est l'obscurité de nos noms. Hélas! bien des noms étaient connus, très-connus, et cette notoriété nous a été bien fatale!...

Voulez-vous connaître un des derniers moyens qu'ils ont employés contre nous? Ils refusent du pain aux troupes qui ont mieux aimé se laisser désarmer que de tirer sur le peuple. Et ils nous appellent assassins, eux qui punissent le refus d'assassinat par la faim!

D'abord, nous le disons avec indignation : la boue sanglante dont on essaye de flétrir notre honneur est une ignoble infamie. Jamais un arrêt d'exécution n'a été signé par nous; jamais la garde nationale n'a pris part à l'exécution d'un crime.

Quel intérêt y aurait-elle? Quel intérêt y aurions-nous?

C'est aussi absurde qu'infâme.

Au surplus, il est presque honteux de nous défendre. Notre conduite montre, en définitive, ce que nous sommes. Avons-nous brigué des traitements ou des honneurs? Si nous sommes inconnus, ayant pu obtenir, comme nous l'avons fait, la confiance de deux cent quinze bataillons, n'est-ce pas parce que nous avons dédaigné de nous faire une propagande? La notoriété s'obtient à bon marché : quelques phrases creuses ou un peu de lâcheté suffit; un passé tout récent l'a prouvé.

Nous, chargés d'un mandat qui faisait peser sur nos têtes une terrible responsabilité, nous l'avons accompli sans hésitation, sans peur, et dès que nous voici arrivés au but, nous disons au peuple, qui nous a assez estimés pour écouter nos avis, qui ont souvent froissé son impatience. Voici le mandat que tu nous as confié : là où notre

intérêt personnel commencerait, notre devoir finit; fais ta volonté. Mon maître, tu t'es fait libre. Obscurs il y a quelques jours, nous allons rentrer obscurs dans tes rangs, et montrer aux gouvernants que l'on peut descendre, la tête haute, les marches de ton hôtel de ville, avec la certitude de trouver au bas l'étreinte de ta loyale et robuste main. »

Les membres du Comité central.

---

22 mars.

APPEL A LA RAISON ET A LA VÉRITÉ.

LE COMITÉ CENTRAL.

Citoyens,

La cause de nos divisions repose sur un malentendu. En adversaires loyaux, voulant le dissiper, nous exprimerons encore nos légitimes griefs.

Le gouvernement, suspect à la démocratie par sa composition même, avait néanmoins été accepté par nous, en nous réservant de veiller à ce qu'il ne trahît pas la République, après avoir trahi Paris.

Nous avons fait, sans coup férir, une révolution : c'était un devoir sacré; en voici les preuves :

Que demandions-nous?

Le maintien de la République comme gouvernement seul possible et indiscutable.

Le droit commun pour Paris, c'est-à-dire un conseil communal élu.

La suppression de la préfecture de police, que le préfet de Kératry avait lui-même réclamée.

La suppression de l'armée permanente et le droit pour vous, garde nationale, d'être seule à assurer l'ordre dans Paris.

Le droit de nommer tous nos chefs.

Enfin, la réorganisation de la garde nationale sur des bases qui donneraient des garanties au peuple.

Comment le gouvernement a-t-il répondu à cette revendication légitime?

Il a rétabli l'état de siége tombé en désuétude, et donné le commandement à Vinoy, qui s'est installé la menace à la bouche.

Il a porté la main sur la liberté de la presse en supprimant six journaux.

Il a nommé au commandement de la garde nationale un général impopulaire, qui avait mission de l'assujettir à une discipline de fer et de la réorganiser sur les vieilles bases antidémocratiques.

Il nous a mis la gendarmerie à la préfecture dans la personne du général Valentin, ex-colonel de gendarmes.

L'Assemblée même n'a pas craint de souffleter Paris, qui venait de prouver son héroïsme.

Nous gardions, jusqu'à notre réorganisation, des canons payés par nous et que nous avions soustraits aux Prussiens. On a tenté de s'en emparer par des entreprises nocturnes et les armes à la main.

On ne voulait rien accorder : il fallait obtenir, et nous nous sommes levés pacifiquement, mais en masse.

On nous objecte aujourd'hui que l'Assemblée, saisie de peur, nous promet, pour un temps (non déterminé), l'élection communale et celle de nos chefs, et que, dès lors, notre résistance au pouvoir n'a plus à se prolonger.

La raison est mauvaise. Nous avons été trompés trop de fois pour ne l'être pas encore; la main gauche, tout au moins, reprendrait ce qu'aurait donné la droite, et le peuple, encore une fois évincé, serait une fois de plus la victime du mensonge et de la trahison.

Voyez, en effet, ce que le gouvernement fait déjà!

Il vient de jeter à la Chambre, par la voix de Jules Favre, le plus épouvantable appel à la guerre civile, à la destruction de Paris par la province, et déverse sur nous les calomnies les plus odieuses.

Citoyens,

Notre cause est juste, notre cause est la vôtre; joignez-vous donc à nous pour son triomphe. Ne prêtez pas l'oreille aux conseils de quelques hommes soldés qui cherchent à semer la division dans nos rangs; et enfin, si vos convictions sont autres, venez donc protester par des bulletins blancs, comme c'est le devoir de tout bon citoyen.

Déserter les urnes n'est pas prouver qu'on a raison; c'est, au contraire, user de subterfuge pour s'assimiler, comme voix d'abstentions, les défaillances des indifférents, des paresseux ou des citoyens sans foi politique.

Les hommes honnêtes répudient d'habitude de semblables compromissions.

Avant l'accomplissement de l'acte après lequel nous devons disparaître, nous avons voulu tenter cet appel à la raison et à la vérité.

Notre devoir est accompli.

Hôtel de ville, 24 mars 1871.

(*Suivent les signatures.*)

FIN.